

**Actes de la VI^e Conférence francophone
des OING et OSC**

**Caraquet, Canada Nouveau-Brunswick
15- 17 Mai 2008**

SOMMAIRE

Ordre du jour et ordonnancement des travaux	5
Document de synthèse des rapports adoptés lors de la VI ^{ème} Conférence des OING/OSC	11
Annexes	23
■ Allocutions à la séance solennelle d'ouverture	25
– L'honorable Hédard ALBERT Le représentant du Gouvernement du Nouveau-Brunswick	27
– M. Jacques BILODEAU Le représentant du Gouvernement du Canada	31
– S.E. M. Abdou DIOUF Le Secrétaire général de la Francophonie.....	35
– Prof. Moussa DAFF Le Président de la Conférence et du Comité de suivi	39
■ Appel à contributions	41
■ Document méthodologique : Objectifs et méthodes de travail : propositions du Comité de suivi	53
■ Objectifs et méthodes de travail : propositions du Comité de suivi.....	55
■ Recueil des Résolutions : Rapport de la Conférence	65
■ Rapports adoptés lors de la VI ^{ème} Conférence des OING-OSC accréditées auprès des institutions de la Francophonie	81
<i>Les sociétés civiles des pays francophones :</i>	
Rapport de synthèse	85
<i>Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec</i>	
Rapport concernant le premier « enjeu » : Démocratie et État de droit	87

Rapport concernant le second « enjeu » :	
Environnement	89
Rapport concernant le troisième « enjeu » :	
Gouvernance économique	93
Rapport concernant le quatrième « enjeu » :	
Langue française.....	99
Questions spécifiques.....	101
Récapitulatif des contributions	105
■ Récapitulatif des contributions portant sur la « société civile » et ses organisations dans les pays de l'espace francophone	107
– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA).....	109
– Avocats sans frontières (ASF).....	115
– Biennale de la langue française (BLF)	119
– Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF).....	121
– Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.....	125
– Confédération syndicale internationale – Francophonie syndicale (CSI/FS).....	131
– Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale (Comité PECO)	137
– Service d'Appui aux initiatives locales de Développement (SAILD)	143
– Secrétariat International des infirmières / infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)	147
– Société nationale de l'Acadie (SNA)	153
■ Récapitulatif des contributions par mission	159
<i>Contributions écrites à la Mission A</i>	161
– Alliance Francophone	163 et 169
– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA).....	175
– Biennale de la langue Française (BLF).....	177
– Conseil francophone de la Chanson (CFC).....	179
– Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)	185
– Société nationale de l'Acadie (SNA)	191

<i>Contributions écrites à la Mission B</i>	197
– Association pour la Prévention de la Torture (APT).....	199
– Avocats sans frontières (ASF)	207
– Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles (CI-AF)	215 et 221
– Association internationale pour l’Ecole Instrument de Paix (EIP)	225 et 229
– Femmes Africa Solidarité (FAS)	233
– Institut International de Droit d’expression et d’inspiration française (IDEF)	237
– Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)	245
– Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)	251
– Union interafricaine des Droits de l’homme (UIDH).....	255
 <i>Contributions écrites à la Mission C</i>	 257
– Association Francophone d’Amitié et de liaison (AFAL).....	259
– Association Francophone d’Education Comparée (AFEC)	261
– Association francophone internationale des Directeurs d’établissements scolaires (AFIDES).....	265
– Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales (AIRHM)	269
– Association internationale des Technologistes biomédicaux (ASSITEB)	285
– Comité pour les partenariats avec l’Europe continentale (Comité PECO)	291
– Fédération internationale des centres d’entraînement aux méthodes d’éducation active (FICEMEA)	297
– Secrétariat International des infirmières / infirmiers de l’espace francophone (SIDIEF)	301
 <i>Contributions écrites à la Mission D</i>	 305
– Association francophone des experts de la coopération technique internationale (AFECTI).....	307
– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA) .	311
– Association Internationale des Femmes Francophones (AIFF)	317
– COBATY-International	321
– Conférence panafricaine coopérative (CPC).....	327
– Fédération internationale des Experts-comptables francophones (FIDEF).....	337 et 343

– GRADINITSA	349
– HELIO-International	353
– Solidarité Laïque.....	357
– Comité des Jeunes Volontaires Francophones (CJVF) (non dotée du statut consultatif)	361
Annexes	371
I. Rapport l’enquête de satisfaction des OING et des OSC à l’égard de leur participation à la Conférence des OING et des OSC, Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick) Préparé par la Direction de la planification stratégique	373
II. Questionnaire	379
III. Liste des participants.....	381

Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Jeudi 15 mai 2008

09h00 à 10h00 Accueil et installation des participants et des invités

10h00 à 11h00 **Séance officielle d'ouverture de la VIème Conférence, accompagnée d'une animation culturelle.**

Lieu : « Carrefour de la Mer »

Allocutions :

- Le Maire de Caraquet
- Le représentant du Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Le représentant du Gouvernement du Canada
- Le Secrétaire général de la Francophonie
- Le Président de la Conférence et du Comité de suivi

11h00 à 11h30 Pause et acheminement vers « *L'Ecole de pêche* » lieu des travaux de la Conférence.

11h30 à 13h00 **Première séance plénière des délégués à la Conférence : Discussion des rapports du président de la Conférence et du Comité de suivi et des présidents des Missions.**

Cette discussion, qui s'appuiera sur les réponses des délégués au questionnaire joint aux rapports, permettra d'établir un bilan critique du fonctionnement du Comité de suivi de la Vème Conférence et de formuler des recommandations pour l'avenir.

Elle sera suivie du vote sur les rapports.

13h00 à 15h00 Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

15h00 à 18h30 **Demi journée consacrée à une réflexion sur la « société civile » et ses organisations dans les pays de la Francophonie :**

Leur rôle dans la vie publique, leurs actions, leurs réussites et leurs difficultés, leurs attentes.... Elle contribuera à la préparation du message politique adressé par la VIème Conférence au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. *Cette séance de réflexion, qui s'appuiera sur les contributions des délégués, sera structurée en trois*

phases de durée comparable : les deux premières en très petits groupes, la dernière en plénière, selon le schéma décrit par le document méthodologique joint au présent programme.

En soirée Dîner et animation culturelle offerts par les Autorités du Nouveau Brunswick

Vendredi 16 mai

Journée de réflexion consacrée aux trois « enjeux prioritaires » du Sommet de la Francophonie.

L'objectif de cette journée est d'élaborer les avis que la VIème Conférence est invitée à formuler à l'intention du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Elle s'appuiera sur l'important ensemble de contributions proposées par les délégués des OING/OSC. Elle sera structurée en trois temps, selon le schéma décrit dans le document méthodologique joint au présent programme :

- 09h00 à 11h00** Trois ateliers parallèles consacrés chacun à l'un des enjeux prioritaires
- 11h30 à 12h30** Présentation des conclusions des trois ateliers en séance plénière
- 14h00 à 16h30** Après le déjeuner pris sur place, discussion générale en séance plénière sur la base des conclusions des trois ateliers

Programme culturel

- 16h30** Départ vers les lieux d'hébergement
- 17h30** Départ vers le Village historique acadien
- 17h45** Présentation d'une vidéo sur le Village historique acadien (au Centre d'accueil)
- 18h00** **Visite officielle guidée du Village historique acadien**
- 19h00** Cocktail offert ans la salle Antoine Landry

- 19h30** **Dîner offert par la Présidente de la Société Nationale de l'Acadie**
- 21h00** Départ vers le Centre culturel de Caraquet
- 21h30** **Spectacle « *Ode à l'Acadie* »**
- 22h45** Retour vers les lieux d'hébergement

Samedi 17 mai

9h30 à 13h00 **Séance plénière consacrée à la discussion des conclusions de la VIème Conférence.**

(Pause de 30min) **L'objectif de cette séance est triple :**

- Définir le contenu du message politique qui sera adressé au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, message qui :
 - d'une part portera sur le rôle et les attentes de la société civile et de ses organisations,
 - d'autre part fixera les objectifs généraux de l'action à conduire par le futur Comité de suivi.
- Élaborer les avis demandés sur les trois « enjeux prioritaires »
- Se prononcer sur les projets de résolutions proposés par des OING membres

14h30 à 16h00 **Séance plénière consacrée successivement à l'élection :**

- du Président de la VIème Conférence et du Comité de suivi
- des membres du Comité de suivi
- de la Commission électorale prévue par le règlement intérieur

16h00 à 16h30 **Mise en place du nouveau Comité de suivi et clôture de la Conférence.**

**Document de synthèse des rapports
adoptés lors de la VIème Conférence des OING/OSC**

Document de synthèse des rapports adoptés lors de la VIème Conférence francophone des OING/OSC

La VIème Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) dotées du statut consultatif auprès des institutions de la Francophonie s'est réunie les 15, 16 et 17 mai 2008 à Caraquet au Nouveau Brunswick (Canada).

Les représentants des OING/OSC ont travaillé dans la perspective du prochain Sommet de la Francophonie de Québec (octobre 2008).

Les quatre « enjeux prioritaires » retenus pour ce Sommet de Québec ont fait l'objet des travaux de quatre ateliers. Leurs rapports ont été discutés puis approuvés par la VIème Conférence en séance plénière.

Sur proposition de plusieurs organisations membres, la VIème Conférence a souhaité attirer plus particulièrement l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions suivantes : les Aînés, l'éducation, les femmes et la torture.

Ce document élaboré par le Comité de suivi réuni à Paris le 16 juin 2008, est la présentation condensée des recommandations émises par la Conférence¹.

Plan

- **Les sociétés civiles et leurs organisations dans les pays francophones.**
- **Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec**
- **Autres préoccupations prioritaires des sociétés civiles**

Les sociétés civiles et leurs organisations dans les pays francophones

Les Etats francophones doivent s'engager à reconnaître, garantir et renforcer, dans leurs pays respectifs, le rôle des sociétés civiles et de leurs organisations, leur indépendance, leur liberté d'expression et de critique, leur fonctionnement démocratique.

1 L'ensemble de ces six rapports, dans l'état où ils ont été approuvés, compose le « Recueil des Résolutions » annexé au présent document.

La Conférence des OING/OSC réunie à Caraquet,

Considérant

- que les Etats membres de la Francophonie se sont engagés dans la gouvernance démocratique et que la Déclaration de Bamako en fait foi ;
- que la diversité des OING et des OSC doit être considérée comme une richesse et qu'il est de la responsabilité de ces dernières de dégager les voies et moyens pour assurer l'utilité sociale de leurs objectifs et l'efficacité de leurs actions ;

Recommande :

- que les Etats membres de la Francophonie reconnaissent ou confirment la qualité de partenaires aux OING et aux OSC ainsi que leur légitimité à intervenir dans les débats publics et internationaux.
- que les Etats membres de la Francophonie garantissent la participation des OING et des OSC à l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'aux conventions internationales
- que les Etats membres de la Francophonie mettent en place les cadres de concertation internationale pertinents qui garantissent l'autonomie et la liberté d'action de la société civile.

Les enjeux prioritaires du sommet de Québec

Premier enjeu : *Démocratie et Etat de Droit*

Le progrès de la démocratie et de l'état de droit dans les pays de la Francophonie passe avant tout par le respect et la mise en œuvre effective par l'ensemble des Etats francophones, des engagements pris à Bamako.

La Conférence des OING/OSC réunie à Caraquet,

Considérant

- qu'au regard de la crise de démocratie qui secoue les Etats de l'espace francophone, en dépit des engagements auxquels ils ont souscrit dans la Déclaration de Bamako du 3 Novembre 2000, les OING/OSC de la VIème Conférence francophone en appellent au respect par les Etats membres desdits engagements.

Constatant que dans certains Etats membres,

- la Justice, fortement gangrenée par la corruption, est instrumentalisée par le pouvoir en place ;
- l'impunité se généralise au niveau des décideurs ;
- les Constitutions sont modifiées selon le bon vouloir des pouvoirs en place ;
- les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas respectés, ce qui explique partiellement la crise alimentaire actuelle.

Observant en outre,

- la non appropriation par la Société civile des mécanismes relatifs à la promotion des droits humains énoncés dans les *Déclarations de Bamako et de Saint Boniface*,

Recommande

- la mise en œuvre par les Etats membres des engagements auxquels ils ont souscrit dans la *Déclaration de Bamako*
- la mise en place par les Membres du *Comité de suivi* d'un mécanisme d'alerte et de prévention des conflits, de manière à rendre visible et audible la position des OING, ONG et OSC, lorsque cela est nécessaire
- la promotion d'un mécanisme francophone pour connaître, en dernier ressort, des contestations en matière électorale dans les Etats membres
- l'organisation de séminaires d'appropriation et de réflexion à l'intention de la Société civile sur les *Déclarations de Bamako et de Saint Boniface*
- l'institution d'un « *visa francophone* » en vue de faciliter la circulation des citoyens des pays membres de la Francophonie

Deuxième enjeu : *Environnement*

Dans le contexte actuel de la mondialisation, la contribution de la Francophonie à la protection de l'environnement passe par l'adoption et la mise en œuvre effective, par les Etats francophones, d'une « Charte de l'Eco développement »

La Conférence des OING/OSC réunie à Caraquet,

Considérant

- que vouloir contribuer au « développement durable » implique de reconsidérer les principaux enjeux économiques, écologiques et sociétaux et invite à définir des actions globales et vigoureuses, placées sous la responsabilité de tous les acteurs de la société ;
- que dans ce cadre, une attention particulière doit être donnée à la prise en compte effective des mesures de protection de l'environnement, dans les politiques relatives à l'éradication de la pauvreté dans le monde et notamment dans les pays du sud ;
- que l'action de la société civile doit se situer autant en amont qu'en aval des processus de décision, les OING et OSC devant pouvoir orienter et développer leurs interventions à travers leur participation active à la mise en œuvre des politiques pour la décennie 2005-2014, notamment éducatives

Recommande

- que soit mise en œuvre une éducation à la protection de l'environnement ayant pour objectifs de :
 - contribuer à la coalition des OING et OSC pour exercer une plus forte pression sur les politiques relatives au « développement durable » et notamment au service des causes énoncées ci-dessus
 - développer une effective coopération entre elles, appuyée et coordonnée par le Comité de Suivi, afin d'élaborer des projets d'intérêt commun concertés et rapidement mis en œuvre sur le terrain
 - mieux faire connaître les suites données à ces recommandations, notamment dans la perspective de s'investir dans les nouvelles opportunités qui s'en dégageraient et de préparer les travaux de la VIIème Conférence, pour traiter notamment les axes qui resteraient sans échos
- que cet engagement de la société civile soit accompagné et appuyé par des signes positifs visibles des gouvernements des pays francophones :
 - en travaillant davantage avec ces structures spécialisées et expérimentées, afin de développer des

- outils de sensibilisation et de formation adaptés à la diversité des contextes socioculturels, favorisant une démarche holistique et intégrée, qui devrait impliquer davantage les populations, les décideurs politiques, les enseignants et les universités notamment leurs pôles de recherche
- en adoptant, de façon urgente, le principe d'une **Charte en faveur du « Développement durable »** ou, formulation plus juste, de « l'écodéveloppement » dont la rédaction serait confiée à l'OIF qui associerait les OING et les OSC accréditées.

Troisième enjeu : **Gouvernance économique**

« Dans le contexte actuel de crise alimentaire et de tensions sur les matières premières, la contribution de la Francophonie doit s'orienter vers la proposition de mécanismes nouveaux permettant aux populations de vivre de leur travail et de percevoir les revenus de l'exploitation de leurs richesses naturelles, dans la plus grande transparence. »

La Conférence des OING/OSC réunie à Caraquet,

Considérant

- que les populations francophones du Sud sont fermement opposées à des relations économiques internationales déséquilibrées qui, en déstructurant leurs agricultures, engendrent de très graves difficultés alimentaires et en les spoliant du produit de leurs richesses naturelles, entravent leurs capacités à développer leurs économies
- que les citoyens francophones doivent participer aux décisions économiques qui les concernent et que la transparence financière doit être la règle
- que l'éducation est un outil majeur de la gouvernance économique et démocratique

Recommande :

- de rééquilibrer les rapports de forces économiques, notamment :
- en s'opposant aux modes d'association léonins qui leur sont proposés, en particulier les APE
- en leur permettant de prendre des mesures de protection de leurs agricultures et de leurs marchés

- en concevant des instruments nouveaux de politique économique permettant de mieux rencontrer les valeurs de solidarité, indispensables à la croissance économique et au développement des populations francophones
- de renforcer et d’harmoniser les instruments juridiques pour assurer la transparence financière et la cohérence des normes en matière de droit des affaires et, plus généralement, de droit civil à partir de la tradition juridique francophone, par :
 - l’adoption d’une décision commune, rendant obligatoire le recours à une expertise comptable indépendante pour certifier les comptes des grandes entreprises, notamment celles bénéficiant de concessions de long terme, dont la rédaction serait confiée à l’OIF et qui associerait les OING et les OSC accréditées
 - la poursuite et le développement de l’application de la législation de l’OHADA
 - l’intensification des efforts déjà consentis en matière de formation des magistrats et de l’ensemble des autres membres du système judiciaire (avocats, notaires, professeurs...)
- de garantir le libre accès à l’éducation en prenant toutes les mesures et initiatives nécessaires, tant au niveau international qu’aux niveaux nationaux, pour s’opposer à une marchandisation de l’éducation
- d’assurer la participation des sociétés civiles francophones à ce rééquilibrage :
 - en sollicitant leurs capacités d’expertises, d’imaginations et leurs expériences opérationnelles
 - en facilitant leur participation active aux réunions internationales qui statuent sur ces questions (OCDE, CNUCED, Conseil de l’Europe...)

Quatrième enjeu : *La langue française*

Défendre la langue française, outil de la solidarité et de la promotion des diversités linguistiques et culturelles, exige un engagement volontariste et solidaire de l’ensemble des Etats francophones.

La Conférence des OING/OSC réunie à Caraquet,

Considérant

- la fragilité et la régression croissantes du français, à la fois dans l'espace francophone et dans les institutions internationales où le français a droit de cité
- Recommande que les Chefs d'États et des Gouvernements de la Francophonie réunis au Sommet de Québec,
- Réaffirment publiquement la primauté de la langue française comme langue internationale et leur engagement concret à la défendre, à la promouvoir et à l'utiliser
- renforcent financièrement et consolident leurs partenariats avec les Sociétés civiles dans le but de : s'attaquer aux multiples problèmes liés à l'éducation en langue française et de favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche en français dans le respect des réalités locales et des besoins des populations, ***en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse.***
- s'engagent à mener des politiques proactives pour créer des espaces francophones
- exigent l'utilisation du français dans les institutions internationales

Autres préoccupations prioritaires des sociétés civiles des pays francophones

La VIème Conférence appelle l'attention des Chefs d'Etats et de gouvernements sur d'autres préoccupations prioritaires pour les sociétés civiles des pays francophones :

Concernant le rôle des personnes âgées, elle recommande :

- de reconnaître le rôle important des personnes âgées dans la société, en prenant en compte leur expérience et leur sagesse
- de faire en sorte que les personnes âgées restent actives dans leur société et contribuent au développement de celle-ci (association aux actions de médiation nationale, contribution aux résolutions de conflit)
- de faciliter, cultiver et développer les relations intergénérationnelles (regroupement de jeunes et de personnes âgées pour assurer la cohérence sociale)*

- d’associer les personnes âgées dans les actions de formation.

Concernant l’Education, elle recommande :

- de donner plus de moyens à l’OIF et aux différents opérateurs pour initier et mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces et accessibles à tous et à toutes
- de veiller de donner une formation adéquate et de qualité aux enseignants, aux chefs d’établissements et aux gestionnaires des systèmes éducatifs
- d’encourager et de faciliter l’enseignement de la langue française par et pour les langues nationales et maternelles
- d’apporter aux femmes et aux populations rurales une attention particulière en raison des difficultés spécifiques qu’elles rencontrent.

Concernant les femmes, elle recommande :

- de ratifier, et mettre en œuvre efficacement,
- *la Convention des Nations Unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes*
- *le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*
- de prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes contre les pratiques traditionnelles qui portent atteinte à leur santé et intégrité (législation et campagne de sensibilisation auprès du grand public)
- d’appliquer et de respecter les Conventions de Genève relatives à la protection des civils (dont les femmes, les personnes âgées et les enfants) en situation de conflit pour éviter que les femmes ne soient pas utilisées en tant qu’armes de guerre
- d’impliquer pleinement les femmes dans le processus de résolution de conflits
- de respecter le chapitre spécifique relatif aux femmes de la Déclaration de Bamako
- de faciliter l’accès à l’éducation des femmes et aux postes de responsabilités et de décision
- de faciliter et encourager la participation politique des femmes à tous les niveaux

Concernant la prévention et la lutte contre la torture, elle recommande :

- d'encourager systématiquement la ratification des Conventions internationales et textes régionaux visant à protéger toute personne d'un risque de torture et de mauvais traitements, en particulier :
 - *la Convention des Nations Unies contre la Torture et son Protocole facultatif,*
 - les lignes directrices de *Robben Island* pour la prévention de la torture en Afrique

- de respecter et mettre en œuvre efficacement la *Convention des Nations Unies contre la Torture* et son *Protocole facultatif,*
 - en soumettant des rapports réguliers au *Comité des Nations Unies contre la Torture*
 - en criminalisant la torture et les mauvais traitements dans le code pénal et
 - en mettant en place des mécanismes nationaux de prévention de la torture indépendants et efficaces qui auront le mandat d'effectuer des visites régulières, sans aucune restriction, dans tous les lieux de détention de l'État Partie au Protocole facultatif à la Convention contre la Torture

- d'associer et impliquer étroitement la société civile nationale, régionale et internationale dans la lutte et la prévention de la torture et autres mauvais traitements, notamment dans les processus de décision et de mise en place d'un mécanisme national de prévention.

Annexes

Allocutions à la séance solennelle d'ouverture	25
Appel à contributions	41
Document méthodologique.....	53
Recueil des Résolutions : Rapport de la Conférence	65
Récapitulatif des contributions sur la « société civile » et ses organisations dans les pays de l'espace francophone	81

Allocutions à la séance officielle d'ouvertures

Jeudi 15 mai 2008

L'honorable Hédard ALBERT

Le représentant du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....27

M. Jacques BILODEAU

Le représentant du Gouvernement du Canada31

S.E. M. Abdou DIOUF

Le Secrétaire général de la Francophonie35

Prof. Moussa DAFF

Le Président de la Conférence et du Comité de suivi39

De L'honorable Hédard ALBERT
Représentant du Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Ministre du mieux-être, de la culture et des sports
Ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick

Ouverture officielle de la VIe Conférence des OING et OSC

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le représentant personnel du Premier ministre du Canada,
Monsieur le représentant personnel du Président de la République de France
Monsieur le Président du comité de suivi des Organisations internationales
non gouvernementales accréditées auprès de la Francophonie,
Monsieur le maire de Caraquet,
Mesdames et messieurs les représentants des OING et des OSC,
Distingués invités,
Chers amis de la Francophonie,

C'est tout un honneur que vous nous faites à l'occasion de la sixième conférence des Organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile. Nous sommes enchantés de vous accueillir à Caraquet, dans la péninsule acadienne, dans la province du Nouveau-Brunswick, au Canada.

Si je vous fais cette litanie de lieux, c'est que je tiens à partager avec vous notre fierté d'appartenance et notre identité. Depuis votre arrivée parmi nous, vous avez sûrement compris que la très grande majorité des citoyens se définissent d'abord comme «acadiens», puis comme «néo-brunswickois» et enfin comme «canadiens». Pour nous cette appartenance, quoique multiple, n'est aucunement contradictoire.

Elle se fait simultanément et en harmonie avec les autres populations qui partagent notre territoire. Notre histoire est complexe. L'histoire du peuple acadien a été marquée par des moments difficiles et par des faits pénibles. Pour vous aider à comprendre, j'emprunterai à une grande compositrice et interprète de l'Acadie, Madame Angèle Arseneault, qui écrivait dans la chanson «Grand Pré» :

«... *si mon histoire est triste, ce n'est pas votre faute,
Mais soyons des artistes, écrivons-en une autre,
Qui sera bien plus belle, beaucoup moins dramatique, avec des arcs-
en-ciel, d'la danse et de la musique...».*

C'est probablement ce que nos ancêtres ont eu envie de faire maintes et maintes fois, mais, vous le constatez, les acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick ont relevé, chaque fois les défis. Aujourd'hui, nous nous promenons la tête bien haute, fière de nos réalisations et tournés résolument vers un avenir encore meilleur.

Au Nouveau-Brunswick, les deux communautés de langues officielles (anglophone et francophone) ont un statut égal. Grâce en partie à notre Loi sur les Langues Officielles mais grâce surtout à la ténacité de nos populations, les acadiens et francophones de la province possèdent maintenant leur propre institutions dans quasiment tous les domaines.

Ils vivent en harmonie avec les peuples autochtones, avec les citoyens de langues anglaises et avec les autres cultures qui enrichissent notre environnement social et notre patrimoine.

Nous n'avons pas atteint la perfection mais je suis fier de notre cheminement et je pense que nous pouvons revendiquer le fait que nous sommes un exemple de gestion de la diversité.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick avec son Premier ministre, l'honorable Shawn Graham a déjà affirmé ouvertement sa volonté de renforcer les organisations non gouvernementales de la province et les institutions de la société civile.

Nous avons voulu améliorer la relation avec le gouvernement dans le but de trouver, ensemble, des solutions aux nombreux défis qui se pointent chaque jour dans notre horizon.

Je salue les efforts que nous déployons tous et toutes dans ce sens et je vous offre notre collaboration la plus sincère. Je formule cependant le souhait que vos travaux nous aident encore à perfectionner nos relations et surtout à nous ouvrir sur le monde.

Le Nouveau-Brunswick participe aux travaux de l'Organisation internationale de la Francophonie avec engagement et ardeur. Nous avons été hôte du Sommet de la Francophonie en 1999. Cet honneur a rejallit sur la population toute entière.

Le Sommet de Moncton nous a permis de nous faire connaître à l'étranger mais il a surtout servi à faire connaître la Francophonie chez nous.

C'est dans ce même esprit, que nous avons voulu nous associer au Canada et au Québec pour accueillir le prochain sommet à Québec en octobre 2008. Le Sommet de Québec est tourné vers l'avenir, c'est un sommet de changements. Ayant appris que les organisations internationales non

gouvernementales de la Francophonie souhaitent organiser une conférence pour réfléchir et influencer les débats de Québec, nous nous sommes empressés de proposer au gouvernement du Canada de devenir, avec nous, les co-hôtes de cette conférence, et d'y adjoindre nos amis du gouvernement du Québec.

Je sais que l'organisation pour vous accueillir et pour vous fournir l'encadrement et la logistique nécessaires au succès de vos travaux est bien en place actuellement. Je veux remercier le Canada et le Québec pour leur participation. Je veux féliciter, déjà, tous les bénévoles, tous les contractuels, tous les employés de la ville de Caraquet ainsi que tous les personnels des gouvernements pour leur engagement, leur dévouement, leur disponibilité et leur savoir faire. Je sais que la qualité de l'organisation vous permettra de bien travailler et d'influencer positivement notre avenir.

Je termine en vous remerciant à nouveau tous et toutes d'avoir accepté notre invitation aussi humble soit-elle. J'espère que vous avez passé de bons moments en notre compagnie, que vous avez découverts une région et des gens sympathiques, chaleureux et aussi engagés que vous envers la Francophonie. Je sais que vous reviendrez souvent parmi nous.

D'ailleurs, je vous invite fortement à faire coïncider un prochain déplacement dans la péninsule acadienne avec les dates du prochain Congrès mondial acadien qui se déroulera dans cette même région à l'été 2009. Profitez de votre passage pour discuter avec les organisateurs des nombreuses activités qui vous y seront offertes.

Bonne continuation dans vos travaux et délibérations et bonne fin de séjour!

De M. Jacques BILODEAU

Le représentant du Gouvernement du Canada
Représentant personnel du Premier Ministre

Monsieur le Maire,
Monsieur le ministre, président de la conférence,
Monsieur le ministre de la Francophonie du Nouveau-Brunswick,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,
Chers amis de la Francophonie,

Dans un premier temps, permettez-moi de vous transmettre les plus chaleureuses salutations du Ministre des Affaires étrangères, l'honorable Maxime Bernier que des engagements pris antérieurement empêchent malheureusement d'être parmi nous aujourd'hui. Je vous transmets en son nom ses plus chaleureuses salutations.

Je suis à la fois heureux et très honoré, à titre de représentant du Canada, de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue au pays dans le cadre de cette VI^e Conférence francophone des Organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile.

Cher(e)s ami(e)s,

La Charte des Nations Unies commence par les mots: “ *Nous, peuples des Nations Unies...* ” Cela confirme que l'ONU a reçu ses pouvoirs des citoyens et des citoyennes du monde et qu'elle agit en leur nom.

L'obtention, par les représentants des organisations non gouvernementales d'une plus grande attention de la part d'une institution telle l'ONU s'est fait graduellement. Le respect qu'on porte à leur endroit s'est manifesté avec plus d'intensité au cours des dernières années.

Les Instances de la Francophonie, à l'instar de l'ONU, ont également mis en place au sein de la Francophonie, et vous en êtes la preuve vivante, un cadre de concertation avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) afin de mieux répondre aux aspirations de la société civile.

Les ONG demeurent les principaux intermédiaires par lesquels le grand public peut accéder au débat des institutions multilatérales internationales.

Les ONG représentent essentiellement toutes les composantes de ce qu'on appelle généralement la "société civile" que ce soit les groupes professionnels, les milieux d'affaires, la jeunesse, et les militants préoccupés par l'environnement, la santé, le développement et les droits de la personne.

L'action non gouvernementale est indispensable et les ONG font aujourd'hui partie du débat démocratique.

Le Canada est reconnu en tant que pays moderne et démocratique, dans lequel la société civile joue un rôle de premier plan. À cet égard, les communautés francophones et acadiennes du Canada et les francophones du Québec ont une longue expérience.

Ces collectivités se sont donné des réseaux associatifs qui ont influencé et qui continuent d'influencer les divers gouvernements. Ces associations ou ces fédérations ont largement contribué à la mise en valeur d'une francophonie riche et distincte au sein de nombreuses communautés francophones partout au Canada.

Elles ont, non seulement, réussi à maintenir la langue française mais également elles ont contribué par endroit à la consolidation de leurs propres institutions francophones, pensons à SOS Montfort dans la région d'Ottawa, dans des milieux parfois majoritairement anglophones.

Appuyées par les philanthropes, les entreprises et les divers niveaux de gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes insufflent l'énergie essentielle au développement de la francophonie partout au pays et dans tous les domaines d'activités.

L'action dynamique, la spontanéité, et la franchise des ONG font en sorte qu'elles occupent une place de choix dans le cœur du public au point parfois même de faire l'envi des politiciens. Nombreux sont ceux qui reconnaissent que les ONG font souvent un travail complémentaire à celui des gouvernements et dans certains cas agissent là où il serait impossible à un gouvernement de le faire.

Le gouvernement canadien consulte régulièrement des représentants de la société civile avant les grandes conférences de l'ONU et les sessions de diverses commissions consultatives. Par le passé, il a demandé à des représentants d'ONG de faire partie de ses délégations officielles comme lors de Sommets de la Francophonie.

Rappelons que, le Canada et le Québec et le Nouveau-Brunswick qui sont co-hôtes de cet événement ont accepté de financer des activités initiées par des ONG et s'inscrivant tout particulièrement dans le contexte du Sommet de Québec.

C'est dans cet esprit que le gouvernement du Canada en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Organisation internationale de la Francophonie apporte son appui à la VIe Conférence francophone des Organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile.

En terminant, je peux vous assurer que nous porteront la plus grande attention aux conclusions issues de vos travaux qui ne manqueront d'ailleurs pas, j'en suis convaincu, d'être prises en compte par les plus hautes autorités de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Chers ami(e)s,

En terminant, je voudrais souhaiter à toutes et à tous, tout particulièrement à ceux et celles qui sont venus de très loin, un excellent séjour au Canada et le meilleur des succès dans le cadre des réflexions qui s'amorcent aujourd'hui.

Merci de votre attention.

De S.E. M. Abdou DIOUF

Le Secrétaire général de la Francophonie

La Francophonie ne pouvait espérer un site plus approprié pour tenir cette Sixième Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile.

En effet, Caraquet, capitale de l'Acadie du Nouveau Brunswick, a su préserver, au fil des siècles, la fierté de ses origines acadiennes, elle a su porter haut et fort la revendication pour la reconnaissance de ses droits, au premier rang desquels le droit à l'enseignement du français dans les écoles.

Caraquet, honorée à deux reprises du titre prestigieux de capitale culturelle du Canada, a su, par ailleurs, au fil des années, susciter et développer une politique ambitieuse dans le domaine des arts et de la culture.

Alors vous comprendrez que le Secrétaire général de la Francophonie, organisation qui a placé au rang de ses missions essentielles le respect et la promotion de la diversité des expressions culturelles, se sente, ici, parfaitement chez lui. Et l'accueil particulièrement cordial et fraternel qui m'a été réservé, ainsi qu'à l'ensemble des délégations, aurait suffi à nous en convaincre.

Je voudrais donc, Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Représentant du gouvernement du Canada, vous remercier très chaleureusement, ainsi que toutes celles et tous ceux qui se sont dépensés sans compter, pour que cette Conférence soit un grand succès, une Conférence que l'origine du mot « caraquet » nous invite, fort judicieusement, à placer sous le signe de la rencontre, puisque, si mes renseignements sont exacts, « caraquet » signifie en langue micmac : « la rencontre de deux rivières ».

N'est-ce pas, en dernière analyse, ce qui caractérise la rencontre originelle de la Francophonie avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, que je me réjouis de voir si largement représentées aujourd'hui. Je voudrais, à cet égard, saluer la qualité du travail accompli par le Président et les membres du Comité de suivi depuis votre dernière Conférence.

Mesdames, Messieurs,

Si j'ai tenu à être parmi vous aujourd'hui, c'est d'abord pour vous réitérer l'intérêt attentionné que je porte à votre Conférence, mais aussi, et surtout,

pour vous dire combien votre rôle est essentiel au fonctionnement même de notre organisation.

Croyez bien qu'il ne s'agit pas là de propos convenus.

Nous savons tous que les représentants de la société civile se sont, depuis plusieurs années déjà, énergiquement mobilisés pour qu'une place leur soit faite à la table des grandes conférences, ou plus largement au sein des instances internationales.

J'y vois une revendication légitime, parce qu'indissociable de la démocratisation de la mondialisation et des relations internationales que nous voudrions voir s'instaurer.

Il n'en demeure pas moins que ces organisations ont dû, bien souvent, pour y parvenir, forcer des portes qui ne leur étaient pas spontanément ouvertes. Et beaucoup reste encore à concevoir, à mettre en œuvre pour que ce partenariat soit reconnu comme il se doit, c'est dire comme un élément majeur d'une gouvernance mondiale véritablement ouverte, participative, démocratique.

Aussi, lorsque je porte mon regard sur le chemin que nous avons ensemble parcouru, des origines jusqu'à maintenant, je suis frappé par le caractère naturel de notre partenariat, - j'ai envie de dire de notre association - peut-être parce que la société civile est au fondement même de la création de notre organisation, et qu'elle continue depuis lors, à travers nos opérateurs, à travers, aussi bien sûr, les organisations que vous représentez, à approfondir, à enraciner, jour après jour, ce lien, qui confère à la Francophonie un caractère tout à la fois original et novateur.

Mais ce caractère original et novateur a une contrepartie. Il nous oblige à aller sans cesse de l'avant, pour affiner, adapter nos modalités de collaboration. En d'autres termes, nous n'avons d'autre choix que d'évoluer, ensemble, si nous voulons préserver cette relation privilégiée.

Et nous nous y employons activement, singulièrement depuis la Conférence ministérielle de Ouagadougou en 2004.

Je crois pouvoir dire que le mécanisme de contact et de dialogue que nous avons mis en place entre les organisations de la société civile francophone accréditées, d'une part, et l'OIF et les opérateurs, d'autre part, commence à porter ses fruits. Le Comité de suivi a ainsi pu tenir une vingtaine de réunions, et son président a été convié à participer aux sessions de notre Conseil permanent. J'ai souhaité pour ma part, que la date de votre Conférence puisse être avancée afin que vous disposiez d'un délai raisonnable d'ici au Sommet, pour parachever les recommandations que vous soumettrez aux chefs d'Etat et de gouvernement.

En matière de coopération, nous devons toujours plus instaurer ce réflexe qui consiste pour nos différentes directions, ainsi que pour la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, à confier aux organisations de la société civile l'exécution de certains projets dont elles ont la responsabilité.

Cela ne saurait nous dédouaner, pour autant, de l'appui financier que nous fournissons aux activités de coopération initiées ou conduites par vos soins. A cet égard, le bilan est, me semble-t-il satisfaisant, puisqu'en l'espace de deux ans, plus d'une centaine de requêtes, émanant d'organisations internationales non gouvernementales, ou d'organisations de la société civile, ont ainsi été honorées, pour un montant global de 2 millions d'euros.

J'attache, aussi, pour ma part la plus grande importance, à ce que notre organisation puisse contribuer à gommer les inégalités d'accès à la scène internationale que l'on est obligé de constater. La production et la diffusion de documents, l'envoi de délégations suffisamment importantes pour pouvoir suivre les différents débats ou négociations en cours, l'accès aux médias ont encore un coût trop élevé pour beaucoup d'organisations. Or il est essentiel, pour vous, comme pour la Francophonie, que vous puissiez faire entendre la voix de la société civile francophone dans les instances internationales. C'est tout le sens de l'appui que nous avons fourni à la participation de délégations au Forum international du Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, ou encore aux diverses consultations organisées dans le cadre de la CNUCED XII. Ce sera aussi le cas pour le Troisième Forum de haut niveau sur la Déclaration de Paris et l'efficacité de l'aide au développement, qui se tiendra à Accra en septembre prochain.

Je sais que vous avez prévu durant cette Conférence d'échanger sur vos préoccupations, vos attentes, vos besoins, sur les difficultés auxquelles vous continuez à vous heurter, et le document qui en résultera sera, pour nous, pour l'évolution même de notre partenariat, fort utile, car j'ai bien conscience que nous avons encore matière à améliorer notre mode commun de fonctionnement, et ce au moment même où notre organisation s'attache à recentrer ses programmes pour plus d'efficacité, et à mettre en place une véritable culture de l'évaluation et du résultat.

Il vous reviendra, également, de réfléchir sur les quatre enjeux prioritaires mis en exergue du XII^{ème} Sommet qui se tiendra à Québec, en octobre prochain. Sans présumer du message que vous adresserez, alors, aux chefs d'Etat et de gouvernement, je veux vous dire que l'éclairage que vous nous apporterez est fort attendu.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, en terminant, vous adresser un message d'espoir et d'optimisme. Le monde des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile est d'abord celui de la diversité.

Certains, soucieux, peut-être, de faire émerger une société civile internationale en phase avec les réalités d'un monde globalisé, tenté par l'uniformisation, dénoncent son hétérogénéité. D'autres, revendiquent la nécessité d'identifier, une fois pour toutes, un nombre limité d'acteurs ou d'organisations, qui auraient légitimité pour parler au nom de tous. Certes la gestion de cette diversité, le foisonnement des initiatives peuvent parfois constituer un obstacle à l'efficacité de l'action. Mais je reste profondément convaincu que nous devons être suffisamment imaginatifs et créatifs pour surmonter ces difficultés, parce que c'est dans cette diversité que résident votre richesse et votre dynamisme, que résident surtout votre représentativité d'un monde que nous voulons préserver dans la polyphonie fécondante de ses différences.

Je vous remercie.

Le Président de la Conférence et du Comité de suivi

Dans la première partie de son allocution, le Professeur Moussa DAFF, Président de la Conférence et du Comité de suivi a tenu d'abord à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général de la Francophonie pour les encouragements qu'il n'a cessé de prodiguer au Comité de suivi et pour le ferme soutien qu'il lui a apporté.

Il a remercié chaleureusement les hautes autorités du Canada et du Nouveau Brunswick ainsi que la Municipalité de Caraquet pour la qualité de leur accueil et l'efficacité de l'organisation.

Il a rendu hommage aux ONG francophones et acadiennes pour l'organisation de la fructueuse journée de rencontre et d'échanges du 14 mai. Il a dit sa gratitude envers tous celles et ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette Conférence, en particulier les services de l'OIF pour l'esprit de coopération qui a été constamment le leur.

Le Président Moussa DAFF s'est attaché ensuite à dégager les objectifs essentiels de cette VIème Conférence.

« La VIème Conférence, en conformité avec les principes de la démocratie associative, va fonctionner comme l'assemblée générale statutaire d'une association.

Dès ce matin, le « bureau » élu à Ouagadougou, c'est-à-dire le Comité de suivi et son président, lui rendront compte de leur mandat. Elle se prononcera sur leurs rapports.

Samedi après midi, elle procédera à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau Comité après avoir défini les grands objectifs de travail pour les deux années à venir.

La VIème Conférence souhaite aussi faire preuve de son expertise

En 2005, la Vème Conférence avait consacré l'essentiel de son temps à sa propre refondation, en application des Directives de 2004 sur le partenariat avec les organisations de la société civile. En 2006, elle réunissait à Paris les « Assises francophones de l'éducation et de la Formation » et adressait un message aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis quelques semaines plus tard à Bucarest.

La VIème Conférence se réunit cinq mois avant le Sommet de Québec. Les avis argumentés qu'elle émettra au terme de ses travaux, auront ainsi le caractère d'une véritable contribution à la préparation du Sommet. C'est

pourquoi, selon votre vœu, Monsieur le Secrétaire général, le Comité de suivi a demandé à l'ensemble des organisations membres de participer à une réflexion collective, soigneusement préparée, sur les quatre « enjeux prioritaires » inscrits à l'ordre du jour du Sommet de Québec : *Démocratie et état de droit, Environnement, Gouvernance économique, Langue française*. La VIème Conférence consacra à cette tâche toute la journée du 16 et la matinée du 17 mai.

La VIème Conférence enfin doit s'interroger sur sa propre légitimité

Sa mission est d'exprimer les avis, les préoccupations, les attentes de la société civile ou plutôt des organisations, aux multiples formes, de la société civile des pays de l'espace francophone. Il lui appartient de vérifier sa capacité à s'exprimer en leur nom. La VIème Conférence consacra ce premier après midi à cette vérification, en témoignant de sa connaissance effective des réalités concrètes du « terrain ». Elle s'appuiera sur l'expérience des OING/OSC, chacune selon son domaine de compétence et les pays où elle déploie ses activités. Elle s'efforcera ainsi d'approcher, à travers la complexité des processus observés, cette réalité sociale, culturelle, politique que l'on nomme « société civile ».

Entreprise éminemment problématique, qu'il convient d'aborder avec beaucoup de prudence intellectuelle !

En 1789, l'Abbé Sieyès, qui joua un certain rôle pendant la Révolution française, avait publié un manifeste qui fit grand bruit ; « *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?* » Ses réponses sont restées célèbres :

Qu'est-ce que le Tiers Etat ? - TOUT

Qu'a-t-il été jusqu'ici ? - RIEN

Que veut-il devenir ? - QUELQUE CHOSE

Pourrions répondre aujourd'hui avec la même assurance aux trois mêmes questions sur la « société civile » ? La société civile n'est certes pas TOUT. On ne peut plus dire que jusqu'ici elle n'a été RIEN. On peut en revanche affirmer, et c'est sans doute de cette affirmation que la VIème Conférence voudra montrer la pertinence : dans le monde entier, de plus en plus, la société civile entend devenir « **QUELQUE CHOSE** » !

Appel à contributions

La VIème Conférence des OING/OSC est convoquée du 15 au 17 mai 2008 à Caraquet (Nouveau Brunswick).

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement se réunira à Québec en octobre prochain. Il consacrera ses travaux à l'examen de trois « **enjeux prioritaires** » pour la Francophonie :

- **Gouvernance et démocratie ;**
- **L'environnement ;**
- **La langue française.**

Les délégués des OING à la VIème Conférence sont invités à adresser aux Chefs d'Etat et de gouvernement un message pour leur faire part des préoccupations et attentes de la « **société civile** »² des pays membres de la Francophonie.

Dans ce message, les délégués à la VIème Conférence devront notamment présenter leurs analyses et leurs recommandations concernant les trois « **enjeux prioritaires** ». Ils auront également toute liberté pour aborder d'autres sujets.

Le Comité de suivi pour sa part n'a pas souhaité proposer aux délégués un thème de travail particulier, mais a jugé utile de d'esquisser un cadre général de réflexion à partir de ses propres analyses. Tel est l'objet du présent « *Appel à contributions* » qui s'ordonne autour de trois séries d'interrogations.

- I. Qu'est-ce que la « *société civile* »** aujourd'hui dans les pays membres de la Francophonie ? Comment la décrire dans sa diversité ? Dans quelle mesure peut-on parler d' « *une société civile francophone* » et de ses « *attentes* » ?
- II. En quoi « *Gouvernance et démocratie* », « *l'environnement* », « *la langue française* » sont-ils aujourd'hui des « *enjeux prioritaires* » ?

2 Dans la suite du texte les guillemets et les caractères italiques ne seront plus utilisés.

III. Quelles contributions sont attendues des OING/OSC, en vue de quelle organisation des travaux de la Conférence ? en vue de quel message aux Chefs d'Etat et de gouvernement.

1. La société civile des pays membres de la Francophonie aujourd'hui

On ne peut exprimer les attentes de la société civile, sans s'interroger sur la réalité que l'on désigne par ce mot.

1.1 Une définition

Le terme de société civile fait désormais partie du vocabulaire politique et médiatique ordinaire, sans pour autant correspondre à un concept rigoureux de la science politique. La société civile ne se laisse pas enfermer dans une définition précise susceptible de faire consensus. Le « *Groupe Consultatif sur la société civile* » (créé par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE) propose celle-ci : « *Dans son sens général, la notion de société civile comprend les organisations et les structures non étatiques et non marchandes, au sein desquelles des individus poursuivent des objectifs et des idéaux communs....Ces organisations remplissent trois grandes catégories de rôles : elles favorisent la participation des citoyens à la vie publique ; elles exécutent des programmes et des opérations de développement ; elles militent pour renforcer le pouvoir social de certains groupes et pour les droits de la personne* ».

Cette définition paraît suffisamment large pour englober toutes les formes de manifestations organisées de la société civile, qu'il s'agisse des formes juridiquement constituées, de formes relevant de la coutume ou de formes spontanées. Elle offre un point de départ commode pour *décrire la diversité, identifier des différences et des similitudes.*

1.2. Les sociétés civiles des pays francophones: l'état des lieux

L'emploi du pluriel paraît s'imposer

1.2.1 Décrire la diversité des situations nationales

La singularité de chaque situation nationale est mise en évidence par la combinaison des réponses aux questions portant :

- **sur la nature de ces « organisations et structures » de la société civile** : formellement constituées (syndicats, associations professionnelles, ONG à but non lucratif etc.), coutumières, spontanées...
- **sur les objectifs qu'elles poursuivent** : selon qu'elles visent seulement la défense d'intérêts particuliers, ou l'intérêt général en « *militant pour le*

renforcement du pouvoir social de certains groupes – pauvres, femmes, groupes ethniques minoritaires... - et pour les droits de la personne », sur leurs domaines d'activité : éducatif, culturel, caritatif ou humanitaire, défense des droits de l'Homme, protection de l'environnement, promotion du développement durable, etc. et sur le champ géographique de leur de leurs interventions : local, national, international

- **sur la nature de ces pouvoirs « étatiques et marchands »** : pouvoir politique, centralisé ou décentralisé, séparation plus ou moins stricte des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; rapports entre pouvoir politique et pouvoir religieux ; rapports entre pouvoir politique et pouvoir économique ; entre pouvoir politique et « pouvoir médiatique », niveau de développement des libertés publiques etc.
- **sur le cadre juridique qui définit le statut légal de ces organisations**, sur les **dispositifs institutionnels** qui rendent possible, favorisent ou limitent l'exercice effectif des droits qui leur sont reconnus, sur **le contexte** politique, culturel, économique et financier qui conditionne leurs pratiques réelles : autonomie ou dépendance à l'égard des pouvoirs politique et économique ; reconnaissance aux organisations du droit à la libre critique, de la capacité de proposer et de participer aux processus de prise de décision, ou à l'inverse attitude d'indifférence ou de méfiance, d'étouffement, de mise sous contrôle, de récupération ou de répression
- **sur les effets réels de leurs actions** : succès ou échecs ; impact local, régional ou national ; conformité avec les objectifs poursuivis ou effets pervers ; sur l'analyse qu'elles font des causes de leurs réussites et de leurs échecs et les conséquences qu'elles en tirent pour leur action à venir.

1.2.2. Identifier des différences et des similitudes

L'approche historique notamment, mais elle n'est pas la seule pertinente, peut en éclairer différences et ressemblances entre les pays membres de la Francophonie, en particulier l'analyse des conditions historiques de la formation des Etats nations du Nord », des conséquences de la colonisation dans les pays du « Sud » ; ou encore celle de l'expérience du socialisme étatique dans les pays de l'Est...

Une typologie pourrait être tentée.

1.3. Vers l'émergence d' « UNE » société civile francophone ?

L'approche historique peut également éclairer **pourquoi et comment se construit aujourd'hui une société civile internationale**, et pourquoi l'ONU, l'UNESCO ainsi que d'autres grandes organisations intergouvernementales, qu'elles correspondent à des aires géopolitiques comme l'Union Européenne,

entendent développer leur « partenariat » avec des OING considérées comme représentatives de cette société civile internationale, qu'elles contribuent par là même à faire exister comme possible force de contestation, de résistance et de proposition dans la construction d'un nouvel ordre mondial qui se cherche douloureusement.

Peut-on aujourd'hui considérer que dans le vaste et complexe ensemble des pays membres de la Francophonie, les populations prennent peu à peu conscience d'intérêts communs, de valeurs communes, d'espérances communes, de constituer « UNE » société civile commune »?

Le Comité de suivi propose ci-dessous quelques unes des questions auxquelles la Conférence pourrait apporter des éléments de réponse.

Concernant l'état des lieux

Qu'en est-il aujourd'hui de la société civile dans l'espace francophone au Nord, au Sud et à l'Est? Comment participe-t-elle à la prise de la décision politique et à quel niveau? Comment se positionne-t-elle par rapport aux principes de la bonne gouvernance: autonomie, efficacité, concurrence, ouverture des marchés, rentabilité, etc.? Quels sont ses objectifs? Quel est son rapport avec l'Etat et avec les sociétés environnantes dans lesquels elle agit? Quels rapports entretient-elle avec les pouvoirs internationaux? D'où tire-t-elle sa légitimité et ses financements?

Concernant l'émergence « d'une société civile francophone »

*Peut-on, au-delà de la diversité des situations nationales découlant de la géographie et de l'Histoire, parler de l'émergence d'une « **société civile francophone** », se caractérisant par des convergences spécifiques à la fois dans la prise de conscience et dans les exigences, face aux problèmes de la mondialisation ?*

Comment entend-elle participer, aujourd'hui et à l'avenir, à la prise de décision politique au niveau des Etats et au niveau de la Francophonie ?

*Comment se positionne-t-elle, aujourd'hui, par rapport à des problèmes comme celui de **la gouvernance et de la Démocratie**, de la défense de **l'environnement**, du rôle de **la langue française** ?*

Quelles sont notamment dans ces domaines ses attentes à l'égard des instances politiques de la Francophonie ?

2. Les « enjeux prioritaires » de la Francophonie

La Conférence Ministérielle de la Francophonie réunie à Vientiane en octobre 2007 a retenu ces trois « enjeux prioritaires » sans les expliciter.

Le Comité de suivi estime nécessaire de proposer sa propre interprétation.

La VIème Conférence appréciera dans quelle mesure ce choix lui offre le cadre approprié pour exprimer toutes les attentes prioritaires de la société civile francophone, par exemple en matière d'éducation et de formation, des droits des femmes, etc.

Le Comité de suivi rappelle que ce cadre ne saurait limiter la liberté de choix de la Conférence.

2.1 Questions liminaires

2.1.1 Pourquoi le choix du mot « enjeu » plutôt que thème ou problème ?

Enjeu appartient au vocabulaire de la compétition : ce que l'on peut perdre ou gagner. Réfléchir sur un enjeu c'est évaluer les « atouts » dont on dispose, mesurer un rapport de forces, calculer les risques, c'est réfléchir en termes d'action. Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement est invité à une réflexion de ce type, stratégique plutôt qu'académique. Dans la compétition internationale actuelle, l'*enjeu*, pour une organisation qui regroupe près du tiers des Etats membres de l'ONU, c'est sa capacité à influencer sur la marche du monde, à proposer à la communauté internationale des solutions crédibles aux problèmes de notre temps. C'est la capacité de ses membres à les mettre en œuvre, chacun et solidairement. La Francophonie doit à présent dresser le bilan de ses résultats, établir un état des lieux lucide, évaluer ses atouts et ses faiblesses, innover pour persévérer.

2.1.2 Pourquoi le choix de ces trois « priorités » ?

Deux éléments de réponse peuvent être avancés :

- *les questions de la démocratie, de l'environnement, de la position hégémonique de l'anglo-américain, se posent aujourd'hui à toute la communauté internationale avec une acuité croissante en raison même des effets politiques, économiques et culturels de la mondialisation : l'évolution des rapports de forces dans le monde oblige la Francophonie à des remises en question, à rechercher de nouvelles réponses, à mettre en œuvre de nouvelles stratégies ;*
- *sur ces mêmes questions les pays membres de la Francophonie se sont exprimés à plusieurs reprises d' « une seule voix » en soutenant des*

positions communes conformes aux valeurs universelles³ (1) dont ils se réclament : l'élargissement à de nouveaux membres oblige la Francophonie à s'interroger sur les fondements, la solidité et les limites d'une solidarité qui conditionne sa crédibilité.

Quel regard rétrospectif peut-on porter aujourd'hui, du point de vue de la société civile, sur ces trois aspects de l'action conduite par la Francophonie ? Quelles remises en cause seraient justifiées ? Quels enseignements tirer pour l'avenir ? D'autres priorités doivent-elles être retenues ?

2.2. Analyse des trois « enjeux prioritaires »

2.2.1 Gouvernance et démocratie.

Léopold Sédar Senghor a repris le vieux mot français de *gouvernance* pour désigner les services administratifs régionaux du Sénégal. Mais il est devenu plus récemment un mot à la mode, notamment dans l'expression « *la bonne gouvernance* », avec une signification toute différente. Ce néologisme appartient au vocabulaire de l'économie libérale.

Appliquée à l'entreprise, la « bonne gouvernance » c'est d'abord la *rationalisation* : « gestion rigoureuse et contrôlée, recherche systématique de la *cohérence*, de l'*efficacité* et de l'*efficacéité*, évaluation des performances, élimination des gaspillages, etc. C'est en même temps la *régulation* : communiquer, dialoguer, gérer les tensions, créer du consensus, obtenir l'adhésion des acteurs aux objectifs de l'entreprise et leur participation à leur réalisation, etc. Appliquée à la pratique politique, parler de « bonne gouvernance » c'est suggérer que l'art de gouverner l'Etat et l'art de gouverner l'entreprise sont essentiellement de même nature.

3 On se reportera notamment aux textes suivants :

La « **Déclaration de Bamako** », le 3 novembre 2000, a fixé dans un texte « normatif » la doctrine de la Francophonie en matière de démocratie. **Est-il aujourd'hui nécessaire d'associer démocratie et gouvernance ?**

En 1991, le Sommet de Chaillot adopte la **Déclaration de Tunis**, défendue solidairement par la Francophonie à la Conférence mondiale de Rio sur l'**environnement** en 1992. En 2002, à Johannesburg, la Francophonie défendra les mêmes positions lors du Sommet mondial sur le Développement durable.

La défense de la **langue française**, constamment considérée comme indissociable de la promotion de la diversité linguistique et culturelle. En 1970 la création de « l'Agence de Coopération Culturelle et Technique », l'ACCT, est la première forme de la Francophonie institutionnelle. La Francophonie a joué un rôle décisif auprès de l'UNESCO pour l'adoption de la « **convention sur la protection et la promotion de la diversité de la culturelle** ». La toute récente résolution de Vientiane proclame: « *La langue française, outil de la solidarité et de la promotion de la diversité linguistique et culturelle*

La formulation retenue par le Conseil Permanent et la Conférence Ministérielle de la Francophonie – « **Gouvernance et démocratie** » - associe pour la première fois de façon explicite, semble-t-il, ces deux termes dans un texte officiel de la Francophonie. Absent de la « **Déclaration de Bamako** », le mot gouvernance apparaît dans la « *Contribution des Etats et gouvernements membres de la Francophonie au Sommet mondial de Johannesburg sur le Développement durable* » (2002) qui cite, parmi les principes dont s'inspire l'action de la Francophonie en la matière, d'une part le « *renforcement de la gouvernance* » et d'autre part, le bon fonctionnement de la démocratie.

L'objectif de la « **gouvernance démocratique** » **serait de faire en sorte que le fonctionnement démocratique de la société aille de pair avec une gestion rigoureuse et efficace des affaires publiques.**

Un tel objectif ferait aisément consensus, s'il n'était source de possibles malentendus. Introduire dans le fonctionnement interne de l'entreprise certaines pratiques de démocratie participative peut certes être un moyen efficace de régulation et d'amélioration des performances, mais la finalité propre de l'entreprise est de produire des biens ou des services, c'est la rentabilité, non la promotion de la démocratie. A l'inverse, dans un Etat démocratique, s'inspirer dans la gestion des affaires publiques de certains principes de rationalisation de l'entreprise, peut être un moyen efficace, par exemple pour équilibrer le budget, ou améliorer les indices de performances économiques du pays, mais ne peut être la finalité propre de l'action politique. La bonne gouvernance de l'entreprise s'apprécie selon les critères du marché, celle de l'Etat selon ceux de la démocratie, qui ne coïncident pas nécessairement. Peut-on parler de bonne gouvernance là où la démocratie est absente ?

Le Comité de suivi propose ci-après quelques unes des questions auxquelles la VI^{ème} Conférence pourrait apporter des éléments de réponse

Si la « gouvernance démocratique » ne peut se contenter de prendre l'entreprise pour seul modèle, quelles sont les conditions de sa réussite ? Comment peut-elle contribuer à ce que démocratie et bonne gestion se conditionnent et se renforcent mutuellement ? Quels exemples de réussites ou d'échecs de la « gouvernance démocratique » dans les pays de la Francophonie ? Quels exemples de démocratie participative associant la société civile à la gestion des affaires publiques, et à quels niveaux ? Un modèle francophone spécifique de « gouvernance démocratique », capable de concilier démocratie et mondialisation de l'économie, est-il aujourd'hui en train de naître ? Le réaliser, et le proposer, peut-il devenir un enjeu prioritaire pour la Francophonie ?

2. 2.2 L'environnement.

La défense de l'environnement dans la multiplicité de ses dimensions n'est pas un problème spécifique des pays de la Francophonie. La résolution de ce problème planétaire, dont on sait la complexité, génère depuis plusieurs décennies une diversité d'approches qui depuis quelques années prend parfois un caractère conflictuel. L'universalité du questionnement oblige une organisation comme la Francophonie à se poser la question de la spécificité de ses réponses. Depuis la *Déclaration de Tunis* et le Sommet mondial de Rio, et dans sa *Contribution au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable*, la Francophonie s'est constamment attachée à affirmer la possibilité de solutions tenant compte les intérêts légitimes des pays du Nord et du Sud, et refusant de dissocier défense de l'environnement, croissance économique, développement durable, démocratie, éradication de la pauvreté, progrès de l'éducation et de la santé pour tous.

Qu'en est-il aujourd'hui de la crédibilité des solutions avancées? Faut-il distinguer et choisir entre « développement *durable* » et « développement *soutenable* » ? Mettre en évidence une différence ou une similitude est une démarche essentielle d'identification, mais aussi de mobilisation des acteurs de la Francophonie pour mieux répondre aux défis posés.

Le Comité de suivi propose ci-après quelques unes des questions auxquelles la VIème Conférence pourrait apporter des éléments de réponse :

En matière de défense de l'environnement, de quels exemples de réussite dans les pays de la Francophonie, les organisations représentatives de la société civile peuvent-elles porter témoignage, et à quel niveau ? Quels enseignements en tirer pour définir, et tenter de faire prévaloir, une position commune des Etats de la Francophonie dans le débat international actuel ?

2.2.3 La langue française

Les pays membres de la Francophonie « *ont la langue française en partage* », mais il s'agit d'un partage très inégal. Son statut varie d'un pays à l'autre : langue nationale, langue officielle, langue seconde, langue étrangère avec parfois un nombre infime de locuteurs. Variable aussi sa place dans les systèmes d'éducation et de formation : tantôt langue d'enseignement à tous les niveaux des cursus scolaires et universitaires tantôt langue enseignée dans de rares filières d'enseignement supérieur. Cette inégalité est l'autre face d'une diversité linguistique qui est un aspect essentiel de la diversité culturelle que la Francophonie entend préserver.

Mais « avoir le français en partage », le considérer comme « l'outil de la solidarité et de la promotion de la diversité des expressions linguistiques et culturelles » signifie que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie « **partagent la responsabilité** » **de défendre et promouvoir la langue française, dans la diversité de ses formes et la multiplicité de ses usages nationaux et internationaux.**

Le français est en effet un outil de la solidarité entre les divers pays de l'espace francophone et l'un des outils de la solidarité nationale pour ceux de ces pays, où sont pratiquées de multiples langues. En tant que langue internationale, il n'apparaît plus comme la langue conquérante de la mondialisation économique ni comme un vecteur d'uniformisation des modes de vie et des cultures. Comme langue de travail des instances de la Francophonie, il retrouve ses vertus anciennes de langue diplomatique, outil précis d'analyse et de synthèse au service de l'intercompréhension.

Au-delà de cet usage diplomatique, être au service de la diversité des expressions linguistiques et culturelles implique la responsabilité de la Francophonie et des Etats membres de prendre en compte et de soutenir les expressions culturelles, quelles que soit la langue de cette expression : le français dans ces différentes formes régionales, les langues nationales ou locales.

Le Comité de suivi propose ci-après quelques unes des questions auxquelles la VIème Conférence pourrait apporter des éléments de réponse.

Comment et dans quels domaines, au-delà de cet usage diplomatique, le français peut-il devenir « un outil de la solidarité et de la promotion de la diversité des expressions linguistique et culturelle » ? Comment peut-il soutenir les cultures qui s'expriment dans les autres langues de l'espace francophone ? Quel bilan peut-on établir aujourd'hui des efforts consentis par les Etats membres et par les instances de la Francophonie ? Par quels programmes d'action concrets cette ambition politique de la Francophonie peut-elle se traduire de façon sensible et positive pour la société civile ?

3. Les contributions attendues des organisations membres.

3.1 L'objectif général est d'élaborer un message à l'adresse des chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront à Québec en octobre.

Ce message, nourri des réflexions des participants à la VIème Conférence, formulera des recommandations, qui seront étudiées par les différentes instances chargées de la préparation du Sommet. Qu'elles soient prises en compte ou non dans la déclaration finale du Sommet, ces recommandations

devraient apporter, particulièrement en ce qui concerne les « enjeux prioritaires », des éléments de réponse à quelques questions essentielles, sur lesquelles les OING/OSC sont particulièrement qualifiés pour exprimer une analyse pertinente à partir de leurs expériences de terrain :

- *quels ont été, dans chaque domaine considéré, les points forts et les points faibles de la politique conduite par la Francophonie, telle qu'elle a été définie par les différents Sommets successifs et telle qu'elle s'est traduite dans les effets, observables sur le terrain, des programmations successives ? Comment rendre cette politique plus efficace ?*
- *quelle a été, quelle peut être, dans chaque domaine considéré, la marque de « l'identité francophone », la « valeur ajoutée » de la Francophonie ? Comment la rendre plus visible ?*
- *quel partage des responsabilités, dans la mise en œuvre des grandes orientations de la Francophonie, entre l'OIF et les « opérateurs directs » (AUF, TV5, AIMF, Université Senghor) les gouvernements nationaux, les « sociétés civiles » et leurs organisations ?*
- *comment les améliorations souhaitables peuvent-elles se traduire concrètement dans la prochaine programmation quadriennale 2010/2013, en objectifs opérationnels réalistes – au regard des ressources propres de la Francophonie, - et efficaces – porteurs d'effets démultiplicateurs visibles et évaluables sur le moyen/long terme ?*
- *comment améliorer, dans quels domaines, à quelles conditions et dans quelles limites, le partenariat entre la Francophonie, les OING/OSC francophones, la Conférence des OING/OSC dotées du statut consultatif et son Comité de suivi ?*

Cet objectif - et les questions qu'il soulève - devront guider le Comité de suivi dans ***l'organisation des travaux*** de la 6^e Conférence et les organisations membres dans la ***préparation de leurs contributions***.

3.2 L'organisation des travaux de la Conférence.

Pour mener à bien cette réflexion collective, le Comité de suivi propose quatre séances de travail :

- **le jeudi 15 mai** après midi : une séance d'une durée d'environ 3 heures, **sans thème imposé**. Cette séance pourra comporter plusieurs ateliers parallèles
- **le vendredi 16 mai** : trois séances d'une durée de 2 heures à 2 heures 30, consacrées successivement aux trois « **enjeux prioritaires** » du Sommet :

Ces trois séances seront des séances plénières.

L'objectif de la séance du jeudi 15 mai serait *d'engager une libre réflexion – sans se limiter aux thématiques imposées par l'ordre du jour du Sommet -*

sur la question : « Qu'est-ce que la société civile, aujourd'hui, dans les pays membres de la Francophonie ? ».

Chaque OING/OSC membre apportera ses éléments de réponse, **en s'appuyant sur son expérience du terrain dans les pays où elle intervient et dans les domaines où elle déploie ses activités** : éducation et formation, défense des droits de l'Homme, développement, mouvements de jeunesse, droits des femmes, etc.

Le rapprochement de ces contributions devrait permettre de décrire cette réalité multiforme que l'on appelle la société civile, d'identifier dans les pays concernés ses attentes à l'égard des pouvoirs locaux, et lorsqu'elles s'y expriment à l'égard des institutions de la Francophonie ou d'autres institutions internationales.

Les trois séances du vendredi 16 mai, poursuivront cette réflexion en la centrant successivement sur les trois « enjeux prioritaires » sur lesquels la VIème Conférence est expressément consultée, Chaque OING/OSC membre apportera une contribution sur au moins l'un des trois sujets.

3. 3 La préparation des contributions.

Les contributions exprimeront le point de vue de l'organisation, non le seul point de vue personnel de son représentant à la Conférence. Les propositions seront selon le cas signées ou contresignées, au nom de l'organisation, par son président.

Chaque OING/OSC est donc invitée à adresser,

- d'une part, une contribution pour la séance du 15 mai après midi,
- d'autre part, une contribution pour au moins l'une des trois séances du vendredi 16 mai.

Ces contributions, sous la forme d'un document de 4 pages maximum (environ 150 lignes) devront comporter un titre et présenter de façon condensée les analyses de l'organisation et, dans la perspective de l'élaboration du message final de la VIème Conférence, ses propositions.

Ces documents devront parvenir par courriel, AVANT le 31 MARS 2008, (et si possible sans attendre cette date limite) aux coordonnateurs :

- Blanche Simonny : blanche.simonny@francophonie.org
- Henri Folliet: folliet.henri@wanadoo.fr

Ils seront répartis entre les membres du Comité de suivi. Des synthèses de ces documents seront communiquées avant la Conférence à tous les participants.

Ceux-ci ne seront pas invités à lire en séance le texte qu'ils auront rédigé, mais à intervenir dans le débat collectif conduit par les animateurs de la séance.

NB 1 : Le site des ONG francophones met en ligne une importante documentation de référence à laquelle les rédacteurs des contributions pourront se reporter.

NB 2 : En vue de la publication des Actes de la VIème Conférence, les OING/OSC qui le souhaiteront pourront remettre une version plus développée (de l'ordre de 10 à 12 pages) de leur contribution. Toutes précisions leur seront ultérieurement données à ce sujet.

Document Méthodologique :
Objectifs et méthodes de travail : propositions
du Comité de suivi

Objectifs et méthodes de travail : propositions du Comité de suivi

Introduction

La Conférence de Caraquet a **deux objectifs** précis, étroitement liés.

Tout d'abord, à l'adresse des Chefs d'Etat et de gouvernements qui se réuniront à Québec l'automne prochain, elle doit émettre des avis et propositions argumentées sur les « enjeux prioritaires » du Sommet. Elle lui soumettra également des propositions sur d'autres sujets. Elle doit surtout lui faire parvenir un message politique d'ordre général. De même que dans chacun de nos pays, selon des modalités propres à chaque contexte national, la démocratie « participative » doit non pas remplacer mais compléter, renforcer, donner vie à une démocratie « représentative » qui ne serait sans elle qu'une apparence de démocratie, de même la Conférence des OING/OSC doit et peut devenir, auprès des instances de décision de la Francophonie institutionnelle une force crédible de réflexion critique et de proposition réellement associée aux processus de prise des décisions, tant politiques que techniques.

Soyons lucides, le pari n'est pas gagné d'avance. Le Sommet de Québec et les Sommets suivants permettront de vérifier quelle reconnaissance les gouvernements entendent accorder aux organisations de la « société civile » et à la Conférence qui a mission de s'exprimer en leur nom : partenaire véritable ou simple figurant ? Mais il appartient à la Conférence elle-même de faire la preuve qu'elle mérite d'être prise au sérieux

Et c'est le second objectif de nos travaux. La reconnaissance est un processus long, qui s'est amorcé à partir de la Conférence de Ouagadougou. L'action conduite avec conviction par le Comité de suivi de la Vème Conférence a porté des fruits encore modestes. L'action du Comité de suivi de la VIème Conférence sera décisive pour l'avenir. C'est pourquoi la Conférence de Caraquet doit non seulement tirer collectivement les enseignements de l'expérience des trois années écoulées, mais fixer des orientations de travail, définir des modes de fonctionnement que le prochain Comité de suivi aura mission de mettre en œuvre et que les organisations membres s'engageront à soutenir activement. Ces résolutions feront partie intégrante du message politique adressé aux Chefs d'Etat et de gouvernement. Sur la base de cette « feuille de route » le prochain Comité de suivi pourra demander que

lui soient accordés les moyens de réussir.

Ainsi apparaît la **cohérence du programme** proposé à travers ses différentes étapes : de la discussion des rapports d'activités jusqu'à l'élection du prochain Comité de suivi, en passant par les trois séances de travail, sur la « société civile » le 15 mai après midi, sur les « enjeux prioritaires » dans la journée du 16 mai et celle de la matinée du 17 mai consacrée à l'élaboration des messages.



En cohérence avec ces deux objectifs s'impose aussi **une méthode de travail précise qui privilégie le dialogue et donne à chaque participant la possibilité de s'exprimer et d'échanger**. En conséquence deux écueils sont à éviter :

1) La lecture en séance des contributions écrites

Celles-ci feront ultérieurement l'objet d'une publication, le cas échéant après remise au point par leurs auteurs. Dans l'immédiat elles constitueront, dans la diversité de leurs approches, un riche matériau pour la réflexion collective. Celle-ci visera non pas à rechercher un consensus qui ne pourrait que masquer la complexité des problèmes, sur laquelle il s'agit plutôt d'attirer l'attention des responsables politiques. Les contributions ne seront pas lues mais nourriront la discussion autour des questions jugées décisives. Ainsi devrait progressivement se dégager au cours des trois journées l'essentiel de ce que la VIème Conférence aura à dire.

2) la présentation par les OING/OSC d'un rapport d'activité

Les OING/OSC ont le souci légitime de faire connaître ce qu'elles font. Il est de plus nécessaire que leurs interventions dans la discussion s'appuient sur leur expérience du terrain. Mais un bilan systématique de leurs activités exigerait un temps exorbitant au détriment de la discussion elle-même. Ce serait au demeurant inutile puisque chaque organisation aura la possibilité, si elle le souhaite, de remettre des documents d'information, voire d'utiliser le local d'exposition prévu sur place.

Cette méthode se déclinera différemment à chaque étape en fonction de son objet particulier.

Des suggestions ont été faites par ailleurs en ce qui concerne la discussion des rapports d'activité, qui prendra appui sur les réponses au « Questionnaire ». Le présent document s'attache à décrire la méthode d'animation envisagée pour les séances de travail suivantes.

I- Organisation des débats sur la Société civile : 15 mai 15.00 à 18.30

A – L’objectif, la méthode et ses étapes

a) **L’objectif** a été ainsi défini dans l’Appel à contributions :

« **Engager une libre réflexion –sans se limiter aux thématiques imposées par l’ordre du jour du Sommet- sur la question : « Qu’est-ce que la société civile, aujourd’hui, dans les pays membres de la Francophonie ? ».**

« **Chaque OING/OSC membre apportera ses éléments de réponse, en s’appuyant sur son expérience du terrain dans les pays où elle intervient et dans les domaines où elle déploie ses activités : éducation et formation, défense des droits de l’Homme, développement, mouvements de jeunesse, droits des femmes, etc.**

« **Le rapprochement de ces contributions devrait permettre de décrire cette réalité multiforme que l’on appelle la société civile, d’identifier dans les pays concernés ses attentes à l’égard des pouvoirs locaux, et lorsqu’elles s’y expriment à l’égard des institutions de la Francophonie ou d’autres institutions internationales. »**

Appelée à exprimer les avis et les attentes de la « société civile » des pays membres de la Francophonie, **la VIème Conférence doit montrer qu’elle connaît ce qu’est et ce que fait cette entité sociale complexe et multiforme au nom de laquelle elle parle.**

b) **La méthode**

L’objet de cette séance de travail n’est donc pas d’engager une réflexion sur le *concept de société civile* en général, ni sur *l’identité* de la société civile francophone, mais de rassembler des témoignages significatifs sur **ce qui est effectivement observable sur le terrain : l’action des organisations de la société civile.**

Son ambition est modeste : elle n’est pas de dresser un tableau exhaustif des sociétés civiles des 68 pays de la Francophonie, mais de **confronter les expériences des OING/OSC présentes à Caraquet, expériences nécessairement limitées tant du point de vue géographique que scientifique.**

De ces analyses devrait se dégager **non pas un tableau statique, mais une vision dynamique, identifiant des processus, des tendances, des évolutions.**

En s'inspirant de ces principes, chaque participant sera invité à répondre avec concision à chacune des 8 questions suivantes :

1. Quelles sont les **formes** différentes **d'organisation et de fonctionnement** de la société civile que votre OING/OSC a pu observer ?
2. Dans quels **domaines d'action** ? à quel **niveau d'influence** ?
3. Quelles **difficultés** rencontrent-elles dans leur action ?
4. Quelles **relations** ont-elles entre elles, à l'échelon local ou national ?
5. Quels **rappports avec les pouvoirs politiques** à l'échelon local ou national ? Qu'en attendent-elles ?
6. Qu'attendent-elles des **institutions internationales** ?
7. Qu'attendent-elles des **institutions de la Francophonie** ?
8. **Auxquelles de toutes ces attentes, accordent-elles la priorité ?**

c) La technique du « mixage » et ses trois étapes

Elle comporte trois temps.

Elle consiste, dans les deux premiers temps, à réunir les participants en très petits groupes - de façon que chacun dispose d'un temps de parole suffisant - en ateliers parallèles.

Dans le premier temps, dans chaque atelier, tous les participants sont invités à réagir à l'ensemble des questions posées (autant de questions que de participants). Chaque participant est chargé de rapporter sur l'une des questions.

Dans le second temps, les rapporteurs de chacune des questions se réunissent en ateliers parallèles et établissent collectivement un rapport sur la question qu'ils ont pris en charge. Ils désignent leur rapporteur pour la séance plénière.

Le troisième temps est une séance plénière de mises en commun et de discussion.

B – Le dispositif

Les 49 OING/OSC dotées du statut consultatif participant à la VIème Conférence sont, au total, représentées par 73 délégués. A ces délégués s'ajouteront entre 20 et 30 invités qui pourront assister aux débats en qualité d'observateurs, et être invités le cas échéant à poser des questions.

Les deux premières phases du débats sur la société civile, l'après midi du 15 mai, sont organisées en 8 ateliers comportant 9 ou 10 délégués, auxquels s'ajouteront en moyenne 3 ou 4 invités.

Les invités choisiront l'atelier auquel ils assisteront, sous réserve que l'effectif total d'aucun atelier ne dépasse pas 14 personnes.

La répartition des 73 délégués est préétablie, de façon en partie aléatoire, sous réserve des principes suivants :

- chacun des 8 ateliers est placé sous la responsabilité d'un délégué d'une des 5 organisations membres du Comité de suivi (Présidence et Missions) ;
- 13 OING/OSC ayant présenté une contribution plus spécialement consacrée au thème de la « société civile », représentées au total par 24 délégués, seront également réparties entre les 8 ateliers ;
- Dans chacun des 8 ateliers, les organisations des Missions B, C et D sont représentées par 2 ou 3 délégués, la Mission A par 1 ou 2 (13 au total).

Coordination générale : François Cantier, **Président de la Mission B**

Atelier 1 : Responsable **Moussa DAFF** (AFEC), Président

Mission A : M. Jean R GUION (Alliance Francophone)

Mission B : Mme Adama DIOP (FAS) ; Mme Monique PRENDEZIS (EIP) ;

Mission C : M. Mohammed Larbi HAOUAT (AFAL) ;
M. Kan KOFFI (SIDIEF)

Mission D : Mme Nathalie BOYER (Solidarité Laïque) ; M. Jacques MOSCHETTI (AFECTI)

Atelier 2 : Responsable **Jean- Marc GENIER**, Président de la Mission C (CFC)

Mission A : Mme Marielle BEAULIEU (FCFA)

Mission B : Mme Anne-Marie CORDELLE (ANF) ; Mme Souhair BEN HASSEN (FIDH)

Mission C : M. Roland BIACHE (Comité PECO) ; Mme Mireille TREMBLAY (AIRHM) ; Mme Daniella BOUDIRI (OMMS)

Mission D : Mme Marie Martine YOBOL (SAILD) ; M. Jean PRECOURT (FIDEF)

Atelier 3 : Responsable **Bernard THEOBALD** (COBATY- International)

Mission A : Mme Lise ROUTHIER-BOUDREAU (FCFA) ; M. Félix BIKOI (FIPF)

Mission B : M. Sadikou ALAO A (GERDDES-Afrique) ; M. Djovi GALLY (OPAD) ; M. Emmanuel SAFARI (UIDH)

Mission C : M. Ali KHALLADI (AFIDES) ; Mme Nelly MARCHAL (ASSITEB)

Mission D : M. Adrien BOULANGER (AIFA)

Atelier 4 : Responsable **Sophia MAPPA** Présidente de la Mission C (Forum de Delphes)

Mission A : Mme Françoise ENGUEHARD (SNA) ; M. Daniel MERCURE (AISLF)

Mission B : Mme Audrey OLIVIER (APT) ; Mme Itoé MUKETE TAHLE (GNNG) ; M. Alioune TINE (RADDHO)

Mission C : M. Roger FERRARI (CSFEF)

Mission D : Mme Hélène CONNOR (HELIO- International) ; M. Georges LAXENAIRE (FIDEF)

Atelier 5 : Responsable **Jacques LORTHIOIR** Président de la Mission D (COBATY-International)

Mission A : M. Gerard BOUDREAU (SNA);

Mission B : Mme Berthane RAZ-WORK; M. Afanji KODJO (GNNG)

Mission C : M. Jean KAFANDO (CSFEF) ; M. Alain FATINDE (ASSITEB) ; Mme Hélène SALETTE (SIDIIIEF)

Mission D : Mme Aissata KANE (AIFF) ; Mme Monique MAUGAIN (GRADINITSA)

Atelier 6 : Responsable **Alain CARRY** Présidence du Comité de suivi (AFEC)

Mission A : Mme Lucie LEBOUTHILLIER (SNA) ; Mme Rose NIA NGONGO (Alliance Francophone)

Mission B : M. Jean PETRO (CIB) ; M. Naceur KEFI (IADH)

Mission C : M. Gabriel MARCHAND (CSFEF)

Mission D : Mme Mamounata CISSE (CSI-FS) ; M. Oumarou AG MOHAMMED IBRAHIM (AIRF) ;

Atelier 7 : Responsable **Laetitia FERRER** Comité de suivi Mission B (ASF)

Mission A : M. Pierre André DOUCET (SNA) ; M. Ludovic Georges NJOH M'BOULE (CFC)

Mission B : Mme Maryse CAUSSIN-ZANTE (IDEF)

Mission C : Mme Denise BERGERON (AFIDES) ; Pascal Valentin HOUENDOU (REDDA/NESDA)

Mission D : Mme Alimata SALAMBERE (AIFA) ; M. Oumarou AG MOHAMED IBRAHIM (AIRF) ; Pierre Yves DEFOSSE (AQUADEV)

Atelier 8 : Responsable **Henri FOLLIET** Présidence du Comité de suivi (AFEC)

Mission A : M. Jean-François SIMARD (AISLF)

Mission B : Mme Marianne LAROCHE (CIPUF) ; Gianluca BERUTO (IIDH) ; M. Noël Jean Paul ABDI (UIDH)

Mission C : Mme Agnès BREDA (CSFEF) ; M. Mama SOW (FICEMEA)

Mission D : Mme Ndeye FALL (AIFA) ; M. Mamadou DIALLO (CSI-FS)

La **seconde phase** organisée également en **8 ateliers**, consacrés chacun à réunir les réponses apportées dans les 8 ateliers de la première phase aux 8 questions posées.

Les rôles des 73 participants dans cette seconde phase seront les suivants :

- **les 8 responsables des ateliers de la première phase seront également responsables des 8 ateliers de la seconde :**

Question N° 1 : Moussa DAFF

Question N° 2 : Jean-Marc GENIER

Question N° 3 : Bernard THEOBALD

Question N° 4 : Sophia MAPPA

Question N° 5 : Jacques LORTHIOIR

Question N° 6 : Alain CARRY

Question N° 7 : Laetitia FERRER

Question N° 8 : Henri FOLLINET

- Ces responsables resteront dans les mêmes locaux pour les deux ateliers successifs
- Les 64 participants seront **rapporteurs** chacun pour l'une des 8 questions examinées dans l'atelier de la phase précédente auquel ils auront participé ;

Une pause de 15 minutes permettra aux rapporteurs de rejoindre leurs salles respectives

La **troisième et dernière phase**, en séance plénière, fera la synthèse des travaux sous la responsabilité du Président de la Mission B.

II – Organisation des débats sur les « enjeux prioritaires » du Sommet : Journée du 16 mai

L'objectif est de dégager les éléments, consensuels ou non, d'un avis sur les « enjeux prioritaires » du Sommet.

En octobre 2007 à Vientiane, le CPF en avait retenu trois, se limitant à en énoncer l'intitulé. L'Appel à contributions du Comité de suivi avait présenté sa propre analyse de ces trois enjeux.

Le 7 avril dernier à Paris, le CPF en a distingué quatre. Le premier - « *Gouvernance et Démocratie* » - a été scindé en « **Démocratie et état de droit** » d'une part, « **Gouvernance économique** » d'autre part. Le Canada et le Québec ont proposé le 25 avril un « *document de réflexion* » sur ces quatre enjeux.

Le Comité de suivi juge nécessaire que ces quatre enjeux, ainsi reformulés, soient pris en compte dans le message final de la VI^{ème} Conférence. Celle-ci ne saurait en effet s'abstenir d'émettre un avis sur une question aussi permanente que celle de « l'état de droit » et sur une question aussi décisive pour le développement, dans le contexte actuel de la mondialisation, que celle de la « gouvernance économique », sur laquelle les OING/OSC et le futur Comité de suivi devront poursuivre et approfondir leur réflexion.

Le Comité de Suivi a décidé en conséquence l'organisation suivante, en trois phases :

Première phase : travail en quatre ateliers parallèles :

Atelier 1 - « Démocratie et État de droit »

Atelier 2 - « Environnement »

Atelier 3 - « Gouvernance économique »

Atelier 4 - « La langue française »

Les 73 délégués des 49 organisations membres présents à Caraquet sont répartis en quatre groupes d'effectifs comparables.

Ils s'inscriront dans le groupe de leur choix, sans considération de leur appartenance à l'une ou l'autre des Missions, mais plutôt en fonction du sujet de leur contribution.

Les invités se répartiront entre les quatre ateliers selon leur choix.

Ils sont invités à remplir une fiche d'inscription (modèle joint) qu'ils remettront au plus tard l'après midi du 15 mai à la présidence. Cette fiche permettra le cas échéant d'équilibrer l'effectif des ateliers.

Les « invités » pourront également assister aux débats de l'atelier de leur choix, en qualité d'observateurs – le cas échéant pourront être invités à une participation plus active – sous réserve que l'effectif total de l'atelier reste inférieur à 35 personnes.

Les quatre ateliers seront animés sous la responsabilité :

- de la Mission B pour l'atelier n° 1 : François Cantier
- de la Mission D pour l'atelier n° 2 : Jacques Lorthioir
- de la Mission C pour l'atelier n° 3 : Alain Carry et Mappa Sofia
- de la Mission A pour l'atelier n° 4 : Jean-Marc Genier

Au début de chaque atelier, un très bref exposé énoncera les trois ou quatre questions jugées les plus importantes et les plus aptes à susciter la confrontation des points de vue. La durée des temps de parole sera alors précisée.

La durée prévue des ateliers est de 2 heures : de 9 heures à 11 heures.

Deuxième phase : Compte rendu des quatre ateliers en séance plénière

L'objectif n'est pas de raconter ce qui s'est passé dans chaque atelier, mais de dégager sur chacun des quatre enjeux prioritaires les questions qui seront soumises à la discussion générale.

La durée prévue de cette phase est d'1 heure : de 11 heures 30 à 12 heures 30

Troisième phase : Discussion générale en séance plénière.

L'animation de cette séance sera placée sous la responsabilité collective de la présidence et des membres du Comité de suivi.

La durée prévue de cette phase est d'environ 2 heures 30 : entre 14 heures et 16 heures 30.

III -L'élaboration des messages de la VIème Conférence : matinée du 17 mai

Cette séance plénière aura pour objectif de mettre en forme de messages, les conclusions des travaux :

- ***Un message politique général*** sur le rôle des sociétés civiles et de leurs organisations dans les pays de la Francophonie, sur les responsabilités de la Conférence des OING/OSC et de son Comité de suivi auprès de la Francophonie. Ce message précisera les orientations de travail que la VIème Conférence donnera mandat au futur Comité de suivi de mettre en œuvre.
- ***Un message formulant des avis argumentés sur les quatre enjeux prioritaires du Sommet ;***
- Des ***propositions*** ou des ***vœux*** sur d'autres questions, que la VIème Conférence déciderait d'adresser au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et/ou à d'autres instances de la Francophonie.

Le Comité de suivi estime que ce travail de mise en forme ne sera efficace que s'il s'appuie sur des ***projets rédigés***.

A cet effet il proposera au terme des séances de travail des 15 et 16 mai la constitution de « ***groupes de rédaction*** » chargés de proposer à la discussion en début de séance, le 17 mai, des « *textes martyrs* ».

Ces groupes devraient, au terme de la discussion, assurer la mise en forme définitive des messages, qu'il appartiendra au futur Comité de suivi de transmettre au Secrétaire général.

Ces messages ne seront rendus publics qu'après la réunion du Conseil Permanent de la Francophonie en juillet 2008

VI^{ème} Conférence des OING/OSC
JOURNÉE DU 16 MAI 2008

Réflexion sur les « enjeux prioritaires » du Sommet

FICHE D'INSCRIPTION DANS UN ATELIER

A remplir par les délégués des OING/OSC accrédités et
à envoyer ou remettre au plus tard le 15 mai
au président de la Mission dont vous relevez

La liberté du choix est subordonnée à une contrainte pratique et à un à un souhait :
il est nécessaire d'équilibrer au mieux l'effectif des trois ateliers ;
il est souhaité que les délégués d'une même organisation s'inscrivent dans des
ateliers différents.

NOM et Prénom :

Votre OING/OSC :

Mission :

Noms du ou des autre(s) délégué(s) de votre organisation (*s'i y a lieu*)

.....
.....
.....

Sujet traité dans votre contribution ou celle de votre organisation (*s'il y a lieu*)

.....
.....

Votre choix préférentiel (*Rayer les mentions: inutiles*)

Atelier N° 1 :

Atelier N° 2 :

Atelier N° 3 :

Atelier N° 4 :

A défaut :

Atelier N° 1 :

Atelier N° 2 :

Atelier N° 3 :

Atelier N° 4 :

**Recueil des Résolutions adoptées
lors de la VIème Conférence des OING-OSC
accréditées auprès des institutions
de la Francophonie**

Note de présentation

La VI^{ème} Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) dotées du statut consultatif auprès des institutions de la Francophonie s'est réunie les 15, 16 et 17 mai 2008 à Caraquet au Nouveau Brunswick (Canada).

Les représentants des OING/OSC ont travaillé dans la perspective du prochain *Sommet de la Francophonie* de Québec (octobre 2008).

Les quatre « enjeux prioritaires » retenus pour ce *Sommet de Québec* ont fait l'objet des travaux de quatre ateliers. Leurs rapports ont été discutés puis approuvés par la VI^{ème} Conférence en séance plénière.

Sur proposition de plusieurs organisations membres, la VI^{ème} Conférence a souhaité attirer plus particulièrement l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions suivantes : les Aînés, l'éducation, les femmes et la torture.

L'ensemble de ces six rapports compose le présent document.

Ils sont présentés tels qu'ils ont été approuvés lors de la séance de clôture. Ils reflètent la position commune des OING/OSC présentes. Leurs versions définitives, intégrant les divers amendements déposés, seront disponibles après la première réunion du nouveau Comité de suivi de la Conférence (16 juin 2008).

Mais, en l'état, ils constituent une contribution importante à la préparation du prochain Sommet de la Francophonie.

Plan

Les sociétés civiles des pays francophones : Rapport de synthèse Les quatre « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec :

- Démocratie et État de droit
- Environnement
- Gouvernance économique
- Langue française

Questions spécifiques et recommandations spécifiques

Les sociétés civiles des pays francophones: Rapport de synthèse

Les participants de la VI^{ème} Conférence, répartis en huit ateliers, étaient invités à réfléchir aux huit questions suivantes :

- Question 1 :* Quelles sont les diverses formes d'organisation et de fonctionnement de la société civile que vous avez pu observer ?
- Question 2 :* Dans quels domaines d'action ? Avec quel niveau d'influence ?
- Question 3 :* Quelles difficultés rencontrent-elles dans leur action ?
- Question 4 :* Quelles relations ont-elles entre elles, à l'échelon local national ou international ?
- Question 5 :* Quels sont leurs rapports avec les pouvoirs politiques, à l'échelon local ou national ?
- Question 6 :* Qu'attendent-elles des institutions internationales ?
- Question 7 :* Qu'attendent-elles des institutions de la Francophonie ?
- Question 8 :* Auxquelles de ces attentes accordent-elles la priorité ?

Le présent rapport, adopté en séance plénière, est la synthèse de leurs réflexions.

Considérant :

- Que les Etats membres de la Francophonie se sont engagés dans la gouvernance démocratique et que la déclaration de Bamako en fait foi ;
- Que la diversité des OING et des OSC doit être considérée comme une richesse et qu'il est de la responsabilité de ces dernières de dégager les voies et moyens pour assurer l'utilité sociale de leurs objectifs et l'efficacité de leurs actions ;
- Que le dialogue politique entre les Etats membres des pays de la Francophonie et la société civile favorise les conditions d'un partenariat effectif entre les acteurs de la société civile.

La conférence des OING/OSC réunie à Caraquet recommande :

- Que les Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie reconnaissent ou confirment la qualité de partenaires aux OING et aux OSC ainsi que leur légitimité à intervenir dans les débats publics et internationaux.
- Que les Etats membres de l'OIF garantissent la participation des OING et des OSC à l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'aux conventions internationales.

- Que les Etats membres de l'OIF mettent en place les cadres de concertation internationale pertinents qui garantissent l'autonomie et la liberté d'action de la société civile.
- Que les Etats membres de l'OIF garantissent la libre circulation des personnes dans l'espace francophone.
- Que les Etats membres de l'OIF lui donnent les ressources pour favoriser l'émergence et la consolidation des sociétés civiles francophones à même d'assurer leur rôle dans l'espace francophone et internationale.

Les enjeux prioritaires » du Sommet de Québec

Rapport concernant le premier « enjeu » : *Démocratie et État de droit*

Au regard de la crise de la démocratie qui secoue les États de l'espace francophone, en dépit des engagements auxquels ils ont souscrit dans la *Déclaration de Bamako* du 3 novembre 2000, concernant la démocratie, les droits humains et l'État de droit, les OING/OSC de la VI^{ème} Conférence francophone en appellent au respect par les États membres desdits engagements.

En effet, les OING/OSC de la Francophonie ont noté que dans certains Etats membres :

- Démocratie et État de droit
- La Justice, fortement gangrenée par la corruption, est instrumentalisée par le pouvoir en place ;
- L'opposition est souvent criminalisée ;
- L'impunité se généralise au niveau des décideurs ;
- Les Constitutions sont modifiées selon le bon vouloir des pouvoirs en place ;
- Les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas respectés, ce qui est, par exemple, en grande partie responsable de la grave crise alimentaire que connaissent certains pays francophones ;
- La dévolution du pouvoir est viciée : les juridictions appelées à connaître des contestations électorales ont souvent une indépendance relative ; ainsi les élections, qui sont en principe source de légitimité démocratique, entraînent au contraire des conflits graves.

En outre, les OING/OSC notent la non appropriation par la société civile des mécanismes relatifs à la promotion des droits humains énoncés dans les *Déclarations de Bamako et de Saint Boniface*.

Elles soulignent par ailleurs que le Sommet de Québec coïncide avec le 60^{ème} anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et le 10^{ème}

anniversaire de la *Déclaration sur les défenseurs des droits humains* du 9 décembre 1998.

Dans ce contexte les OING/OSC de la VI^{ème} Conférence recommandent :

1. La mise en œuvre par les Etats membres des engagements auxquels ils ont souscrit dans la *Déclaration de Bamako* ;
2. La mise en place par les membres du Comité de suivi d'un mécanisme d'alerte et de prévention des conflits, de manière à rendre visible et audible la position des OING, ONG et OSC lorsque cela est nécessaire ;
3. L'établissement à cet effet d'une synergie entre l'OIF et le *Comité de suivi*, qui doit devenir plus visible. A cette fin, le *Comité de suivi* doit devenir le référent de la société civile pour les droits humains, la démocratie, l'État de droit, ainsi que pour la prévention des conflits et doit être doté des moyens adéquats ;
4. La promotion d'un mécanisme francophone pour connaître en dernier ressort, des contestations en matière électorale dans les Etats membres ;
5. L'intensification de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment les droits sociaux, économiques et culturels qui concernent les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les migrants ;
6. L'organisation de séminaires d'appropriation et de réflexion à l'intention de la société civile, sur les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface.

Rapport concernant le second « enjeu » : *Environnement*

La problématique centrale de cette réflexion est la relation de cause à effet qui se vérifie chaque jour entre l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de notre environnement et l'altération de la santé humaine, voire de la vie. Force est de constater que cette dégradation et cette altération résultent directement des modes de production de richesses, aussi bien agricoles qu'industrielles.

En conséquence, vouloir contribuer au « développement durable » implique de reconsidérer les principaux enjeux économiques, écologiques et sociétaux et invite à définir des actions globales et vigoureuses, placées sous la responsabilité de tous les acteurs de la société.

Les participants ont rappelé que toutes ces actions à entreprendre s'inscrivaient dans « l'Agenda 21 », « les objectifs du Millénaire », « le Protocole de Kyoto »... et dans toutes les résolutions internationales, récemment prises en matière d'environnement.

Après ces considérations générales, l'atelier a exprimé un certain nombre de préconisations, à l'intention :

des Etats membres de l'OIF et à l'OIF elle-même
des OING et OSC et du Comité de Suivi de la VI^{ème} Conférence

Préconisations à l'attention des Etats membres et à l'OIF :

Tenant compte du fait que les OING et les OSC sont très actives dans le domaine de l'éducation, et notamment dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement (ERE), et que certains opérateurs ou associations tels que ceux de l'OIF, notamment l'IEPF et l'AUF, sont largement connues et appréciées pour leurs actions en faveur de la sensibilisation des populations aux questions de l'Environnement, comme pour celles visant le développement de compétences plus spécifiques, les membres de ce groupe recommandent :

- De travailler davantage avec ces structures spécialisées et expérimentées, afin de développer des outils de sensibilisation et de formation adaptés à la diversité des contextes socioculturels, favorisant une démarche holistique et intégrée qui devrait impliquer davantage les populations, les décideurs politiques, les enseignants et les universités notamment leurs pôles de recherche ;
- Que le XII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement puisse adopter, de façon urgente, le principe d'une Charte en faveur du « Développement durable » ou mieux de « L'écodéveloppement ». Sa rédaction serait confiée à l'OIF, qui associerait les OING et les OSC concernées par les questions suivantes :
La gestion systématique des déchets ;
- La mise en place de nouvelles politiques énergétiques pour sortir de notre dépendance aux énergies d'origine fossile, au profit d'énergies renouvelables, notamment éoliennes et solaires, lesquelles doivent être produites à moindre coût. Il est par ailleurs nécessaire de se démarquer de l'engouement actuel pour produire des biocarburants qui, dans beaucoup de régions géographiques, conduit à détourner des sols de leur destination agricole traditionnelle, aggravant ainsi les risques en matière de sécurité alimentaire.
- La promotion de modes de production et de consommation plus responsables, au regard des enjeux de notre planète. Cette promotion, devrait contribuer à la création et au développement de nouveaux « emplois verts » ;
- La réduction radicale des gaz à effet de serre, responsable de modifications climatiques, dont certaines ont des conséquences dévastatrices, pour les

populations, les récoltes, les infrastructures civiles et le développement économique ;

- Le développement de la recherche internationale pour étudier notamment les effets néfastes du méthane, encore trop sous estimés car insuffisamment connus, alors que des OING et OSC, ayant une expérience avérée dans ce domaine, pourraient apporter une précieuse contribution ;
- La prise en compte effective des mesures de protection de l'environnement, dans les politiques relatives à l'éradication de la pauvreté dans le monde et notamment dans les pays du sud ;
- Le soutien des OING et OSC, par les Gouvernements avec des ressources humaines, financières et techniques adaptées pour développer, sur différents terrains, des projets concrets explicitement décrits et évalués afin de contribuer à une meilleure mutualisation de bonnes pratiques transférables ;
- Le renforcement des capacités de la société civile pour développer une information indépendante et des outils pertinents pour élaborer des plaidoyers libres et impartiaux ;
- La prise en compte de la situation critique des femmes qui sont encore trop souvent victimes de pratiques traditionnelles intolérables, de la pénibilité de tâches ménagères consécutive à la raréfaction ou à la pollution de l'eau et à la consommation abusive du bois pour la cuisson des aliments ou la production de sel, en l'absence d'autres énergies plus commodes et moins polluantes.

Préconisations à l'attention des OING et OSC et du Comité de Suivi de la Conférence :

Considérant que l'action de la société civile doit se situer autant en amont qu'en aval des processus de décision, les OING et OSC doivent pouvoir orienter et développer leurs interventions à travers leur participation active à la mise en œuvre des politiques pour la décennie 2005-2014 de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) telle que prônée par les Nations Unies, avec comme chef de file l'UNESCO. Pour une éducation en faveur de la protection de l'environnement, l'atelier recommande :

- de contribuer à la coalition des OING et OSC pour exercer une plus forte pression sur les politiques relatives au « développement durable », en préférant d'ailleurs le terme d' « écodéveloppement », et notamment au service des causes énoncées ci-dessus ;

- de développer une effective coopération entre elles, appuyée et coordonnée par le Comité de Suivi, afin d'élaborer des projets d'intérêt commun concertés et rapidement mis en œuvre sur le terrain ;
- de mieux faire connaître les suites données à ces recommandations ; notamment dans la perspective de s'investir dans les nouvelles opportunités qui s'en dégageraient et de préparer les travaux de la VII^{ème} Conférence, pour traiter notamment les axes qui resteraient sans échos ...

Rapport concernant le troisième « enjeu » : *Gouvernance économique*

Dans le cadre de la VI^{ème} Conférence des OING/OSC dotées du Statut Consultatif, dénommée en bref la « *Conférence de Caraquet* », un atelier consacré à la Gouvernance économique s'est réuni conformément à la poursuite de l'un des deux objectifs donnés à la Conférence, à savoir l'émission d'avis et de propositions argumentées sur les enjeux prioritaires du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements qui se réuniront à Québec l'automne prochain.

Parmi les 73 délégués des 49 organisations membres présents à Caraquet, des acteurs des Sociétés Civiles francophones, suivant leur(s) domaine(s) de compétences et d'actions, se sont retrouvés pour débattre richement de « l'enjeu prioritaire » de la Gouvernance économique.

Les débats se sont organisés autour de sept contributions rédigées préalablement permettant ainsi à chacun des participants de faire progresser efficacement la réflexion. Celle-ci s'est principalement structurée autour de trois grands principes :

- *Rééquilibrer les rapports des forces économiques par la prise en compte du rôle des Sociétés Civiles francophones;*
- *Considérer le Droit comme un outil fondamental de Développement et de Gouvernance économique ;*
- *Investir l'Education pour mettre en pratique une Gouvernance économique respectueuse des Sociétés francophones.*

Rééquilibrer les rapports des forces économiques :

Les participants à l'atelier ont souligné que dans le contexte mondial de libéralisme économique, les décisions structurantes émanent essentiellement du secteur des affaires et sont le plus souvent défavorables aux membres des Sociétés Civiles. Il importe donc de se doter des moyens de redresser ce rapport de force dans un objectif de solidarité et de développement économique équilibré. *Il faut donc mobiliser, structurer et assurer la participation des citoyens francophones aux décisions économiques qui les concernent. L'OIF, par la compétence et l'expérience opérationnelle des*

représentants des Sociétés Civiles francophones, doit jouer un rôle déterminant dans cette reprise en main de l'intérêt collectif.

Ce principe est valable tant pour les populations francophones du Sud que du Nord.

Le Droit, un outil majeur de la Gouvernance économique :

Les participants ont réaffirmé la place majeure occupée par le droit pour garantir la mise en pratique concrète des principes de Gouvernance économique préalablement définis.

Ainsi, la nécessité apparaît clairement de renforcer les efforts déjà consentis en matière de formation des magistrats et de l'ensemble des membres du système judiciaire (avocats, notaires, professeurs...) Il s'agit également de poursuivre l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, ou législation de l'OHADA, qui est un droit effectif, méritant consolidation et qu'il faut absolument aider à s'affirmer. Il est de fait primordial de démontrer que *les Actes de l'OHADA* ne sont pas en opposition avec les principes de la common law, et que les décisions prises par les juges qu'elles soient fondées sur la common law ou sur le droit civil sont très semblables quant aux résultats.

La spécificité francophone dans ce domaine, porteuse de valeurs de solidarité, fondée, notamment sur des textes tels que le Code civil, doit être encouragée.

L'Éducation, un outil majeur de la Gouvernance économique, clef du développement économique :

Dans une perspective de développement durable, considérant qu'elle est la clef d'une citoyenneté active et d'une société civile forte, les participants à l'atelier ont placé l'Éducation au cœur de l'enjeu de la Gouvernance économique. En effet, il apparaît clairement à toutes et tous que, pour s'approprier les questions économiques, les populations doivent bénéficier d'une Éducation de qualité. Dans cette perspective, il est essentiel d'en valoriser l'ensemble des cycles, aussi bien dans les secteurs formel que non formel. *Le fondamental doit continuer de bénéficier de l'attention dont il est aujourd'hui l'objet. À côté de cela, et inversement à la tendance observée aujourd'hui, le cycle secondaire doit absolument être massivement réinvesti et inclure un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique. De même, dans le cycle supérieur, les efforts pour former des cadres et des dirigeants compétents dans les matières économiques, sociales, culturelles et publiques doivent être poursuivis.*

Les intervenants ont ainsi affirmé qu'il est **essentiel de veiller à la qualité de la formation des enseignants, des chefs d'établissements et des gestionnaires des systèmes éducatifs**. Dans ce sens la tendance observée actuellement

visant à raccourcir la durée de la formation des professeurs et/ou les mesures visant à supprimer des postes d'enseignants, notamment dans le cycle secondaire, entre en contradiction avec l'objectif d'avoir une population bien formée capable de prendre une part active dans les prises de décision liée à la Gouvernance économique. Dans cette perspective, il est essentiel de placer l'éducation dans le long terme et d'inscrire ce domaine dans une vision globale valorisant toutes les étapes de son processus. *Les représentants des Sociétés Civiles francophones insistent sur la nécessité de ne pas procéder à la marchandisation de l'éducation.*

Transparence financière et application des normes:

En plus des trois grands principes abordés ci-dessus, les représentants des Sociétés Civiles francophones ont développé, par des exemples concrets, deux composantes essentielles de la Gouvernance économique :

- *La transparence financière*
- *Normes et conventions*

La transparence financière

Afin que les revenus bénéficient aux populations et aux pays dans lesquels ils sont générés, conformément aux valeurs de solidarité qui animent les représentants des Sociétés Civiles francophones, ces derniers soulignent la nécessité d'avoir recours à l'expertise comptable permettant de tracer clairement les transferts financiers effectués par les entreprises, notamment celles installées dans les PMA.

La transparence financière est essentielle pour assurer la croissance économique. Elle facilite la lutte contre la corruption, pratique très préjudiciable au bon développement des populations.

Tous les acteurs économiques (États, entreprises, ...) doivent être contraints d'appliquer les principes de transparence financière. Cette dernière doit être réalisée dans une perspective de communication des informations économiques et financières afin de permettre aux populations concernées de prendre une part active dans la gestion des ressources situées sur leurs territoires. Dans cette perspective, il est essentiel de mettre en lumière tout accord secrètement négocié, d'en mesurer l'impact à long terme et de permettre ainsi aux populations concernées de se prononcer valablement sur les bénéfices réels de ces accords.

Normes et conventions

Les représentants des Sociétés civiles francophones constatent l'inflation de normes et de conventions en matière de Gouvernance économique. Malgré leur ratification, de nombreux textes n'entrent pas en application. Les

participants soulignent la nécessité de définir des normes en collaboration avec les populations concernées. Il faut accepter la coexistence de normes différentes, notamment dans le but de protéger les populations les plus fragilisées. Cette approche participative et la rédaction des textes en français doivent permettre une meilleure intériorisation des normes par les Sociétés francophones concernées. Le droit s'avère un outil indispensable pour l'application des normes valablement assimilées.

Progression vers des recommandations

Au cours de l'atelier, les représentants des Sociétés Civiles francophones ont souligné le lien entre trois Gouvernances : économique, politique et sociale. Dans ce sens, les participants affirment la nécessité de voir les Gouvernements prendre en compte les avis exprimés par les Sociétés Civiles francophones. *Il a été noté que des oppositions très fermes ont été manifestées par les populations francophones du Sud au sujet des APE.* Malgré cela, les Gouvernements concernés signeront ces accords générant l'incompréhension de leurs populations. Cette situation est néfaste pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les Sociétés Civiles francophones expriment la nécessité d'établir un lien entre la Gouvernance économique locale et internationale. *Dans ce sens, il est essentiel d'assurer la participation des Sociétés Civiles francophones aux réunions internationales qui statuent sur ces questions. Une participation active est donc nécessaire, par exemple, à Accra en septembre prochain et, avant cela, à Paris en mai 2008. Les Sociétés Civiles francophones pourront ainsi s'exprimer dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union européenne.*

Dans ce débat de la Gouvernance économique, les représentants des Sociétés Civiles francophones insistent sur la nécessité de concevoir des instruments nouveaux à intégrer dans les politiques appliquées par les Gouvernements. Ces instruments permettront de mieux rencontrer les valeurs de solidarité indispensables à la croissance économique et au développement des populations francophones. De façon dynamique, les Sociétés Civiles francophones apportent leurs compétences et expériences concrètes de terrain.

Dans une perspective de décentralisation, il serait nécessaire que les Etats intègrent dans la définition de leurs politiques, le lien indispensable entre l'écodéveloppement, la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme ainsi que la création d'emplois. *Dans cet esprit, ils doivent s'engager dans la réalisation des objectifs de « l'agenda du travail décent » de l'OIT qui promeut la création d'emplois durables et productifs, le respect des normes internationales du travail, la protection sociale pour les travailleurs et leur famille, le dialogue et la concertation sociale.*

Rapport concernant le quatrième « enjeu » : Langue française

Recommandations aux Chefs d'États et Gouvernements membres de la Francophonie :

Vu la fragilité et la régression croissante du français, à la fois dans l'espace francophone et dans les institutions internationales où le français a droit de cité ;

Vu l'importance du français dans le développement des populations et des diversités linguistiques et culturelles ;

Vu la faiblesse de l'engagement des acteurs sociaux et des représentants francophones de ces institutions à défendre la langue française :

Il est urgent d'agir !

Les OING et les OSC recommandent que les Chefs d'États et des Gouvernements de la Francophonie réunis au Sommet de Québec réaffirment publiquement la primauté de la langue française comme langue internationale et leur engagement concret à la défendre, à la promouvoir et à l'utiliser.

Notamment que tous les États et Gouvernements membres de la Francophonie renforcent financièrement et consolident leurs partenariats avec les Sociétés civiles dans le but de :

S'attaquer aux multiples problèmes liés à l'éducation en langue française dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des maîtres, des adultes, des médias, entre autres, en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse.

Reconnaître la responsabilité qui est la leur de s'engager à mener des politiques proactives pour créer des espaces francophones, favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche en français dans les respects des réalités locales et des besoins des populations.

Exiger l'utilisation du français dans les institutions internationales où son usage est garanti par les statuts et règlements des organismes et montrer l'exemple lors de leur présence dans ces instances internationales.

Questions spécifiques et recommandation spécifiques :

(Classées par ordre alphabétique)

Sur proposition de plusieurs organisations membres, la VI^{ème} Conférence a souhaité attirer plus particulièrement l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions suivantes :

Aînes :

La Société civile francophone formule depuis de nombreuses années des recommandations visant à faciliter la participation de plein droit des personnes âgées à la vie et au développement de leur société.

Dans la plupart des États de la Francophonie, les personnes âgées vivent une situation inquiétante d'insuffisance de moyens matériels pour vivre et se soigner, d'absence de soutien moral et d'un manque grave de protection sociale.

Il faut souligner que les femmes sont particulièrement touchées par cette situation ; et que les personnes âgées des États du Nord souffrent particulièrement d'un isolement et du manque de soutien moral alors que dans les États du Sud, les personnes âgées sont touchées par le manque de protection sociale.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie

- Reconnaître le rôle important des personnes âgées dans la société, en prenant en compte leur expérience et leur sagesse.
- Faire en sorte que les personnes âgées restent actives dans leur société et contribuent au développement de celle-ci (association aux actions de médiation nationale, contribution aux résolutions de conflit.)
- Faciliter, cultiver et développer les relations intergénérationnelles (regroupement de jeunes et de personnes âgées pour assurer la cohérence sociale.)
- Associer les personnes âgées dans les actions de formation.

Education :

L'éducation et la formation professionnelle des populations sont des conditions impératives du développement économique et social. Une attention particulière doit être apportée aux femmes et aux populations rurales en raison des difficultés spécifiques qu'elles rencontrent.

La qualité de la formation du personnel enseignant doit être garantie car elle est essentielle à l'efficacité des politiques scolaires et de l'enseignement scolaire.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie

- Donner plus de moyens à l'OIF pour initier et mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces et accessibles à tous et à toutes.
- Donner une formation adéquate et de qualité aux personnels enseignants.
- Encourager et faciliter l'enseignement de la langue française.

Femmes :

La plupart des États de la Francophonie sont signataires ou Parties à la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi qu'au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique.

Or les femmes se trouvent toujours dans des situations de risques, dans lesquels elles voient leurs droits fondamentaux violés, notamment dans les situations de conflit où elles sont utilisées comme des armes de dissuasion (Côte d'Ivoire, Darfour, Tchad). De même, dans des situations de paix, les femmes sont soumises aux pratiques traditionnelles qui portent à leur santé et à leur intégrité corporelle, morale et psychique (mutilations génitales, mariages forcés et précoces etc....).

Malgré l'adoption de plateformes d'action de Beijing et les Conventions internationales par les Etats de la Francophonie, qui encouragent d'intégrer les femmes dans les activités de développement, politiques, sociales et économiques, l'accès des femmes aux postes de responsabilités et de décision est extrêmement faible.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie

- Ratifier, *et mettre en œuvre efficacement*, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique.
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes contre les pratiques traditionnelles qui portent atteinte à leur santé et intégrité (législation et campagne de sensibilisation auprès du grand public.)
- Appliquer et respecter les Conventions de Genève relatives à la protection des civils (dont les femmes, les personnes âgées et les enfants) en situation de conflit pour éviter que les femmes ne soient pas utilisées en tant qu'armes de guerre.
- Impliquer pleinement les femmes dans le processus de résolution de conflits.
- Respecter le chapitre spécifique relatif aux femmes de la Déclaration de Bamako.
- Faciliter l'accès à l'éducation des femmes et aux postes de responsabilités et de décision.
- Faciliter et encourager la participation politique des femmes à tous les niveaux.

Torture :

La plupart des États de la Francophonie ont signé ou sont Parties à la Convention des Nations Unies contre la Torture et certains d'entre eux ont exprimé leur volonté de prévenir efficacement la torture en ouvrant leurs lieux de détention à un contrôle externe, en signant ou ratifiant le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture. Cependant, la torture et les mauvais traitements restent une pratique courante dans les États de la Francophonie, et les Conventions internationales, lorsqu'elles sont ratifiées, peinent à être mise en œuvre efficacement au niveau national.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de l'OIF

- *Encourager systématiquement la ratification des Conventions internationales et textes régionaux visant à protéger toute personne d'un risque de torture et de mauvais traitements, soit la Convention des Nations Unies contre la Torture et son Protocole facultatif, les lignes directrices de Robben Island pour la prévention de la torture en Afrique, etc.*
- *Respecter et mettre en œuvre efficacement la Convention des Nations Unies contre la Torture et son Protocole facultatif, en : soumettant des rapports réguliers au Comité des Nations Unies contre la Torture ; criminalisant la torture et aux mauvais traitements dans le code pénal et en mettant en place des mécanismes nationaux de prévention de la torture indépendants et efficaces qui ont le mandat d'effectuer des visites régulières, sans aucune restriction, dans tous les lieux de détention de l'État Partie au Protocole facultatif à la Convention contre la Torture.*
- *Associer et impliquer étroitement la société civile nationale, régionale et internationale dans la lutte et la prévention de la torture et autres mauvais traitements, notamment dans les processus de décision et de mise en place d'un mécanisme national de prévention.*

**Rapports adoptés lors de la
VIème Conférence des OING-OSC
accréditées auprès des institutions
de la Francophonie**

Note de présentation

La VI^{ème} Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (OING) et autres organisations de la société civile (OSC) dotées du statut consultatif auprès des institutions de la Francophonie s'est réunie les 15, 16 et 17 mai 2008 à Caraquet au Nouveau Brunswick (Canada).

Les représentants des OING-OSC ont travaillé dans la perspective du prochain *Sommet de la Francophonie* de Québec (octobre 2008).

Les quatre « *enjeux prioritaires* » retenus pour ce *Sommet de Québec* ont fait l'objet des travaux de quatre ateliers. Leurs rapports ont été discutés puis approuvés par la VI^{ème} Conférence en séance plénière.

Sur proposition de plusieurs organisations membres, la VI^{ème} Conférence a souhaité attirer plus particulièrement l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions suivantes : les Aînés, l'éducation, les femmes et la torture.

L'ensemble de ces six rapports compose le présent document.

Ils sont présentés tels qu'ils ont été approuvés lors de la séance de clôture. Ils reflètent la position commune des OING/OSC présentes. Leurs versions définitives, intégrant les divers amendements déposés, seront disponibles après la première réunion du nouveau Comité de suivi de la Conférence (16 juin 2008).

Mais, en l'état, ils constituent une contribution importante à la préparation du prochain Sommet de la Francophonie.



Plan

Les sociétés civiles des pays francophones : rapport de synthèse
Les quatre « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec
Recommandations spécifiques

Les sociétés civiles des pays francophones

Rapport de synthèse

Les participants de la VI^{ème} Conférence, répartis en huit ateliers, étaient invités à réfléchir aux huit questions suivantes :

Question 1 : Quelles sont les diverses **formes d'organisation et de fonctionnement** de la société civile que vous avez pu observer ?

Question 2 : Dans quels **domaines d'action** ? Avec quel **niveau d'influence** ?

Question 3 : Quelles **difficultés** rencontrent-elles dans leur action ?

Question 4 : Quelles **relations ont-elles entre elles**, à l'échelon local national ou international ?

Question 5 : Quels sont leurs **rappports avec les pouvoirs politiques**, à l'échelon local ou national ?

Question 6 : Qu'attendent-elles des **institutions internationales** ?

Question 7 : Qu'attendent-elles des **institutions de la Francophonie** ?

Question 8 : **Auxquelles de ces attentes accordent-elles la priorité** ?

Le présent rapport, adopté en séance plénière, est la synthèse de leurs réflexions.

Considérant :

- que les États et gouvernements membres de la Francophonie se sont engagés dans la gouvernance démocratique et que la Déclaration de Bamako en fait foi ;
- que la diversité des OING et des OSC doit être considérée comme une richesse et qu'il est de la responsabilité de ces dernières de dégager les voies et moyens pour assurer l'utilité sociale de leurs objectifs et l'efficacité de leurs actions ;
- que le dialogue politique entre les Etats membres des pays de la francophonie et la société civile favorise les conditions d'un partenariat effectif entre les acteurs de la société civile.

La conférence des OING-OSC réunie à Caraquet recommande :

- que les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la francophonie reconnaissent ou confirment la qualité de partenaires aux OING et aux OSC ainsi que leur légitimité à intervenir dans les débats publics et internationaux.
- que les États et gouvernements membres de l'OIF garantissent la participation des OING et des OSC à l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'aux conventions internationales.
- que les États et gouvernements membres de l'OIF mettent en place les cadres de concertation internationale pertinents qui garantissent l'autonomie et la liberté d'action de la société civile.
- que les États et gouvernements membres de l'OIF garantissent la libre circulation des personnes dans l'espace francophone.
- que les États et gouvernements membres de l'OIF lui donnent les ressources pour favoriser l'émergence et la consolidation des sociétés civiles francophones à même d'assurer leur rôle dans l'espace francophone et internationale.

Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec

Rapport concernant le premier « enjeu »

Démocratie et État de droit

Au regard de la crise de la démocratie qui secoue les États de l'espace francophone, en dépit des engagements auxquels ils ont souscrit dans la *Déclaration de Bamako* du 3 novembre 2000, concernant la démocratie, les droits humains et l'État de droit, les OING/OSC de la VI^{ème} Conférence francophone en appellent au respect par les États membres desdits engagements.

En effet, les OING/OSC de la Francophonie ont noté que dans certains États membres :

- la Justice, fortement gangrenée par la corruption, est instrumentalisée par le pouvoir en place ;
- l'opposition est souvent criminalisée ;
- l'impunité se généralise au niveau des décideurs ;
- les Constitutions sont modifiées selon le bon vouloir des pouvoirs en place ;
- les droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas respectés, ce qui est, par exemple, en grande partie responsable de la grave crise alimentaire que connaissent certains pays francophones ;
- la dévolution du pouvoir est viciée : les juridictions appelées à connaître des contestations électorales ont souvent une indépendance relative ; ainsi les élections, qui sont en principe source de légitimité démocratique, entraînent au contraire des conflits graves.

En outre, les OING/OSC notent la non appropriation par la société civile des mécanismes relatifs à la promotion des droits humains énoncés dans les *Déclarations de Bamako et de Saint Boniface*.

Elles soulignent par ailleurs que le Sommet de Québec coïncide avec le 60^{ème} anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et le 10^{ème} anniversaire de la *Déclaration sur les défenseurs des droits humains* du 9 décembre 1998.

Dans ce contexte les OING/OSC de la VI^{ème} Conférence **recommandent** :

1. la mise en œuvre par les Etats membres des engagements auxquels ils ont souscrit dans la *Déclaration de Bamako* ;
2. la mise en place par les membres du Comité de suivi d'un mécanisme d'alerte et de prévention des conflits, de manière à rendre visible et audible la position des OING, ONG et OSC lorsque cela est nécessaire ;
3. l'établissement à cet effet d'une synergie entre l'OIF et le *Comité de suivi*, qui doit devenir plus visible. A cette fin, le *Comité de suivi* doit devenir le référent de la société civile pour les droits humains, la démocratie, l'État de droit, ainsi que pour la prévention des conflits et doit être doté des moyens adéquats ;
4. la promotion d'un mécanisme francophone pour connaître en dernier ressort, des contestations en matière électorale dans les Etats membres ;
5. l'intensification de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment les droits sociaux, économiques et culturels qui concernent les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les migrants ;
6. l'organisation de séminaires d'appropriation et de réflexion à l'intention de la société civile, sur les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface.

Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec

Rapport concernant le second « enjeu »

Environnement

La problématique centrale de cette réflexion est la relation de cause à effet qui se vérifie chaque jour entre l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de notre environnement et l'altération de la santé humaine, voire de la vie. Force est de constater que cette dégradation et cette altération résultent directement des modes de production de richesses, aussi bien agricoles qu'industrielles.

En conséquence, vouloir contribuer au « développement durable » implique de reconsidérer les principaux enjeux économiques, écologiques et sociétaux et invite à définir des actions globales et vigoureuses, placées sous la responsabilité de tous les acteurs de la société.

Les participants ont rappelé que toutes ces actions à entreprendre s'inscrivaient dans « l'Agenda 21 », « les objectifs du Millénaire », « le Protocole de Kyoto »... et dans toutes les résolutions internationales, récemment prises en matière d'environnement.

Après ces considérations générales, l'atelier a exprimé un certain nombre de préconisations, à l'intention :

- des Etats membres de la Francophonie et à l'OIF
- des OING et OSC et du Comité de Suivi de la VIème Conférence

PRECONISATIONS à l'attention des Etats membres et à l'OIF

Tenant compte du fait que les OING et les OSC sont très actives dans le domaine de l'éducation, et notamment dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement (ERE), et que certains opérateurs ou associations tels que ceux de l'OIF, notamment l'IEPF et l'AUF, sont largement connues et appréciées pour leurs actions en faveur de la sensibilisation des populations aux questions de l'Environnement, comme pour celles visant le développement de compétences plus spécifiques, les membres de ce groupe recommandent :

- de travailler davantage avec ces structures spécialisées et expérimentées, afin de développer des outils de sensibilisation et de formation adaptés à

la diversité des contextes socioculturels, favorisant une démarche holistique et intégrée qui devrait impliquer davantage les populations, les décideurs politiques, les enseignants et les universités notamment leurs pôles de recherche ;

- que le XII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement puisse adopter, de façon urgente, le principe d'une Charte en faveur du « Développement durable » ou mieux de « L'écodéveloppement ». Sa rédaction serait confiée à l'OIF, qui associerait les OING et les OSC concernées par les questions suivantes :
 - la gestion systématique des déchets ;
 - la mise en place de nouvelles politiques énergétiques pour sortir de notre dépendance aux énergies d'origine fossile, au profit d'énergies renouvelables, notamment éoliennes et solaires, lesquelles doivent être produites à moindre coût. Il est par ailleurs nécessaire de se démarquer de l'engouement actuel pour produire des biocarburants qui, dans beaucoup de régions géographiques, conduit à détourner des sols de leur destination agricole traditionnelle, aggravant ainsi les risques en matière de sécurité alimentaire ;
 - la promotion de modes de production et de consommation plus responsables, au regard des enjeux de notre planète. Cette promotion, devrait contribuer à la création et au développement de nouveaux « emplois verts » ;
 - la réduction radicale des gaz à effet de serre, responsable de modifications climatiques, dont certaines ont des conséquences dévastatrices, pour les populations, les récoltes, les infrastructures civiles et le développement économique ;
 - le développement de la recherche internationale pour étudier notamment les effets néfastes du méthane, encore trop sous estimés car insuffisamment connus, alors que des OING et OSC, ayant une expérience avérée dans ce domaine, pourraient apporter une précieuse contribution ;
 - la prise en compte effective des mesures de protection de l'environnement, dans les politiques relatives à l'éradication de la pauvreté dans le monde et notamment dans les pays du sud ;
 - le soutien des OING et OSC, par les Gouvernements avec des ressources humaines, financières et techniques adaptées pour développer, sur différents terrains, des projets concrets explicitement décrits et évalués afin de contribuer à une meilleure mutualisation de bonnes pratiques transférables ;
 - le renforcement des capacités de la société civile pour développer une information indépendante et des outils pertinents pour élaborer des plaidoyers libres et impartiaux ;
 - la prise en compte de la situation critique des femmes qui sont encore trop souvent victimes de pratiques traditionnelles intolérables, de la

pénibilité de tâches ménagères consécutive à la raréfaction ou à la pollution de l'eau et à la consommation abusive du bois pour la cuisson des aliments ou la production de sel, en l'absence d'autres énergies plus commodes et moins polluantes.

PRECONISATIONS à l'attention des OING et OSC et du Comité de Suivi de la Conférence

Considérant que l'action de la société civile doit se situer autant en amont qu'en aval des processus de décision, les OING et OSC doivent pouvoir orienter et développer leurs interventions à travers leur participation active à la mise en œuvre des politiques pour la décennie 2005-2014 de l'Education en vue du développement durable (EDD) telle que prônée par les Nations Unies, avec comme chef de file l'UNESCO. Pour une éducation en faveur de la protection de l'environnement, l'atelier recommande :

- de contribuer à la coalition des OING et OSC pour exercer une plus forte pression sur les politiques relatives au « développement durable », en préférant d'ailleurs le terme d' « écodéveloppement », et notamment au service des causes énoncées ci-dessus ;
- de développer une effective coopération entre elles, appuyée et coordonnée par le Comité de Suivi, afin d'élaborer des projets d'intérêt commun concertés et rapidement mis en œuvre sur le terrain ;
- de mieux faire connaître les suites données à ces recommandations ; notamment dans la perspective de s'investir dans les nouvelles opportunités qui s'en dégageraient et de préparer les travaux de la VII^{ème} Conférence, pour traiter notamment les axes qui resteraient sans échos ...

Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec

Rapport concernant le troisième « enjeu »

Gouvernance économique

Introduction

Dans le cadre de la VI^{ème} Conférence des OING/OSC dotées du Statut Consultatif, dénommée en bref la « *Conférence de Caraquet* », un atelier consacré à la Gouvernance économique s'est réuni conformément à la poursuite de l'un des deux objectifs donnés à la Conférence, à savoir l'émission d'avis et de propositions argumentées sur les enjeux prioritaires du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront à Québec l'automne prochain.

Parmi les 73 délégués des 49 organisations membres présents à Caraquet, des acteurs des Sociétés Civiles francophones, suivant leur(s) domaine(s) de compétences et d'actions, se sont retrouvés pour débattre richement de « l'enjeu prioritaire » de la Gouvernance économique.

Les débats se sont organisés autour de sept contributions rédigées préalablement permettant ainsi à chacun des participants de faire progresser efficacement la réflexion. Celle-ci s'est principalement structurée autour de **trois grands principes** :

- Rééquilibrer les rapports des forces économiques par la prise en compte du rôle des Sociétés Civiles francophones;
- Considérer le Droit comme un outil fondamental de Développement et de Gouvernance économique ;
- Investir l'Éducation pour mettre en pratique une Gouvernance économique respectueuse des Sociétés francophones.

Rééquilibrer les rapports des forces économiques

Les participants à l'atelier ont souligné que dans le contexte mondial de libéralisme économique, les décisions structurantes émanent essentiellement du secteur des affaires et sont le plus souvent défavorables aux membres des Sociétés Civiles. Il importe donc de se doter des moyens de redresser ce

rapport de force dans un objectif de solidarité et de développement économique équilibré. Il faut **donc mobiliser, structurer et assurer la participation des citoyens francophones aux décisions économiques qui les concernent. L'OIF, par la compétence et l'expérience opérationnelle des représentants des Sociétés Civiles francophones, doit jouer un rôle déterminant dans cette reprise en main de l'intérêt collectif.**

Ce principe est valable tant pour les populations francophones du Sud que du Nord.

Le Droit, un outil majeur de la Gouvernance économique

Les participants ont réaffirmé la place majeure occupée par le droit pour garantir la mise en pratique concrète des principes de Gouvernance économique préalablement définis.

Ainsi, la nécessité apparaît clairement de renforcer les efforts déjà consentis en matière de formation des magistrats et de l'ensemble des membres du système judiciaire (avocats, notaires, professeurs...). Il s'agit également de poursuivre l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, ou législation de l'OHADA, qui est un droit effectif, méritant consolidation et qu'il faut absolument aider à s'affirmer. Il est de fait primordial de démontrer que *les Actes de l'OHADA* ne sont pas en opposition avec les principes de la common law, et que les décisions prises par les juges qu'elles soient fondées sur la common law ou sur le droit civil sont très semblables quant aux résultats.

La spécificité francophone dans ce domaine, porteuse de valeurs de solidarité, fondée, notamment sur des textes tels que le Code civil, doit être encouragée.

L'Éducation, un outil majeur de la Gouvernance économique, clef du développement économique

Dans une perspective de développement durable, considérant qu'elle est la clef d'une citoyenneté active et d'une société civile forte, les participants à l'atelier ont placé l'Éducation au cœur de l'enjeu de la Gouvernance économique. En effet, il apparaît clairement à toutes et tous que, pour s'approprier les questions économiques, les populations doivent bénéficier d'une Éducation de qualité. Dans cette perspective, il est essentiel d'en valoriser l'ensemble des cycles, aussi bien dans les secteurs formel que non formel. **Le fondamental doit continuer de bénéficier de l'attention dont il est aujourd'hui l'objet. A côté de cela, et inversement à la tendance observée aujourd'hui, le cycle secondaire doit absolument être massivement réinvesti et inclure un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique. De même, dans le cycle supérieur, les efforts pour former des cadres et des dirigeants compétents dans les matières économiques, sociales, culturelles et publiques doivent être poursuivis.**

Les intervenants ont ainsi affirmé qu'il est essentiel **de veiller à la qualité de la formation des enseignants, des chefs d'établissements et des gestionnaires des systèmes éducatifs**. Dans ce sens la tendance observée actuellement visant à raccourcir la durée de la formation des professeurs et/ou les mesures visant à supprimer des postes d'enseignants, notamment dans le cycle secondaire, entre en contradiction avec l'objectif d'avoir une population bien formée capable de prendre une part active dans les prises de décision liée à la Gouvernance économique. Dans cette perspective, il est essentiel de placer l'éducation dans le long terme et d'inscrire ce domaine dans une vision globale valorisant toutes les étapes de son processus. Les représentants des Sociétés Civiles francophones insistent sur la nécessité de **ne pas procéder à la marchandisation de l'éducation**.



Transparence financière et application des normes

En plus des trois grands principes abordés ci-dessus, les représentants des Sociétés Civiles francophones ont développé, par des exemples concrets, deux composantes essentielles de la Gouvernance économique.

■ La transparence financière

Afin que les revenus bénéficient aux populations et aux pays dans lesquels ils sont générés, conformément aux valeurs de solidarité qui animent les représentants des Sociétés Civiles francophones, ces derniers soulignent la nécessité d'avoir recours à l'expertise comptable permettant **de tracer clairement les transferts financiers** effectués par les entreprises, notamment celles installées dans les PMA.

La transparence financière est essentielle pour assurer la croissance économique. Elle facilite la lutte contre la corruption, pratique très préjudiciable au bon développement des populations.

Tous les acteurs économiques (États, entreprises, ...) doivent être contraints d'appliquer les principes de transparence financière. Cette dernière doit être réalisée dans une perspective de communication des informations économiques et financières afin de permettre aux populations concernées de prendre une part active dans la gestion des ressources situées sur leurs territoires. Dans cette perspective, il est essentiel **de mettre en lumière tout accord secrètement négocié**, d'en mesurer l'impact à long terme et de permettre ainsi aux populations concernées de se prononcer valablement sur les bénéfices réels de ces accords.

■ Normes et conventions

Les représentants des Sociétés civiles francophones constatent l'inflation de normes et de conventions en matière de Gouvernance économique. Malgré leur ratification, de nombreux textes n'entrent pas en application. Les participants soulignent la nécessité **de définir des normes en collaboration avec les populations concernées**. Il faut accepter la coexistence de normes différentes, notamment dans le but de protéger les populations les plus fragilisées. Cette approche participative et la rédaction des textes en français doivent permettre une meilleure intériorisation des normes par les Sociétés francophones concernées. Le droit s'avère un outil indispensable pour l'application des normes valablement assimilées

Progression vers des recommandations

Au cours de l'atelier, les représentants des Sociétés Civiles francophones ont souligné le lien entre trois Gouvernances : économique, politique et sociale. Dans ce sens, les participants affirment la nécessité de voir les Gouvernements prendre en compte les avis exprimés par les Sociétés Civiles francophones.

Il a été noté que des oppositions très fermes ont été manifestées par les populations francophones du Sud au sujet des APE. Malgré cela, les Gouvernements concernés signeront ces accords générant l'incompréhension de leurs populations. Cette situation est néfaste pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les Sociétés Civiles francophones expriment la nécessité d'établir un lien entre la Gouvernance économique locale et internationale. Dans ce sens, **il est essentiel d'assurer la participation des Sociétés Civiles francophones aux réunions internationales qui statuent sur ces questions. Une participation active est donc nécessaire, par exemple, à Accra en septembre prochain et, avant cela, à Paris en mai 2008. Les Sociétés Civiles francophones pourront ainsi s'exprimer dans le cadre de la préparation de la Présidence française de l'Union européenne.**

Dans ce débat de la Gouvernance économique, les représentants des Sociétés Civiles francophones insistent sur la nécessité de concevoir des instruments nouveaux à intégrer dans les politiques appliquées par les Gouvernements. Ces instruments permettront de mieux rencontrer les valeurs de solidarité indispensables à la croissance économique et au développement des populations francophones. De façon dynamique, les Sociétés Civiles francophones apportent leurs compétences et expériences concrètes de terrain.

Dans une perspective de décentralisation, il serait nécessaire que les Etats intègrent dans la définition de leurs politiques, le lien indispensable entre l'éco-développement, la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme ainsi que

la création d'emplois. **Dans cet esprit, ils doivent s'engager dans la réalisation des objectifs de « l'agenda du travail décent » de l'OIT qui promeut la création d'emplois durables et productifs, le respect des normes internationales du travail, la protection sociale pour les travailleurs et leur famille, le dialogue et la concertation sociale.**

Les « enjeux prioritaires » du Sommet de Québec

Rapport concernant le quatrième « enjeu »

Langue française

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie

- Vu la fragilité et la régression croissante du français, à la fois dans l'espace francophone et dans les institutions internationales où le français a droit de cité ;
- Vu l'importance du français dans le développement des populations et des diversités linguistiques et culturelles ;
- Vu la faiblesse de l'engagement des acteurs sociaux et des représentants francophones de ces institutions à défendre la langue française :

Il est urgent d'agir !

Les OING et les OSC recommandent que les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie réunis au Sommet de Québec réaffirment publiquement la primauté de la langue française comme langue internationale et leur engagement concret à la défendre, à la promouvoir et à l'utiliser.

Notamment que tous les États et de gouvernements membres de la Francophonie renforcent financièrement et consolident leurs partenariats avec les Sociétés civiles dans le but de :

- S'attaquer aux multiples problèmes liés à l'éducation en langue française dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des maîtres, des adultes, des médias, entre autres, en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse.
- Reconnaître la responsabilité qui est la leur de s'engager à mener des politiques proactives pour créer des espaces francophones, favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche en français dans les respects des réalités locales et des besoins des populations.

- Exiger l'utilisation du français dans les institutions internationales où son usage est garanti par les statuts et règlements des organismes et montrer l'exemple lors de leur présence dans ces instances internationales.

Questions spécifiques

(classées par ordre alphabétique)

Sur proposition de plusieurs organisations membres, la VI^{ème} Conférence a souhaité attirer plus particulièrement l'attention des Chefs d'Etat et de gouvernement sur les questions suivantes :

AÎNES

La Société civile francophone formule depuis de nombreuses années des recommandations visant à faciliter la participation de plein droit des personnes âgées à la vie et au développement de leur société.

Dans la plupart des États de la Francophonie, les personnes âgées vivent une situation inquiétante d'insuffisance de moyens matériels pour vivre et se soigner, d'absence de soutien moral et d'un manque grave de protection sociale.

Il faut souligner que les femmes sont particulièrement touchées par cette situation ; et que les personnes âgées des États du Nord souffrent particulièrement d'un isolement et du manque de soutien moral alors que dans les États du Sud, les personnes âgées sont touchées par le manque de protection sociale.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de l'OIF

- Reconnaître le rôle important des personnes âgées dans la société, en prenant en compte leur expérience et leur sagesse
- Faire en sorte que les personnes âgées restent actives dans leur société et contribuent au développement de celle-ci (association aux actions de médiation nationale, contribution aux résolutions de conflit)
- Faciliter, cultiver et développer les relations intergénérationnelles (regroupement de jeunes et de personnes âgées pour assurer la cohérence sociale)
- Associer les personnes âgées dans les actions de formation

ÉDUCATION

L'éducation et la formation professionnelle des populations sont des conditions impératives du développement économique et social. Une

attention particulière doit être apportée aux femmes et aux populations rurales en raison des difficultés spécifiques qu'elles rencontrent.

La qualité de la formation du personnel enseignant doit être garantie car elle est essentielle à l'efficacité des politiques scolaires et de l'enseignement scolaire.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie :

- Donner plus de moyens à l'OIF pour initier et mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces et accessibles à tous et à toutes.
- Donner une formation adéquate et de qualité aux personnels enseignants.
- Encourager et faciliter l'enseignement de la langue française

FEMMES

La plupart des États de la Francophonie sont signataires ou Parties à la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi qu'au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique.

Or les femmes se trouvent toujours dans des situations de risques, dans lesquels elles voient leurs droits fondamentaux violés, notamment dans les situations de conflit où elles sont utilisées comme des armes de dissuasion (Côte d'Ivoire ; Darfour, Tchad). De même, dans des situations de paix, les femmes sont soumises aux pratiques traditionnelles qui portent à leur santé et à leur intégrité corporelle, morale et psychique (mutilations génitales, mariages forcés et précoces etc...).

Malgré l'adoption de plateformes d'action de Beijing et les Conventions internationales par les États de la Francophonie, qui encouragent d'intégrer les femmes dans les activités de développement, politiques, sociales et économiques, l'accès des femmes aux postes de responsabilités et de décision est extrêmement faible.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie :

- Ratifier, **et mettre en œuvre efficacement**, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique.

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger les femmes contre les pratiques traditionnelles qui portent atteinte à leur santé et intégrité (législation et campagne de sensibilisation auprès du grand public)
- Appliquer et respecter les Conventions de Genève relatives à la protection des civils (dont les femmes, les personnes âgées et les enfants) en situation de conflit pour éviter que les femmes ne soient pas utilisées en tant qu'armes de guerre
- Impliquer pleinement les femmes dans le processus de résolution de conflits
- Respecter le chapitre spécifique relatif aux femmes de la Déclaration de Bamako
- Faciliter l'accès à l'éducation des femmes et aux postes de responsabilités et de décision
- Faciliter et encourager la participation politique des femmes à tous les niveaux

TORTURE

La plupart des États de la Francophonie ont signé ou sont Parties à la Convention des Nations Unies contre la Torture et certains d'entre eux ont exprimé leur volonté de prévenir efficacement la torture en ouvrant leurs lieux de détention à un contrôle externe, en signant ou ratifiant le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture.

Cependant, la torture et les mauvais traitements restent une pratique courante dans les États de la Francophonie, et les Conventions internationales, lorsqu'elles sont ratifiées, peinent à être mise en œuvre efficacement au niveau national.

Recommandations aux Chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie :

- Encourager systématiquement la ratification des Conventions internationales et textes régionaux visant à protéger toute personne d'un risque de torture et de mauvais traitements, soit la *Convention des Nations Unies contre la Torture* et son Protocole facultatif, les lignes directrices de Robben Island pour la prévention de la torture en Afrique etc.
- Respecter et mettre en œuvre efficacement la Convention des Nations Unies contre la Torture et son Protocole facultatif, en : soumettant des rapports réguliers au Comité des Nations Unies contre la Torture ; criminalisant la torture et aux mauvais traitements dans le code pénal et

en mettant en place des mécanismes nationaux de prévention de la torture indépendants et efficaces qui ont le mandat d'effectuer des visites régulières, sans aucune restriction, dans tous les lieux de détention de l'État Partie au Protocole facultatif à la Convention contre la Torture

- Associer et impliquer étroitement la société civile nationale, régionale et internationale dans la lutte et la prévention de la torture et autres mauvais traitements, notamment dans les processus de décision et de mise en place d'un mécanisme national de prévention.

Récapitulatif des contributions

Récapitulatif des contributions portant sur :

- I. La « société civile » et ses organisations dans les pays
de l' espace francophone107
- II. Récapitulatif des contributions par mission.....159

Contributions portant sur la « société civile » et ses organisations dans les pays de l'espace francophone

Récapitulatif des contributions :

– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA)	109
– Avocats sans frontières (ASF)	115
– Biennale de la langue française (BLF).....	119
– Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)	121
– Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada	125
– Confédération syndicale internationale – Francophonie syndicale (CSI/FS)	131
– Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale (Comité PECO)	137
– Service d'Appui aux initiatives locales de Développement (SAILD)	143
– Secrétariat International des infirmières / infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF).....	147
– Société nationale de l'Acadie (SNA)	153

Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA)

Tenant compte de l'objectif énoncé pour cette séance du 15 Mai, i.e. 'Engager une libre réflexion ...sur la question : *Qu'est-ce que la société civile, aujourd'hui, dans les pays membres de la Francophonie?*', il nous a paru intéressant et approprié, de voir comment d'autres organisations intergouvernementales perçoivent la société civile dans leurs mécanismes d'action et quelle est la place qu'elles lui accordent dans les processus de prise de décision, afin de mieux cerner qui nous sommes et le rôle que nous sommes censées jouer en tant qu'entités de la société civile.

La société civile, pourquoi ?

Si nous prenons l'Unesco, en tant qu'organisation intergouvernementale internationale (OIG), elle intervient à la grandeur de la planète, car elle compte 193 États membres et 6 associés sur tous les continents. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en tant qu'organisation intergouvernementale couvrant une aire géopolitique et culturelle, regroupe 55 États et gouvernements membres et 13 observateurs sur les cinq continents, tandis que son pendant, le Commonwealth, qui se définit comme « Une association de 54 États indépendants et divers qui se consultent grâce à un réseau largement informel, de liens gouvernementaux et non gouvernementaux », ne compte pas de membres dans certaines aires géoculturelles, même si elles utilisent l'anglais comme moyen de communication. Par exemple, aucun État arabophone n'est membre du Commonwealth.

Ce sont cependant les mêmes États qui sont membres des trois organisations, mais les liens entretenus avec chacune seront différents, même si leurs objectifs et missions sont similaires et qu'elles œuvrent pour le bien-être de **leurs peuples** tenant compte de leurs identités plurielles.

Ceci étant, il faut à présent voir le type de relations qui ont été développées entre ces institutions intergouvernementales et les sociétés civiles dans leurs États membres respectifs. S'agissant de l'Unesco, sa Constitution stipule sans équivoque que :

« L'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre; (...); Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements

ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

Quant à l'OIF, sa charte se réfère aux organisations internationales non gouvernementales et de la société civile uniquement dans le cadre de la Conférence des OING, à l'Article 12 de son Titre III : Des dispositions diverses. Il est vrai, cependant, que le préambule de cette Charte, fait référence à l'existence d'un :

« Monde qui partage la langue française et se développe (.....), (et dont l'histoire) est portée par la vision des Chefs d'État et de gouvernement et par les nombreux militants de la cause francophone et les multiples organisations privées et publiques qui, depuis longtemps, œuvrent pour le rayonnement de la langue française, le dialogue et la culture du dialogue. »

Ainsi, il apparaît clairement qu'il est au moins fait mention, dans les actes constitutifs des OIG, de l'existence de la société civile, même si l'on ne définit pas toujours son importance. Par ailleurs, il ressort aussi le fait que souvent on ne sait même pas comment appeler ces entités si diverses et variées qui se prévalent de représenter telle ou telle cause des populations concernées. Au cours des deux dernières décennies d'importants changements ont eu lieu quant aux relations entretenues entre les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il y a eu une période où les organisations du Système de Nations unies ne coopéraient qu'avec beaucoup de réserve avec les ONG. Ceci avait mené ces dernières à réfléchir sur la meilleure façon de se faire accepter par les États. Ayant considéré que le fait de se définir par une négation –non gouvernementale- donnait l'impression qu'elles s'opposaient aux gouvernements, elles ont proposé le vocable « *organisations de la société civile* ». Par cette proposition, elles désiraient faire comprendre qu'un État/pays se dotait de 'corps constitués' provenant du peuple : un gouvernement avec le législatif, le parlementaire et l'exécutif, le militaire ; un secteur privé ou para privé pour tout ce qui relève de l'économie et enfin la société civile.

Il est donc clair que la participation de la société civile au sein des entités intergouvernementales n'est pas une option mais bien une nécessité vitale pour la construction de la Paix et son maintien; la paix n'étant pas simplement l'absence de guerre. Il est tout aussi évident que toutes les organisations intergouvernementales partagent ce constat et tentent d'associer les organismes représentatifs de la société civile dans leurs États membres. Il faut cependant attirer l'attention sur le fait qu'entre l'idéal et la réalité, il existe souvent un gouffre. Ainsi, bien que la Constitution de l'Organisation des Nations unies déclare dans son préambule : '*Nous peuples...*', les avis des organisations de la société civile sont trop souvent négligés voire ignorés dans les processus de consultation et d'élaboration de Politiques ou autres plans de développement, que ce soit aux niveaux national, régional ou international.

A cet égard, même dans une instance comme le Commonwealth, qui se dit un regroupement informel d'entités gouvernementales et non gouvernementales, la question récurrente que posent les OSC, quant à l'importance accordée à leurs contributions, a été réitérée lors de la tenue d'une rencontre d'OSC tenue très récemment: Est-il utile que nous soumettions des propositions écrites? Les regarde-t-on? N'est-ce pas simplement une perte de temps pour nous? Et par ailleurs, il a été mentionné que certains États membres sont plutôt hostiles aux OSC, considérées souvent comme des fauteurs de troubles ou une menace.

La société civile, pour quoi faire ?

La raison qui a mené à traiter le sujet de cette session sous cet angle est la nécessité d'examiner la place et l'implication réelles des organisations de la société civile dans le cadre des concertations et de la prise de décision au sein des organisations intergouvernementale et, plus particulièrement, la Francophonie. Au cours des dernières décennies, des efforts louables ont été entrepris par ces OIG afin de mieux associer les membres de la société civile dans la mise en œuvre de leurs programmes. À cet égard, il faut louer la Déclaration de Bamako adoptée en 2000 et où l'engagement est pris, par les États membres de la Francophonie, en vue de reconnaître la place et faciliter l'implication constante de la société civile afin de lui permettre notamment d'exercer, dans l'intérêt collectif, son rôle d'acteur dans le cadre d'une vie politique équilibrée. *En outre, nous sommes conscients de l'investissement, aussi bien humain que financier, consenti par l'OIF pour la tenue d'une telle rencontre et lui adressons toute notre gratitude. Pour cette raison, nous souhaiterions que, dans toute la mesure du possible, les demandes et/ou recommandations concrètes adoptées par les participants à l'attention des chefs d'État et de gouvernement réunis en leur XI^e Sommet à Québec, puissent être sérieusement étudiées et que des réponses appropriées puissent être apportées afin de rentabiliser cet investissement et d'encourager les efforts des OING dans leurs partenariats avec la francophonie.*

Nous avons voulu poser le postulat de l'utilité réelle de la contribution des organisations de la société civile en général, avant d'en venir à la spécificité de celle qui constitue la Francophonie. En quoi cette société civile diffère-t-elle, par exemple, de celle qui coopère avec l'Unesco? Ce sont les mêmes États membres d'un côté ou de l'autre, par conséquent, les mêmes peuples. Ce qui fait la différence c'est le nombre de pays, la couverture des aires géopolitiques et culturelles concernées ainsi que l'angle sous lequel les enjeux communs (éducation, formation, santé, droits de l'homme, environnement, pluralité culturelle, etc.) sont abordés et traités. Par conséquent, si nous prenons la spécificité du partage de la langue française comme dénominateur commun, est-ce suffisant pour parler d'UNE société civile francophone? A notre sens, cela ne constituerait pas un simple défi, mais serait irréaliste et présomptueux, car penser forger une telle entité, surtout en ces temps où

malgré le recul des frontières, devrait-on dire à cause du recul des frontières? les nationalismes, les sectarismes et la frilosité identitaire semblent prévaloir par rapport aux nécessaires solidarités aux niveaux régional, international ou national.

Les peuples des 68 États membres et observateurs de l'OIF sont d'une telle diversité, aussi bien sur le plan culturel qu'en ce qui concerne leurs besoins, leurs attentes ou leur développement que vouloir arriver à UNE société civile francophone serait une chimère. Qu'attend la société civile du Québec ou qu'attendent les sociétés civiles du Canada? Quelles sont les attentes des sociétés civiles de l'Afrique subsaharienne et celles de l'Afrique du nord arabophone? Est-ce que le partage d'une langue commune a permis de tisser des liens tel que nous sentons et surtout acceptons le fait que nos destins sont solidaires? Si nous nous basons sur la politique française actuelle concernant la présence de ressortissants de ses anciennes colonies sur son territoire, il nous faut être objectifs, courageux et reconnaître que nous sommes bien loin de l'idéal que nous préconisons. Pour sa cohésion, c'est certainement un des enjeux majeurs urgents auquel la Francophonie politique devrait résolument porter une attention toute particulière.

Aussi, il semble que le défi à relever est de trouver les voies et moyens de construire de solides ponts de solidarité, d'échange et de partage entre toutes ces différentes entités, par la promotion d'actions, de projets concrets exécutés conjointement par des États membres et leurs sociétés civiles et qui devront concourir au développement de coopérations multidirectionnelles : sud/sud, sud/nord, nord/sud et nord/nord dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, il faudrait mener une réflexion en vue d'encourager le regroupement, sous forme de grandes organisations faitières, d'un certain nombre d'organisations de la société civile œuvrant dans les mêmes domaines, afin de créer ce climat de partage et de concertation et, en même temps, de mieux coordonner les activités entreprises par les partenaires sur le terrain, en faisant mieux et plus avec les ressources limitées disponibles.

Sociétés civiles et spécificités sur le terrain

En ce qui concerne l'association internationale francophone des aînés (AIFA), elle est la seule organisation internationale de la société civile de la francophonie ayant un statut consultatif à avoir pour vocation de regrouper des organisations d'aîné(e)s et des aîné(e)s, de réfléchir sur leurs besoins, leurs difficultés et leurs attentes dans le présent comme dans le futur, avec un accent particulier sur l'intergénérationnel.

Son action est multiforme sur trois continents : Afrique, Amérique du Nord et Europe. Le nombre de pays couverts est certes restreint, pour l'heure, mais des stratégies sont à l'étude en vue de son expansion et de son rayonnement dans toute la francophonie, car étant donné que la fécondité a chuté et la mortalité

des adultes ne cesse de diminuer, nul ne peut ignorer que le vieillissement de la population mondiale, en ce début du XXI^e siècle, est un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité.

D'après les études et les projections de la Division de la population de l'ONU, d'ici 2050, et partout dans le monde, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dépassera celui des jeunes de moins de 15 ans. Il est clair que ces mutations démographiques, sans précédent, auront des répercussions considérables sur nos vies et vont modifier de manière spectaculaire le visage du monde. Certaines de ces mutations ont déjà des incidences sur tous les aspects de la vie humaine dans nombre de pays: incidences sur la croissance économique, l'épargne, la consommation, la fiscalité, le marché du travail, les retraites, les transferts intergénérationnels de richesse, de biens et de connaissances, d'autant plus que ces générations d'ainé(e)s seront mieux instruites, en meilleure santé et jouiront d'une plus grande longévité.

Ces transformations iront en s'accéléralant dans les pays en développement qui forment la majorité des États membres de la francophonie. *Par le fait qu'ils auront moins de moyens et de temps pour appréhender le phénomène, les gouvernements de ces pays se doivent de commencer, dès à présent, à élaborer des mesures et politiques vigoureuses afin d'évaluer l'étendue et la gravité de ce phénomène dans ses formes actuelles et à venir et se préparer aux difficultés prévisibles que le vieillissement de leurs populations vont entraîner et en tirer le meilleur parti.*

L'AIFA, par l'organisation de rencontres, conférences et autres actions menées aux niveaux national (par les activités de ses sections nationales), régional et international, dans tous les secteurs de l'activité humaine, essaie non seulement de répondre aux besoins des aînés mais de le faire dans un cadre de concertation avec tous ses partenaires, surtout au niveau intergénérationnel. A cet égard, nous regrettons, bien que nous puissions comprendre que pour une question de commodité, il soit demandé, dans le cadre des travaux des structures mises en place par l'OIF pour sa coopération avec les OING et autres entités de la société civile, que l'on ne puisse choisir qu'une seule thématique sur les quatre commissions qui constituent le Comité de suivi. La vie étant un continuum, il est difficile de la saucissonner artificiellement. Se penchant sur les réalités vécues par les personnes âgées et leurs interactions avec les plus jeunes, nous sommes plutôt des généralistes, car couvrant toutes les compétences utiles pour le développement durable et le maintien en activité des aîné(e)s : de l'éducation aux droits de l'homme en passant par la santé ou l'environnement sans oublier la culture. Tous ces aspects sont couverts à des degrés divers au cours de la mise en œuvre de nos activités. Des exemples concrets pourront être donnés dans la version longue qui, tel que suggéré, pourra être soumise lors de la rencontre à Caraquet.

Nous avons dépassé les 4 pages demandées et nous en excusons, mais il nous était difficile de faire moins, compte tenu de l'importance des questions en jeu.

Nous vous remercions de votre compréhension et attendons le plaisir de nous retrouver à Caraquet.

Avocats sans frontières (ASF)

Les attentes de la société civile

Les représentants des organisations internationales non gouvernementales et autres organisations de la société civile (OING OSC) dotées du statut consultatif auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se sont réunies les 12 et 13 septembre 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) pour la Vème Conférence francophone des OING, à l'invitation des autorités du Burkina Faso.

Les organisations internationales non gouvernementales francophones sont considérées, depuis de nombreuses années, comme des partenaires importants par les instances et les opérateurs de la Francophonie. La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie le 24 novembre 2004 à Ouagadougou, a jugé nécessaire de devoir profondément redéfinir les relations entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les OING OSC.

L'insertion des OING OSC dans la société civile francophone et l'accumulation de leurs expériences concrètes du développement et de leurs analyses sur le développement, leur permettent une distanciation critique capable d'assurer un mouvement ascendant constructif du « terrain vers le haut ».

Les participants à la Conférence se sont fixés notamment pour objectif de constituer un relais auprès des institutions internationales afin de faire connaître et défendre les valeurs et positions concertées entre la Conférence et l'OIF.

Le thème retenu pour la 6e Conférence des OING et OSC est « la société civile des pays de la Francophonie aujourd'hui. »

Qu'est-ce que la « société civile » aujourd'hui dans les pays membres de la Francophonie ?

Le terme de société civile fait désormais partie du vocabulaire politique et médiatique ordinaire.

Le « Groupe Consultatif sur la société civile » (créé par le Comité d'aide au

Développement de l'OCDE) propose celle-ci : « *Dans son sens général, la notion de société civile comprend les organisations et les structures non étatiques et non marchandes, au sein desquelles des individus poursuivent des objectifs et des idéaux communs....Ces organisations remplissent trois grandes catégories de rôles : elles favorisent la participation des citoyens à la vie publique ; elles exécutent des programmes et des opérations de développement ; elles militent pour renforcer le pouvoir social de certains groupes et pour les droits de la personne.* ».

La notion de société civile peut également être définie, d'après Tocqueville, comme une médiatrice entre le citoyen et l'Etat. Elle permet de légitimer les structures étatiques en limitant le champ d'action de ces dernières et en encourageant et facilitant l'engagement politique des individus. Des organisations non gouvernementales ou de la sphère économique sont ainsi conduites à jouer ce rôle de médiateur entre l'Etat et le citoyen.

Une société civile est bien en voie d'émergence....

L'activité du Comité de suivi, au cours de ces deux dernières années a notamment été marquée par la préparation des « *Assises Francophones de l'Education et de la Formation* » et du Sommet de Bucarest.

Ces Assises, qui se sont tenues à Paris du 14 au 16 septembre 2006, ont réuni plus de 80 participants, ressortissants d'une quinzaine de pays francophones et en majorité membres d'OING / OSC accréditées. Les débats ont notamment donné lieu à la production d'Actes qui ont fait l'objet d'une publication.

Elle a également été marquée par la mise en place du site Internet « Carrefour des OING francophones » qui vise à favoriser la communication entre les OING, les OSC et les ONG, et renforcer la participation de la société civile au projet de développement de la Francophonie. Le site Internet est apparu comme un outil efficace de dynamisation du réseau.

La société civile se positionne comme un pilier essentiel de la défense et de la promotion des droits de l'homme.

Dans ce cadre, elle se doit notamment de veiller à inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les principaux instruments juridiques internationaux et régionaux des droits de l'Homme (ratification du Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale, Protocole additionnel africain relatif aux droits de la femme, etc.) ainsi qu'à lever toutes les réserves (notamment pour la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) ; soutenir ces Etats dans la présentation de leurs rapports périodiques sur l'application de ces textes.

En effet, certains traités multilatéraux sont ouverts à la signature indéfiniment.

La plupart des traités multilatéraux sur les droits de l'homme relèvent de cette catégorie, comme par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966).

Elle doit également veiller à appliquer et renforcer les mécanismes de sanctions prévus par la Déclaration de Bamako en cas de violation massive des droits de l'Homme, en particulier pour favoriser la lutte contre l'impunité.

La société civile doit convaincre les Etats que les traités qu'ils signent ne sont pas des « chiffons de papier »

Le droit international établit un cadre reposant sur un système juridique international dont les Etats sont les principaux acteurs, et il définit leurs responsabilités juridiques mutuelles et, à l'intérieur des Etats, la façon dont les personnes sont traitées.

Il englobe des domaines tels que les droits de l'homme, le désarmement, la criminalité internationale, les réfugiés, les migrations, les questions de nationalité, le traitement des détenus, le recours à la force, et la conduite de la guerre, entre autres choses.

Pour être partie à un traité, un Etat doit manifester de manière concrète sa volonté d'appliquer les droits et obligations juridiques qui figurent dans le traité – il doit « consentir à être lié » par le traité. Mais la simple signature d'un traité ne transforme pas toujours un Etat en Etat partie, bien que dans certains cas – une signature définitive - cela soit possible.

En signant, un Etat ne s'engage pas à respecter des obligations juridiques positives au titre du traité. L'Etat doit cependant signaler son intention de prendre des mesures afin d'exprimer son consentement à être lié par le traité à une date ultérieure. Le fait de signer crée également une obligation, au cours de la période entre la signature et la ratification, l'acceptation ou l'approbation, de se retenir en toute bonne foi de commettre des actes contraires à l'objet et au but du traité.

Pour cela, la société civile demande à l'OIF qu'elle mette en place des outils qui permettent de forcer les Etats à se conformer aux traités qu'ils ont signés et aux règlements et directives qu'ils ont votés. Elle lui demande également d'aider les acteurs de la société civile à mettre en œuvre ses objectifs.

Comme l'énonce en exergue le Cadre stratégique décennal, « *La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau intergouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses pays membres en vue du renforcement des capacités*

nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. Par son action, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs ».

L'OIF doit constituer un relais dans les institutions internationales (UNESCO, ONU, OMS, Banque Mondiale, etc.) afin de faire connaître et défendre les positions concertées entre la société civile et l'OIF.

A travers sa Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP), l'OIF, développe sa diplomatie des droits de l'Homme et de la démocratie sur la scène internationale par le biais d'échange d'informations, de campagnes de sensibilisation, d'animation de réseaux, de consultations et de concertations. L'OIF pourrait à ce titre constituer un réseau d'OING OSC francophones sur une base thématique en vue de développer des espaces de travail commun.

Notamment, le programme d'action de la Déclaration de Bamako a prévu pour l'OIF la nécessité de *« maintenir à jour et diffuser, y compris par le recours aux nouvelles techniques (site Internet, SIJIP), un inventaire complet et circonstancié des ratifications, des réserves, de l'acceptation des mécanismes de contrôle, et de la réception, en droit interne, des principales conventions internationales et régionales relatives à la protection des droits de l'Homme ;*

« Engager une réflexion de nature à lever progressivement les réserves des États aux conventions relatives aux droits de l'Homme ;

« Appuyer la réception en droit interne de ces Conventions (élaboration, publication et mise sur Internet de recueils nationaux de textes et de jurisprudence relatifs aux droits de l'Homme) »

Biennale de la langue française (BLF)

La définition de la société civile, telle que présentée dans l'Appel à contribution, suscite d'emblée l'adhésion à l'idée qu'il est non seulement impossible de parler d'UNE société civile francophone, mais que réfléchir sur cette base, ou pire l'accepter comme postulat, serait en contradiction aussi bien avec ce que peut être une société civile réelle qu'avec l'idéal de diversité culturelle qui anime nos engagements.

1. Il n'y a pas UNE société civile francophone.

Qu'on la définisse par ce qu'elle n'est pas ou qu'on la définisse par ce qu'elle pourrait être, une société civile est toujours liée à un environnement historique et culturel de proximité.

Il n'est pas question ici de revenir sur la définition sociologique de la société civile « organisations et structures non étatiques et non marchandes », même si cette définition rend plus compte de ce qu'on appelait jadis « un être de raison » que d'une réalité.

On peut en effet concevoir qu'être « non étatique » et « non marchand » permette aux OING et OSC d'afficher l'illusion de vivre dans un monde « pur », mais si l'on daigne accorder un minimum de place aux faits, cent liens étatiques et/ou marchands tiennent en vie toute ONG / OSC. Et, c'est là le point important pour le débat, ces liens ne peuvent pas être des liens distendus à l'extrême, au risque de se rompre.

Le statut même de chaque organisation, son fonctionnement, ses liens avec ses membres, ses adhérents et cotisants, ses objectifs, tout est formaté selon les usages de chaque pays, nation ou province. Même en concédant qu'on puisse être « non étatique » ou « non marchand », on ne le sera jamais partout de la même manière. Ces « non » eux-mêmes sont le produit d'une culture, donc d'une Histoire.

2. Il ne faut pas qu'il y ait UNE société civile francophone.

Au-delà de la définition, il paraît important de souligner que parler d'UNE société civile francophone, même par facilité, entre en contradiction avec notre idéal de diversité. Parmi les liens qui unissent la société civile à son environnement, celui de la langue est fondamental. Y hasarder une convergence est voué à l'échec. Les points linguistiques qui nous réunissent

sont pour l'essentiel derrière nous (encore et toujours l'Histoire), ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas solides, bien au contraire. Ce sont des fondements. Mais plus une langue se développe, plus elle se modifie et se ramifie. On peut chercher des convergences dans la constitution des programmes, mais les mots *démocratie*, *gouvernance*, *environnement*, comme tous les mots, n'appartiennent à personne puisqu'ils appartiennent à tous les francophones.

Au total, l'idée d'UNE société civile francophone semble pouvoir véhiculer un modèle trop exclusif, insuffisamment attentif à la diversité. Ce n'est certainement pas l'objectif et il est possible que ce risque reste à l'état de risque, mais il existe quand même.

Les liens entre les OING / OSC et l'OIF doivent rester comme ils sont, sur ce point d'équilibre entre la prise en compte des objectifs qui nous rassemblent et l'acceptation des spécificités qui nous distinguent. Pourquoi vouloir « théoriser » un concept aussi discutable ? Un concept qui risque de nous détourner de la vraie question : conceptualiser la diversité.

La langue française est au cœur des rencontres de la Biennale et, parce que ses thèmes sont variés et ses publics divers, chaque rencontre est l'occasion de vivre la diversité dans ses réussites comme dans ses difficultés ou ses échecs.

Président français d'une OING de naissance française, je sais bien qu'elle ne peut être que marquée par les idéaux d'unification qui sont autant ceux du cartésianisme que ceux de ce qu'on appelle en France le jacobinisme. Est-on certain que ce fonctionnement intellectuel et pratique servira la Francophonie ? S'en déprendre, « penser » vraiment la diversité est une exigence, mais ce n'est pas une mince affaire. Alors tout ce qui oriente ou simplement incline contre cette exigence inquiète la Biennale de la langue française.

C'est pourquoi notre OING salue comme elle le mérite la remarque du président Moussa Daff, quand à la fin de son rapport d'action, p. 7, il écrit : « cette société civile, ou plutôt ces sociétés civiles ».

Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)

Les sociétés civiles francophones

Des sociétés civiles qui cherchent leur place

L'espace francophone, comme les autres espaces linguistiques, a été touché par la vague humanitaire portée en grande partie par le monde anglo-saxon. Dans l'espace francophone, il en a résulté la création d'une multitude d'organisations dont l'apparition n'est pas toujours le fait de la société civile. Nombre de ces organisations ne sont que la manifestation de la volonté de contrôle de certains gouvernements. Le phénomène n'est pas nouveau mais il a pris une grande ampleur depuis une dizaine d'années du fait du grand nombre d'organisations et de sujets traités. D'autres, avec comme point de départ des mouvements de société, essayent de jouer un rôle pour l'adaptation, voire la transformation de cette société.

Des rapports avec les Etats

Mais multitude et diversité de rime pas forcément avec efficacité ! Il aussi un phénomène de mode ou d'agenda politique. Certaines organisations peuvent être très en vogue à un certain moment et disparaître du paysage quelques mois plus tard. Cela ne les empêche pas de mobiliser les attentions et les moyens pendant leur période de grâce. Seule les organisations qui expriment réellement l'opinion de leurs membres et qui rassemblent largement sont en capacité de peser sur les événements et sur les politiques. Tous les moyens sont utilisés par cette société civile authentique pour faire avancer ses demandes. Cela va de l'influence au rapport de force. Chacun ses méthodes et chacun ses spécificités qui fait que pour les uns, c'est l'influence qui est privilégiée et pour les autres d'autres formes d'action qui conduisent parfois au rapport de force. Le choix se fait en fonction des objectifs de chaque organisation. Il y a des différences entre une organisation qui est un mouvement d'idées et une organisation qui défend les intérêts de ses membres. De la nature de l'organisation dépend la nature des actions qu'elle peut entreprendre. Il est clair que cela crée des différences dans la perception que les gouvernements et les organisations internationales peuvent avoir de ses organisations. Il en est certaines dont ils peuvent s'accommoder même si elles dérangent et il en est d'autres qu'ils essayent d'ignorer ou de marginaliser tant les problèmes posés sont à l'opposé des politiques de ces gouvernements et institutions.

Un positionnement sur la mondialisation

Pour autant, toutes ces organisations se ressemblent dans leur nature. Elles se positionnent toutes sur de vrais problèmes de la société. Les différences résident dans leur appréciation des situations. Sur ce que l'on appelle gouvernance, cela se traduit par un positionnement radical de rejet ou par un positionnement nuancé en forme de régulation. Mais aucune ne se satisfait de l'état existant. Les sociétés civiles dont les objectifs concernent de près ou de loin les personnes ne peuvent se satisfaire de principes de gouvernement du monde qui bafouent les droits humains et qui laissent faire, voire encourage la spéculation financière. Pour la plupart des organisations des sociétés civiles, il a nécessité de mettre en œuvre une « gouvernance » qui régule le fonctionnement de la société. Cela se traduit par des positionnements de régulation sur :

- l'autonomie afin qu'elle préserve les équilibres et les solidarités ;
- l'efficacité dont les résultats doivent aussi bénéficier aux populations ;
- la concurrence dans des conditions telles que soient prise en compte les conditions spécifiques de chaque pays ;
- l'ouverture des marchés pourvus qu'elle se fasse dans le respect des équilibres économiques ;
- la rentabilité qui ne peut être érigée en dogme...

La liste pourrait être plus longue. Ce qui prévaut pour les organisations des sociétés civiles, c'est le projet de société humaniste.

Les moyens de la société civile

Des idées, les organisations des sociétés civiles n'en manquent pas. Les moyens sont plus rares. Toute organisation de la société civile doit solliciter ses membres afin qu'ils participent à la vie de celle-ci. Chacun le fait en fonction de ses moyens. C'est n'est pas uniquement une question financière, c'est aussi une question d'engagement ! Pour autant, leur rôle dans la société, dans les sociétés nécessite une contribution en retour de celles-ci. Les organisations de la société civile ne peuvent pas mener d'action sans ces contributions. Les financements publics sont sollicités et ils ne sont qu'un juste retour des choses.

Le problème, c'est la répartition de ce financement. Il ne suffit pas d'exister pour pouvoir prétendre à un soutien matériel ou financier. Encore faut-il représenter quelque chose et un groupe suffisamment large pour pouvoir justifier ce choix opérationnel. Une organisation représente quelque chose dans la société et elle prétend agir dans celle-ci en vue de résoudre des problèmes, elle devrait être soutenue par de l'argent public.

Une société civile francophone

La société civile francophone existe-t-elle ? Certainement mais elle n'existe pas simplement de part l'appartenance de ses organisations à l'espace francophone. Ce qui la différencie des autres sociétés civiles réside autant dans sa nature que dans la langue qu'elle utilise. Cette société civile s'inspire de l'esprit francophone qui part de la diversité pour aller à l'universel. Elle est l'inverse d'un rassemblement de communautés. Elle rassemble une multitude d'organisations qui œuvrent pour leurs objectifs mais aussi pour l'harmonie de la société.

Sur la mondialisation, la société civile francophone a été à l'initiative en mettant en avant les problèmes sociaux. Même si son caractère francophone n'a pas été mis en avant, c'est du monde francophone, hispanophone et lusophone qu'est née la réaction sociale à la mondialisation. Et les francophones ont joué un rôle de premier plan dans cette façon d'appréhender la mondialisation. Les points de vue sont très variés mais tous sont d'accord pour considérer cette approche comme celle qui est la plus rassembleuse. La francophonie institutionnelle est restée frileuse dans ce domaine du fait de la réaction prévisible de certains Etats.

Quel rapport au Sommet

Le cadre du prochain Sommet doit permettre de donner un nouvel élan à cette société civile francophone. La conférence des OING doit saisir cette opportunité pour se positionner sur les questions de gouvernance et de démocratie, de défense de l'environnement et de rôle de la langue française, pas seulement en terme de réflexion mais aussi en terme d'action. La conférence des OING doit s'adresser au Sommet comme le prévoit son statut mais elle doit aussi indiquer de quelle manière elle contribuera à la réalisation des objectifs qu'elle recommande. Une condition à cette contribution, c'est le soutien des instances politiques francophones aux OING. Les OING ont besoin d'un soutien politique pour la reconnaissance du bien fondé de leur action. Elles ont aussi besoin d'un soutien matériel pour la mise en œuvre de ces actions.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Francophonie et société civile : à la recherche d'une synergie mobilisatrice

Introduction :

Le présent mémoire constitue la contribution de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada à la réflexion de la VI^e Conférence des OING et des OSC sur la thématique de la société civile dans les pays membres de la Francophonie.

Nous présenterons d'abord la société civile de langue française telle qu'elle évolue au Canada à l'extérieur du Québec, avec ses enjeux et ses spécificités. Par la suite, nous réfléchirons sur la notion d' « une société civile francophone » et sur les conditions qui permettraient de mobiliser cette société civile francophone. En terminant, nous formulerons des pistes de réflexions quant aux pratiques qui permettraient une meilleure concertation et, à terme, une meilleure mobilisation de cette société civile francophone autour de valeurs communes.

La société civile au sein des communautés francophones et acadiennes :

On désigne sous le vocable « communautés francophones et acadiennes du Canada » les collectivités de langue française qu'on retrouve dans neuf provinces et trois territoires à l'extérieur du Québec. Évoluant en situation minoritaire, ces collectivités regroupent plus d'un million d'individus qui vivent en français. Au cours des années, elles se sont dotées de ressources et d'infrastructures pour appuyer cette volonté de vivre en français, qu'il s'agisse d'écoles, de services de santé, de médias communautaires ou de centres culturels.

Ce souci de développer des milieux de vie en français a généré plusieurs organismes, associations et institutions qui travaillent à développer un meilleur accès à des services en français dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Actifs au niveau local, ces organismes sont en outre fédérés au sein d'associations provinciales, territoriales et nationales. Plusieurs de ces associations sont d'ailleurs membres de la FCFA. Certaines, comme la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique ou la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, représentent la francophonie d'une

province ou d'un territoire en particulier ; d'autres, comme la Société Santé en français, représentent un secteur d'activité spécifique ; enfin, quelques-unes, comme la Fédération de la jeunesse canadienne française ou l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne, fédèrent des groupes représentant une clientèle cible.

Il s'est donc créé, au sein des communautés francophones et acadiennes, un important réseau de concertation dont la FCFA est le chef de file. Le dénominateur commun qui oriente l'action de ce réseau est clairement un souci de promouvoir le rayonnement de la langue française partout au Canada et de travailler à l'épanouissement de milieux de vie modernes, dynamiques et attirants d'un bout à l'autre du pays. C'est d'abord au nom de cet idéal commun que la société civile des communautés francophones et acadiennes tisse des liens avec celle du Québec, avec les autres composantes de la société canadienne et avec les organismes de la société civile francophone à l'échelle internationale.

État de la société civile au sein des CFA – les défis de la concertation :

Des changements récents à l'environnement législatif et politique canadien font en sorte que de plus en plus, la société civile des communautés francophones et acadiennes est appelée à participer à l'élaboration des politiques publiques qui intéressent les citoyens et les citoyennes de langue française. Depuis 2005, la *Loi sur les langues officielles*, qui énonce l'engagement du gouvernement du Canada en matière d'appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle, stipule que les institutions gouvernementales fédérales doivent « veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement ».

Conséquemment, on assiste à la mise en place de mécanisme de gouvernance partagée où les communautés francophones et acadiennes peuvent faire valoir leurs priorités en vue de l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux les concernant. Mentionnons, par exemple, les travaux du comité directeur *Citoyenneté et Immigration Canada – communautés francophones en situation minoritaire*, qui ont abouti à un plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des collectivités de langue française à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, les gouvernements provinciaux et territoriaux assument un rôle de plus en plus actif dans l'offre de services en français à leurs citoyens et citoyennes francophones. Depuis le début de la décennie, les ministres provinciaux responsables des affaires francophones sont regroupés au sein de la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne*. Ce forum permet entre autres à la société civile des communautés francophones et acadiennes de travailler avec ces gouvernements sur des dossiers communs au bénéfice des Canadiens et des Canadiennes de langue française.

Ce nouveau type de gouvernance collaborative avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux requiert de la société civile des communautés francophones et acadiennes une grande synergie quant aux priorités et aux besoins des collectivités qu'elle représente. Or, le nombre et la diversité des secteurs dans lesquels oeuvrent les organismes et institutions de cette société civile rendent complexe l'établissement et le maintien d'une telle synergie.

Le statut de la FCFA comme chef de file du réseau de concertation des communautés francophones et acadiennes lui confère un rôle très particulier à ce niveau. C'est pourquoi elle a coordonné la tenue, en juin 2007, du *Sommet des communautés francophones et acadiennes*. L'objectif de ce grand rassemblement, auquel ont participé près de 800 francophones provenant des quatre coins du Canada, était triple : il s'agissait, dans un premier temps, de procéder à l'inventaire des acquis en termes d'infrastructures, de services et d'activités en français développés au cours des 15 dernières années ; dans un deuxième temps, de formuler une vision de l'avenir des collectivités de langue française en milieu minoritaire au Canada ; enfin, d'élaborer une feuille de route pour la prochaine décennie du développement des communautés francophones et acadiennes.

Les discussions lors du Sommet ont permis de développer des objectifs à moyen et long terme s'articulant sur cinq chantiers, soit la mise en œuvre de stratégies pour renforcer le poids démographique des communautés francophones et acadiennes ; la mise en place de services permettant aux individus de vivre en français dans tous les secteurs de la vie quotidienne ; le renforcement de la capacité des communautés francophones et acadiennes de se mobiliser et de gérer efficacement leur développement dans divers secteurs d'activités ; l'accroissement de la capacité des communautés de travailler en collaboration avec les gouvernements et les administrations municipales ; et enfin, l'accroissement de la prospérité sociale et économique des communautés francophones et acadiennes.

Suite au Sommet, 40 organismes nationaux ont créé le Forum des leaders, dont le mandat est de concrétiser les orientations susmentionnées au cours de la prochaine décennie. Le Forum permet par ailleurs d'entretenir l'esprit de concertation et de synergie issu du Sommet et de communiquer efficacement les priorités des communautés francophones et acadiennes aux gouvernements en vue de l'élaboration de politiques publiques et de programmes.

En somme, dans un cadre où la gouvernance de la société civile des communautés et la gouvernance partagée au niveau des politiques publiques demande une capacité accrue de concertation, le Sommet des communautés francophones et acadiennes et les suivis à cet important événement apparaissent comme des pratiques exemplaires que nous trouvons plus que pertinent de partager avec le réseau des OING et des OSC.

Francophonie internationale, rapport à la langue et bien commun :

Nous revenons, dans cette section, sur la notion de société francophone à l'échelle internationale et les façons de la décrire dans sa diversité. Deux éléments nous semblent essentiels à un examen de la société civile de la Francophonie internationale dans toute sa diversité : le *rapport à la langue* et la notion de *bien commun*.

Les 54 États membres de la Francophonie partagent, de toute évidence, un intérêt pour la langue française et le désir d'en faire la promotion sur la scène mondiale. Toutefois, il existe au sein de cette Francophonie une grande diversité de rapports à la langue française.

On l'a vu, pour les communautés francophones et acadiennes du Canada, la langue française revêt un rôle identitaire particulièrement fort. Le français vécu en milieu majoritairement anglophone se définit par une préoccupation constante de développer des milieux, des activités et des services qui permettent aux francophones de vivre quotidiennement dans leur langue. C'est cette préoccupation qui mobilise la société civile des communautés. Il s'agit là d'un rapport à la langue qui diffère sensiblement de celui qu'on trouve à des endroits où le facteur identitaire principal est soit une autre langue, soit un autre élément d'ordre historique, social, culturel ou religieux. En d'autres mots, le français n'occupe pas la même place dans tous les imaginaires collectifs qu'on trouve au sein de la Francophonie.

Dans ce contexte, il demeure tout de même fondamental que la société civile de la Francophonie internationale oriente son action, du moins en partie, en fonction d'un attachement partagé à la langue française et d'un souci de la promouvoir. Toutefois, il est important de se demander si la langue française à elle seule constitue un facteur mobilisateur suffisant pour qu'on puisse réellement parler d'une société civile francophone internationale et de ses attentes. Nous estimons important de considérer la langue française non seulement comme *sujet* mais comme *véhicule* d'une action collective.

Droits et Démocratie donne la définition suivante des concepts de sphère publique et de bien commun : « La sphère publique comprend les institutions et le terrain social qui permettent la résolution des conflits sociaux par des discours raisonnés (...) Le concept de sphère publique repose aussi sur l'hypothèse voulant qu'il existe un « bien commun » qui peut être articulé dans le cadre de débats publics qui ont lieu au sein de l'état et de la société civile ».

Étant donnée la diversité des rapports à la langue et des enjeux sociaux, culturels et politiques qui définit les différentes sociétés civiles nationales qu'on trouve à l'intérieur de la Francophonie, il importe de définir ce qu'est le bien commun qui transcende nos réalités respectives et qui permettra

d'orienter nos actions collectives. La langue devient, dans ce contexte, le véhicule qui permet d'articuler ce bien commun dans le cadre de débats publics et surtout de faire avancer ce bien commun à l'échelle mondiale.

Les enjeux reliés à l'environnement, ainsi qu'à la gouvernance et la démocratie, nous semblent définitivement des éléments de « bien commun » particulièrement porteurs. On ne saurait toutefois non plus sous-estimer le potentiel que représente la promotion de la diversité culturelle. L'adoption par l'UNESCO de la *Convention sur la protection et la promotion des identités culturelles* (2005) marque un souci de retirer les biens et services culturels d'une logique strictement mercantile. La société civile de la Francophonie pourrait, par exemple, se faire la championne de l'adoption d'une convention semblable visant spécifiquement la protection et la promotion des identités linguistiques.

Prévoir des mécanismes de concertation à la fois souples et rassembleurs :

Peu importe les enjeux qui seront au centre de l'action d'une société civile francophone mondiale mobilisée autour d'attentes partagées, il importe de créer les mécanismes et les occasions qui permettront, dans un premier temps, de consolider cette volonté d'agir ensemble, et dans un deuxième temps, de donner corps au bien commun au nom duquel nous agissons, que la langue française y soit sujet ou véhicule de notre action.

Le modèle de concertation établi par le Sommet des communautés francophones et acadiennes nous semble à cet égard une pratique exemplaire qui pourrait servir de base de réflexion pour l'orientation de l'action de la société civile de la Francophonie internationale. La réussite indéniable du Sommet est d'avoir traduit mille regards, perspectives et priorités diverses en une vision cohérente qui mobilise l'ensemble des organismes et institutions travaillant au développement des communautés francophones et acadiennes. Il y a là une pratique exemplaire à explorer afin de définir pour la société civile un rôle de premier plan, en complémentarité et en collaboration avec les gouvernements, dans un contexte de démocratie et de bonne gouvernance.

Conclusion :

Le phénomène de la mondialisation met en présence une multiplicité de contextes, d'identités et d'enjeux à la fois convergents et divergents. Au croisement de cette diversité, de grands regroupements comme la Francophonie ou le Commonwealth, et les sociétés civiles qui en font partie, ont à relever le défi de créer des communautés d'intérêt suffisamment souples pour être rassembleuses et assez bien définies pour être mobilisatrices.

Le succès passe par une capacité non seulement de créer, mais surtout d'entretenir et de constamment renouveler une synergie au sein de la société

civile de la Francophonie ; une synergie qui fera en sorte que tous et toutes se sentiront directement interpellés par une vision et des objectifs communs. Une société civile mobilisée requiert un but qui frappe l'imagination et stimule l'action.

Il ne s'agit pas là d'une entreprise facile, mais elle est nécessaire. À l'heure d'une mondialisation où plusieurs enjeux sont supranationaux et dépassent la sphère décisionnelle d'un seul État ou gouvernement, il y a, pour les organisations de la société civile, un espace à investir. À la fois en complémentarité et au-delà des actions entreprises par nos États et gouvernements respectifs, les sociétés civiles de la Francophonie doivent se donner des chantiers d'action collective pour occuper cet espace.

Confédération syndicale internationale – Francophonie syndicale (CSI-FS)

Rôle et place de la société civile

Le mouvement syndical bien qu'ayant une forme d'organisation et un mode de fonctionnement qui le différencient des autres organisations de la société civile, se veut partie intégrante de ce cadre compte tenu du rôle important qu'il joue dans la construction d'un monde de paix et de justice sociale.

Une des missions principales du mouvement syndical c'est la défense des intérêts et conditions de vie des travailleuses et des travailleurs notamment un travail décent pour une vie décente pour toutes et tous. En luttant pour la paix, la sécurité, l'égalité, la justice sociale et la protection de l'environnement, le mouvement syndical, au-delà des revendications corporatistes, prend également en charge les préoccupations de la communauté toute entière particulièrement les couches les plus faibles et les sans voix. Sous ce rapport, il est clair que ses ambitions convergent avec celles de beaucoup d'OING/OSC du Nord comme du Sud avec lesquelles du reste, il a formé des alliances et des coalitions pour réaliser des objectifs communs, tout en gardant sa spécificité.

Toutefois, malgré la contribution importante que la société civile pourrait apporter dans le renforcement d'une conscience citoyenne et la promotion de la démocratie et des droits sociaux pour une meilleure participation de toutes et tous au développement, ses membres ont du mal à être reconnus par certains gouvernants comme des acteurs à part entière dans le processus de développement des nations. Dans la plupart des pays du Sud, les syndicats et les OING/OSC qui ne marchent pas au pas et au rythme des gouvernements en place sont taxés d'organisations pseudo politiques et de soutien à l'opposition.

Ce jugement, souvent sans fondement participe à la stratégie d'affaiblissement des organisations de la société civile dans le but de saper leur crédibilité auprès des populations. C'est également un moyen d'empêcher les syndicats et les OING/OSC d'avoir les moyens légaux et la liberté de jeter un regard critique dans le mode de gestion de la société et de revendiquer en conséquence de meilleures conditions d'existence pour les populations.

Promouvoir l'action de la société civile dans l'espace francophone participe à l'ambition d'édifier des sociétés démocratiques et prospères. Les syndicats et les OING/OSC doivent être reconnus comme des partenaires crédibles.

Cela signifie qu'il faudra mettre en place des mécanismes qui promeuvent le dialogue social entre les différents acteurs de la société ainsi que leur implication aussi bien dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui concernent la vie des citoyens. Cette responsabilité incombe au premier chef les gouvernements qui se doivent de respecter et d'appliquer les dispositions des conventions et résolutions internationales auxquelles ils ont souscrit. Nul doute que les organisations de la société civile doivent également dans la même perspective jouer leur partition et en étant efficaces et crédibles afin de remplir correctement leur mission.

Gouvernance et démocratie

La Francophonie Syndicale de la Confédération Syndicale Internationale (FS/CSI) inscrit son action dans la politique générale de la confédération qui met l'accent sur le combat contre la pauvreté, l'exploitation, l'oppression et l'inégalité et pour le respect des droits sociaux afin d'assurer dans le monde entier, la jouissance des droits humains universels pour toutes et pour tous. Dans le contexte d'une économie mondiale marquée par les politiques du néolibéralisme du marché libre, les défaillances manifestes et l'incohérence des positions de la communauté internationale face au processus actuel de mondialisation, l'avènement d'une nouvelle gouvernance démocratique s'impose.

Cette nouvelle gouvernance démocratique devra combiner les trois piliers du développement durable économique, social et environnemental pour garantir le respect universel des droits humains dont les droits fondamentaux des travailleurs/es, générer un travail décent pour toutes et tous, mettre un terme à la pauvreté de masse et réduire de manière substantielle l'inégalité au sein des nations et entre elles et encourager la croissance avec une distribution équitable des revenus.

La mise en œuvre d'un nouvel agenda international pour changer le visage de la mondialisation s'impose et celui-ci doit inclure le programme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour le travail décent, la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés par les Nations Unies (NU) ainsi que la réalisation sans délai par les pays industrialisés de l'objectif minimum fixé par les NU de 0,7% du produit intérieur brut à consacrer à l'aide au développement. L'OIT en tant que seule organisation tripartite des NU doit jouer un rôle important dans politiques les institutions internationales afin de garantir la prise en compte de la dimension sociale dans leur définition et leur orientation.

Pour le mouvement syndical international, combattre les inégalités sociales et lutter pour l'avènement de politiques sociales et d'intégration constituent deux éléments qui sont au cœur du développement d'un nouveau modèle de mondialisation. De même, la fourniture de services publics de qualité pour

tous doit être au centre de ce nouveau modèle de mondialisation. Il incombe aux gouvernements de garantir le droit à l'éducation et un accès équitable à la santé et aux autres services essentiels, y compris l'accès à l'eau propre et à l'assainissement.

Le contexte économique mondial actuel est totalement dominé par le flux incontrôlé des capitaux financiers. Une gouvernance efficace et démocratique de l'économie mondiale réclame une réforme fondamentale des organisations internationales concernées, en particulier du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce. Une plus grande transparence et plus de démocratie sont nécessaires dans leurs processus de prise de décisions de chaque partie prenante et il faut également une plus grande cohérence dans leurs positions politiques collectives. Dans un même temps, toutes les organisations doivent reconnaître la primauté des droits humains et droits fondamentaux du travail par rapport aux réglementations financières, commerciales ou économiques ; les gouvernements doivent assumer de manière plus sérieuse leur responsabilité de les gouverner et de les faire fonctionner en parfaite cohérence et de coopérer de manière responsable à la réalisation d'objectifs décidés de manière démocratique.

Réaliser la gouvernance et la démocratie suppose également que l'on œuvre pour une paix durable en mettant fin aux différents conflits qui sévissent dans certains pays de l'espace francophone. Des initiatives pour assurer la paix et garantir une sécurité pour les personnes et leurs biens doivent être entreprises dans toutes les régions concernées par la mise en place de cadres de concertations et de prévention des conflits. Ces derniers pour être crédibles doivent être représentatifs et démocratiques. De même, l'organisation d'élections régulières, libres et transparentes permettant à chaque citoyenne et citoyen d'élire ses représentant/es dans institutions en charge du pouvoir ainsi que la création de mécanismes obligeants les élus à rendre compte de leur gestion constituent des voies obligées pour construire une bonne gouvernance et renforcer la démocratie. La francophonie doit œuvrer pour atteindre ces objectifs.

Protection de l'environnement

Des preuves scientifiques du changement climatique ont montré que si la tendance actuelle du réchauffement de la planète continue, nous nous acheminons directement vers une situation néfaste voire catastrophique pour l'écosystème et l'humanité toute entière. Des chercheurs chevronnés ont déjà attiré l'attention sur les risques d'élévation du niveau moyen de la mer et du dérèglement climatique qui entraîneront des pénuries d'aliments et d'eau dans certaines régions ainsi que des conséquences sur la santé biologique et humaine. Sur le plan économique, il est estimé que les coûts globaux du changement climatique seraient équivalents à la perte d'au moins 5% de la

production mondiale annuelle, aujourd'hui et pour toujours. Et, si un éventail plus large de risques et d'impacts était pris en compte, l'estimation des dommages pourrait atteindre 20% de la production mondiale, voire davantage.

Depuis plus d'une décennie, le mouvement syndical et ses organisations alliées de la société civile se sont investis activement dans la problématique du changement climatique en dénonçant le fait que les décisions concernant les politiques économiques et industrielles continuaient à être prises en faisant abstraction des enjeux environnementaux et leurs conséquences sur la situation des travailleurs/es. Ils ont ainsi participé aux différentes conférences et réunions régionales et internationales pour lancer un appel à la solidarité mondiale face au réchauffement planétaire et se sont engagés à mener une campagne pour encourager la participation des travailleurs, des syndicats et des organisations de la société civile à la prise de décisions sur le changement climatique. Le développement durable à l'échelle planétaire ne saurait se réaliser sans tenir compte de l'impérieuse nécessité de protéger et de sauvegarder notre environnement.

Dans la perspective de l'après Kyoto (2012), le défi qui se pose au mouvement syndical et à ses alliés est d'intensifier leur action en réponse au changement climatique, à la fois en étayant le soutien en faveur de politiques fortes en matière d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en convaincant les gouvernements d'adopter des programmes de « transition juste » et de promotion d'« emplois verts ». Il faudra dès lors encourager les syndicats, les gouvernements, les employeurs et la société civile à mettre en place de larges coalitions pour entreprendre un examen détaillé, pays par pays, secteur par secteur, des plans d'action communs pour faire face au changement climatique et ses conséquences sur le plan économique, social et écologique.

Promotion de la langue française

La langue française se trouve aujourd'hui au cœur d'importants enjeux d'abord parce qu'elle est l'instrument essentiel de communication pour des millions de personnes de culture, d'origine et de croyances diverses dans l'espace francophone, ensuite, parce qu'elle évolue dans un contexte international où sa place et son influence sont de plus en plus disputées. Cette situation appelle de la part de la communauté francophone un engagement et une mobilisation pour promouvoir la langue française et les valeurs qu'elle porte par la sensibilisation du public et l'offre de facilités pour l'apprentissage et l'utilisation du français (accès à l'éducation pour tous, création de bibliothèques publiques, organisations d'évènements culturels et artistiques...). La promotion de la langue française devra aussi intégrer celle des langues locales avec lesquelles elle coexiste dans le même espace.

La langue française devra également gagner sa place dans les sciences et renverser la tendance actuelle du «publish in English or perish » qui fait que la moitié des revues et périodiques scientifiques publiés dans le monde le soient en anglais et seulement 7% en français. Sans doute, les universités, les chercheurs et les pouvoirs publics francophones ont un rôle important à y jouer. De même, la langue française devrait aider à promouvoir la diversité culturelle et à lutter contre toutes les formes d'exclusion, d'inégalités et d'exploitation. La mise en œuvre de politiques d'intégration sociale pour les minorités, les groupes vulnérables et migrants pourrait répondre à cette préoccupation.

Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale (Comité PECO)

Qu'est-ce que la société civile, aujourd'hui, dans les pays membres de la francophonie ? Comment la décrire dans sa diversité ? Dans quelle mesure peut-on parler « d'une société civile francophone » et de ses « attentes » ?

Les sociétés civiles peuvent être formellement constituées (association, syndicat) ou non, poursuivre des objectifs et activités différents (éducative, humanitaire, culturel, protection de l'environnement), avoir plus ou moins de pouvoirs face aux autorités politiques, économiques, religieuses, et médiatiques. La participation des sociétés civiles dépend de leur possibilité d'être intégrée aux décisions, d'avoir un esprit critique. L'efficacité de l'action des sociétés civiles est évidente lorsqu'elle se traduit par un impact réel sur les décisions politiques, économiques et sociales au niveau local, national, ou mondial.

1. Francophonie à l'Est de l'Europe

Présence de la francophonie en Europe de l'est

La présence francophone à l'est de l'Europe date du XVIII^e siècle, du temps de la tradition francophone des élites européennes, de la présence des poètes et des ambassadeurs français. Depuis, elle n'a cessé de s'imposer dans les pays d'Europe de l'est, malgré un net recul sous l'occupation soviétique, bien qu'en Moldavie le régime soviétique a permis à la francophonie de connaître la période la plus fertile de propagation et d'épanouissement, en effet, à cette époque 82 % des élèves moldaves ont appris le français comme langue étrangère. Dès 1989, après la chute du Mur de Berlin et la disparition de l'URSS, la voie vers une francophonie « post-soviétique » est ouverte : les pays d'Europe de l'Est et centrale, libérés de la tutelle communiste et soucieux de se désenclaver, cherchent de nouvelles portes d'entrée pour agir à l'international. Des 24 nouveaux membres accueillis par l'OIF entre 1990 et 2005, 13 sont issus de cet espace européen où la langue française porta longtemps les valeurs humanistes. Si les nouveaux entrants trouvent ainsi dans la Francophonie une enceinte plus démocratique que l'actuel système international, l'organisation peut en retour, grâce à ces nouveaux membres, accroître sa capacité d'influence. Le français – qui a marqué l'histoire du continent – tire son épingle du jeu notamment grâce à la mobilisation des enseignants, des autorités qui ont lancé un Plan pluriannuel d'action et aux actions de coopération décentralisée. Le phénomène tient sans doute au statut

de langue de travail du français au sein des institutions européennes, mais il procède aussi d'une aspiration à s'ouvrir sur le monde et sur les valeurs véhiculées par la Francophonie.

Le français est une langue très présente dans les pays d'Europe de l'est, notamment en Roumanie, et en Moldavie, qui est le pays le plus francophone de l'Europe centrale et orientale.

L'espace francophone est consolidé par le développement de la presse grâce à la création du Courrier des Balkans, journal Web, portail francophone des Balkans, qui recense les articles des journaux est européens sur place (domaines économique, politique, et social) et les traduit en français, les articles sont également disponibles en langues slaves pour la communauté présente en France. Le courrier des Balkans contribue à l'extension de la francophonie et a permis la création de Courrier locaux : Macédoine, Bosnie, Serbie et Bulgarie.

Extension de la francophonie à l'est.

Après plusieurs tentatives, la Roumanie est devenue, en septembre 2006, le premier pays européen en dehors de la France à accueillir le Sommet de la Francophonie, qui regroupe 67 Etats et gouvernements. La Roumanie, par son poids démographique (22 millions d'habitants) et son attachement de longue date à la langue française, a pu réussir cette mission, avant de rentrer au sein de l'UE en janvier dernier. Et, de fait, la Roumanie a su faire fructifier cet héritage et en faire un atout pour son avenir, comme en témoigne le projet du président Basescu de fonder une université francophone à Bucarest pour « diffuser cette culture dans les Balkans et la région de la mer Noire ».

Tout comme la Roumanie, la Moldavie fait partie de cette « Francophonie balkanique ». L'Albanie, l'ex-Yougoslavie et la Bulgarie y appartiennent également, à des degrés divers, mais à un niveau moindre que les « Latins orientaux » de Roumanie et de Moldavie.

Grâce à l'extension de la francophonie en Europe de l'est, son influence peut s'élargir vers les zones voisines d'influence russe et turque.

La présence de la Moldavie au sein de l'OIF et sa candidature « Chisinau 2012 » pour l'organisation du sommet international de la francophonie permet l'ouverture sur les sphères linguistiques nouvelles. Ainsi, le principal atout de la Moldavie réside ici, c'est le pays latin et francophone qui pourra ouvrir le dialogue avec les aires linguistiques turcophone et russophone, toutes proches. Au début, presque exclusivement tournée vers l'Afrique et le Canada, la Francophonie a depuis recherché des coopérations auprès des représentants des lusophones (portugais), des hispanophones (espagnol) et des arabophones, et s'est mondialisée. La candidature de la Moldavie lui ouvre ainsi de nouveaux horizons.

La candidature moldave semble tout à fait légitime au vu du nombre d'élèves et d'étudiants apprenant le français (55% des lycéens). En proportion, Chisinau dispose même du taux le plus élevé de l'Europe centrale et orientale. Cet élément est essentiel puisqu'une « base populaire » peut soutenir la candidature. Chisinau pourra en outre faire valoir sa richesse culturelle.

2. La société civile dans les pays de l'est membres de la Francophonie.

Les pays d'Europe de l'Est membres de la francophonie sont au nombre de 13 :

- pays membres : Albanie, Bulgarie, Ex république yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie.
- pays observateurs : Pologne, République Tchèque, Croatie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine, Hongrie.

Les pays disposant d'OING membres du carrefour francophone sont la Roumanie, la Moldavie, et la Hongrie.

Les associations impliquées dans le Comité PECO et présentes à la 6^{ème} conférence de l'OIF sont l'AFAL, Solidarité Laïque, et Gradinita.

Société civile à l'est : constat.

La liberté de circulation est toujours difficile notamment en Albanie (un des pays le plus pauvre d'Europe) pour passer d'un pays hors union à un pays de l'Union Européenne (en Grèce par exemple), bien que la liberté de mouvement soit un droit fondamental et inaliénable. Les discriminations sexuelles (envers les homosexuels en Albanie), et ethniques (envers les Roms et Askhalis) sont toujours d'actualité, elles témoignent du non respect des droits de la personne. Néanmoins, des progrès en terme de pouvoirs des sociétés civiles sont à mettre en lumière à travers deux exemples.

Situation en Moldavie.

La francophonie en Moldavie « représente le chemin européen de la Moldavie » et sa future intégration dans l'UE. La société civile moldave souffre de sous financement, elle a pourtant pu instaurer un dialogue avec le Parlement pour accentuer son pouvoir de participation. La société civile visible utilise plus facilement l'anglais pour être représentée sur la scène internationale mais le français est de plus en plus présent grâce aux actions des associations françaises à l'Est notamment celles membres du Comité PECO. L'association Les Moldaviens a développé une de leurs actions autour de la traduction d'une partie d'un site de la mairie de Chisinau en français, et autour de la traduction de textes de presse, pour accentuer la présence francophone parmi la société civile et le grand public. Elle a permis de

renforcer l'esprit critique et la liberté de la société civile. Il est à noter qu'en Moldavie, les grandes ONG sont plutôt financées par des centres américains, les projets soutenus par la francophonie sont des projets à plus petite échelle. La francophonie occupe toujours une place importante dans les lycées prestigieux de Moldavie, néanmoins, il faudrait qu'elle s'étende et devienne accessible à tous.

Situation en Roumanie, Bulgarie et république de Moldavie.

Un programme qui illustre l'organisation de la société civile dans ces pays est le programme concerté pluri acteurs PROCOPIL sur le thème de l'enfance maltraitée. Ce programme (2005-2009) est né d'un partenariat franco roumain qui s'est élargi à la République de Moldavie et à la Bulgarie. Le champ d'action du PROCOPIL s'attache aux thématiques de la violence domestiques, du trafic d'enfant, des enfants malades et handicapés, des enfants des rues et des jeunes en difficulté. Les objectifs de ce programme ont vocation à renforcer l'organisation des sociétés civiles roumaines, bulgares et moldaves par la création d'un réseau régional de la protection de l'enfance en Europe de l'est, à capitaliser les pratiques de bien-traitance, et à contribuer à l'amélioration et à l'application des politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance en Roumanie, Bulgarie et République de Moldavie. C'est un programme coordonné par 4 réseaux d'organisation, Solidarité Laïque pour la France, la FONPC (Fédération des ONG pour la protection de l'enfance) pour la Roumanie, l'APSCF (Fédération des ONG actives pour la protection sociale de l'enfance et de la famille) pour la République de Moldavie, le RNE (Réseau national pour l'Enfance) pour la Bulgarie. Les actions du programme consistent à organiser des sessions de formation, à préparer des actions de plaidoyer, à coordonner des projets « innovant », « de service », « d'appui à la concertation et décentralisation ». C'est un programme d'ampleur qui réunit 147 acteurs (associations et collectivités locales) pouvant peser un poids important sur la capacité à mobiliser la société civile. Ce programme permet véritablement d'accentuer la présence et la capacité d'action de la société civile grâce aux méthodes de formation et techniques d'apprentissage françaises en terme de formation, plaidoyer, et des expériences en matière de services. L'organisation des collectivités locales françaises sert d'exemple à suivre et devient le point d'appui des initiatives en Europe de l'Est pour améliorer les politiques publiques de ces pays. Les français possèdent déjà un savoir faire et une expertise dans ces domaines, elle peut donc, en toute légitimité, le transmettre à l'Est.

3. Francophonie : facteur de renforcement de la société civile est européenne.

La francophonie et l'OIF peuvent être vecteur du développement et du renforcement de la société civile en Europe de l'est. Les valeurs transmises par la francophonie peuvent pallier à la perte de valeurs des pays d'Europe de

l'est et permettre l'intégration future des pays des Balkans dans l'UE qui assimileront pleinement les valeurs européennes.

L'adhésion au mouvement francophone ne se réduit cependant pas à sa seule dimension linguistique et culturelle. Si la langue a constitué l'origine du regroupement, la Francophonie a pris aujourd'hui une dimension politique : promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de la diversité culturelle, appui à l'éducation, la formation et la recherche, ou encore renforcement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité. En un mot, la Francophonie peut donc être mise au service des réformes politiques et économiques que doivent faire les pays d'Europe de l'est pour s'intégrer à l'UE car, comme tous leurs voisins, ils entendent devenir membres de l'Union européenne.

Prenons le cas de la Moldavie, le projet de candidature « Chisinau 2012 » implique la participation de la société civile pour se concrétiser. Il convient d'associer au projet non seulement les milieux académiques, mais également les milieux économiques, ainsi que les réseaux de « coopération décentralisée » entre la Moldavie et les pays francophones par exemple. La Moldavie, ainsi que les autres pays à l'est, ont donc tout à gagner en participant à la construction de ce que le sociologue français Dominique Wolton appelle la « francosphère », c'est-à-dire cet espace francophone solidaire et tourné vers l'avenir, qui va contribuer au renforcement de la francophonie à l'est. Le Sommet de 2012 pourrait alors être une consécration pour la Moldavie et les pays voisins comme pour la Francophonie, jouant le rôle entraînant pour la consolidation ou l'émergence de la démocratie, des droits de l'Homme, de la société civile, comme le font en temps normal les Jeux Olympiques.

L'éducation a également son rôle à jouer pour préparer la société civile et véhiculer les valeurs universelles telles que les droits de l'homme, la liberté, la solidarité, la paix, la laïcité, etc.

Des progrès doivent encore être fait dans certains domaines pour améliorer la cohabitation ethnique entre les Roms, les Ashkalis et le reste de la population, l'intégration des minorités est essentielle pour respecter les droits de la personne. Les avancées doivent permettre le développement de la démocratie participative et pas seulement de la démocratie représentative et associer la population de la région à la dynamique européenne. La défense des droits de l'Homme, la promotion de la démocratie, et la diversité culturelle sont des valeurs portées par la francophonie qui sont de plus en plus ancrées chez les populations d'Europe de l'est, c'est en cela que la société civile sera efficace et porteuse de valeurs, d'idées et d'une « voix » pesant sur les décisions politiques.

Vers une « société civile francophone » ?

Une « société civile francophone », qui partagerait les mêmes valeurs véhiculées par l'identité francophone, semble difficile à concevoir dans le sens où la perception de la francophonie est différente en fonction des zones géographiques et des cultures. En effet, chaque peuple et nationalité a un rapport unique au concept de francophonie que l'on soit en Afrique, en Amérique du Nord, en Europe de l'est ou ailleurs. Mais, l'avenir « d'une société civile francophone » reste néanmoins possible car l'OIF a pour mission de renforcer le pouvoir des sociétés civiles des pays membres de la francophonie qui tend vers une organisation commune, et car les sociétés civiles se préoccupent actuellement des mêmes problèmes qui concernent l'ensemble des citoyens du monde, à savoir les questions de gouvernance et de développement durable. De part ce regroupement institutionnel et ces intérêts communs peut naître « cette société civile francophone ».

Quelles sont les « attentes » de la « société civile francophone » ?

- Une représentation au niveau politique
- Un apport culturel
- Une diversité reconnue
- Un respect des droits fondamentaux
- Un développement durable effectif

Service d'Appui aux initiatives locales de Développement (SAILD)

La société civile au Cameroun ?

Réalité cachée il y a encore vingt ans, la société civile camerounaise a connu une embellie dans les années 90 grâce aux discours en sa faveur suite au désengagement de l'Etat de nombreux secteurs, à la crise économique....La société civile s'est alors imposée comme une alternative à l'Etat dans de nombreux secteurs (santé, environnement, appui aux populations rurales, etc....), suscitant de nombreux espoirs pour les populations bénéficiaires de ces actions , mais aussi pour les aventuriers en mal de nouveau créneau...

Phénomène de mode...

Véritable phénomène de mode dans les années 90, la société civile s'est vue attribuée en son sein toutes « les organisations non gouvernementales » : associations, GIC, Coopératives, ONG, comité de développement, institutions religieuses,...d'où une impressionnante ampleur, une forte diversité des courants et de stratégies -collectifs, fédérations, unions....-et une pluralité de domaines d'intervention : l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption, action en faveur des femmes, la défense des droits de l'homme, la lutte contre l'épidémie de VIH, la réduction de la pauvreté, les problématiques urbaines et rurales.

Cette véritable effervescence s'est développée dans un environnement réglementaire pauvre (absence de clarification des rôles des différents acteurs, absence d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics) qui a par exemple favorisé l'apparition des « ONG fantômes » ou « dans les mallettes ». ...

D'où l'installation d'un malaise qui persiste depuis et se manifeste de différentes façons : tracasseries fiscales et policières, non reconnaissance par les services de l'Etat, mauvaise collaboration avec l'Etat et les communes,....

On note pourtant des succès à l'actif de la société civile.

Des succès...

Au Cameroun, le rôle des Organisations de la Société (OSC) est de plus en plus reconnu tant par les autorités publiques que par les partenaires au développement. Les organisations de la Société Civile sont devenues des

partenaires essentiels de l'Etat et des institutions internationales au niveau de la concertation sur les politiques nationales et sectorielles, au niveau du suivi de leur mise en œuvre, et dans l'exécution de projets de développement social et économique.

C'est sans aucun doute la société civile qui a mis au goût du jour un certain nombre de concepts : autopromotion, droit à la souveraineté alimentaire, participation, etc.

L'arrêt de l'importation des découpes de poulets congelés, le développement des mutuelles de santé, la sauvegarde des droits fonciers autochtones dans la zone du pipeline Tchad- Cameroun, sont par exemple à mettre à l'actif de la société civile

Beaucoup de problèmes...

La société civile rencontre cependant de nombreuses difficultés : avec les autres mais aussi avec elle-même.

D'abord avec les bénéficiaires dont la mobilisation est souvent très difficile ; puis avec les services de l'Etat avec lesquels la collaboration est parfois très difficile et souvent imposée par les organismes multilatéraux ; avec les institutions décentralisées comme les communes par exemple, l'absence de concertation, de collaboration rend difficile toute symbiose entre les projets de la société civile et les plans de développement, avec les ONG du Nord certaines monopolisent le rôle d'interface entre pouvoirs publics du Nord et ONG du Sud ; enfin avec les autres partenaires des disputes de leadership et des conflits d'intérêt empêchent la construction de cadre de concertation (collectif, réseaux,..) véritable...

Enfin, de nombreux reproches sont faits aux Organisations de la Société Civile quant à leur professionnalisme. Parmi ces reproches, les plus constants sont les suivants : absence de réflexion stratégique, interventions tous azimuts avec une connotation opportuniste, surestimation des capacités (organisationnelles, humaines, etc.).

Les Organisations de la Société Civile elles-mêmes reconnaissent l'insuffisance de leurs ressources financières, le caractère aléatoire des subventions reçues et les difficultés à les mobiliser, leur difficulté à motiver à moyen ou à long terme le personnel.

Essoufflement...

Porteuse de nombreux espoirs dans les années 90, la société civile semble s'essoufflée....Les organisations mises en place ces années là ont souvent été le fait de la classe politique, d'opportunistes profitant d'un environnement

réglementaire pauvre et contribuant par leur amateurisme à créer un tissu d'acteurs de la Société civile incompétent ...Le manque de dynamisme, le peu de conscience morale des acteurs de la société civile ont contribué à la décrédibilisée et rendre peu pertinente sa contribution aux grandes réflexions...Son absence autour de grands enjeux (transparence, lutte anti-corruption, processus de démocratisation,...) lui ont fait perdre de son aura ...Mais peut être que l'on demande trop à la société civile camerounaise...

Pourtant il demeure qu'un partenariat associant bailleurs de fonds, ONG (du Nord et du Sud) et pouvoirs publics du Sud serait souhaitable, mais ne serait véritablement possible que dans le respect véritable mutuel.

Enfin Il convient de garder en mémoire cette pensée : « Il faut six mois pour organiser des élections, dix ans pour installer une économie de marché, mais une génération pour créer une société civile. Or sans société civile, il n'y a pas de démocratie. »

Secrétariat International des infirmières/infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

Les défis de la profession infirmière au sein de la société civile d'aujourd'hui dans les pays membres de la Francophonie

Dans les pays membres de la francophonie, comme ailleurs dans le monde, la société civile représente l'ensemble des forces vives de la société. Il s'agit d'organisations professionnelles, d'associations ou organisations à base communautaire et d'organisations non gouvernementales.

C'est au sein de cette société civile qu'opère le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF). Il s'agit d'un grand réseau international francophone ayant pour mission la diffusion des savoirs et le partage des expériences éprouvées entre les infirmières et infirmiers afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et des services offerts aux populations. Le SIDIEF réunit des associations d'infirmières, des centres hospitaliers, des écoles, des universités, des ordres, des syndicats d'infirmiers ainsi que des membres individuels de différents pays de la francophonie.

Le SIDIEF est donc un réseau d'échanges dans les domaines de la pratique clinique, de la gestion, de la formation et de la recherche en sciences infirmières. Il réunit les leaders en soins infirmiers préoccupés de la qualité des pratiques soignantes, de l'évolution des pratiques managériales, du développement de la recherche en sciences infirmières et de la formation initiale et continue.

Le SIDIEF a été créé pour répondre aux besoins, maintes fois exprimés par les infirmières et les infirmiers francophones, d'avoir un lieu permettant l'expression de leur diversité culturelle et les échanges de savoirs en français.

La profession infirmière dans la francophonie à l'ère de la mondialisation

Dans les pays de la francophonie, la profession d'infirmière se développe à un rythme différent des pays anglo-saxons notamment. Alors que dans le monde anglo-saxon les infirmières et infirmiers sont préoccupés par le développement de la recherche infirmière comme outil d'amélioration de la qualité de la prestation des soins infirmiers, dans les pays de culture latino française d'Europe et notamment d'Afrique, ces professionnels en sont encore à des débats de reconnaissance et de légitimation de leur discipline (Debout,

2007). En effet, encore aujourd'hui, peu de pays francophones offre une formation de niveau universitaire comparativement aux pays anglo-saxons. De plus, les programmes de formation d'infirmière sont difficilement comparables d'un pays francophone à un autre, tant dans le niveau de scolarisation que dans le contenu des formations. La formation professionnelle en soins infirmiers doit être évaluée et ajustée en tenant compte de la réalité culturelle et du niveau général de développement du système éducatif de chaque pays. En Afrique francophone comme dans l'ensemble des pays en développement où la personnel infirmiers et sages-femmes dispensent l'essentiel des soins de santé à la majorité de la population, ces professionnels sont tenus à l'écart des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le SIDIIEF a d'ailleurs mené une étude comparative sur le niveau de formation des infirmières et infirmiers dans différents pays francophones. Le rapport final sera disponible dès le mois de mai 2008. Toutefois, les résultats préliminaires obtenus dans les différents pays francophones répertoriés démontrent clairement qu'il n'y a pas de consensus quant aux années de scolarisation de base exigées pour accéder à une formation d'infirmière, ni en ce qui a trait aux nombres d'années de formation du programme proprement dit. Dans ce contexte, il est quasi impossible de comparer les titres et les fonctions attribués aux infirmières et infirmiers dans les différents pays.

De plus, étant donné qu'il n'y a pas ou peu de formation universitaire infirmière dans les pays de la Francophonie, il est très difficile d'obtenir du financement pour des projets de mobilité étudiante ou professorale ou même pour faire financer des projets de recherche. Par exemple, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) exige que tout projet soit mené par deux universités dont une du Sud. Dans un tel contexte, aucun projet ne peut être proposé à l'AUF dans les pays francophones.

L'accès à l'information et aux connaissances demeure un défi pour les infirmières et les infirmiers francophones puisque la plupart des documents de référence et les congrès sont en anglais. Cette réalité est encore plus difficile pour les infirmières et les infirmiers d'Afrique francophone qui doivent à la fois traduire le contenu et l'adapter à leur réalité clinique. Instituer la suprématie d'une langue pour les échanges professionnels et scientifiques dans un domaine aussi complexe que celui du soin porté à la personne, c'est appauvrir les échanges et réduire l'expression de la pensée. Le fait de parler une même langue n'indique nullement que nous partageons un même référentiel culturel ni même un référentiel sémantique identique. Tout échange de connaissances et d'informations nécessite forcément une adaptation culturelle.

Ainsi, l'état de la profession n'est pas uniforme à travers le monde. Certes, la prestation des soins infirmiers est réglementée dans tous les pays, mais le champ d'exercice, le degré d'autonomie, l'organisation collective, les

conditions de travail, la force de représentation politique sont très variables. Dans la mesure où la profession d'infirmières est généralement à prédominance féminine, des problèmes de statu peuvent, dans certains pays, être liés à des aspects de discrimination sexiste.

La création du SIDIIEF est donc un moyen mis de l'avant par les infirmières et les infirmiers eux-mêmes pour les soutenir dans leur réponse aux différents défis que pose le contexte actuel de la mondialisation tels que :

- la circulation rapide des informations et des connaissances;
- l'iniquité dans les moyens d'accès à ces informations;
- la contribution des infirmières au développement de leurs pays respectifs;
- la mobilité internationale;
- les menaces d'épidémies;
- le vieillissement des populations occidentales;
- l'insuffisance de personnel infirmier qualifié;
- les nouvelles questions éthiques;
- les maladies environnementales, etc.

Le SIDIIEF mène différents projets visant le développement de la profession d'infirmière. Par exemple, tous les trois ans, un grand congrès mondial est organisé qui réunit près de 1500 participants de toute la Francophonie mondiale afin de leur permettre de venir présenter et de se mettre à jour sur les différents développements qui ont cours. Afin de permettre aux infirmières et infirmiers des pays en émergence de pouvoir participer au congrès, le SIDIIEF met sur pied un Fonds de soutien qui offre des bourses de participation. Ainsi, les infirmières et infirmiers du sud peuvent non seulement participer à l'ensemble des activités de formation continue, mais viennent également présenter leurs projets, leurs défis et leurs besoins en termes de formation à l'ensemble de la communauté infirmière francophone. C'est également un moment propice pour permettre à ces dernières de se rencontrer et d'échanger sur différentes problématiques.

Le SIDIIEF est donc une organisation francophone qui connaît très bien les besoins de formation des infirmières et infirmiers. De plus, il réunit l'ensemble des experts du domaine des soins tant cliniciens, formateurs, chercheurs que gestionnaires pouvant répondre à ces besoins.

Par exemple, la Ligue des infirmières et infirmiers francophones de la République Démocratique du Congo (LIEF) a déposé une demande au SIDIIEF pour un projet de renforcement des compétences infirmières en obstétrique. Les infirmières de ce pays manquent de formation et de mises à jour de leurs connaissances. Ainsi, en partenariat avec la LIEF et d'autres partenaires de la RDC, le SIDIIEF a travaillé à la préparation et au dépôt d'une demande de subvention pour un projet de renforcement des compétences infirmières en obstétrique à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

Le SIDIIEF a également soutenu la participation de conférenciers internationaux à des événements organisés par des membres du SIDIIEF dans différents pays africains dont la République démocratique du Congo, le Burkina Faso, le Maroc et le Gabon.

Recommandations aux chefs d'états et de gouvernement membres de la francophonie

En résumé, les organisations de la société civile francophone constituent des acteurs importants qui connaissent bien les réalités culturelles de la Francophonie. Non seulement peuvent-elles expliquer la situation et les besoins, mais elles peuvent également donner des avis et même contribuer à solutionner différentes problématiques. Encore faut-il qu'elles disposent de moyens et d'appuis suffisants.

Le SIDIIEF est une association professionnelle internationale engagée à soutenir le développement de la compétence infirmière afin que la profession puisse continuer à assumer son mandat social en termes de contribution à la santé et au mieux-être des populations.

Seule une mise en commun de recherches, des stratégies de soins, des meilleures pratiques pourront permettre à tous les pays, solidairement et équitablement de trouver des solutions à des problématiques communes de santé. Des organisations telles que l'OIF ont donc tout intérêt à travailler en étroite collaboration avec des OING, comme le SIDIIEF, qui possèdent une expertise dans un domaine bien précis. En effet, les OING connaissent bien le terrain et peuvent contribuer à aménager des solutions durables pour les populations.

Même s'il y a des variations d'un pays à l'autre, un fait toutefois est universel : la santé d'une nation est un facteur important de développement. La disponibilité suffisante de personnel infirmier contribue au développement d'un pays par son apport significatif à la santé d'un peuple. C'est pourquoi le nombre d'infirmières dans un pays est un indicateur de développement. Ainsi, selon le rapport de 2004 du Conseil international des infirmières (CII)⁶, le ratio moyen d'infirmières/population dans les pays à haut revenu est presque huit fois supérieur à celui des pays à faible revenu. Le ratio moyen en Europe est dix fois supérieur à celui de l'Afrique. Celui de l'Amérique du Nord, dix fois celui de l'Amérique du Sud.

L'importance relative de la profession d'infirmière dépend en grande partie de la richesse d'un état et des politiques sociales dont il se dote. L'équation est très simple : plus le pays est riche, plus la technologie et le système de soins

6 Conseil International des Infirmières (2004). *La pénurie mondiale d'infirmières diplômées – aperçu des questions et solutions*, p. 7 (www.icn.ch/global/shortagef.pdf)

sont développés, donc, plus il y a d'infirmières ! Plus les politiques sociales favorisent un large accès aux soins de santé, plus il y a d'infirmières.

C'est pourquoi plusieurs agences internationales considèrent la disponibilité suffisante de professionnels de la santé qualifiés, comme un enjeu stratégique d'importance au plan du développement des pays. Les agences suivantes ont produit des mises en garde ou des études sur les pénuries de personnel sanitaire : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). En 2004, le CII fait le point sur la question et rapporte que le Forum des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a déclaré en mai 2004, que le « secteur de la santé connaît une crise de ressources humaines qui doit être résolue de manière urgente. »⁷

Ainsi, la profession d'infirmière n'échappe pas au problème mondial de la pauvreté et du clivage Nord/Sud. L'abandon de pays dans la pauvreté pose la question de l'éthique planétaire et de la solidarité des peuples. L'engagement personnel pour l'humanisation des politiques socio-économiques mondiales restera un combat nécessaire de tous les citoyens du monde mais, à fortiori, celui des infirmières et des professionnels de la santé des pays développés. Parler de la santé en tant que droit de la personne et passer à l'action pour améliorer la santé des peuples aux prises avec la pauvreté doit aussi faire partie des politiques des pays bien nantis.

C'est pourquoi le SIDIIEF recommande aux chefs d'État et de gouvernement, membres de la Francophonie, de prendre en considération la formation du personnel infirmier dans leurs enjeux prioritaires.

7 Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (2002). *Guidé par nos valeurs : L'avenir des soins de santé au Canada : rapport final*. Rapport Romanow, Saskatoon, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (www.hc-sc.gc.ca/français/soins/romanow/).

Société nationale de l'Acadie (SNA)

La société civile comme creuset de la démocratie et de l'identité : l'expérience des Acadiens et Acadiennes :

Peu importe où l'on se trouve dans le monde, la société civile constitue de nos jours un cocktail savoureux comprenant des organisations non gouvernementales (ONG) très diverses, tant du point de vue de leur capacité d'influence que du point de vue de leurs objectifs et de leurs activités. Cette hétérogénéité témoigne que son action répond à une demande sociale que les États ne sont pas en mesure de satisfaire pleinement. Les ONG suppléent ou contrebalancent les États pris individuellement ou collectivement. Elles sont devenues, à bien des égards, des vecteurs permettant d'assurer une plus grande et plus inclusive participation citoyenne aux décisions de ce monde. Les ONG sont des creusets d'exercice de la *démocratie participative* et d'apprentissage de *l'identité*.

L'expérience des Acadiens et Acadiennes témoigne de cette réalité à bien des égards. En effet, leur longue histoire a été profondément marquée par « le Grand Dérangement », cet épisode douloureux de la déportation du Peuple acadien au milieu du 18^e siècle. C'est ainsi qu'à travers le temps, le Peuple acadien a dû s'organiser socialement et transmuter cette tragédie dans un cadre essentiellement civil, *puisque'il ne pouvait compter sur la présence ni d'un État, ni d'un gouvernement représentatif*. Depuis 1604, ce peuple, qui compte aujourd'hui près de 300 000 habitants répartis principalement dans les quatre provinces du Canada atlantique (250 000 au Nouveau-Brunswick, 5 000 en Nouvelle-Écosse, 3 000 à l'Île du Prince Édouard et 2 500 à Terre-neuve et Labrador) mais aussi au Canada, au Québec, en Louisiane aux États-Unis, en Belgique, à Saint-Pierre-et-Miquelon et ailleurs en France est demeuré fier, vivant et profondément francophone en dépit de conditions géopolitiques qui auraient normalement dû entraîner sa disparition. Au cours de cet enracinement en terre d'Amérique, il a livré nombre de luttes épiques et a fait preuve d'une débrouillardise exemplaire. C'est ainsi que s'est constitué une société civile dynamique et originale, contribuant à la naissance d'organisations et d'institutions fondamentales à son développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, du sport, etc. Il a même pu, dans le cas du Nouveau-Brunswick, infléchir les fondements politiques de la province pour que soient reconnues la langue française et la communauté francophone *sur un pied d'égalité* avec la langue anglaise et la communauté anglophone, même si les francophones étaient et sont toujours

démographiquement minoritaires. Les Acadiens et Acadiennes ont pris possession de leviers fondamentaux de leur devenir. Ils agissent sur la scène locale, provinciale, nationale et rayonnent aussi sur la scène internationale.

C'est dans ce contexte qu'est née cette « organisation internationale non gouvernementale » qu'est la Société Nationale de l'Acadie (SNA), dont la mission est la promotion et la défense des droits et intérêts du peuple acadien des provinces de l'Atlantique du Canada dans toute sa diversité, mission qui se décline en deux composantes inextricables que sont la participation à l'exercice de la démocratie citoyenne et la construction identitaire.

L'action de la SNA, et par extension de l'ensemble de la société civile acadienne, s'inscrit ainsi de manière singulière dans le cadre d'une réflexion portant sur la nature et sur le rôle de la société civile en Francophonie. À cet égard, *deux éléments centraux* offrent des pistes porteuses que la SNA propose humblement à l'attention de cette Conférence. Il s'agit :

- de la flexibilité, de l'inclusivité et de la transversalité du modèle de gouvernance que s'est donné le peuple acadien ;
et
- du rôle stratégique de la jeunesse dans la société civile.

Un modèle de gouvernance flexible, inclusif et transversal, tremplin d'une société civile fluide et convergente

La question est posée sur comment qualifier la société civile francophone, si on doit parler d'une ou de plusieurs sociétés civiles francophones et comment cette constellation d'organisations non gouvernementales et d'associations francophones peut faire sens et cohésion au-delà de la diversité tout à fait normale qu'elle reflète.

Cette interrogation semble bien académique et il convient même de s'interroger de sa pertinence, voire de son utilité. N'est-ce pas là un legs d'une pensée d'une autre époque, qui tente systématiquement de trouver structure et cohésion interne dans tout ce qui nous entoure alors que souvent, la réalité se présente sous une forme fluide et « organique » plutôt que figée et « inorganique » ?

La société civile acadienne n'a pas eu le loisir de se poser des questions ontologiques. Elle a dû agir. C'était une question de survie. N'est-ce pas la même chose pour la société civile francophone ?

En définitive, ce qu'il importe aujourd'hui de savoir n'est peut-être pas comment la société civile francophone devrait s'articuler, en vertu de la nature même des missions des organisations qui la compose. Il s'agit peut-être de voir plutôt quelles sont les *lignes de convergence* qui se créent, parfois même

momentanément, entre elles, selon les circonstances, les priorités du moment et les conditions de l'environnement francophone, et qui font que l'on peut parler d'une société civile francophone. Un réseau d'organisations qui se mobilise en fonction d'enjeux spécifiques convergents et qui transcende ainsi ses différences est-il moins « cohérent » qu'une structure monolithique qui se mobiliserait pour en faire autant ? Nous pensons que non.

La SNA est par définition une organisation qui rassemble un amalgame fort diversifié d'organisations de la société civile qui, prises les unes à côté des autres, pourraient très bien travailler en parallèle sans se rencontrer tant les réalités culturelles et géopolitiques qui les caractérisent sont différentes. On y retrouve des associations provinciales porte-parole fédérant les associations sectorielles de leur province respectives, des associations provinciales jeunesse et des associations partenaires originaires d'autres régions ou pays (Québec, France, Belgique, États-Unis). Les missions de ces organisations sont très diverses. Pourtant elles sont toutes membres de la SNA et participent activement à sa gouvernance de différentes façons. C'est donc qu'elles retrouvent là, au sein de la SNA, à la fois des dynamiques auxquelles elles sont capables de s'associer et qui participent de leur vision du monde et à la fois des vecteurs qui leur permettent d'être plus grandes et plus fortes que ce qu'elles sont individuellement. Pour parvenir à faire vivre ce modèle de gouvernance et surtout pour qu'il génère les résultats évoqués précédemment, la société civile acadienne a dû faire preuve de flexibilité, d'inclusivité, de fluidité et de transversalité. La société civile, c'est un lieu de rencontre d'où émergent des projets qui répondent à des besoins et qui donnent des résultats. Ne convient-il pas alors de s'interroger autant sur les résultats que sur les structures, organisations ou dynamiques qui les engendrent ?

La Francophonie participe essentiellement de la même logique. Elle aussi est plurielle et exprime une multitude de réalités, parfois convergentes, parfois divergentes. Vivre ensemble, différents. Voilà des mots que nous connaissons tous.

Nous croyons que ce que le peuple acadien a pu réaliser durant ses quatre cent ans d'histoire, en utilisant sa société civile comme un tremplin et un moteur de développement, au-delà souvent de ce que l'État et les gouvernements pouvaient encourager, et comme un creuset de l'exercice de la démocratie, peut inspirer plusieurs autres sociétés civiles de la famille francophone à faire de même dans leur contexte, en fonction de leurs enjeux et réalités, tant sur le plan national que sur le plan international.

Sur le plan national, il faut reconnaître que beaucoup est fait et que davantage peut être fait pour favoriser la mobilisation des forces vives de la société civile au bénéfice du développement. *Il faut aussi reconnaître que les États et gouvernements francophones auraient intérêt à être plus à l'écoute de la société civile et profiter ainsi de son énergie et de sa créativité pour réinventer*

le changement et le développement sous toutes ses formes. La Francophonie doit lancer cet appel à ses membres, mais elle doit aussi se le lancer à elle-même.

En effet, sur le plan international, il y a de plus en plus de tribunes qui sont offertes à la société civile pour qu'elle prenne part aux décisions et aux débats, à côté des instances gouvernementales. L'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe ont des approches plus ouvertes et plus volontaristes à l'endroit de la société civile. Ils reconnaissent davantage et plus formellement leurs contributions en facilitant leur participation dans les instances de décisions. Les OING francophones peuvent ainsi jouer un plus grand rôle et s'impliquer davantage dans l'appui au développement.

Au sein de la Francophonie, l'heure est peut-être venue de nous pencher davantage sur de nouvelles propositions en vue de l'adoption d'une politique francophone visant l'implication intégrale de la société civile dans les processus décisionnels, tant dans les États qu'au sein de l'institutionnel francophone. Étant de plus en plus visible, la Francophonie développe de plus en plus de capacités à constituer un contrepoids à l'échelle des pays et à l'échelle internationale. C'est la complémentarité entre démocratie représentative et démocratie participative qui devrait ainsi être davantage promue au sein de l'espace francophone.

Rôle stratégique des associations de jeunes dans la société civile acadienne et internationale :

Si la SNA a dû faire preuve de flexibilité, d'inclusivité et de transversalité pour être en mesure de connaître du succès, c'est en prenant la décision de laisser la jeunesse prendre toute sa place en son sein qu'elle a fait preuve d'une vision des plus stratégiques à cet égard. Elle souhaite partager son expérience quant à l'implication des jeunes dans sa gouvernance car, le fait de pouvoir bénéficier de leur présence « autour de la table » lui a donné un souffle nouveau à plus d'un point de vue, souffle qui pourrait aussi profiter à d'autres OING et OSC francophones.

La SNA est soucieuse du rôle primordial que la jeunesse doit jouer dans tout projet de société. Voilà pourquoi depuis 1987 les organisations jeunesse francophones siègent au sein de son conseil d'administration et que les jeunes font partie intégrante de ses organes décisionnels. C'est à travers une approche qualifiée de « par et pour les jeunes » que la SNA a voulu assurer le renouvellement et le développement d'une société civile acadienne durable, mettant ainsi à profit une démarche axée sur la construction identitaire et l'exercice de la citoyenneté³.

3 Discours de clôture, AG constitutive du CIJEF, Paris octobre 2005.

La SNA a voulu parfaire cette ouverture envers la jeunesse en allant même jusqu'à ouvrir sa structure de gouvernance aux associations de jeunes, créant en son sein une commission qui leur est dédiée et qui est animée par elle. La Commission jeunesse de l'Acadie, illustration de la flexibilité du modèle structurel de la SNA, a pour vocation de faciliter et d'encourager le développement de la jeunesse acadienne de l'Atlantique. Elle assure une communication continue entre les associations de jeunes et de jeunes provinciales et leur présence active au sein de la SNA. Sur la base d'un membership inclusif, la SNA est aujourd'hui composée à 50% d'associations de jeunes. Elle a ainsi fait siens les propos du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, qui disait que les associations de jeunes « sont des lieux privilégiés pour l'action d'éducation non formelle, qui est la marque d'un exercice bien compris de la citoyenneté ».

Mais la SNA a fait encore plus que cela, elle a donné l'espace nécessaire aux organisations de jeunes pour qu'ils créent et développent leur propre programmation axée sur la construction identitaire. Elle a pris conscience de la plateforme de participation citoyenne qu'elle constitue et de son potentiel à être un modèle d'organisation et une école de l'identité pour les jeunes de l'Acadie d'aujourd'hui et de demain. En témoignent les quelques exemples suivants :

- le Festival jeunesse de l'Acadie, événement annuel qui initie la jeunesse aux différents domaines des arts et d'expression de la culture ;
- le Parlement jeunesse de l'Acadie, parlement fictif tenu bi annuellement, permettant aux jeunes participants d'exercer le rôle de parlementaire, de débattre d'idées et de sujets importants, tout en se familiarisant avec les règles de fonctionnement d'un système législatif ;
- le Grand rassemblement jeunesse, un forum international de développement global de l'identité francophone et acadienne, tenu sur une base quinquennale, ouvert aux jeunes de l'Acadie et d'ailleurs dans le cadre des Congrès mondiaux acadiens ;
- les nombreux échanges occasionnés par les programmes d'échanges scolaires, de bourses et de stages à l'international dont plusieurs sont liés à des ententes de collaboration entre peuples francophones.

De plus, il faut noter le leadership de la jeunesse acadienne dans la réalisation des initiatives internationales comme la participation à l'Unité jeunesse de l'OIF, à la mise en place du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF).

À travers ces actions, conçues, programmées et mises en œuvre par les jeunes, la société civile acadienne s'est donnée des véhicules qui jouent un rôle actif dans la promotion de la culture acadienne et de la fierté de la langue française et des valeurs fondamentales qui sont communes aux communautés francophones et acadiennes sur le territoire de l'Atlantique.

Face aux grands enjeux sociétaux de notre temps, nos jeunes ne sont-ils pas nos meilleurs porte-étendards voire nos principaux porte-étendards si nous voulons une Francophonie vivante et durable ? À cet égard, leur intégration pleine et entière dans la société civile francophone et non seulement leur participation symbolique doit être et demeurer un objectif continuellement renouvelé. La SNA a réussi, en intégrant ainsi la jeunesse dans un modèle unique de complémentarité transgénérationnelle, à assurer sa pertinence, à stimuler la vitalité linguistique et culturelle des communautés acadiennes et à mettre en place les conditions d'une francophonie durable.

Souhaitons que la Francophonie institutionnelle s'inspire de ce modèle à succès et devienne elle aussi plus inclusive en donnant une chance à la jeunesse de prouver son attachement à son idéal et à ses valeurs et en lui donnant une chance de bâtir son identité.

Les générations futures sauront reconnaître la justesse de cette vision qu'exprimait si éloquemment Samuel Ullman en 1870 :

« La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort. On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années, on devient vieux parce que l'on a déserté son idéal. Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme⁵ ».

5 From the Summit of Years, Four Score, Birmingham 1870.

Récapitulatif des contributions par mission

<i>Contributions écrites à la Mission A</i>	161
– Alliance Francophone	163 et 169
– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA).....	175
– Biennale de la langue Française (BLF).....	177
– Conseil francophone de la Chanson (CFC).....	179
– Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)	185
– Société nationale de l’Acadie (SNA)	191
<i>Contributions écrites à la Mission B</i>	197
– Association pour la Prévention de la Torture (APT).....	199
– Avocats sans frontières (ASF)	207
– Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles (CI-AF)	215 et 221
– Association internationale pour l’Ecole Instrument de Paix (EIP)	225 et 229
– Femmes Africa Solidarité (FAS).....	233
– Institut International de Droit d’expression et d’inspiration française (IDEF).....	237
– Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT).....	245
– Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).....	251
– Union interafricaine des Droits de l’homme (UIDH)	255
<i>Contributions écrites à la Mission C</i>	257
– Association Francophone d’Amitié et de liaison (AFAL).....	259
– Association Francophone d’Education Comparée (AFEC).....	261
– Association francophone internationale des Directeurs d’établissements scolaires (AFIDES)	265
– Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales (AIRHM).....	269
– Association internationale des Technologistes biomédicaux (ASSITEB)	285
– Comité pour les partenariats avec l’Europe continentale (Comité PECO)	291

– Fédération internationale des centres d’entraînement aux méthodes d’éducation active (FICEMEA)	297
– Secrétariat International des infirmières / infirmiers de l’espace francophone (SIDIIIEF)	301
<i>Contributions écrites à la Mission D</i>	305
– Association francophone des experts de la coopération technique internationale (AFECTI)	307
– Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA) ..	311
– Association Internationale des Femmes Francophones (AIFF)	317
– COBATY-International	321
– Conférence panafricaine coopérative (CPC).....	327
– Fédération internationale des Experts-comptables francophones (FIDEF).....	337 et 343
– GRADINITSA	349
– HELIO-International	353
– Solidarité Laïque.....	357
– Comité des Jeunes Volontaires Francophones (CJVF) (non dotée du statut consultatif)	361

Contributions écrites à la Mission A

La Francophonie : un laboratoire pour la Civilisation de l'Universel.

La langue française est un vecteur privilégié des idées et des valeurs universelles.

Condorcet était d'ailleurs persuadé qu'avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le peuple français s'adressait à toutes les nations pour proclamer des principes universels et sacrés.

Et la certitude de cet homme intègre, mort sous les coups de la Terreur, avait quelque chose de prémonitoire.

Dès lors, il faut mesurer à quel point l'usage du Français a véhiculé et diffusé sur la planète entière un ensemble de droits fondamentaux et sacrés, véritables socles de la Démocratie de l'Etat de Droit.

Ces droits fondamentaux et sacrés sont universels, singulièrement, dans la mesure où ils s'attachent à l'Homme entendu dans sa dignité la plus absolue et telle que l'a portée l'Humanisme la Philosophie des Lumières.

Aujourd'hui, malgré la prédominance incontestable de l'anglais, c'est la langue française qui est dans une grande mesure la gardienne presque naturelle de ce corpus d'idées et de droits universels, puisque c'est elle qui non seulement a exprimé la première ces idées et ces valeurs, mais surtout parce que c'est elle encore qui abrite les nuances et les caractères qui les composent.

Ce rôle à la fois de gardien et de promoteur des valeurs universelles, sacrées et laïques est celui qui cimente les peuples francophones et qui permet véritablement de penser à l'existence d'une société civile francophone.

S'il existe dès lors une société civile francophone, c'est bien eu égard au partage des valeurs et des idées universelles qui transcendent véritablement les différences et les élancent vers une conception commune de l'Homme, une conception partagée.

Et ce quelles que soient les géographies, les richesses, les confessions et les alliances.

Bien évidemment, l'existence d'une société civile francophone n'est pas exclusive d'une décomposition de celle-ci en une pluralité de sociétés civiles francophones.

Cette déclinaison est même souhaitable, afin que chaque relief des réalités francophones puisse être appréhendé à travers sa spécificité et son originalité, même si des regroupements doivent être encouragés selon la nature des engagements et des objectifs poursuivis.

Il est dès lors fondamental que la Francophonie réponde à cette attente de la société civile francophone, mais également de tous les individus et tous les peuples qui composent cette mosaïque. Par delà, la Francophonie doit s'engager plus avant pour affirmer son rôle de gardien et de promoteur des valeurs universelles et sacrées, en insistant sur le caractère laïc des Droits de l'Homme, et sur le caractère fondamental de la Démocratie, et en appelant à la Bonne Gouvernance.

La langue française est un vecteur privilégié des idées et des valeurs universelles.

Condorcet était d'ailleurs persuadé qu'avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le peuple français l'adressait à toutes les nations pour proclamer des principes universels et sacrés.

Et la certitude de cet homme intègre, mort sous les coups de la Terreur, avait quelque chose de prémonitoire.

Dès lors, il faut mesurer à quel point l'usage du Français a véhiculé et diffusé sur la planète entière un ensemble de droits fondamentaux et sacrés, véritables socles de la Démocratie et de l'Etat de Droit.

Ces droits fondamentaux et sacrés sont universels, singulièrement, dans la mesure où ils s'attachent à l'Homme entendu dans sa dignité la plus absolue et telle que l'a portée l'Humanisme et la Philosophie des Lumières.

Aujourd'hui, malgré la prédominance incontestable de l'anglais, c'est la langue française qui est dans une grande mesure la gardienne presque naturelle de ce corpus d'idées et de droits universels, puisque c'est elle qui non seulement a exprimé la première ces idées et ces valeurs, mais surtout parce que c'est elle encore qui abrite les nuances et les caractères qui les composent.

Ce rôle à la fois de gardien et de promoteur des valeurs universelles, sacrées et laïques est celui qui cimente les peuples francophones et qui permet véritablement de penser à l'existence d'une société civile francophone.

S'il existe dès lors une société civile francophone, c'est bien eu égard au partage des valeurs et des idées universelles qui transcendent véritablement les différences et les élancent vers une conception commune de l'Homme, une conception partagée.

Et ce quelles que soient les géographies, les richesses, les confessions et les alliances.

Bien évidemment, l'existence d'une société civile francophone n'est pas exclusive d'une décomposition de celle-ci en une pluralité de sociétés civiles francophones.

Cette déclinaison est même souhaitable, afin que chaque relief des réalités francophones puisse être appréhendé à travers sa spécificité et son originalité, même si des regroupements doivent être encouragés selon la nature des engagements et des objectifs poursuivis.

Il est dès lors fondamental que la Francophonie réponde à cette attente de la société civile francophone, mais également de tous les individus et tous les peuples qui composent cette mosaïque. Par delà, la Francophonie doit s'engager plus avant pour affirmer son rôle de gardien et de promoteur des valeurs universelles et sacrées, en insistant sur le caractère laïc des Droits de l'Homme, et sur le caractère fondamental de la Démocratie, et en appelant à la Bonne Gouvernance.

En effet, après la chute du Mur avec laquelle, à bien des égards, les idéologies aussi se sont effondrées, pour laisser l'uniformisation marchande prendre le pas sur le politique et le Choc des Civilisations déformer les religions, il est important de retrouver un projet commun, un projet de société internationale, fondé autour de valeurs universelles, indiscutables et affirmées comme telles, et autour du Droit.

C'était là déjà une idée de Léopold Sédar Senghor.

En 1988, à la veille de la Chute du Mur de Berlin, Senghor parlait en effet de la Francophonie comme du modèle et du moteur de la Civilisation de l'universel, dans la mesure où elle favorise les échanges d'idées et respecte la personnalité « originaire et originale » de chaque nation.

Et cette idée ne le quittera plus par la suite.

En 1995, à l'occasion d'une de ses dernières interventions, Léopold Sédar Senghor insistera dans cette vue :

« Je crois pour l'avenir à la Francophonie, plus exactement à la Francité intégrée dans un grand ensemble, et par delà, dans une civilisation de l'Universel. »

L'état du Français est donc plus qu'un bastion face à l'actuelle propension à l'uniformisation.

L'état du Français concerne le monde parce qu'il est d'abord une plateforme de valeurs dans un monde qui s'en cherche et qui est tenté par le matérialisme le plus exacerbé.

Avec l'argent pour seule sécurité et seule liberté.

A cet endroit, il faut se rappeler la Lettre à un otage d' Antoine de Saint-Exupéry, qui s'adressait à l'un de ses amis, Léon Werth, réfugié à Saint Amour dans le Jura en Octobre 1940 et protégé par le silence des paysans qui l'entouraient.

Antoine de Saint-Exupéry écrivait alors :

« Une tyrannie totalitaire pourrait nous satisfaire, elle aussi, dans nos besoins matériels. Mais nous ne sommes pas un bétail à l'engrais. La prospérité et le confort ne sauraient nous combler. Pour nous qui fûmes élevés dans le culte du respect de l'homme, pèsent lourd les simples rencontres qui se changent parfois en fêtes merveilleuses. Respect de l'homme ! Respect de l'homme ! Là est la pierre de touche ! »

L'état du Français concerne le monde encore parce que, non seulement il est un élément de sa diversité, mais parce que la Francophonie conçoit le respect des Droits de l'Homme et l'affirmation de la Démocratie dans la diversité et qu'à ce titre, elle peut élaner un mouvement vers la civilisation de l'universel, sans mettre en péril les particularismes, et par delà, sans alimenter les mouvements terroristes ni provoquer d'autres réactions radicales.

La Francophonie doit ainsi être un laboratoire pour cette civilisation de l'Universel.

Or, pour donner vie à ce laboratoire de l'universel, il faut redonner toute sa place aux individus, c'est-à-dire d'abord privilégier l'éducation et encourager les initiatives.

Il faut donc autoriser la circulation des personnes au sein de l'espace francophone, de la façon la plus dynamique qui soit. La circulation des personnes seule en effet permet les échanges et la conjugaison des expériences, et elle seule garantit réellement leur reconduction auprès des générations suivantes.

C'est pourquoi il est important de promouvoir une formule qui encouragerait cette libre circulation des personnes au sein de l'espace francophone.

N'en déplaise à certains ministères, n'en déplaise à certaines logiques de protection, par ailleurs inefficaces.

N'en déplaise enfin à certaines logiques économiques ou sociales, qui seront d'ailleurs complètement dépassées sous peu.

Ce qui est fondamental, c'est de donner aux générations qui arrivent les moyens de comprendre leurs interdépendances et la nécessité de leur solidarité.

L'enjeu du Français, c'est donc l'Homme.

Simplement l'Homme. Il convient de le réaffirmer.

Continuellement.

La Francophonie : A l'écoute, « des cris sourds du pays qu'on enchaîne... »:

La langue française est un vecteur privilégié des idées et des valeurs universelles.

Dès le XVI^{ème} siècle, en France, la tradition juridique et la philosophie ont éclairé les réflexions liées à l'individu, au pouvoir, aux institutions et à la société à travers le prisme de la Raison. Puis ce renouveau intellectuel a pris corps et s'est amplifié et diffusé avec la Philosophie des Lumières, à travers la langue française qui est ainsi venue définir les fondements des idéaux démocratiques et insuffler la dimension universelle des libertés publiques.

Condorcet était d'ailleurs persuadé que le peuple français s'adressait à toutes les nations pour proclamer des principes universels et sacrés, et sa certitude avait quelque chose de prémonitoire, voire de visionnaire. A la Révolution Française suivra en effet le souffle que l'on sait, d'abord européen et finalement mondial, qui viendra affirmer par delà les épreuves et les réactions les libertés de l'Homme et les enraciner dans tout un corpus juridique.

Même l'intégration des colonies dans l' Empire français a favorisé l'influence de l'esprit francophone dans les institutions locales, à travers notamment et surtout l'influence sur les élites et les cadres administratifs, politiques et économiques, plus peut-être que par la transposition maladroite, partielle, caricaturale, inadaptée ou trop rigide, d'un modèle de régime. Les hommes plutôt que les structures se sont faits les véhicules de l'influence.

Par la suite, et avec les indépendances, la donne institutionnelle des nouvelles démocraties emprunte à ces idées et à la langue française qui les introduit un vaste arsenal de valeurs. La Liberté gonfle alors toutes les perspectives, mais selon des articulations diverses : orientation socialiste des constitutions du Bénin, de Madagascar, du Congo ou encore de l'Algérie ; retour à « l'authenticité » pour le Tchad ou le Togo.

La Guerre Froide viendra en définitive piéger ces libéralisations.

Quelques personnalités néanmoins, comme Hamani Diori, Habib Bourguiba et Léopold Sédar Senghor, et Norodom Sihanouk qu'on oublie trop souvent, proposeront de regrouper les pays nouvellement indépendants, désireux de

poursuivre avec la France des relations fondées sur des affinités culturelles et linguistiques, en 1960, marqueront dans une certaine mesure une tentative de soustraire ces nouvelles démocraties à la logique stérile des Blocs.

La fin de la Guerre Froide mettra un terme à l'équilibre mondial instauré après la deuxième guerre mondiale : cet équilibre fragile, fondé sur la confrontation est-ouest, transposée au sud et au nord, avec ses démembrements plus ou moins instrumentalisés, ses horreurs et sa menace nucléaire.

La chute du Mur en 1989 a ainsi été perçue comme une véritable libération par les peuples, et les images que les médias ont renvoyées aux quatre coins du monde ont éclairé les années 1990 et le nouveau millénaire d'une lueur d'espoir. L'espoir que viendrait un monde de paix, où le Droit International, la Démocratie, les Droits de l'Homme et le Développement seraient enfin des réalités concrètes, assises durablement ou en voie de l'être, sous le contrôle attentif et réactif de l'ONU.

1989 a fait ainsi écho au bicentenaire de la révolution française et les valeurs francophones ont alors semblé pouvoir s'émanciper des jeux politiques transnationaux.

Ainsi au Sommet de Dakar, le premier à se dérouler en Afrique, à propos du Français :

« Langue de libération et de Liberté, de dignité et de justice, de paix et de progrès, elle donne forme et sens à ce qui se cherche, relie les peuples en témoignant pour l'esprit. »

Le Président Abou Diouf exprimera ainsi sa conscience que le respect fondamental des libertés de l'Homme et des Peuples, et l'inspiration aux idéaux les plus élevés de liberté et de justice, véhiculés par la langue française, constituent « Le socle sur lequel est en train de prendre corps et vie le droit au développement. »

On peut alors constater un renouveau de l'influence de la langue française et des valeurs qu'elle entraîne : à travers d'abord une volonté affichée des opérateurs de la coopération internationale, et notamment francophones, de lier l'octroi de l'aide au développement à la consécration des valeurs démocratiques et libérales dans la vie politique et institutionnelle des Etats membres; à travers également la propension des gouvernements africains à s'inscrire dans un cadre constitutionnel nouveau ou révisé.

La parution de la Constitution du Bénin le 11 décembre 1990 amorce ainsi la vague de ce que Maurice Glélé appelle la « fièvre constitutionnelle » : 23 décembre 1990 en Guinée, 26 mars 1991 au Gabon, 10 juin 1991 au Rwanda, 12 juillet 1991 en Mauritanie, 15 octobre 1991 au Mali, 13 mars

1992 au Burundi, 15 mars 1992 au Congo, 4 septembre 1992 au Cap-Vert, 15 septembre 1992 à Djibouti, 18 septembre 1992 à Madagascar, 14 octobre 1992 au Togo, 19 juin 1993 aux Seychelles, 6 novembre 1995 en Tunisie, 18 janvier 1996 au Cameroun, 14 avril 1996 au Tchad, 12 mai 1996 au Niger, 20 octobre 1996 aux Comores, 28 novembre 1996 en Algérie, 27 janvier 1997 au Burkina Faso ...

Pourtant, un autre mouvement viendra biaiser cet élan, non plus politique cette fois, mais commercial et financier.

Avec des conséquences multiples: l'Afrique notamment, sera marginalisée par le nouveau dictat économique mondial.

La mondialisation apparaîtra ainsi très vite surtout comme l'affirmation d'une logique marchande, instrumentalisant les technologies, les espaces, les hommes et la nature, uniformisant les besoins et les économies.

Dans ce contexte, les conflits yougoslaves et surtout le drame ruandais n'ont occupé le quotidien que ponctuellement, de loin, et ils ont été suivis du Timor, de la Somalie, du Soudan et d'autres théâtres atroces, trop souvent négligés.

Enfin, comme le mauvais fruit de cette mondialisation marchande et impériale, qui a fait de l'uniformisation et de la standardisation un enjeu, le 11 septembre 2001 a ramené la perspective d'un nouveau conflit planétaire, en insufflant l'étendard du Choc des civilisations, mis en avant maladroitement par Samuel Huntington huit ans plus tôt.

Face à ce Choc des civilisations et face à ce matérialisme marchand et uniformisant, la langue Française exprime elle la nécessité d'une solidarité dans le respect de la diversité.

Le Français est en effet un trait d'union transversal entre des populations qui vivent des réalités différentes, voire même souvent étrangères.

Bien sûr, l'usage du Français n'est pas le seul vecteur de solidarité. D'autres solidarités existent...

Mais ces solidarités sont ou trop ponctuelles, lorsque les médias les actionnent, ou instrumentalisées autour d'intérêts communs ou d'appartenances communes : intérêts économiques, qui rendent solidaires les pays de l'OPEP ; intérêts régionaux, qui cimentent la solidarité des pays de l'Union européenne; intérêts militaires, qui commandent la solidarité des pays de l'OTAN ; intérêts de puissance, qui rassemblent les pays du G8; sentiments d'appartenance commune, qui - de façon discutable - tisse des liens de fraternité entre les pays musulmans.

Singulièrement, la solidarité francophone n'est ni géographique, ni sectorielle, ni fondée sur un critère de puissance ou des dispositifs communs de sécurité, ni encore religieuse ou partisane: elle est une association de pays et de peuples qui, du Nord au Sud, d'Est en Ouest, partagent bien plus que l'usage du Français. Ils partagent les valeurs que cette langue véhicule, dans leurs multiples expressions et dans leurs différences.

C'est un mode de solidarité exemplaire, qui a d'ailleurs suscité des élans, puisque les pays lusophones ou hispanophones se sont également regroupés de façon transversale autour du partage de leur langue.

Si l'usage du Français vient à périlcliter, c'est toute une solidarité qui disparaîtra. Une solidarité désintéressée, sans aucun autre sentiment d'appartenance commune autre que celui d'appartenir à une même humanité, et qui procède de l'Humanisme.

Par delà cette solidarité, il y a une dimension politique qu'il ne faut pas rejetée, et qu'il faut au contraire intégrer et développer dans les projets francophones.

Une dimension politique, parce que la Francophonie propose une alternative de société, une alternative « au tout ayatollah et au tout coca cola », selon la formule de Stélio Farandjis.

Cette alternative passe d'abord par le respect des cultures, le respect de l'autre.

Dès la Convention de Niamey, l'aspect culturel a été mis en avant; il a même fondé la genèse de l'idée francophone :

« La promotion et le rayonnement des cultures nationales constituent une étape nécessaire à la connaissance mutuelle et à l'amitié des peuples du monde, lesquelles facilitent l'accès et la contribution de tous à la civilisation universelle. »

Aussi les cultures de chacun des Etats membres doivent être promues et diffusées sur un pied d'égalité ; mieux, comme le rappelle la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples du 18 juin 1981 :

*« Tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité (...)»
(article 22)*

Et

*«Tous les peuples ont droit à l'assistance des Etats parties à la présente Charte, dans leur lutte de libération contre la domination étrangère. qu'elle soit d'ordre politique, économique ou culturel. »
(Article 20 al.3)*

Le projet de société francophone est donc à la fois un projet local et un projet mondial, dans la mesure où la Francophonie tend à la définition d'une société universelle fondée sur des valeurs et sur le respect de la diversité culturelle. Dans le souci d'une articulation harmonieuse entre l'ici et l'ailleurs, entre le local et l'universel, ce projet francophone constitue donc une réponse déterminante et cohérente aux extrémismes de tous bords: extrémismes marchands, extrémismes nationalistes, extrémismes faussement religieux.

Ce projet francophone s'oppose aussi à la déformation des savoirs et à l'ignorance que les extrémismes recherchent ou entretiennent. C'est pourquoi il est si important de promouvoir ce projet, à travers la langue française évidemment, mais également en acceptant la dimension politique que cela implique, et en s'en donnant les moyens.

Cette dimension politique doit s'attacher à la bonne gouvernance, dans toutes les directions, dans tous les secteurs de la vie sociale.

L'actualité confirme de façon flagrante dorénavant que la bonne gouvernance et la démocratie ne peuvent s'affirmer sans une approche cohérente attentive de tous les secteurs qui composent la société locale et la société mondialisée. L'Etat, ses démembrements, les organisations régionales et transcontinentales, les pouvoirs locaux, les associations, les syndicats et de façon générale toutes les plateformes d'intérêts communs, mais aussi les individus et les entreprises, tous sont des acteurs socio-économiques qui ont un impact moteur dans les secteurs de la culture, de l'environnement et du Droit.

La nécessité, d'une bonne gouvernance est, dans cette considération, affaire de tous, et elle doit s'étendre au-delà de la seule sphère du politique.

Philippe Bilger a ainsi raison de remarquer que la bonne gouvernance se décline aussi, en définitive, dans les sphères économique et financière, dans une éthique fondée sur les droits de l'Homme et le respect de la vie et de la nature, et cette idée renvoie à l'interaction déjà affirmée, mais pas assez, des droits civils, politiques, sociaux et économiques.

Aujourd'hui, il apparaît dès lors fondamental que la Francophonie ne se limite pas uniquement à la promotion de la diversité culturelle, et qu'elle vienne affirmer dans toutes les sphères sociales, et notamment dans la sphère économique, l'affirmation du Droit International et la complémentarité des droits civils, politiques, sociaux et économiques.

Je ne saurais terminer cette intervention sans rappeler notre ardente obligation d'être, plus que jamais, vigilants dans la défense et la promotion des valeurs qu'incarne notre langue et à l'écoute, comme l'écrivait notre Président d'Honneur Maurice Druon dans le Chant des Partisans, « des cris sourds du pays qu'on enchaîne... » Quel que soit le pays où ces valeurs sont bafouées...

Dans quelques mois s'ouvriront à Pékin les 29^{es} Jeux Olympiques! La France, une des mères de la Francophonie, fut la première à reconnaître cette Chine. Cette reconnaissance était alors porteuse des espoirs de démocratie et de paix... Aujourd'hui on ne compte plus les désespoirs et les craintes...Ceux du Tibet, ceux des démocrates et dissidents, ceux des millions de condamnés à morts, ceux des sacrifiés « noyés »dans l'or noir du Darfour... Demain ce seront des millions d'Africains qui seront piégés et désespérés par l'exploitation « capitaliste » du premier empire « communiste » !

Alors faut-il boycotter ces Jeux ?

Les adversaires de ce boycott objecteront que ce dernier consisterait à rejeter un quart de l'humanité... En 1936 les 10^{es} Jeux Olympiques de Berlin signèrent l'arrêt de mort de plus d'un quart de l'humanité !

Le 8-8-8, le huit août deux mille huit, jour de l'ouverture des Jeux, c'est un pays francophone, la France, qui présidera l'Europe.

Saura-t-elle parler comme le font déjà les pays du Nord, et comme elle su si souvent le faire dans les moments les plus tragiques de l'Histoire du Monde, où se contentera t elle d'être un grand témoin impuissant ? La frontière est si ténue entre le statut de témoin et celui de complice...

Espérons que les Francophones sauront se faire entendre à Pékin. Espérons qu'ils sauront rappeler aux chinois, avec vigueur et fermeté, les valeurs que véhicule notre langue, celle qui, en dépit de tout, reste celle de l'Olympisme.

Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA)

La langue française

*« C'est une langue belle avec des mots superbes ..
Qui porte son histoire à travers ses accents
Les mots qui nous manquaient pour pouvoir nous comprendre
Et la force qu'il faut pour vivre en harmonie »*

Voilà ce que chante avec justesse, Yves Duteil, dans cette belle chanson
« La langue de chez-nous »

Mais quelle est-elle, cette langue de chez-nous ?

Celle parlée à Paris, à Marseille, à Québec, à Port au prince ou à Dakar ?

Ce sont toutes celles là, car la langue française a cette possibilité, par sa diversité culturelle, de s'adapter et de s'enrichir constamment.

Car, « avoir le français en partage » implique autant de promouvoir le bon usage de la langue française, que de protéger les particularités nationales. C'est la base de cette francophonie qui a pour mission de développer la solidarité et l'entraide entre les pays ayant en commun l'usage du français.

L'usage, voilà un mot important. Si l'OIF a pour mission, entre autre, de veiller au renforcement du français comme outil de communication internationale, elle doit se donner le moyen d'agir sur ce front et éviter de devenir une super ONG internationale dont les actions seraient axées uniquement sur la coopération, culturelle, parfois économique et l'aide au développement.

Dans certain pays, membres de l'OIF, le français n'est plus utilisé que par quelques milliers de personnes, généralement âgées. C'est donc une richesse qui va se perdre à moyen terme. Ce sont ces aînés qui sont les gardiens de la langue et de la culture, mais personne ne semble en avoir conscience. C'est pour cela que européenne entend, par son action, favoriser l'implication des aînés dans cette société qu'ils ont contribué à créer.

Le développement rapide et exponentiel des communications par Internet a un effet dévastateur auprès des jeunes dans l'usage du français écrit d'abord

et forcément oral par la suite. L'influence de l'anglais comme langue de communication internationale laisse à penser à plusieurs parlant français, qu'il faut écrire en anglais si on veut avoir un rayonnement appréciable. C'est peut-être vrai dans certains domaines, mais la diffusion de la langue française a encore un rôle important à jouer.

Il faut souligner les engagements de l'OIF concernant l'implantation de programme de formation des enseignants. Ce sont des multiplicateurs. La mise sur pied d'un vaste programme faisant appel à plusieurs pays pourrait avoir un effet positif sur l'enseignement du français dans le cadre de la diversité culturelle et de la reconnaissance des apports d'autres langues.

Il faut éviter l'hégémonie d'une forme de français par rapport à toute autre. Chacun soit garder ses expressions et les intégrer. Il n'y a pas que l'anglais qu'on peut emprunter. Les faits et les lieux où la langue prend forme lui donnent sa vitalité.

La langue française est ce qui nous unit. Nous avons collectivement la responsabilité de la soutenir, de la promouvoir et de la défendre.

Biennale de la langue française (BLF)

La Biennale de la langue française n'a pas compétence pour se prononcer sur les deux premiers enjeux, sauf pour rappeler que la définition de *démocratie* est fluctuante, que chercher les quelques critères universels qu'elle peut comporter ne saurait s'effectuer dans une seule langue, et que les adjectifs qu'on adjoint à ce nom (aux exceptions notables de *directe* et *représentative*) opacifient le concept plus qu'ils ne l'éclairent.

S'agissant du troisième « enjeu », la langue française, ne peut-on se demander pourquoi est-ce le troisième ? Pourquoi est-ce un enjeu ? Passer du statut de fondement à celui d'enjeu, n'est-ce pas laisser entendre que la partie tourne mal ? Et auquel cas, cet enjeu devient nécessairement le premier.

D'autre part, comment assurer la promotion de la diversité culturelle dans une seule langue ? Le français ne peut prendre l'attitude de se présenter comme le défenseur de la diversité en face de l'anglais sans laisser lui-même un espace à cette diversité :

- en développant les opérations déjà lancées de partenariat des langues,
- en offrant aux cultures qui ne disposent pas d'une visibilité linguistique suffisante une diffusion en français,
- en acceptant et en encourageant la diffusion des cultures francophones dans d'autres langues.

Enfin, les statuts du français dans les différents pays de la Francophonie institutionnelle sont évidemment très divers, mais du moins pourrait-on espérer que même les pays les moins francophones en nombre de locuteurs s'engagent à le promouvoir vraiment, d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre des cursus scolaires ou universitaires.

Pour autant la responsabilité de cette exigence ne peut leur être totalement abandonnée. Ce serait trop facilement oublier nos responsabilités. Sur ce point, il paraît clair que nous devons très vite apporter des réponses utiles, c'est-à-dire utilisables dans des programmes d'action concrets, à une question :

Pourquoi apprendre le français quand on n'est pas francophone ?

Conseil Francophone de la Chanson (CFC)

Préambule :

Ce texte se veut bref et il poursuit l'ambition de formuler des propositions concrètes en vue d'un débat entre les OING/OSC présentes à Caraquet.

Le Conseil Francophone de la Chanson CFC :

Nous sommes l'une des 63 Organisations Internationales accréditée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). De par sa nature et ses objectifs notre association se sent concernée par la Francophonie Internationale, de même que par les enjeux retenus à l'occasion du prochain Sommet. Nous nous sentons plus particulièrement concernés et engagés par deux thématiques ; Langue Française, Gouvernance et démocratie. Très rapidement après la création de ce réseau international, des professionnels de la chanson (musiques de l'espace francophone et métiers liés à la diffusion de la chanson), il y a 25 ans, nous avons ressenti la nécessité de nous rattacher à la Francophonie. C'était un choix, une volonté. Nous avons la conviction qu'il fallait valoriser les musiques de l'Espace Francophone et que la chanson était sans doute le meilleur véhicule des identités francophones dans la Francophonie et dans le monde. Nous apprécions une Francophonie, porteuse de projets, de valeurs, vivante et concrète pour les populations concernées.

Nous avons rapidement interpellé le milieu politique à l'occasion d'un précédent Sommet de la Francophonie qui s'est tenu au Québec en 1986, en formulant le vœu que les industries culturelles et celle la chanson plus particulièrement soient considérées comme objet de coopération et que des programmes plus spécifiques soient élaborés et mis en œuvre.

Tous ces souhaits, ces revendications paraissent certes un peu anciennes, mais à partir de ce moment les choses ont pris forme et se sont concrétisées sur le terrain. Nous n'allons pas rappeler ici l'ensemble des initiatives prises et des projets réalisés que ce soit directement avec les artistes, en contribuant à la création de réseaux et de structures régionales, en étant actif dans l'élaboration des Politiques Culturelles, en affirmant notre présence dans les Marchés professionnels internationaux ou dans le domaine de la formation. Nous avons par ailleurs et de façon modeste, élaboré, en partenariat avec l'AFIDES du matériel pédagogique constitué de présentation d'artistes francophone accompagné de textes et de supports musicaux destinés aux adolescents. Notre engagement au sein de la Société Civile Francophone s'est

renforcé depuis quelques années. Malgré cela notre réseau reste fragile, tout en étant présent dans trois continents. Nous avons valorisé les contacts avec d'autres réseaux francophones internationaux, dans le domaine du livre, du cinéma, des télévisions. Nous avons vu les politiques publiques se modifier et progressivement supprimer les aides aux infrastructures et se concentrer sur l'aide aux projets. Cette tendance a eu pour effet la disparition d'une partie de ces grands réseaux culturels.

Il y a 15 ans environs, l'OIF de l'époque réfléchissait à la nécessité de soutenir non seulement les activités, mais ces principaux partenaires au travers de « contrats d'activités minimum » leur garantissant une vie possible. Les responsables ce sont succédés mais aucune formalisation de cette intention ne s'est réalisée. Toutefois et au fil du temps l'OIF est restée présente et nous la remercions pour son soutien et sa fidélité à notre endroit.

Langue Française et Identité Francophone :

Depuis notre création nous avons parlé de la chanson, des chansons ou plus généralement des musiques de l'espace francophone. Il nous apparaît comme évident que si la langue française demeure une langue de partage, elle constitue avant tout un lien fondamental entre les pays membres de l'espace Francophone. De même les différentes langues propres aux communautés, pays sont reconnues et valorisées au même titre que la langue française. Il a fallu beaucoup s'expliquer, réaffirmer notre position, car en fin de compte cette dimension des intentions qui sous-tendent cette ouverture revient en permanence avec plus ou moins d'intensité et avec des enjeux propres dans chaque pays qu'il soit du Nord, comme du Sud. Dans toutes les actions dans lesquelles nous avons été impliqués nous avons défendu cette position de principe. Pour les OING telles que les notre ces questions de principe sont en fin de compte relativement simples. Dans un contexte de mondialisation le fondement linguistico culturel constitue l'un des défis majeur pour la francophonie d'aujourd'hui. Dans un nombre de plus en plus important de pays on affirme qu'au minimum deux langues doivent être acquises dès la petite enfance et que leur élargissement à trois, voir quatre langues doit devenir une réalité avant la fin de la scolarité obligatoire. Bien entendu des langues locales ou régionales font partie des priorités, mais également des langues qui permettent la communication internationale. Aujourd'hui on évoque de plus en plus le problème de « la, ou des langues du commerce international » dans un contexte de globalisation. Mais comment choisir entre le court et le moyen terme. L'anglais ou le Mandarin ?... La Francophonie, elle s'est constituée et construite autour de la coopération culturelle, de la langue française. Cette question est récurrente et ne peut être éludée. Elle constitue l'un des « fondamentaux » de ce rassemblement de 65 Etats.

De notre point de vue chacun des Etats membres de la Francophonie devrait s'engager au renforcement de la présence de la langue française, et mettre en œuvre des stratégies visant à son apprentissage dans le milieu scolaire, la

formation des adultes, et plus généralement dans le domaine culturel .La formation des enseignants découlant de ce choix est un enjeu essentiel. En définitive, ces différentes dimensions nous paraissent devoir constituer un engagement minimum de la part de chaque Etat membre et un observatoire de ces phénomènes devrait permettre de prendre la mesure des effets de cet engagement. L'OIF pour sa part doit encore renforcer ses programmes visant à assurer sa présence du français sur la scène internationale. La présence du français ne cesse de régresser dans le monde et c'est l'un des défis majeur à relever au cours de la prochaine décennie. A cet égard une des enjeux important de l'avenir sera inévitablement la présence francophone dans l'univers numérique. Nous attendons un débat nourri et des engagements clairs de la part des Etats. Nous constatons que cette question de la place du Français et ses multiples implications s'est au fur et à mesure un peu dissoute dans des définitions toujours plus larges à la faveur peut-être de son élargissement en nombres de pays qui y ont adhéré.

Gouvernance et démocratie :

C'est un thème bien cerné théoriquement et qui concerne tous les pays, tous les Etats à un titre ou un autre. Le monde politique ne nous offre pas toujours un spectacle à la hauteur des attentes des populations qui les constituent. Nous sommes en train de nous interroger sur la lente désaffection des citoyens à l'occasion des scrutins dans beaucoup d'Etats, y compris francophones bien entendu et la façon de gouverner, le progressif déficit démocratique constitue l'une des causes de cette désaffection. Notre propos se limite au domaine qui est le notre Nous retiendrons pour l'heure la question du droit d'auteur. Sur l'ensemble du Continent Africain plus de 85% de la création dans le domaine sonore et visuel est piratée. Par un autre chemin et par le biais d'une autre histoire, les Pays du Nord connaissent également ce problème depuis une décennie consécutivement au développement technologique.

Nous assistons à des incantations, à des cérémonies à propos de la piraterie, sans effets significatifs. La plupart des sociétés de droit d'auteur du continent Africain ne fonctionnent pas ou mal, c'est-à-dire qu'elle ne redistribue pas ou peu aux ayants droits. La gestion du droit d'auteur nous le savons constitue le socle à partir duquel le professionnalisme peut se constituer. *Les Etats devraient favoriser la création de Sociétés ou tous les partenaires soient rassemblés, comme le préconise par ailleurs l'OMPI, ou ils s'acquittent de leurs obligations, et exercent leur droit de surveillance sur la gestion de ces sociétés. Les produits culturels sont « des produits de première nécessité » qui méritent une attention particulière, ils ne devraient plus être considérés comme c'est trop souvent le cas encore des produits dits de luxe avec leurs corollaires fiscaux.*

Aujourd'hui les artistes en général et ceux du Sud en particulier désirent pouvoir exercer leur profession sans nécessairement accompagner ce projet de « leur installation » dans un pays du Nord. A l'intérieur de certaines régions du continent africain la circulation des personnes semble un peu plus aisée voir facilitée par des accords intervenus : Plus de visa par exemple pour circuler en Afrique de l'ouest. La situation est identique en Europe dans le cadre des accords Européens. Le grave problème qui demeure est celui de la circulation du Sud en direction du Nord. Les réseaux internationaux en particulier dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastique sont touchés très directement par le fait que de plus en plus souvent l'obtention de visas est difficile ou leur délivrance très tardive. Les refus ne sont pas expliqués aux demandeurs et de plus en plus de tournées d'artistes sont annulées. Les producteurs rechignent à pendre en charges des tournées d'artistes venant du Sud de crainte de se trouver engagés financièrement par ces problèmes.

Nous pensons que la francophonie doit s'engager sur ce type problème concret. Certains Etats délivrent des passeports de service, voir des passeports diplomatiques à leurs artistes de grandes renommées. Nous pensons que c'est une solution pour quelques personnes, mais qu'elle ne peut s'appliquer à grande échelle. *Par contre nous aimerions suggérer l'idée de la création d'un passeport artistique qui faciliterait la circulation des artistes dans les pays membres de la Francophonie. Il serait délivré dans des conditions ayant fait l'objet d'une convention internationale entre les Etats Francophones. Bien entendu et compte tenu des accords de Schengen cette proposition devrait être admise par les pays membres de l'U.E. Ce document une fois créé serait limité dans sa durée et remis à des artistes qui s'engagent au terme de leur mandat à revenir dans leur pays.*

Le milieu professionnel est lui-même concerné par la bonne gouvernance. Dans un très grand nombre de pays les milieux culturels évoluent entre marché noir et marché gris. C'est souvent par méconnaissance des conditions juridiques de leur propre pays, ou une certaine idée que l'on se fait encore aujourd'hui du statut de l'artiste et de son rapport avec l'Etat. Avec l'évolution professionnelle très rapide que l'on observe actuellement, avec la dimension industrielle qui a gagné le terrain des processus culturels de même qu'avec la nécessité d'élargissement des marchés locaux, les artistes et toutes les professions liées à la création, la diffusion et la promotion doivent aujourd'hui sortir de cette situation. *En contre partie, les Etats doivent élaborer un cadre juridique (statut de l'artiste) qui prenne en compte des particularités de ce milieu professionnel. Les ministères concernés dans chaque pays devaient dans leur politique culturelle prévoir des programmes spécifiques de sensibilisation et de formation portant sur ces questions.*

Nos rapports avec les instances de la francophonie :

Nous l'avons dit en introduction ils sont satisfaisants dans l'ensemble et ils le sont depuis que nous somme en relation. L'OIF est un ensemble complexe à

appréhender du point de vue de sa structure administrative du fait de la multiplicité de ses programmes et de leur attribution aux différentes Directions. Complexité du fait de la multiplicité des bailleurs de fonds qui veulent bien entendu des contres partis à leur engagement. En visibilité, en retour sur investissement. Aujourd'hui les fonds liés ont en principe disparus mais ils sont fléchés ce qui revient en fin de compte, au même. Les statuts des personnes sont multiples et divers, ce qui rend les choses plus difficiles à décoder et à gérer. L'engagement de la Francophonie dans une Francophonie plus politique a réorienté des budgets importants vers cet objectif. L'extension dans des domaines d'intervention nouveaux sans réel accroissement de moyens financiers a, de facto réduit les moyens de programmes visibles sur le terrain. Le travail très important de la Francophonie qui a abouti à l'adoption de la convention sur la diversité des expressions culturelles, a été un moment mobilisateur et visible pour l'organisation. Aujourd'hui la question se pose de savoir sur quel thème mobilisateur l'organisation veut rassembler ses membres. Pour notre part nous pensons que la Francophonie doit continuer à exercer son influence sur les questions qui tiennent à sa raison d'être, en particulier celle de savoir comment vivre ensemble la diversité culturelle, dans un contexte de mondialisation et comment fonder un nouveau projet politique international à partir de la diversité culturelle. C'est à la réflexion sur ces enjeux que nous voulons partager et réfléchir avec vous.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Introduction

Dans un premier mémoire préparé à l'intention de la VI^e Conférence des OING et des OSC, la *Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada* a situé la société civile de langue française telle qu'elle évolue au Canada à l'extérieur du Québec, avec ses enjeux et ses spécificités, pour ensuite apporter quelques considérations sur la notion d'« une société civile francophone » et sur les conditions qui permettraient de mobiliser cette société civile francophone.

Ce deuxième document de réflexion que la FCFA a le plaisir de soumettre à l'attention de la Conférence apporte plus spécifiquement des considérations sur deux questions qui nous paraissent centrales en perspective de la prochaine programmation de la Francophonie. Dans un premier temps, nous nous adressons aux enjeux reliés à la langue française comme « valeur partagée » de la Francophonie. En particulier, nous réfléchissons sur le positionnement du français comme « outil de la solidarité et de la promotion de la diversité des expressions linguistique et culturelle ». Dans un deuxième temps, nous apportons quelques considérations en faveur d'une plus grande efficacité des politiques et orientations de la Francophonie. En d'autres mots, nous examinons à la fois le *contenu et les mécanismes* de l'action collective de la Francophonie.

1. La langue française comme vecteur d'une promotion de la diversité

Comme l'indique le document de réflexion proposé aux OING et aux OSC, si les pays membres de la Francophonie « ont la langue française en partage », il s'agit d'un partage très inégal. La relation à la langue diffère d'un État à l'autre : alors qu'au Canada, le français évoque la survivance et constitue un véhicule de pérennité identitaire, ailleurs, il occupe une place sensiblement différente dans l'imaginaire collectif des populations.

Dans ce contexte, il est juste de se questionner sur les domaines, au-delà de l'usage diplomatique, dans lesquels le français peut devenir « un outil de la solidarité et de la promotion de la diversité des expressions linguistique et culturelle ».

La réponse à cette question est triple. Dans un premier temps, il va de soi que la langue française, quelle que soit la place qu'elle occupe dans les différents

États membres, crée un espace économique et culturel fort de 200 millions d'individus sur cinq continents. On gagnerait certainement à mieux promouvoir et à consolider cet espace par des actions visant à stimuler les échanges et les partenariats entre les institutions, les organismes et même les individus de la Francophonie.

Dans un deuxième temps, la langue française, que ce soit dans un cadre diplomatique ou dans d'autres contextes, constitue un puissant outil de concertation et de mobilisation des États et des sociétés civiles autour d'enjeux communs. À ce titre, la Francophonie excelle dans les domaines qui la définissent le mieux, dont la diversité culturelle inhérente à l'espace francophone. Une des plus grandes réussites de la Francophonie a trait au rôle qu'elle a joué dans l'adoption par l'UNESCO de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. L'impulsion de la Francophonie à ce niveau a eu lieu non seulement au niveau d'un engagement formel aux Sommets de Hanoi et de Moncton, mais aussi au niveau d'un engagement de plusieurs États membres à promouvoir chez eux l'idée d'une telle convention.

Or, la progression de la mondialisation rend tout à fait pertinente la poursuite et l'intensification d'actions collectives au sein de la Francophonie – comprenant un fort arrimage entre les actions des États, des opérateurs et de la société civile - en faveur de normes internationales sur la protection, non seulement, de la diversité culturelle, mais également de la diversité linguistique. L'ubiquité croissante d'une culture anglo-saxonne au caractère souvent conquérant se fait sentir au sein même de plusieurs pays de la Francophonie, que ce soit par la présence de contenus culturels américains ou par le nombre de plus en plus élevé de francophones qui optent pour des études postsecondaires en anglais.

Or, la langue française, de par sa situation actuelle dans la constellation linguistique mondiale, nous semble idéalement placée pour promouvoir un autre modèle de mondialisation linguistique et culturelle. Dans bon nombre d'États membres où le français occupe une place de prépondérance, il partage cet espace avec des langues vernaculaires dans un esprit de cohabitation et de bilinguisme additif et non soustractif. En misant sur la promotion et la mise en valeur des cultures qui s'expriment dans les autres langues de l'espace francophone, la Francophonie propose un modèle de mondialisation fondé sur un équilibre entre, d'une part, la communauté de langue qui crée des espaces d'échanges, de solidarité et d'action collective, et d'autre part, la célébration de la diversité des identités culturelles.

Les initiatives *Radio Jeunesse 1999* et *Radio Jeunesse 2001*, tenues respectivement dans le cadre du VIII^e Sommet de la Francophonie et des IV^{es} Jeux de la Francophonie, reflètent bien ce modèle de mondialisation respectueuse de la diversité des identités culturelles. Dans chaque cas, une

soixantaine de jeunes issus de divers pays de la Francophonie ont créé une radio où le français servait de lieu de rencontre, d'échange, de découverte et de promotion de la multitude de spécificités culturelles inhérente au groupe de participants.

Ce type d'initiative, qui se déroule à l'extérieur de la sphère diplomatique, parle pourtant de façon puissante en faveur d'un modèle de mondialisation où les langues et les identités culturelles s'inscrivent, non pas dans une logique de marché ou de conquête/recul, mais plutôt dans une dynamique de dialogue, d'équilibre et de complétude.

2. Pour une meilleure efficacité des politiques et orientations de la Francophonie

Nous avons noté plus haut l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* comme une pratique exemplaire en termes de mobilisation des instances et États membres de la Francophonie vers un objectif partagé.

Toutefois, d'autres engagements francophones, particulièrement plusieurs orientations issues des conférences francophones de haut niveau, n'ont eu que peu de portée effective, car cela aurait exigé qu'ils soient repris au niveau national par les États et par les acteurs nationaux. Les déclarations ou plans d'action issus des Sommets présentent souvent peu de mécanismes contraignants pour les États et, dans nombre de cas, restent sans suite réelle. La teneur de ces orientations est rarement reprise ou référencée dans les documents nationaux ou transnationaux des pays membres.

Dans cette seconde partie du présent mémoire, nous apportons donc quelques pistes quant aux pratiques qui permettraient une meilleure efficacité des politiques de la Francophonie.

Dans un premier temps, notons qu'il n'existe pas de mécanisme de plaidoyer qui permettrait, entre deux Sommets, de relancer les États sur les engagements pris. Il n'existe pas non plus, à proprement parler, de dispositif d'évaluation et de suivi qui permettrait de connaître dans quelle mesure les déclarations des Sommets qui sont prises en compte par les États et gouvernements. Un tel dispositif peut s'avérer utile si une place y est accordée à des organismes indépendants dont les ONG. Ces dernières pourraient, dans bien des cas, accompagner les États dans la mise en œuvre et les évaluations nécessaires. Par conséquent, une plus grande efficacité passe par une volonté des États membres de s'engager formellement à concrétiser, au moins, une partie des engagements du Sommet de la Francophonie, à prendre des mesures qui faciliteront la réalisation de ces engagements ou à les promouvoir sur leurs territoires respectifs.

Concrètement, il serait pertinent que la prochaine programmation prévoie un cadre d'imputabilité comportant des résultats et des indicateurs de rendement et détaillant les responsabilités des États, des opérateurs et de la société civile dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions projetées.

Justement, les OING bénéficient de plus en plus d'une reconnaissance de leur expertise découlant de leur maîtrise des contextes nationaux et des politiques publiques. Ceci fait d'elles des partenaires à part entière non seulement au niveau de la réflexion sur les idéaux, les objectifs et les orientations de la Francophonie, mais aussi dans les processus de mise en œuvre et de promotion de ces derniers. La variété des champs de compétence des OING francophones permet de suivre plusieurs dossiers ou programmes relatifs à chacune des quatre missions actuelles de la Francophonie. Par conséquent, les OING organisées en regroupements thématiques devraient, à tout le moins, être associées au processus d'élaboration de la programmation et de l'évaluation de celle-ci.

Ceci nous amène à recommander un élargissement du mécanisme chargé de la mise en œuvre de consultation, de concertation et de mobilisation avec la société civile. Le dispositif actuel est perfectible en comparaison aux pratiques en vigueur dans des organismes tels l'Organisation des Nations Unies ou le Conseil de l'Europe.

En résumé, on pourra assurer une meilleure lisibilité en rendant permanente la recherche d'une cohésion des actions de coopération. On doit garantir la mise en œuvre de certaines thématiques, comme celles du genre et de la jeunesse, en mettant de l'avant une politique transversale et multidisciplinaire applicable à l'ensemble des acteurs de la coopération francophone, dont les organisations de la société civile et les ONG. On fixerait alors pour l'ensemble des opérateurs, des objectifs modulés selon le domaine d'expertise, et on rechercherait activement un engagement solennel de chaque État envers des mesures pour faire évoluer une situation préalablement jugée perfectible sur son territoire.

Recommandations

Nous proposons la VI^e conférence des OING francophones de présenter au Sommet de la Francophonie les recommandations suivantes :

1. Que l'on encourage de façon concrète les initiatives visant à promouvoir et à renforcer l'espace économique et culturel inhérent à la Francophonie, que ces initiatives se situent au niveau des États, des opérateurs, de la société civile ou des individus;
2. Que la Francophonie maintienne la promotion de la diversité culturelle et linguistique au centre de ses actions, et encourage les initiatives qui ont pour résultat de la positionner comme championne d'une mondialisation

fondée sur un équilibre entre la communauté de langue et la diversité des expressions culturelles et linguistiques ;

3. Que chaque déclaration ou décision prise par les instances de la Francophonie fasse l'objet d'un engagement formel des États membres et, selon le cas, passe par une phase de signature, voire de ratification ;
4. Que la Francophonie, dans le cadre de sa prochaine programmation, se dote d'un cadre d'imputabilité comprenant des résultats et des indicateurs et détaillant les responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions projetées ;
5. Qu'une stratégie d'inclusion des OING dans l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation soit adoptée et applicable à l'ensemble des institutions francophones multilatérales ;
6. Qu'un soutien multiforme soit apporté à la société civile pour son organisation au sein de la Francophonie mais aussi pour lui garantir une place d'influence dans les réseaux internationaux des OING.

Conclusion

La Francophonie nous apparaît présentement engagée dans la recherche d'un double équilibre. Le premier équilibre se situe à la confluence d'une identité forte fondée sur la communauté de langue, et d'une identité diffuse imputable au nombre d'États et de gouvernements membres et à la diversité des rapports à la langue française. Le second équilibre cherche à établir une synthèse entre, d'une part, un impératif d'efficience et d'impact des actions de la Francophonie et, d'autre part, un respect pour la multiplicité des perspectives et priorités qui animent notre organisation.

En relevant le défi du premier équilibre, la Francophonie sera idéalement positionnée pour projeter au monde entier l'image d'une mondialisation à la fois mobilisatrice et respectueuse des expressions culturelles et linguistiques. En relevant le défi du second équilibre, la Francophonie se donnera les moyens de poser des gestes encore plus significatifs et structurants, pour le bénéfice, non seulement des francophones, mais de tous ceux et toutes celles qui partagent la vision d'une solidarité mondiale fondée sur l'unité dans la diversité.

Société nationale de l'Acadie (SNA)

De la langue française et du rôle de la société civile pour en assurer la vitalité et le rayonnement :

La célèbre romancière acadienne Antonine Maillet a écrit que « la meilleure façon de rayer le passé est d'enluminer l'avenir ⁸ ». Cette parole empreinte de sagesse devrait nous interpeller à plus d'un point de vue lorsque l'on songe à la place qu'occupe la langue française dans ce troisième millénaire qui vient de s'amorcer. Non pas qu'il faille renier quoique ce soit par rapport à cette langue qui, au fil des ans, a facilité l'avancement de la diplomatie, de la science, des arts et de la culture dans de nombreux pays sur la planète, mais plutôt parce que pour avancer, pour changer et pour créer, il faut aussi, parfois, transmuter certains aspects du passé. La langue française, comme bien d'autres langues, évolue et change. C'est qu'elle est vivante, heureusement. C'est qu'elle instrumente la pensée de centaines de millions de locuteurs dans le monde. Des locuteurs qui vivent des réalités différentes, qui nourrissent des rêves distincts et qui témoignent à leur manière l'attachement qu'ils lui portent. Il n'existe pas une langue française mais de multiples langues françaises, autant presque qu'il existe de gens qui la parlent.

Pour les Acadiens et Acadiennes, la langue française est le lien privilégié qui exprime leur identité au-delà de la géographie. C'est encore Antonine Maillet qui disait que l'Acadie, c'est là où il y a des Acadiens. Comme si le fait de parler cette langue, malgré les accents et couleurs locales, avait permis et permettait encore à ce Peuple de traverser l'histoire contre vents et marées. Pas étonnant alors que la société civile acadienne ait déployé autant d'énergie à travers les ans pour la préserver, pour la nourrir et pour la promouvoir. Les Acadiens et Acadiennes sont attachés à cette langue parce qu'elle exprime leur identité mais aussi parce qu'elle leur sert d'instrument pour aller vers l'autre, qu'il soit de Madagascar, du Laos ou de Lituanie. C'est ainsi qu'ils *enluminent* leur présent et leur avenir. Leurs luttes pour en arriver là peuvent humblement servir de repère pour l'ensemble de l'espace francophone.

S'agissant donc de la langue française et de la contribution de la société civile à sa vitalité et à son rayonnement présent et futur, il importe selon nous de regarder la question sous au moins trois angles complémentaires. Le premier angle est celui de la capacité des communautés à utiliser et à intégrer la

8 Cent ans dans les bois, Leméac, Montréal 1981

langue française au quotidien en conciliant les équilibres qui conditionnent la diversité culturelle et l'ouverture sur le monde que tout francophone véritable appelle de ses vœux. Le second angle est celui de la construction identitaire qui passe nécessairement par la jeunesse. Le troisième angle est celui de l'exigence de la part de la société civile pour qu'elle agisse de façon concertée au sein des tribunes internationales pour augmenter la visibilité et la prise en compte de la langue française dans le dialogue des nations.

Concilier langue française et ouverture sur le monde : l'exemple de la lutte continue des Acadiens et Acadiennes contre l'assimilation :

Vivant dans une situation minoritaire sur le plan démographique éparpillé dans quatre réalités géopolitiques différentes, comment une communauté s'organise-t-elle pour assurer la défense de ses droits ? Comment maintient-elle sa vitalité et exprime-t-elle son originalité à la face du monde ? Comment prévient-elle l'assimilation de sa population et contre-t-elle les risques d'une perte d'identité culturelle ? Telles sont les problématiques qui ont toujours inspiré l'action de la Société Nationale de l'Acadie (SNA).

Pour y parvenir, la SNA et la constellation d'organismes non gouvernementaux qui en sont membre au Canada atlantique et ailleurs n'ont trouvé qu'une seule solution : *faire de l'usage de la langue française une réalité quotidienne bien incarnée dans toutes les sphères de la société civile acadienne.*

Dans une situation minoritaire, la revendication et la protection du droit à la différence sont à la fois périlleuses et glorieuses. La SNA et l'ensemble des organisations qui composent la société civile acadienne tentent de relever ce défi au quotidien, principalement à travers de multiples programmes et initiatives qui valorisent la langue française comme instrument de la modernité ou défendent les droits acquis en matière d'usage du français dans les institutions publiques et au-delà. Les organismes francophones provinciaux, qui sont membres de la SNA, telle la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, la Société Saint Thomas d'Aquin, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Fédération des francophones de Terre Neuve et Labrador, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, Jeunesse Acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard, le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse ou Franco Jeunes de Terre-neuve et du Labrador ont des projets de re francisation et de promotion de la fierté de la langue française qui visent tous les publics. Les projets vont de la sensibilisation à l'importance de demander des services en français dans les commerces, de la nécessité de l'affichage dans les deux langues officielles (français et anglais), du droit de dépenser son argent dans sa langue en passant par la présence du français dans les médias, l'appui à l'enseignement de la langue française, du droit d'obtenir des services en français dans le domaine de la santé, etc.

Or, étant placée en situation de cohabitation linguistique, la société civile acadienne promeut la langue française sans rejeter la langue anglaise, ni d'autres langues. Cet exercice de conciliation et d'équilibre entre la valorisation de son identité et la nécessité de bâtir des ponts avec l'autre, qu'il soit anglophone, hispanophone ou autres est la trame de fond qui a marqué et marquera toujours la construction identitaire acadienne. N'est-ce pas aussi un enjeu bien francophone ?

L'avenir du français nécessite un attachement profond aux éléments qui composent la spécificité francophone, la langue étant probablement le signe le plus apparent de cette spécificité. Cet attachement n'a rien de sentimental ou de folklorique. Mais, il exprime plutôt une identité collective à laquelle les jeunes tiennent autant que leurs aînés. Le défi n'est pas tant de conserver ou de préserver la langue (un combat d'arrière-garde et foncièrement défensif) mais au contraire d'assurer que le français peut encore être à la source du développement collectif et s'imposer dans le monde du travail, du loisir et même de la technologie. Cet attachement exprime la fierté d'être. Cependant il ne doit pas induire des coûts sociaux et individuels trop lourds à porter : des emplois de seconde zone, une production culturelle non compétitive.

À cet égard, la société civile a un rôle fondamental à jouer car elle témoigne mieux que tout autre du vécu incarné des aspirations profondes des populations. La SNA est ouverte à vivre cette exigence avec l'ensemble de la société civile francophone et à y apporter son humble contribution, à partir de son vécu historique.

La jeunesse comme moteur inexorable de la survie de la langue française :

En tant que science humaine, la démographie a ceci de beau et d'impitoyable à la fois: Elle est exacte. Les gens naissent et meurent. Personne n'y échappe. Un jour, nous serons remplacés par ceux et celles qui nous suivent, comme nous avons remplacé nous-mêmes ceux et celles qui nous ont précédé.

Pour la Francophonie, cette vérité est à la fois porteuse d'inquiétude et d'espoir. Elle est inquiétante dans la mesure où il n'y a aucune certitude à l'effet que, dans nos pays, les générations montantes seront francophones étant donné la pression importante qu'exerce la mondialisation des échanges et la prédominance de la langue anglaise qui en découle ou éventuellement d'autres langues représentées par davantage de locuteurs, pensons au Mandarin par exemple.

Mais elle est surtout porteuse d'espoir parce qu'un grand nombre de pays francophones sont jeunes sur le plan démographique, c'est-à-dire que la population ayant moins de trente ans y est prédominante. Ce sont autant de locuteurs qui peuvent apprendre et utiliser le français sans délaisser leur langue maternelle nationale et apporter à la Francophonie le souffle neuf

d'une jeunesse qui habite déjà, à bien des égards, dans le village global de MacLuhan.

En Acadie, nous avons réussi à contenir la pression assimilatrice de l'anglais et à faire du français un outil précieux aux yeux des jeunes grâce à une société civile proactive et volontariste, qui a utilisé maints instruments légaux, éducatifs, médiatiques, culturels et sportifs pour y arriver.

Les attitudes d'identification linguistique nous montrent peu d'ambiguïté du côté des jeunes francophones. Ils sont très attachés à leur langue et prêts à assurer qu'elle soit transmise à la prochaine génération même si le bilinguisme continue d'être valorisé et d'augmenter sur le plan individuel. Savoir qu'ils font partie d'une plus grande famille francophone où l'on retrouve 200 millions de personnes qui parlent le français comme eux, les incitent à vouloir demeurer dans cette grande famille.

Les ONG, quelles que soient leurs vocations, sportive, humanitaire, culturelle ou autres ont ceci en commun qu'elles tendent à favoriser des rencontres fraternelles entre les humains. C'est l'Humanité qui est au cœur de notre action. Cette humanité, dans son intégralité, dans son unicité et dans sa diversité, constitue un de nos piliers inébranlables. Défendre et promouvoir le français donc, notre langue en partage, revient à revendiquer cette diversité qui caractérise « le principe d'humanité ». À cet égard, il faudra que la société civile se mobilise davantage pour favoriser ces rencontres et ces échanges dans toutes leurs formes.

Or, la société de l'information et à travers elle, les nouveaux réseaux sociaux virtuels qui se développent chaque jour sur Internet représentent des nouveaux espaces et des nouveaux modes d'expression de notre « Humanité ». À bien des égards, ils représentent peut-être la nouvelle frontière humaine à repousser dans la longue marche de la rencontre des peuples.

Cette société de l'information est en marche. Elle est inévitable. L'essentiel est d'en tirer le meilleur profit et de contribuer à sa manière à ce qu'elle soit plus humaine, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique de la planète et capable de répondre aux aspirations profondes des populations : Paix, justice, prospérité et bien-être.

Les jeunes sont les porteurs et porteuses de cette société de l'information et ils seront, dans cette sphère plus que n'importe où ailleurs, les meilleurs porte-étendards de la Francophonie afin de faire rayonner ses valeurs. La langue française, comme langue de rencontre et de partage, prend ici tout son sens et probablement son sens le plus impérieux pour l'avenir.

Voilà qui milite une fois de plus et de manière encore plus prospective pour que la société civile francophone, et à travers elle la Francophonie, prenne

davantage appui sur sa jeunesse pour relever les défis du 3^e millénaire. Faisons en sorte que ce vœu se réalise et le plus rapidement possible.

Le français comme langue internationale : action concertée et code de conduite recherché :

L'avenir du français découle de la capacité des francophones à vivre le présent et à le vivre en français. Le présent est marqué par la mondialisation accélérée. Il devient alors hautement stratégique pour les OING francophones d'intégrer systématiquement la promotion du français dans leurs démarches tant au niveau national qu'international. La force de notre langue commune sera réelle si en tant qu'OING nous arrivons à faire inclure sa prise en compte dans les réseaux internationaux auxquels nous appartenons individuellement et collectivement. Cela pourrait se traduire dans les faits par l'exigence de la traduction des documents de travail, de l'interprétariat et de la prise de parole en français. Il n'est pas rare de voir, dans des tribunes internationales, des francophones qui prennent la parole dans une autre langue bien que l'interprétation du français vers cette autre langue existe. Cette fâcheuse pratique a plusieurs conséquences dont celle de faire croire que le français ne permet pas l'expression de la pensée moderne et celle de remettre en cause la nécessaire diversité culturelle dont notre monde a tant besoin.

Il importe donc de faire en sorte que cette langue d'échange et de dialogue pluriel qu'est le français fasse l'objet d'une priorité absolue dans l'agenda de la société civile francophone et dans celui des États et gouvernements membres de l'OIF.

Or, il convient que notre conférence réfléchisse sur un *code de conduite* commun dans l'optique de maintenir et de renforcer l'usage du français dans l'arène internationale. Ce code pourrait réaffirmer notre détermination à protéger et à promouvoir la diversité linguistique. Outil de solidarité et coopération, nous pourrions mobiliser tous ses usagers pour être une voix forte sur le plan international. La SNA appelle à la constitution systématique d'un caucus francophone inclusif lors des événements internationaux. Sa mission serait d'adopter une approche qui renforce la position de chaque représentation francophone et qui promeut les valeurs qui nous sont communes. Le français sera une langue forte et occupera toute sa place si ses locuteurs ont de la pertinence. Il le sera si le message multicolore des francophones garde l'harmonie et cohérence de communautés bien organisées et solidaires.

La SNA serait fière de s'impliquer aux côtés de ses pairs, dans la conduite et l'animation d'une telle réflexion proactive sur la solidarité internationale francophone autour de la langue française.

Contributions écrites à la Mission B

Contribution de l'Association pour la Prévention de la Torture (APT)

Le rôle de la société civile francophone dans la prévention de la torture :

Introduction

L'Association pour la Prévention de la Torture (APT) travaille depuis plus de trente ans à promouvoir des solutions pour prévenir la torture et les mauvais traitements, notamment en effectuant des visites régulières des lieux de détention. Ce présent document est ainsi l'opportunité d'illustrer notre travail avec la société civile des pays appartenant à l'Organisation internationale de la francophonie dans la prévention de la torture, et d'apporter une contribution concrète à la réflexion pour la préparation de la VI Conférence des OING/OSC dotées du statut consultatif auprès des instances de la Francophonie. Il convient ici de préciser que ce document est l'adaptation au français d'une publication de l'APT en cours dont la version finale sera prochainement disponible sur notre site Internet (www.apr.ch).

Le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Protocole facultatif) est un traité international qui met en place pour la première fois un système de visites régulières des lieux où des personnes sont privées de liberté, afin de prévenir la torture et autres mauvais traitements.

Le Sous-comité des Nations Unies pour la Prévention (SPT) représente le pilier « international » de la prévention et est composé de dix experts qui se réunissent trois fois par an à Genève. L'aspect novateur du Protocole facultatif repose ainsi sur le pilier « national ». En effet, en ratifiant ce traité international, chaque Etat Partie acquiert l'obligation internationale de mettre en place un ou plusieurs mécanismes nationaux de prévention (MNP). Les deux piliers de prévention de la torture (SPT et MNP) ont ainsi le mandat de : visiter tous les lieux où une personne est ou peut être privée de liberté, faire des recommandations pour améliorer les conditions de détention et émettre des observations et avis sur les lois concernant les droits des personnes privées de leur liberté. Si on estime que le SPT visitera un Etat Partie tous les quatre ou cinq ans, le(s) MNP ont quant à eux la possibilité de visiter à n'importe quel moment tous les lieux de détention de leurs pays. Le Protocole facultatif a ainsi une approche novatrice de la prévention de la torture, postulant que la transparence des lieux de détention et leur ouverture au regard extérieur contribuent à enrayer les abus qui s'y commettent.

Bien que le MNP doive répondre à un certain nombre de critères et de garanties prévus par le Protocole facultatif (indépendance fonctionnelle et personnelle, accès à tous les lieux de détention et à l'information, compétences et professionnalisme de ses membres...), il appartient aux Etats Parties de mettre en place le MNP le plus adéquat selon leur contexte national.

Cependant, afin de garantir que la ratification et la mise en œuvre du Protocole facultatif ne soient pas une simple formalité, l'APT recommande la plus ample participation possible de la société civile tout au long du processus. Par société civile, nous choisirons de retenir la définition du Groupe Consultatif sur la société civile.

De plus, l'ensemble des exemples mentionnés dans ce document est développé dans notre « Etat des lieux ».

1. Pour de plus amples informations sur le Protocole facultatif, veuillez vous référer à la publication de l'APT : « Le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants : Manuel pour la Prévention »
2. Pour de plus amples informations sur les critères et garanties requises par le Protocole facultatif pour la mise en place des mécanismes nationaux de prévention, voir la publication de l'APT « Guide sur la désignation et la mise en place des mécanismes nationaux de prévention »
3. « (...) la notion de société civile comprend les organisations et les structures non étatiques et non marchandes, au sein desquelles des individus poursuivent des objectifs et des idéaux communs (...) » et particulièrement dans leur rôle de « renforcer le pouvoir social de certains groupes et pour les droits de la personne ».

Deux des MNP pays par pays. Ce document s'attachera donc à étudier dans un premier temps le rôle de la société civile dans le processus de détermination des MNP, et dans un second temps la participation de la société civile dans les MNP.

Le rôle de la société civile dans les processus de désignation des MNP :

Afin que le travail du MNP soit effectif, les responsables gouvernementaux et représentants de la société civile doivent être perçus comme crédibles, et à cette fin, le processus de désignation du MNP doit être lui-même transparent et inclusif. Ainsi, le plus grand nombre possible d'acteurs devrait être inclus dans ces discussions, notamment les organisations de la société civile, qui ont un rôle à jouer dans toutes les étapes du processus.

A- Le rôle de la société civile dans l'initiation et la continuation d'un dialogue national :

La société civile a un rôle clé à jouer en initiant et continuant le dialogue national sur la mise en œuvre du Protocole facultatif et peut engager de nombreuses actions, dont :

- Mobiliser l'opinion publique en faveur de la prévention de la torture et plus particulièrement du Protocole facultatif et plaider auprès du gouvernement pour sa ratification et sa mise en œuvre efficace. L'APT recommande ainsi de convoquer en coopération avec les autorités gouvernementales des séminaires, conférences et tables rondes nationaux qui sont extrêmement utiles pour échanger des stratégies et bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs nationaux concernés par la prévention de la torture.
- Participer aux groupes de travail sur le Protocole facultatif dont la tâche est d'examiner et de conseiller l'Etat sur les aspects juridiques et opérationnels de la mise en œuvre du Protocole facultatif.

Dès 2005, AI et ACAT Bénin⁶ se sont engagés dans la promotion d'une mise en œuvre efficace du Protocole facultatif au Bénin. Les deux organisations ont en effet organisé de nombreux conférences et séminaires tout au long du processus de ratification de cet instrument international, facilitant ainsi le dialogue entre la société civile béninoise et le gouvernement, et permettant ainsi à ce dernier d'assumer ses responsabilités en matière de droits de l'homme. En juillet 2007, le Ministère de la Justice a organisé conjointement avec l'APT un séminaire national réunissant une trentaine d'acteurs nationaux intéressés par la mise en place d'un mécanisme national de prévention. A la suite du séminaire, un groupe de travail a été créé, comprenant notamment des membres de la société civile. Il est ainsi chargé d'assister le gouvernement dans la rédaction d'un projet de loi sur le MNP, de plaider auprès des parlementaires pour son adoption et d'assurer la désignation de membres qualifiés et expérimentés au sein du MNP. Les efforts combinés de la société civile et du gouvernement ont donc débouché sur une consultation nationale inclusive sur la question de la mise en œuvre du Protocole facultatif au Bénin, et plus largement de la prévention de la torture.

B- Le rôle de la société civile dans les inventaires des mécanismes nationaux de visites existants :

L'APT recommande la conduite d'un inventaire national des mécanismes de visites des lieux de détention existants, ainsi que du nombre et des types des lieux de détention dans le pays. En effet, cette information est essentielle pour évaluer les points forts et faibles de chaque mécanisme en vertu des critères requis par le Protocole facultatif pour mettre en place un MNP. Cela permettra

dans un deuxième temps non seulement d'identifier les besoins et les manques à palier dans la « couverture » des lieux de détention, mais aussi d'estimer les ressources humaines et financières requises pour le futur MNP. En vue d'une consultation nationale sur le Protocole facultatif qui a eu lieu en décembre 2007, une étude (inventaire) des organisations qui conduisent des visites des lieux de détention a été menée au Sénégal, et a examiné leur conformité avec les critères requis par le Protocole facultatif. L'étude conclue ainsi que deux options peuvent être considérées pour le 4 Pour de plus amples informations sur le statut de mise en place des mécanismes nationaux de prévention dans les Etats Parties et signataires du Protocole facultatif, veuillez consulter la publication de l'APT disponible en anglais : « NPM country by country statut report ».

Cinq Etant donné que le Protocole facultatif couvre une grande variété de lieux de détention (prisons, poste de police, hôpitaux psychiatriques, centres de rétention administratifs etc.), l'APT encourage la participation possible des organisations de la société civile qui ont une expertise dans ces domaines (ONG de droits de l'homme, associations caritatives ou religieuses, associations de parents de personnes privées de liberté, centre de réhabilitation de victimes de torture etc.).

6 politiques International et Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales, respectivement.

3 MNP sénégalais : la désignation d'une institution existante (la commission sénégalaise des droits de l'homme) ou la création d'une nouvelle institution. Le forum de décembre 2007 a opté pour la seconde solution, et s'est mis d'accord sur le fait que le MNP doit être mis en place par la voie législative et a adopté une « feuille de route ».

C- La nécessité de consulter la société civile pour la réussite d'un processus décisionnel :

Les organisations de la société civile et plus particulièrement les ONG de droits de l'homme peuvent apporter une contribution essentielle à la mise en place du MNP dans leur pays respectif. Ainsi, la volonté de la part des autorités d'engager un dialogue constructif avec la société civile pendant tout le processus de désignation du MNP est très importante. En effet, la consultation de la société civile est considérée comme une des garanties de la crédibilité et légitimité du processus de mise en place du MNP et la décision finale, qui revient aux autorités gouvernementales, devrait refléter le processus.

La participation de la société civile dans le MNP

Comme cela a été mentionné précédemment, les Etats Parties disposent d'une grande flexibilité pour désigner leur MNP. L'APT a développé dans plusieurs

publications les avantages et inconvénients de désigner une institution existante ou de créer un nouvel organe⁷. Certains organes conduisent déjà des visites des lieux de détention et pourraient être amenés à assumer le mandat de MNP s'ils remplissent les critères requis par le Protocole facultatif, tels que : les commissions de droits de l'homme, médiateurs, organisations de la société civile telles que les ONG, ainsi que des mécanismes mixtes composées des institutions mentionnées précédemment. Cette section se focalise particulièrement sur le rôle potentiel que la société civile peut jouer dans le MNP. Cependant, il faut souligner que le MNP sera efficace que si ses propres membres sont indépendants et compétents en matière de visites préventives. L'APT considère que l'implication des représentants de la société civile dans les MNP et plus généralement dans la prévention de la torture devrait être perçue de manière positive.

A- La participation des acteurs de la société civile dans les MNP

Comme toute autre institution, les organisations de la société civile présentent des avantages et inconvénients à être désignées comme MNP. On peut citer parmi ces avantages l'expérience acquise dans la conduite des visites des lieux de détention, la relation de confiance établie avec les personnes privées de liberté, l'engagement en faveur du respect des droits de l'homme et leur indépendance structurelle du gouvernement. D'un autre côté, l'inclusion de la société civile peut représenter un défi, notamment si les organisations qui ont une solide expérience ont des relations antagonistes avec le gouvernement, ou rencontrent des difficultés à concilier une attitude critique vis-à-vis des autorités et l'approche de dialogue coopératif requis par le Protocole facultatif.

On envisage ainsi différentes manières d'inclure la société civile dans les MNP, dont :

- la participation des acteurs de la société civile dans les MNP à titre individuel. Les représentants de la société civile peuvent participer dans les MNP en offrant leur expertise spécifique dans les domaines liés à la prévention de la torture (médecine légale par exemple). La participation de la société civile est ainsi prévue dans le modèle de prévention de la torture en Moldavie.

En 2007, le Centre National des droits de l'homme (Ombudsman) a été désigné comme MNP. La loi a également mis en place un conseil consultatif composé de douze représentants de la société civile, qui prendront une part importante dans les activités générales du MNP.

- La participation institutionnelle des acteurs de la société civile dans les MNP.

Il est envisageable que des organisations de la société civile telles que les ONG soient incluses dans le MNP en tant qu'institutions, travaillant en coopération avec d'autres mécanismes qui effectuent des visites des lieux de détention, tels que les Médiateurs par exemple (ou Ombudsman). Ce modèle mixte est parfois connu sous le 7 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 10 du guide de l'APT mentionné précédemment, ainsi que le document « Commissions nationales de droits de l'homme et médiateurs en tant que mécanismes nationaux de prévention ».

4. nom du modèle « Ombudsman plus ». A ce jour, la Slovénie est le seul pays qui a ouvert officiellement la voie à la participation des ONG au MNP, c'est-à-dire avec le bureau du médiateur.

B- Le rôle de la société civile en dehors du MNP

Même si les organisations de la société civile ne prennent pas part officiellement au travail du MNP, elles ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention de la torture, tel que :

- assister le travail quotidien du MNP

Les organisations de la société civile peuvent « surveiller » le travail du MNP, relire ses rapports annuels, l'assister dans son travail en fournissant des informations sur les lieux de détention, former les membres des MNP sur des sujets particuliers, faire des recommandations pertinentes en vue d'améliorer le travail et le fonctionnement du MNP mais aussi d'évaluer de manière critique les activités du MNP.

- participer à la procédure de désignation des membres du MNP.

Une bonne procédure de désignation devrait être transparente et impliquer une consultation de la société civile, afin d'identifier les candidats les plus appropriés pour être membres du MNP, et permettre à la société civile de participer éventuellement au comité de sélection.

- collaborer avec les deux piliers de la prévention de la torture

Les organisations de la société civile (plus particulièrement celles qui ont accès aux lieux de détention et une expertise) représentent une importante source d'information, non seulement pour le MNP ; mais également pour le SPT dans la préparation de ses visites aux Etats Parties. De plus, de telles organisations sont dans une posture idéale pour conseiller et faire des recommandations pour renforcer les méthodes de travail du MNP.

- jouer un rôle de garde fou du MNP

La société civile devrait s'assurer que le MNP qui est désigné ou mis en place par l'Etat Partie est conforme avec les critères minimaux requis par le Protocole facultatif. Si cela n'est pas le cas, elle devrait être prête à s'engager activement auprès du MNP et de l'Etat Partie afin de trouver des solutions à cette situation. Il est essentiel de surveiller de près l'adéquation des membres du MNP, leurs méthodes de travail, leur programme d'activités ainsi que leurs conclusions et recommandations. Il est également essentiel que la société civile surveille les réactions de l'Etat aux observations et recommandations du MNP, les mesures prises pour les mettre en oeuvre et si l'Etat Partie ne prend aucune action qui irait à l'encontre de l'intégrité même du MNP (notamment son indépendance, autorité et son efficacité).

Recommandations :

La société civile devrait :

- Insister sur leur implication dans le processus de désignation du MNP dans leur pays.
- Assister le processus de mise en place du MNP en conseillant et informant les décideurs politiques.
- Etre préparée à travailler en collaboration avec les autorités gouvernementales si elle fait partie du MNP.
- Travailler de manière constructive avec le MNP, les autorités et les instances internationales si elle ne fait pas partie du MNP, afin de contribuer activement à la prévention de la torture.
- « Surveiller » les activités du MNP, ainsi que la réaction du gouvernement aux recommandations et observations du MNP.

Les gouvernements devraient :

- consulter les représentants de la société civile tout au long du processus de désignation du MNP.
- considérer la société civile comme des acteurs qui vont augmenter les chances d'avoir un MNP crédible et efficace.
- En aucun cas envisager la désignation et la mise en place du MNP comme une restriction des activités futures des organisations de la société civile impliquées dans la visite des lieux de détention.

Les enjeux prioritaires

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement qui se réunira à Québec en octobre prochain, consacrera ses travaux à l'examen de trois « enjeux prioritaires » pour la Francophonie : Gouvernance et démocratie ; Environnement et Langue française.

L'objectif est d'élaborer un message à l'adresse des chefs d'État et de gouvernement.

Avocats Sans Frontières, souhaite évoquer trois préoccupations : l'abolition de la peine de mort, l'éradication de la pratique de la torture et enfin la libre circulation des défenseurs des droits de l'Homme dans l'espace francophone.

Abolition de la peine de mort

Selon Ensemble contre la peine de Mort, en 2006, le rythme des pays qui abolissent la peine de mort n'a pas faibli: depuis 2001, 12 pays ont voté des lois bannissant la peine de mort de leur code pénal, le Liberia, le Mexique, les Philippines... De nombreux pays semblent avoir renoncé à exécuter leurs condamnés à mort : le Maroc, la Tanzanie, Saint Vincent et les Grenadines... Sur 192 pays, 129 ont aboli la peine de mort ou cessé d'exécuter des condamnés à mort.

Sur le plan international, la Commission des droits de l'homme de l'ONU vote chaque année, depuis 1997, une résolution condamnant la peine de mort et l'ONU invite ses membres à ratifier le protocole 2 du Pacte des droits civils et politiques qui interdit les exécutions et invite les pays à abolir la peine capitale ; 60 pays ont à ce jour ratifié cette convention universelle. Au sein de l'Espace francophone, seuls 8 pays l'ont ratifiée (Andorre, la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg, Monaco, Saint Marin et la Suisse).

Les tribunaux internationaux, à commencer par la Cour Pénale Internationale, qui jugent pourtant les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ont **exclu la peine de mort**.

Enfin une Déclaration des droits de l'homme a, pour la première fois dans l'histoire, inscrit l'interdiction faite aux Etats de condamner à mort et d'exécuter, dans l'un de ses articles : il s'agit de la Charte européenne des droits fondamentaux.

Malgré ces tendances de fond, des obstacles viennent assombrir les perspectives : trois grandes régions continuent à pratiquer la peine de mort. La Chine et les pays asiatiques dans leur grande majorité, le monde arabo-musulman, et les États-unis.

La principale difficulté tient à ce que la peine de mort est de plus en plus attachée à des régimes autoritaires, où parfois s'applique un droit religieux rigoriste. Les convaincre d'abolir la peine de mort sera difficile.

En termes de stratégie pour lutter contre la peine de mort, de multiples voies s'offrent à un pays pour abolir la peine de mort, qui sont autant de raisons supplémentaires de faire le pas pour ceux qui hésitent.

Prononcer (ou observer de facto) un moratoire pour sauver des vies humaines, dans l'attente du vote d'une loi, est le chemin le plus souvent prôné.

Mais il y en a d'autres. La voie judiciaire par laquelle des Cours suprêmes abolissent la peine de mort en invoquant de nombreux arguments (refus de condamnation automatique, procès non équitables, évolution du droit international, traitement cruel, inhumain et dégradant...) a été employée aux États-unis pour les mineurs et les handicapés mentaux, en Afrique du Sud en 1995 pour abolir définitivement, en Ouganda pour commuer toutes les condamnations à mort.

Reste la voie définitive, celle du vote par le Parlement comme ce fut le cas au Mexique, au Sénégal ou en Turquie, ou celle, encore plus solennelle, où l'abolition est inscrite dans la Constitution (Irlande, Belgique, France)

Les principaux arguments contre la Peine de Mort

- En aucun La vie de tout homme est sacrée et nulle autorité ne saurait voter, juger ou décider de la mort d'un être humain.
- La justice n'est jamais à l'abri de l'erreur judiciaire et la peine de mort est la seule peine non rattrapable, irréversible, sans retour!
- La peine de mort ne dissuade jamais les criminels de tuer et n'a aucun effet sur les taux de criminalité. Aucun État qui a aboli n'a vu sa criminalité augmenter ! Si l'on compare les chiffres Canada / États-Unis, c'est là où la peine capitale a été abolie qu'il y a le moins de crimes commis!
- La peine de mort est une violation des droits humains, un traitement cruel, inhumain et dégradant, une double torture (attente dans le couloir de la mort, exécution).
- La peine de mort est un acte de vengeance qui, fondamentalement, légitime la violence alors que la justice doit être rendue pour pacifier les relations sociales et les mœurs civiles. Pour être efficace, la justice doit rester humaine et équilibrée.

La peine de mort frappe principalement des personnes faibles, la plupart du temps sans ressources ni moyen de se défendre, souvent membres de minorités.

En supprimant tout espoir, la peine de mort empêche et dissuade le condamné d'effectuer tout travail de réhabilitation personnelle et sociale; elle postule que l'on puisse réduire la vie d'un homme à un seul acte qu'il aurait commis. La peine de mort est l'apanage des régimes autoritaires où la justice est, directement ou non, l'instrument du pouvoir politique et un contrôle social omnipotent. Dans une démocratie, la justice étant rendue au nom du peuple, nul ne peut s'arroger le droit de voter la mort en notre nom commun: «not in our name» !

La justice internationale (Cour pénale internationale depuis le 1er juillet 2002 et tribunaux internationaux de La Haye et de Arusha) écarte la peine de mort pour juger les crimes les plus odieux : crimes contre l'humanité, génocides et crimes de guerre. Le droit international tend vers l'abolition universelle et encourage les États à abolir la peine de mort.

Avocats Sans Frontières France demande aux Etats membres de l'OIF de ratifier le protocole 2 du Pacte International des Droits Civiles et Politiques et l'OIF de les inviter à le faire.

Avocats Sans Frontières France demande aux Etats membres de l'OIF de décréter un moratoire des exécutions dans l'attente de cette ratification.

Le droit à la vie est le premier des Droits de l'Homme et il sera tout à l'honneur des Etats membres de l'OIF de le respecter et de mettre fin à cette pratique inhumaine et barbare qu'est la peine capitale.

Eradication de la pratique de la torture

Définition de la Convention des Nations unies contre la torture

(Adoptée le 10 décembre 1984 et entrée en vigueur le 26 juin 1987)

Le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant

à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. (Article 1)

Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples

Adoptée par la Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement en juin 1981.
Article 5 :

Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toutes formes d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdites.

De même, la **Déclaration de Bamako** adoptée lors du **Symposium international** sur le "Bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone", qui s'est tenu du 1er au 3 novembre 2000, à Bamako (Mali) confirme son adhésion aux principes fondamentaux :

« **1.** La démocratie, système de valeurs universelles, est fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égale valeur de tous les êtres humains ; chacun a le droit d'influer sur la vie sociale, professionnelle et politique, et de bénéficier du droit au développement »

« **21.** Ratifier les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme, honorer et parfaire les engagements ainsi contractés, s'assurer de leur pleine mise en oeuvre et former tous ceux qui sont chargés de leur application effective ; »

Selon l'ACAT la pratique de la torture existe dans près d'un pays sur deux.

Pendant ces vingt années, les Etats se sont engagés à ne plus torturer. Des mécanismes de prévention ont été mis en place tant au plan régional qu'international. Pourtant la pratique de la torture reste un fléau encore trop répandu.

Au sein de l'Espace francophone il est de notoriété publique que de nombreux pays pratiquent encore la torture.

Il est nécessaire de contribuer à la suppression effective de ces pratiques.

En appliquant *notamment la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984 et entrée en vigueur*

le 26 juin 1987. A ce jour, 75 Etats l'ont ratifiée, parmi lesquels le Burundi, la Cote d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Ethiopie, la Guinée, la Guinée Equatoriale, le Liban la République démocratique du Congo et le Togo.

Elle définit la torture comme un crime international et *fait reposer sur les Etats la responsabilité d'empêcher la torture en les obligeant à en punir les auteurs*. Aucune circonstance exceptionnelle ne peut être invoquée pour justifier la torture, et nul ne peut invoquer comme défense d'avoir obéi à des ordres. L'organe de contrôle mis sur pied par la Convention, le *Comité contre la torture*, étudie les rapports d'Etats parties et peut ouvrir des enquêtes sur les pays où, à son avis, la pratique de la torture est systématique.

Article 2

1. *Tout Etat partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.*

2. *Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.*

3. *L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture.*

Article 4

1. *Tout Etat partie veille à ce que tous les actes de torture constituent des infractions au regard de son droit pénal. Il en est de même de la tentative de pratiquer la torture ou de tout acte commis par n'importe quelle personne qui constitue une complicité ou une participation à l'acte de torture.*

2. *Tout Etat partie rend ces infractions passibles de peines appropriées qui prennent en considération leur gravité.*

Article 12

Tout Etat partie veille à ce que les autorités compétentes procèdent immédiatement à une enquête impartiale chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis sur tout territoire sous sa juridiction.

Article 17

1. **Il est institué un Comité contre la torture** [...] composé de dix experts de haute moralité [...] élus par les Etats parties, compte tenu d'une répartition géographique équitable.

Ce texte prévoit également que tous les États parties sont tenus de présenter au Comité, à intervalles réguliers, des rapports sur la mise en œuvre des droits consacrés par la Convention. Ils doivent présenter un premier rapport un an après avoir adhéré à la Convention, puis tous les quatre ans. Le Comité examine chaque rapport et fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à l'État partie sous la forme d'«observations finales».

La Convention porte également création *de trois autres mécanismes* qui permettent au Comité de s'acquitter de ses fonctions de surveillance: le Comité peut, dans certaines conditions, examiner des requêtes individuelles ou des communications émanant de particuliers qui se disent victimes d'une violation des droits reconnus dans la Convention, entreprendre des enquêtes et examiner des plaintes entre États.

Il est nécessaire d'inviter les Etats à respecter ces instruments auxquels ils ont adhésés.

La société civile doit également inciter les Etats à les faire respecter.

A titre d'exemple l'OMCT avait soumis au Comité contre la torture, en 2003, un rapport sur « la violence contre les femmes au Cameroun », dans lequel elle constatait que bien que le Cameroun ait ratifié un certain nombre d'instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la Convention contre la torture, la violence à l'égard des femmes persistait, qu'elle soit perpétrée dans la famille, dans la collectivité ou par des agents de l'Etat.

En conclusion de ce rapport, l'OMCT émettait une série de recommandations à l'égard du gouvernement du Cameroun, parmi lesquelles celle de respecter les engagements pris au titre du droit international en s'assurant que la violence contre les femmes sous toutes ses formes est efficacement prévenue, enquêtée, jugée et punie ; mais également de faire en sorte qu'une enquête impartiale et exhaustive soit menée dans des cas de torture et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations ou de détentions arbitraires, et que les responsables soient identifiés, jugés par un tribunal civil compétent et impartial, et punis avec les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi.

Avocats sans frontières France demande aux Etats membres de l'OIF de veiller scrupuleusement au respect de cette Convention, notamment en établissant

régulièrement les rapports destinés au Comité contre la torture prévus dans la Convention et à l'OIF de veiller à ce qu'ils soient dressés.

Avocats sans Frontières France rappelle aux Etats membres de l'OIF qu'en vertu du principe de la compétence universelle les auteurs et complices de tortures peuvent être poursuivis et jugés dans tous les Etats qui ont ratifié cette convention.

Libre circulation des défenseurs des droits de l'Homme

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, en date du 8 mars 1999, par consensus la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

Les défenseurs des droits de l'homme sont actifs dans le monde entier: dans les États divisés par des conflits armés internes comme dans les États stables, dans les États non démocratiques comme dans ceux où la démocratie est solidement établie, dans les États en développement comme dans ceux qui sont classés parmi les États développés.

Les « Principes directeurs applicables au rôle des Barreaux » ont été adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990.

La Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat, *adoptée par le Comité des Ministres le 25 octobre 2000, soulignant le rôle fondamental que les avocats et les associations professionnelles d'avocats jouent également pour assurer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, prévoit que :

« Toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour respecter, protéger et promouvoir la liberté d'exercice de la profession d'avocat sans discrimination ni intervention injustifiée des autorités ou du public, notamment à la lumière des dispositions pertinentes de la Convention européenne des Droits de l'Homme. »

De même, la Déclaration de Bamako prend notamment l'engagement de :

« 3. Assurer l'indépendance de la magistrature, la liberté du Barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible, garante de l'État de droit, conformément à la Déclaration et au Plan d'action quinquennal du Caire adoptés par la III^{ème} Conférence des ministres francophones de la Justice. »

« 23. Créer, généraliser et renforcer les institutions nationales, consultatives ou non, de promotion des droits de l'Homme et soutenir la création dans les administrations nationales de structures consacrées aux droits de l'Homme, ainsi que l'action des défenseurs des droits de l'Homme »

Toutefois, la gravité et l'ampleur des représailles dont les défenseurs des droits de l'Homme ont fait l'objet ont été l'une des principales raisons de l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et de la création du mandat de Représentant spécial du Secrétaire général concernant la situation des défenseurs des droits de l'homme.

De nombreux défenseurs des droits de l'homme ont vu leurs droits violés dans toutes les régions du monde. Ils ont été victimes d'exécutions, d'actes de torture, de brutalités, d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces de mort, de harcèlement et de diffamation, et de restrictions de la liberté de mouvement, d'expression, d'association et de réunion. Ils ont également fait l'objet de fausses accusations et de procès et de condamnations irréguliers.

Parmi les mesures qui doivent être prises afin de soutenir les défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de leurs mandats Avocats Sans Frontières France demande celle permettant aux défenseurs des droits de l'homme de librement circuler dans l'espace Francophone.

A ce titre, pourrait être créé au sein de l'espace francophone un « passeport » pour les défenseurs des droits de l'homme qui leur permettrait cette liberté de circulation. Ce passeport pourrait être délivré aux membres des OING accrédités auprès de l'OIF.

Une motion a été déposée par Avocats sans Frontières en ce sens lors de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune qui s'est réunie à Brazzaville pour son 22ème Congrès en Janvier 2008 et adoptée à l'unanimité :

« Appelle tous les Etats appartenant à l'Espace Francophone à permettre effectivement la libre circulation de l'avocat, librement choisi par son client, en le dispensant de la formalité de visa ou de toute autre contrainte administrative susceptible d'empêcher ou de retarder cette libre circulation au-delà des frontières, dans le cadre de son activité professionnelle, bien entendu ».

« Invite les Barreaux membres d'une part, l'Organisation Internationale de la Francophonie, d'autre part, à intervenir en ce sens auprès des autorités des Etats concernés »

Avocats sans Frontières France demande à l'OIF d'inciter les Etats membres à adopter le principe de la libre circulation des défenseurs des Droits de l'Homme

Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles (CI-AF)

Pratiques traditionnelles néfastes qu'affectent la Santé des femmes et des filles

La violence contre les femmes est une réalité qui a défié le passage du temps, dépassant les barrières sociales, culturelles et géographiques.

Elle continue à alimenter et à consolider le système patriarcal au détriment des femmes et des filles à travers leur cycle de vie.

Violence contre les femmes en soit se manifeste de plusieurs de façons et formes, son dénominateur commun constitue la subjugation de femmes à l'avantage des hommes. Bien que les formes varient, la fréquence et le modèle sont cohérents de façon significative.

La violence domestique, la violence au sein de la communauté de base, la violence perpétrée par l'état partage le même objectif et la valeur intériorisée qui est basée sur l'attitude.

En Afrique des pratiques néfastes telle que la mutilation génitale féminine, le mariage précoce, le gavage de la femme, le veuvage difficile existent au détriment de s femmes et des filles. De telles pratiques son reconnue comme une forme de violence à l'égard de la femme

L'article 1 de la Déclaration de l'ONU sur l'Élimination de la violence contre les Femmes proclamée par l'Assemblée de l'ONU dans sa résolution 48/104 de décembre 1993, définit le terme Violence Contre les Femmes comme "Tout acte de violence basé sur le genre qui cause ou qui risque de causer des dommages ou souffrances physiques, sexuels, psychologiques, y compris les menaces émanant de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que cela se passe en public ou en privé".

Le rapport d'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes sur le plan social et économique rend les femmes vulnérables et les contraint à accepter dans le silence et avec apathie, même les formes de violence les plus horribles.

La forme de violence la plus brutale est perpétrée sur des femmes africaines au nom de la préservation des valeurs culturelles. La mutilation génitale

féminine est pratiquée dans au moins dans 28 pays africains, dans certains pays du Moyen-Orient, une partie de l'Inde, au Sri Lanka, en Indonésie, en Malaisie et actuellement dans certains pays européens, aux États-unis, au Canada où les immigrants pratiquent la FGM.

La pratique consiste en l'ablation partielle ou totale l'organe génital de la femme. La procédure varie selon le contexte socioculturel, de l'excision du prépuce à l'infibulation.

Quelles sont les conséquences ? Les conséquences sont : L'hémorragie, les infections, le tétanos, la transmission du HIV/SIDA, la douleur déchirante, la formation de chéloïdes etc.

Répartition géographique de mutilation génitale féminine

La MGF est actuellement pratiqué dans les pays suivants :

Excision : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée - Bissau, le Kenya, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda, et le Yémen.

Sunna : les pays susmentionnés, l'Australie, le Bahreïn, certaines parties de l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et les Emirats Arabes Unis.

Infibulation : Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Mali, la Somalie, le Soudan.

Gishiri et coupe de dangurya : Le Nigeria

Raisons avancées pour la persistance de la mutilation génitale féminine

- La justice internationale Mauvaise interprétation de la religion ;
- Virginité, l'honneur de la famille ;
- Raison économique; Prix de la jeune mariée ;
- Esthétique ;
- Intégration Sociale ;
- Prévention de mortalité infantile.

Les cadeaux reçus par les exciseuses et l'ignorance de la part des femmes constituent les raisons importantes qui doivent être prise en compte.

Les facteurs réels sont : l'ignorance la vulnérabilité économique des femmes l'absence de politique concret et des actions gouvernementales

Pourquoi la FGM persiste hors de l'Afrique, particulièrement dans les pays occidentaux ?

Nous assistons au long de notre vie d'un monde toujours craintif de la globalisation qui s'étend à la vitesse élevée. Cette réalité émergente combinée au déplacement des populations d'une à l'autre partie du monde. Les populations voyagent avec espoir de bénéficier de sécurité et d'un meilleur avenir.

Beaucoup d'Africains comme d'autres sont forcés par des situations à voyager hors de leur pays laissant derrière eux leurs biens matériels, cependant portant de lourde charge de valeurs culturelles et leur identité. Certaines de ces valeurs peuvent être positives comme l'art, la musique, la connaissance, la langue etc., en plus cette culture riche d'autres pratiques comme FGM sont également transportées.

Les mères insistent que leurs filles soient soumises à la FGM pour marquer leur vraie identité. La situation crée un choc culturel et se heurte à cause de l'incompatibilité du système judiciaire existant et qui prévaut dans le pays d'accueil avec des pratiques culturelles comme FGM.

Comment traiter efficacement et humainement cette situation comme une question qui mérite une analyse sérieuse ?

Dans le Front africain, la question de Mutilation Génitale Féminine en tant que forme de violence gagne une opinion publique naissante.

Le Comité InterAfricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé de femmes et enfants

L'expérience de l'organisation le CI-AF montre qu'avec une éducation intensive et une information structurée pour répondre aux différents contextes culturels, Il est possible d'obtenir l'impact sur les changements positifs d'attitudes.

Certaines interventions du CI-AF montrent ce qui suit :

- La justice internationale Formation et Campagnes d'information (TIC) : C'est un programme ciblé pour atteindre le public par une vague de formations successives. La formation des Aides Accoucheuses Traditionnelles, vise à changer les attitudes de ce groupe cible pour l'utilisation éventuelle comme les agents de changement.
- Opportunité d'Emploi de Substitution (OES) pour les exciseuses : Ce programme est particulièrement couronné de succès, comme il vise les praticiens qui ont l'habileté pour son exécution et qui gagne le statut à cause leur connaissance. L'information, la formation et l'octroi d'activités alternatives de revenu peuvent convertir ce groupe en agents de changement.

- Programmes pour la jeunesse : Les jeunes constituent des groupes cibles importants en tant que victimes et futurs parents. Le CI-AF déploie beaucoup d'effort pour sensibiliser les jeunes, utilisant des points d'entrée différents comme le théâtre, le sport, les éducateurs pairs, l'école, la radio, etc.
- Plaidoyer et lobbying : Notre organisation avec d'autres organisations non gouvernementales continue à faire pression et à attirer l'attention de décideurs sur la question de violence particulièrement celles qui sont traditionnellement pardonnées. A l'ONU, la Commission sur les Droits de l'Homme et son organe subsidiaire la Sous-Commission et le Comité du Statut de Femmes à New York, les organisations non gouvernementales font des pressions fortes contre la violence basée sur le genre.

Bien que le prix de telles formes de violence soit coûteux aux nations, les gouvernements ont tendance à passer sous silence cette violation des Droits de l'Homme comme une tradition et une culture inévitables.

La situation des femmes est restée négligée pendant de longue période dans le dialogue pour l'élaboration de la loi internationale. Récemment cette attitude a changé. L'inégalité de genre et la violence gagnent la reconnaissance internationale.

Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle crucial pour apporter la question de violence dans l'ordre du jour des organismes compétents de l'ONU. Un des résultats importants est la nomination du Rapporteur Spécial sur la Violence contre des Femmes. Le Rapport est chargé de compiler les études et de les soumettre à la Commission sur des Droits de l'Homme, Actuellement c'est Mme Yakin Ertürk qui assume cette position.

D'autres instruments développés pour la protection des femmes

- La justice internationale La Convention sur l'Élimination de la Discrimination contre Femmes (CEDAW)
- Le Protocole Additionnel
- La Déclaration sur l'Élimination de toutes les Formes de violence contre les Femmes, par l'Assemblée Générale de l'ONU
- La Plate Forme d'Action 1995 de Beijing

Le protocole Africain sur les droits de l'homme et des peuples relatif à la Charte Africaine aux droits de la Femme adopte à Maputo en 2003

Conclusions

Malgré un nombre suffisant d'instruments internationaux et nationaux de protection la politique qui protège les femmes et les filles est toujours latente. Des millions de femmes continuent à faire l'objet de violence domestique à la violence basée sur la communauté. La responsabilité de la

société civile est de rendre les gouvernements responsables de leur conformité.

Les femmes elles-mêmes doivent être continuellement informées et conscientisées pour les responsabiliser afin de se valoriser y compris leur corps et de protéger leurs droits.

Le système de socialisation des garçons et des filles devrait être incorporé dans la sensibilité en genre et dans l'édification des valeurs pour l'égalité.

Les immigrants et les valeurs culturelles qui ne sont pas compatibles avec des normes internationales et des lois nationales devraient recevoir l'information et l'éducation pour leur faire comprendre l'importance de protéger leurs filles.

La loi domestique contre des pratiques telle que FGM devrait être protectrice plutôt que punitive.

Les travailleurs sociaux doivent être conscients par leurs formation à fin de donner des conseils aux hommes et aux femmes sur l'importance de la santé des femmes et sur leurs droits.

L'éducation des filles doit prendre une place très importante dans le plan national pour le développement.

Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles (CI-AF)

Le Mariage précoce

Avant de commencer à parler de ce sujet grave, je voudrais tout d'abord remercier l'Organisation Internationale de la Francophonie pour avoir invité le Comité InterAfricain à cette importante conférence qui réunit un nombre considérable de pays parmi lesquels on compte plusieurs membres du CI-AF.

Le partenariat qui lie le Comité InterAfricain à l'Organisation Internationale de la Francophonie va au-delà du simple vœu de collaborer, car en tant que membre de la conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) et des Organisations de la Société Civile accréditées auprès de l'OIF, le CI-AF a conçu et mis en œuvre avec la Francophonie, plusieurs projets notamment dans la lutte pour l'élimination des Mutilations Génitales Féminines (MGF). Que l'OIF en soit, ici, vivement remerciée.

1. Qu'entend-t-on par mariage précoce ?

Est considéré comme mariage précoce, tout mariage conclu et consommé à un âge inférieur à 18 ans pour la fille qui, à ce stade n'est pas encore arrivée à la maturation complète de ses organes. Étant donné qu'à cet âge la fille victime n'a aucun consentement à donner, il est important d'associer les termes mariage précoce et forcé. Par l'âge souvent très bas de la fille, il ne s'agit pas de mariage précoce, mais de mariage d'enfant.

Choisir un mari pour une fille immature sans consentement, c'est-à-dire, décider de la vie d'une fille à son insu, constitue une violence basée sur le genre et l'une des plus graves violations des droits humains. C'est pourquoi le mariage précoce se confond aisément avec la traite des enfants et à ce titre il doit retenir une attention particulière.

2. Quelles sont les causes profondes du mariage précoce/forcé ?

Le mariage précoce/forcé existe dans plusieurs communautés et il est soutenu par des raisons traditionnelles, culturelles, religieuses et économiques.

C'est une pratique néfaste qui tire ses "justifications" dans des arguments erronés parmi lesquels il faut citer :

- La perpétuation d'une relation inter-familles : les mariages précoces sont souvent la conséquence d'un arrangement entre les parents qui se sont engagés à faire marier leurs enfants afin de prolonger leur amitié). Il est inconcevable qu'une vie soit sacrifiée pour satisfaire l'existence des parents. Soulignons d'ailleurs que si les parents sont responsables de la vie de leurs enfants, ils n'en sont pour autant propriétaires.
- La sauvegarde de l'honneur de la famille : les filles non mariées sont considérées comme un déshonneur pour la famille car plusieurs communautés n'acceptent pas le statut de femme célibataire. La première occasion devient donc la bonne pour se "débarrasser des filles";
- La préservation de la virginité avant le mariage : des normes sociales traditionnelles imposent que la nouvelle mariée soit vierge car cela est à la fois un signe d'honneur et de bonne éducation pour sa famille ; d'ailleurs très souvent, la virginité augmente la dot ;
- La suite dite "logique" du processus d'évolution traditionnelle des filles qui, dans certaines communautés doivent quitter la case des excisées pour se diriger vers les cases de leurs maris ;
- L'éviction de grossesses extraconjugales : car une fille ayant une grossesse extraconjugale pourrait ne jamais être épousée ;
- La solution à l'amiable de cas de viol : dans plusieurs communautés, le violeur est sommé d'épouser sa victime) ; Ainsi la fille est soumise à une torture morale et physique durant toute sa vie.
- La pauvreté est aussi très souvent à la base du mariage précoce/forcé car dans certaines communautés, les parents de la fille exigent une dot substantielle.

Face aux velléités des filles, certains parents acceptent et même organisent le rapt de leurs filles. Le but recherché étant de se "débarrasser" au plus vite des filles.

Il est évident que toutes ces justifications sont inconsistantes et ne résistent pas à la violation flagrante des droits des filles victimes de mariage précoce/forcé.

3. Quelles sont les conséquences du mariage précoce/forcé ?

Le mariage précoce a des conséquences graves sur la mère immature et son bébé. Une fille immature plongée dans les arcanes de la vie conjugale est exposée à plusieurs risques qui menacent sa vie et la vie de son enfant. Entre autres conséquences du mariage précoce/forcé, on peut citer :

- Les violences domestiques et les viols sexuels : les filles victimes de mariage précoce/forcé subissent des rapports sexuels non désirés avec des hommes qu'elles n'aiment pas parce qu'imposés à elles ;

- Les grossesses non désirées : conséquences de viols et de violences sexuelles, les grossesses non désirées qui adviennent sont aussi à très haut risque car les organes de reproduction sont immatures ;
- Les avortements illégaux : les filles profitent de la première occasion qui s’offre à elles pour procéder aux avortements illégaux et clandestins afin de se défaire d’une grossesse non désirée. Les conséquences sont souvent dramatiques ;
- L’insuffisance ou absence de suivi de la grossesse et de soins prénataux entraînant un accouchement hypothétique à hauts risques ;
- Les grossesses et les accouchements à hauts risques qui se terminent par des hémorragies, la septicémie, les anémies, l’infertilité, les fistules, etc.
- La mort de la jeune mère peut survenir dans plusieurs cas.

Il extrêmement important de noter que le mariage précoce/forcé a des conséquences socioéconomiques immenses car les victimes sont arrachées à leur éducation normale notamment scolaire, entraînant un trouble des comportements sexuels et une méconnaissance des règles élémentaires d’hygiène et de santé. Le mariage précoce/forcé contribue ainsi à l’augmentation du taux de mortalité maternelle et infantile.

Les coûts économiques et sociaux des conséquences du mariage précoce/forcé sont énormes et leur prise en charge par une communauté déjà pauvre est insuffisante ou inexistante.

Les bébés qui naissent sur ce terrain de viols, de violences, de non désir, d’immaturité physique, ont peu de chances de survivre. S’ils naissent vivants, c’est généralement avec un faible poids et un grand risque de contracter des maladies infectieuses fatales. L’espérance de vie de ces très jeunes mères et leurs bébés est très faible.

4. Que faut-il faire pour éliminer le mariage précoce/forcé ?

Tout comme les autres Pratiques traditionnelles néfastes (PTN), le mariage précoce/forcé doit être endigué et éliminé par une conjonction d’actions complémentaires et concomitantes à savoir :

- Le plaidoyer, la sensibilisation et l’éducation qui doivent être adressées aux parents, aux jeunes, aux communautés et aux pouvoirs publics, à travers les médias modernes et traditionnels (radio, télévision, films, journaux, théâtre, etc.)
- Le vote et l’application de loi fixant l’âge minimum du mariage à 18 ans. La loi joue un grand rôle dans cette lutte car ce sont les pouvoirs publics qui délivrent les certificats de mariage ; une rigueur dans ce domaine sauverait plusieurs victimes potentielles. A travers les codes pénaux et les codes de la famille plusieurs pays ont établi des articles condamnant clairement le mariage précoce/forcé. Mais il faut reconnaître que

l'application des lois reste toujours complexe et difficile dans ce domaine, ce qui n'est pas une raison pour ne pas l'appliquer.

- La scolarisation des filles peut jouer directement le rôle de barrage au mariage précoce car le respect du cycle scolaire et universitaire des filles conduit au-delà de 18 ans. Les connaissances acquises aussi à l'école permettent aux filles de connaître et de jouir de leurs droits et de s'opposer à tout mariage précoce/forcé. À ce niveau, l'Organisation Internationale de la Francophonie doit jouer un rôle important.
- La lutte contre la pauvreté, débouchant sur l'amélioration des conditions de vie des parents, qui se passeraient ainsi des dots de leurs filles, est une stratégie efficace à retenir. L'autonomisation économique des femmes est un axe important de cette stratégie.

Toutes ces actions doivent être menées et coordonnées à travers une mobilisation au triple plan national, régional et international. C'est pourquoi je profite de cette conférence internationale de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour lancer un appel à tous les partenaires au développement afin qu'ensemble nous concevions et exécutions un large programme de lutte pour accélérer l'élimination totale du mariage précoce/forcé.

C'est dans ce cadre que le Comité InterAfricain et ses partenaires dont l'Organisation Internationale de la Francophonie, ont élaboré en 2003 à Neuve et Labrador Neuve et Labrador, lors de la Conférence internationale « Tolérance Zéro aux Mutilations Génitales Féminines » un programme commun pour l'élimination des Mutilations Génitales Féminines (MGF) et de toutes les autres Pratiques traditionnelles néfastes (PTN) dont le mariage précoce/forcé.

Depuis sa création en 1984, le Comité Inter-Africain poursuit cet objectif, et nous sommes convaincus qu'à partir de cette importante conférence, la lutte pour l'élimination de toutes les Pratiques traditionnelles néfastes (PTN) en général et du mariage précoce/forcé en particulier sera accélérée.

Association internationale pour l'École Instrument de Paix (EIP)

Pour une meilleur gouvernance

L'EPU, un créneau porteur ?

Avec l'adoption de l'examen périodique universel (EPU) par le Conseil des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales (ONG) ont sans doute raison de penser que ce dispositif est l'occasion pour elles de faire entendre la voix de la société civile. Mais elles ont tout autant intérêt à demeurer vigilantes à l'égard d'une dynamique placée sous le contrôle entier des gouvernements et de leurs intérêts.

Rappelons d'abord que l'EPU est un mécanisme créé par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale, qui a institué le Conseil des droits de l'homme. La Résolution stipule que le Conseil aura pour vocation de « procéder à un examen périodique universel, sur la foi d'informations objectives et fiables, du respect par chaque État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États ». Tous les États se présenteront une première fois, au cours des quatre années à venir, devant le Groupe de travail chargé de cet examen et constitué des 47 États membres du Conseil. Chaque État y présentera son propre rapport. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) y ajoutera une synthèse des références relatives à la situation des droits de l'homme dans le pays faisant l'objet de l'EPU par des organes de l'ONU, ainsi qu'un résumé émanant d'autres sources pertinentes, notamment celles des ONG.

La société civile est directement concernée par cette nouvelle procédure. En effet, la résolution 5/1 du Conseil prévoit un engagement actif des ONG au sein de l'EPU. Celui-ci devrait, comme le souligne le Conseil, « garantir la participation de toutes les parties prenantes, y compris des organisations non gouvernementales et des institutions nationales des droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006 et à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996, ainsi qu'à toute décision que le Conseil pourra prendre à ce propos ».

La mise à l'épreuve

Si, en principe, l'EPU marque une avancée en matière de démocratie participative, nul ne saurait prédire dans les faits, du moins à l'heure actuelle, si l'optimisme qu'il induit chez les diplomates, mais aussi auprès des ONG, se vérifiera concrètement dans les politiques des États en matière de respect des droits de l'homme. On sait déjà que la culture de l'optimisme ne suffira pas, du moins à court et à moyen terme, à faire renouer le dialogue dans des pays où il est rompu depuis longtemps. L'on sait aussi que sans mécanismes de protection adéquats, des militants d'ONG resteront sous la menace de représailles si leur sens critique est jugé contraire « au bon ordre social » par des gouvernements dont la démocratie est le principal ennemi. Mais il est en revanche permis de penser que l'EPU constitue une bonne occasion de rendre les gouvernements davantage redevables de leurs politiques et de les placer devant une obligation de résultats.

Tout compte fait, la prudence est de mise : la prise en compte de la société civile au sein de l'EPU ne doit pas être tenue pour acquise. Et il ne faudrait pas non plus que la participation des ONG à l'EPU ne signe le début de leur instrumentalisation politique. En revanche, les ONG doivent saisir l'occasion de s'inscrire dans le processus pour imposer leur présence et leur savoir-faire dès le départ et pour éviter aussi, par leur absence, d'en être tout simplement écartées sans forme aucune de procès.

L'éducation aux droits de l'homme : un témoin de la démocratie

Dès sa création par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale de l'ONU, à New York, le 15 mars 2005, le Conseil des droits de l'homme s'est vu demander de donner une place importante à l'éducation aux droits de l'homme. Le § 5 de la Résolution 60/251, qui dresse la liste des tâches et d'objectifs du Conseil, précise dès son point a) que le Conseil doit « promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme ». L'éducation aux droits de l'homme est donc placée en tête des tâches du Conseil.

Lors de la 6^e session du Conseil des droits de l'homme, tenue en septembre 2007, le Maroc et la Suisse demandèrent au futur organe d'experts du Conseil (le « Comité consultatif », en instance de création) de préparer un projet de « Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme », en sollicitant l'avis des institutions internationales et nationales ainsi que les ONG intéressées. Un rapport sur l'avancement des travaux devrait être déposé à la session principale de 2009.

L'économie générale de ce projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme se veut rassembleuse, fédérative, au-dessus des clivages régionaux et des intérêts particuliers d'un État par rapport à un

autre. Mais l'intention - louable au demeurant - ne devrait pas suffire à faire avancer concrètement le dossier. Celui-ci devra être documenté le mieux possible de manière à en démontrer l'importance et la nécessité. D'où l'intérêt d'un regard réflexif. Des propositions concrètes devront être analysées et débattues de manière à ce que le projet soit le plus porteur possible.

Les ONG ont, hélas, l'habitude des beaux discours sans lendemain. Et nombre d'entre elles savent bien que l'éducation aux droits de l'homme est un impossible chantier dans plusieurs pays, ceux où la dictature et l'oppression continuent de régner en maître et où le recours au droit demeure une illusion. Certains de ces États font partie de la Francophonie et nous n'aurions aucune difficulté à les identifier. Si ces États persistent à bafouer le droit, il faudra que l'Organisation de la Francophonie en tire les leçons et les actions qu'il convient.

Références :

Le site du Conseil des droits de l'homme :

<http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/>

Haut Commissariat aux droits de l'homme. « Note d'information à l'attention des ONG concernant l'Examen Périodique Universel ».

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Documents/noteNGOFR.pdf>

Association internationale pour l'École Instrument de Paix (EIP)

L'éducation pour tous

La dernière édition du Rapport de l'UNESCO sur l'éducation pour tous laisse planer l'incertitude sur les probabilités d'atteindre l'objectif visant l'accès de tous à l'éducation (EPT) à l'horizon 2015. Alternant optimisme modéré et réalisme teinté de pessimisme, le rapport propose une lecture en demi-teinte qui illustre parfaitement bien, à l'échelle mondiale, la géométrie variable de la réalisation du droit à l'éducation.

Rappelons qu'au cours des 12 dernières années, l'ONU a proclamé 12 décennies et une *Déclaration du Millénaire*. Ces proclamations participent d'ambitieux objectifs cristallisés autour du souhait de rendre le monde meilleur. Et lorsque ces objectifs ne sont pas atteints, il faut bien les reconduire. C'est le cas bien réel du report obligé de l'objectif de l'éducation pour tous formulé à Jomtien, en Thaïlande, en 1990. Dix ans plus tard, le Forum de Dakar, tenu au Sénégal, n'eût d'autre choix que d'en différer l'atteinte en 2015. À cet égard, le dernier rapport de l'UNESCO - à l'instar des précédents - évalue dans quelle mesure les engagements des États membres en faveur de l'EPT sont tenus concrètement sur le terrain.

Selon l'UNESCO, il y aurait un « effet Dakar » qui prouverait « que le rassemblement autour d'objectifs communs peut mobiliser les pays en faveur de l'autonomisation des individus. ». Le Rapport en veut pour preuves la suppression des frais de scolarité çà et là, l'aide aux familles pauvres, l'encouragement à la scolarisation des filles et la construction d'indicateurs permettant de mesurer les performances scolaires.

En revanche, le même Rapport souligne que l'indice de développement de l'éducation pour tous (IDE), calculé pour 129 pays, montre que 25 d'entre eux sont loin de réaliser l'EPT. À cela, le Rapport ajoute que 58 des 86 pays qui n'ont pas encore réalisé l'enseignement primaire universel n'y parviendront pas d'ici à 2015. Les filles, quant à elles, continuent d'avoir moins accès à l'éducation que les garçons dans plusieurs pays d'Afrique, dans les États arabes et en Asie du Sud et de l'Ouest. Et la qualité de l'enseignement, dans son ensemble, serait loin d'être toujours au rendez-vous. Un bilan contrasté, donc, qui rend la notion de progrès de l'éducation toute relative, même au sein des pays riches où l'échec et l'abandon scolaires sont le lot d'une frange importante de l'effectif.

L'accès à tous à l'éducation commande un partage des richesses et la fin des conflits armés, injonctions qui ne sont pas à l'ordre du jour des grands sommets économiques ni des politiques des États puissants selon qui diplomatie et commerce d'armes continuent de faire très bon ménage. Une politique qui mène à la destruction et l'UNESCO n'y peut rien.

L'école, un bien commun

Depuis les années 80, les orientations de l'éducation sont largement influencées par des organisations internationales à vocation économique dont les politiques nationales se font le relais, assurant du coup la meilleure adéquation possible de l'École aux impératifs de l'économisme ambiant, credo des décideurs et des planificateurs de l'éducation inscrits dans une logique de concurrence.

Parallèlement, dans un autre registre, d'autres organisations internationales font la promotion d'une éducation fondée sur des notions telles que la justice sociale et le respect des droits de l'homme, plaidant ainsi pour une École aux valeurs universelles visant l'élimination à terme des inégalités socioéconomiques sources d'injustice et de tensions sociales. L'on reconnaîtra dans ce discours l'écho de l'UNESCO, entre autres, et de nombreuses ONG.

Ces deux tendances a priori difficilement conciliables placent l'École devant des choix qu'elle n'est pas en mesure de faire seule puisque ses orientations sont déterminées par les pouvoirs politiques en place. Or, comme on peut assez facilement l'observer, ceux-ci surfent assez facilement sur une rhétorique émaillée de bons mots à l'endroit d'une éducation citoyenne tout en promouvant des orientations axées sur l'économie de la connaissance et l'obsession de la performance. Ce double discours crée non pas seulement de la confusion, mais encourage des interventions éducatives sans unité de sens qui essaient de faire bon ménage avec la diversité des intérêts catégoriels qui se disputent le contrôle de l'éducation tantôt perçue comme bien commun tantôt soumise à des intérêts privés.

Les tenants de la rentabilité par l'éducation ont beau jeu de placer l'accent sur l'amélioration des performances individuelles des apprenants et l'ajustement des formations aux exigences du marché. Dans un contexte de croissance économique, cette approche ne suscite guère d'opposition ouverte d'autant qu'elle s'accompagne d'un intérêt affiché à l'endroit d'une formation tout au long de la vie dont on ne dit cependant pas si cette celle-ci participe d'abord d'une volonté de démocratiser davantage l'accès au savoir ou – surtout – d'assurer plus facilement la « flexibilité au travail », leitmotiv si cher à la vulgate néolibérale.

Ce qui semble principalement en cause au vu de cette tendance observée à subordonner l'éducation aux exigences du marché, c'est que la préparation

à la vie active par l'éducation ne suppose plus de sains et légitimes questionnements sur les valeurs dominantes véhiculées par ce mode d'instrumentalisation des savoirs. C'est dans ce contexte qu'il nous paraît particulièrement urgent d'introduire à large échelle dans les salles de classe l'éducation au débat citoyen et à l'esprit critique pour éviter que l'École ne devienne une simple entreprise sujette à son tour à quelque OPA de circonstance.

Perspective

Au terme de la tenue de ses Assises de l'éducation, à Paris, en septembre 2006, sous l'égide de l'Organisation de la Francophonie, un document faisant état de la synthèse des travaux réalisés à cette occasion rappelait que « Tous les efforts doivent être déployés pour atteindre l'objectif d'éducation pour tous, sans toutefois perdre en qualité. » Et, le plus important, on soulignait que « L'éducation dans ses différentes formes est un bien commun de l'humanité. » Ces deux injonctions sont toujours d'actualité et nous demandons aux États membres de l'Organisation de la Francophonie de les faire siennes sur le terrain, au-delà des mots.

Référence :

UNESCO (2008). « L'éducation pour tous en 2015, un objectif accessible ? » http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=49591&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html VÈME CONFÉRENCE FRANCOPHONE DES OING. Assises sur l'éducation et la formation. Paris 14 – 16 septembre 2006. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES TRAVAUX.

Femmes Africa Solidarité (FAS)

United Nations Liaison Office

Le credo de Femmes Africa Solidarité (FAS) Pour une participation effective des femmes à l'émergence d'une réelle société civile dans les pays francophones

Femmes Africa Solidarité (FAS) est une ONG internationale qui a été créée en 1996 à la suite de l'explosion de conflits meurtriers qui ont déchiré le tissu social de l'Afrique. En tant que plateforme qui recueille la voix des femmes et qui sert de relais aux préoccupations de ces dernières au niveau international, FAS intervient dans différents pays dont certains sont membres de la francophonie.

FAS s'est donné pour credo d'apporter sa solidarité aux femmes dans les pays en conflit, de participer à la formation de celles-ci pour l'émergence d'une réelle société civile qui prenne qui œuvre pour la paix, la démocratie, le développement, et la promotion des femmes. Grâce à son statut d'observateur auprès de différentes structures des Nations Unies FAS s'est investi dans la formation de cette société civile en développant des plates-formes d'actions et de plaidoyers tenant en compte les aspirations profondes des femmes africaines.

FAS apporte son soutien aux enjeux prioritaires de la francophonie en œuvrant depuis des années dans les domaines de la bonne Gouvernance, de la démocratie, de la promotion de la langue française et de l'environnement. FAS joue un rôle très important dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits en Afrique et particulièrement en Afrique francophone. Au Sénégal, au Rwanda, au Burundi, en République Démocratique du Congo et dans différents pays membres de la francophonie, nous avons mené ces dix dernières années, des campagnes de renforcement de capacités des ONG nationales en offrant des ateliers de formations sur différents mécanismes internationaux qui protègent les femmes : la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325 (RCS 1325), la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW), le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme, ou encore la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique (DSEHFA).

Dans l'optique d'encourager la participation des femmes au processus de la bonne gouvernance et de la démocratie, FAS fait partie d'une coalition

d'ONGs qui a mis sur pied un système de vulgarisation, d'éducation et de monitoring, pour une application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette Résolution prévoit la participation effective des femmes aux processus de paix, la formation en matière d'équité entre les sexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix, la protection des femmes et des filles et le respect de leurs droits.

Après s'être illustrée dans la résolution du conflit en Afrique de l'Ouest, en aidant à la mise en place du Réseau des Femmes du fleuve Mano pour la Paix (MARWOPNET), qui obtiendra en 2003 le Prix des Droits de l'Homme de l'Assemblée Générale des Nations Unies, FAS a apporté sa contribution à la résolution du conflit dans les Grands Lacs, en aidant les femmes de ces pays à intégrer les négociations aussi bien à Arusha qu'à Sun City.

Afin de consolider les acquis, FAS s'est notamment investi dans le cadre de la mise en œuvre de cette Résolution 1325 en mettant en place un projet dans la région des Grands Lacs pour assister plusieurs organisations de la société civile en République Démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi. Dans ces trois pays des plans d'actions nationaux ont été élaborés pour promouvoir la participation effective des femmes dans les processus de paix, de reconstruction post-conflit et de participation à la démocratie. FAS encourage aussi l'élection des femmes aux postes de prise de décision dans les gouvernements.

Aussi, dans le cadre de la mise en place de réseaux forts de la société civile FAS a aidé à développer des plaidoyers qui ont permis d'aboutir à l'adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du principe de la parité au sein de l'Union Africaine (UA) et de la Déclaration Solennelle pour l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

C'est pour inciter les dirigeants Africains qui ont apporté une contribution exceptionnelle dans le domaine de la promotion de la condition féminine en appliquant les principes définis par la SDGEA que FAS décerne tous les deux ans le Prix Africain du Genre.

En tant que membre de la société civile et représentant les femmes africaines, FAS établit des partenariats avec les membres de la société qui œuvrent pour la paix, le genre et le développement. FAS invite régulièrement plusieurs organisations de la société civile à différentes activités qui se déroulent au plan national, africain ou international. Chaque année par exemple FAS reçoit à New York différentes ONGs pendant la session de la Commission sur le Statut de la Femme des Nations Unies (CSF).

En sa qualité de seule ONG francophone à siéger au niveau du Groupe de Travail des ONGs sur la paix, les femmes et la sécurité, FAS est confrontée à des problèmes de logistique dus à l'utilisation de la langue française. Bien

que le Français soit l'une des langues officielles des Nations Unies, la plupart des réunions ne sont toujours pas traduites en Français et cela aux dépens de la communauté francophone. FAS a toujours facilité la communication dans la langue française pour tous ces participants, et cela avec l'aide de traducteurs à toutes les séances de travail qu'elle organise au niveau tant international, continental que régional.

Cet état de fait en dit long sur le sort qui est réservé à notre langue sur le plan international et appelle de notre part une mobilisation exceptionnelle d'autant que la non utilisation du français comme médium de communication affecte sérieusement les chances de formation d'une société civile forte au plan des instances internationales. S'y ajoute que sur nombre de questions relatives aux droits des femmes et à la problématique genre, la communauté francophone accuse un retard considérable auquel il faille remédier pour une implication plus active des ONGs francophones à ces enjeux.

Finalement, FAS par le biais de son Centre Pan Africain pour le Genre, la Paix et le Développement établi à Dakar, dispense des formations à court terme sur les questions de Genre et de Construction de la Paix et s'apprête à offrir très prochainement un Master dans cette même discipline en Français. Le Centre a été ouvert par FAS en 2005 et se veut un creuset d'excellence en Afrique pour :

- Offrir une formation sur le genre. (Le Genre et la Construction de la paix, Formation sur l'Art de Diriger, Gouvernance et Développement, Recherche et Documentation.)
- Effectuer des campagnes de sensibilisation, et utiliser des moyens de communication modernes afin d'attirer l'attention sur les besoins des femmes africaines et sur les initiatives qu'elles entreprennent.
- Développer des plaidoyers visant à porter les préoccupations des femmes africaines à l'attention des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de promotion de la paix et de la sécurité.
- Encourager la bonne gouvernance.
- Multiplier les missions de solidarité et de paix afin de soutenir les initiatives d'organisations de femmes dans les pays ravagés par des conflits,
- Multiplier les rencontres avec les réseaux de femmes œuvrant pour la paix (Burundi, Côte d'Ivoire etc.).
- Répondre aux besoins spécifiques des populations ciblées, en encourageant les femmes bénéficiaires à évaluer ces besoins.
- Analyser, partager et publier les meilleures pratiques des femmes en matière de résolution de conflits et de construction de la paix.

Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF)

1- Présentation de l'IDEF

L'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises, se réclame du droit français dont l'influence a débordé largement le territoire de «l'hexagone du bout de l'Europe». Il a un objectif de coopération et l'idée de départ a été la suivante :

Les anciennes colonies belges et françaises devenues indépendantes au début des années 1960 ont, par le même phénomène qui avait suivi l'écroulement de l'empire napoléonien, conservé les textes qui avaient été promulgués par l'autorité coloniale. Mais, pour affirmer leur indépendance, ces nouveaux États ont voulu se doter d'une législation nationale. N'ayant pas les experts nécessaires, ils ont fait appel à des conseillers étrangers fournis par les anciennes métropoles.

C'est pour répondre à ces préoccupations que M. Alain PLANTEY⁹, à l'époque conseiller technique du général de Gaulle, eut l'idée de créer l'IDEF. Il s'en ouvrit au président René CASSIN, rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 et prix Nobel de la Paix, qui l'adopta d'enthousiasme. C'est ainsi que le 6 juin 1964, une douzaine de juristes de diverses nationalités et de disciplines différentes se retrouvaient à l'Institut de droit comparé ; ce choix n'était pas indifférent car il matérialisait l'intention des fondateurs : créer une société savante recevant ses membres sur un pied d'égalité, pour une œuvre de coopération, indépendante de toute arrière-pensée politique

L'idée de départ était de regrouper sous une forme associative, donc sur un pied d'égalité, les juristes africains et ceux qui avaient été leurs professeurs ou qui avaient servi dans leurs pays comme magistrats. Bien vite, l'horizon de l'IDEF s'est élargi aux autres États où le français était la langue de communication (Canada, Luxembourg), ou du droit (Égypte, Extrême-Orient, Liban, Syrie). Certains pays qui ne sont pas francophones, pratiquent cependant un droit inspiré et souvent purement et simplement traduit des codes français. C'est ce que le regretté professeur Alain Guillerrou avait

9 Membre de l'Institut de France, ancien président de l'Académie des Sciences morales et politiques, Président d'Honneur de l'IDEF

proposé d'appeler la «jurisfrancité», néologisme approuvé par le président Senghor et par M. Maurice Druon, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française. C'est ainsi que se sont agrégés à l'IDEF des juristes venant des pays comme l'Inde, l'Iran, l'Île Maurice, la Louisiane, la République dominicaine, les Seychelles, le Costa Rica etc. puis les pays de l'est européen où l'influence du droit français est marquée et ancienne : Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Pologne, Roumanie, République tchèque.

L'IDEF constitue compte à ce jour 62 pays regroupant d'éminents juristes qui utilisent les mêmes concepts et parlent une même langue juridique parce que formés aux mêmes sources, aux mêmes modes de raisonnement, aux mêmes valeurs de civilisation. (v ; site de l'IDEF www.institut-idef.org)

Le vœu du président Cassin et des membres fondateurs qui l'entouraient, a donc été pleinement réalisé sous les présidences successives de MM. Edgar Faure, Raymond Barre et Ahmed Fathi Sorour, notre actuel président qui est également président de l'Assemblée du peuple d'Égypte et professeur de Droit à l'Université du Caire : réunir des juristes formés au droit français en une association réalisant des travaux d'une haute valeur scientifique, dans un climat d'amitié et de confraternité.

2- Champ d'action de l'IDEF

Parmi les moyens d'action, on peut en compter trois classiques, un quatrième qui vient d'être mis en œuvre et, enfin un cinquième en cours de réalisation : *Des congrès internationaux* réunis dans les États membres sur un sujet d'intérêt général, choisi par le pays hôte, permettent à chacun de s'inspirer du droit existant dans les pays amis. C'est ainsi par exemple que l'Île Maurice, désirant approfondir la responsabilité des employeurs du fait de leurs préposés, a demandé qu'un congrès se tînt sur ce sujet. Le Luxembourg, souhaitant réformer son droit sur la communication des documents administratifs aux particuliers, a réuni un colloque sur ce thème. Autrement dit, les pouvoirs publics des États membres, hôtes du congrès, relayés par les sections nationales de l'IDEF, demandent à celui-ci d'étudier les questions qui leur tiennent à cœur. Ils font, bien entendu, des travaux réalisés et qui sont publiés, tel usage qui leur convient. Notons que l'IDEF s'interdit de voter toute motion ou recommandation qui pourrait donner à ses congrès une connotation de conférence politique.

Un Bulletin périodique contenant des articles de fond, des chroniques sur des mouvements législatifs réalisés dans les divers pays et des informations sur la vie de l'IDEF, est servi à ses membres.

Un service de documentation permet de répondre aux demandes présentées grâce aux documents existant au siège ou par l'intermédiaire des

correspondants locaux. **Un site Internet** qui accueille depuis plus de deux ans, les demandes et permet d'apporter des réponses en ligne

Au début du mois d'avril, a été mis sur le site de l'IDEF (www.institut-idef.org) une œuvre unique, d'un intérêt considérable, réalisée sous la direction du Professeur Barthélemy MERCADAL, Vice-Président et Secrétaire général de l'IDEF, Professeur Agrégé des Facultés de droit, Professeur honoraire du Conservatoire National des Arts et Métiers : le *Code IDEF Annoté de l'OHADA*, qui peut être consulté gratuitement en huit langues. (Lire à ce sujet le § 3-1 : Gouvernance et Démocratie).

La création d'un vivier d'expertise

En effet, la recherche par les bailleurs de fonds, d'experts en matière juridique et judiciaire, pour soutenir les efforts des pays émergents dans la modernisation de leur Droit et de leur Justice, a incité l'IDEF, dont les membres physiques se comptent parmi les juristes les plus éminents des sections nationales (Magistrats, Professeurs de Droit, Avocats, notaires....) à identifier tous ceux qui accepteraient de participer activement à cette œuvre de rénovation des structures juridiques et judiciaires des pays demandeurs. Un annuaire thématique est en préparation afin de pouvoir proposer des experts de la jurisfrancité.

D'ores et déjà, l'IDEF a répondu à diverses sollicitations, notamment de la Francophonie sur la justice.

3- Sur les trois «enjeux prioritaires»

En ce qui concerne ces trois enjeux prioritaires, l'IDEF participe effectivement par son action au développement de la bonne gouvernance et à celui de la langue française comme détaillé dans les paragraphes 3-1 et 3-2.

Quant à **l'environnement**, ce fut le sujet de 2 congrès internationaux organisés par l'Institut :

- **Le 26ème Congrès qui s'est tenu à Beyrouth** en mai 1999 portait sur **l'urbanisme et le droit**. Les travaux sont publiés par l'IDEF.
- **le 29ème colloque organisé par la section Suisse à Lausanne** en 2005 qui a traité de **la mise en œuvre du droit à l'eau**. Les actes ont été publiés par la section Suisse de l'IDEF.

3-1 Gouvernance et démocratie

La gouvernance et la démocratie peuvent être améliorées par une plus grande efficacité du droit et de la justice d'un pays. En effet, le Droit et la Justice

permettent d'assurer le développement économique et le recul de la pauvreté dans un pays.

L'IDEF y participe activement. C'est ainsi que :

- Plusieurs des congrès internationaux ont eu pour thème la gouvernance et la démocratie notamment le 23ème congrès qui a eu lieu au Caire en juin 1995 sur «*le rôle de l'Etat dans le développement de l'économie*», ou en décembre 1997 «*le juge de l'administration et les droits fondamentaux dans l'espace francophone*», et le 31ème congrès qui se tiendra les 17-18 et 19 novembre à LOME au TOGO aura pour thème «*l'apport du Droit dans le développement économique.*»
- L'Institut a mis en ligne : le «*Code IDEF annoté de l'OHADA*»

3-1-1 Le 31ème Congrès à Lome au Togo : « l'apport du Droit dans le développement économique »

M. Barthélemy Mercadal, reprend pour la thématique de ce congrès la maxime latine, recomposée (par A. Rochegude, voir « A la recherche du droit africain du XXIème siècle, p. 115) : «*ubi societas , ibi jus*»; «*ubi jus , ibi societas*» «*là où il y a une société , il y a du droit*» «*là où il y a du droit, il y a une société*».

Autrement dit, le droit est essentiel. Mais le droit, aujourd'hui élément-clé de la **bonne gouvernance** selon les critères de la banque mondiale, donne-t-il partout les résultats attendus par les populations ?

Légitimement, celles-ci aspirent au bien-être, au minimum à sortir du seuil de pauvreté fixé à 1 dollar par jour pour celles qui souffrent d'un manque de développement économique.

Si l'adage latin perdure et même s'enrichit d'un effet réciproque, c'est parce que l'on prête au droit des vertus. Il aurait été, selon le prix Nobel d'économie Douglas North, un facteur de développement de l'Occident et il expliquerait l'avance économique prise par lui à partir des XII et XIIIèmes siècles. Aussi les sciences juridique et économique sont-elle tendues, depuis les rapports de la banque mondiale «*Doing Business* », vers l'efficacité économique du droit. Cet effet attendu du droit mérite donc un examen que se propose de conduire le XXIème congrès de l'institut.

Le droit à l'époque contemporaine a-t-il contribué à changer les données économiques ?

L'exemple européen de l'intégration par le droit (traités, règlements, directives, décisions de justice) confirme-t-il la contribution du droit au progrès

économique ? Si la réponse est positive, peut-elle être vérifiée par une contre-épreuve : d'autres sociétés permettent-elles de considérer qu'une carence ou une désaffection, voire un mépris du droit handicaperait le développement économique ?

Pour que le droit apporte les satisfactions économiques attendues doit-il être un droit intégré, unique ou unifié, ou l'économie peut-elle s'accommoder de la coexistence de régimes juridiques différents ? Trois exemples de coexistences méritent à cet égard attention : la coexistence des droits de tradition civiliste et de common law au Canada, à l'île Maurice et au Cameroun.

Ces constatations sur les effets de la présence comme de l'absence du droit et sur les pratiques juridiques diverses sur un même territoire incitent, naturellement, à tenter de promouvoir le droit. Elles font néanmoins apparaître que le droit ne reçoit pas partout le même accueil. Il y a ainsi lieu de s'interroger sur l'attitude à l'égard du droit selon les sociétés appelées à le vivre.

Pourquoi la société européenne du Moyen-âge y a-t-elle eu recours dès les X-XIèmes siècles en se plaçant sous l'autorité de la loi et de la justice et en renonçant à l'usage de la force ? Cet enseignement européen peut-il être transposé ailleurs, et notamment en Afrique ? Cela pose la question de savoir quelle est l'attitude de la société africaine à l'égard du droit.

Le droit des affaires, sous sa forme uniformisée et connue sous le nom de législation de l'OHADA est-il lui aussi un droit effectif et producteur de résultats concrets, mérite-t-il une consolidation et quels moyens peut-on développer pour l'aider à s'affermir ?

Les réponses apportées à toutes ces questions, au titre des communications collectées sur l'ensemble de ces thèmes, seront reprises dans les conclusions de ce 31ème congrès. Une publication de ces travaux est prévue (support informatique).

Toutefois, quel que soit le droit positif en vigueur et la faveur que ses sujets peuvent lui porter, il ne peut prendre corps et effet que par l'action de la justice. Il incombe alors à l'Etat, en définitive, de mettre en mouvement les actions qui sont susceptibles de permettre au droit de jouer pleinement son rôle. À la justice de devenir un véritable instrument de la régulation sociale. Cela implique que l'Etat se donne les moyens d'une lutte contre la criminalité, adopte des procédés juridiques propres à favoriser son action économique, notamment des outils appropriés à l'exploitation de ses richesses à travers le régime des concessions et des partenariats privé public. Par dessus tout, l'Etat doit s'affirmer en garant de la justice.

Le second axe de lutte en faveur de la bonne gouvernance et la démocratie est la promotion du code IDEF annoté de l'OHADA.

3-1-2 Le CODE IDEF ANNOTE DE L'OHADA

Outil unique, pratique et de consultation gratuite à destination de la communauté des juristes, il a été réalisé, après trois années d'efforts, sous la direction du Professeur Barthélemy Mercadal. Le site sera alimenté régulièrement par de nouvelles décisions de justice.

Pour la première fois depuis leur promulgation, 2.000 articles des Actes uniformes de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique), à l'exception de l'acte uniforme relatif à la comptabilité, seront illustrés par plus de 7.000 décisions de justice, dont 2.000 provenant des juridictions de l'OHADA, 4.500 des juridictions françaises et 500 des juridictions d'autres pays.

Imposant outil d'aide à l'interprétation des règles du droit OHADA, ce nouveau code en ligne place sous chaque article les décisions de justice correspondantes, lesquelles sont ouvertes gratuitement à la consultation sur le site de l'IDEF : www.institut-idef.org

« Ce code se veut un apport au développement de la culture juridique africaine » souligne le professeur Mercadal « ainsi qu'une contribution à la réalisation du vœu de Monsieur Kéba Mbaye, à l'origine des Actes uniformes, pour faire de l'OHADA un outil juridique imaginé et réalisé par l'Afrique au service de la croissance économique ».

Mais le Code IDEF ne servira pas seulement l'Afrique. Il a vocation à devenir une source d'information et de documentation pour la communauté internationale des juristes. Il permettra en effet de comparer, sous une même règle de droit, des décisions rendues par diverses juridictions nationales, de droit civil comme de common law, susceptibles de lui servir d'illustrations concrètes.

Il rejoint aussi l'idée selon laquelle il faut, par une information abondante et libre d'accès, favoriser la circulation des solutions de justice entre les juges eux-mêmes.

Par cette œuvre, mise gratuitement à la disposition de tous les internautes, l'IDEF contribue à l'incitation à la réflexion sur la bonne gouvernance économique des pays en voie de développement.

Ce code peut être consulté en plusieurs langues sur le site internet. <http://www.institut-idef.org/-Code-OHADA-annotate-.html>

3-2 La langue française

Et le thème de la « jurisfrancité »

Très vite, il est apparu que, pour réaliser son objectif, l'IDEF ne pouvait cantonner son action aux pays placés naguère sous la responsabilité des anciennes puissances coloniales. Pourquoi se priver de l'apport que pourraient fournir au fonds commun les collègues canadiens, luxembourgeois, québécois. ? Pourquoi écarter les pays pratiquant le droit d'inspiration française ?

La sphère d'influence du droit français dépasse, en effet, largement la francophonie : dans le nord de la Belgique, le droit s'exprime en flamand, en Louisiane, dans l'île Maurice et aux Seychelles en anglais, en République dominicaine, en espagnol, au Maghreb, en Egypte, au Liban et en Syrie en arabe. Sur la proposition de M. Alain GUILLERMOU, professeur honoraire à la Sorbonne et président de la Biennale de la langue française, cette notion d'un droit d'inspiration française mais s'exprimant dans une autre langue que le français, a été désignée par le néologisme de « jurisfrancité » qui a été approuvé par le président Léopold SENGHOR et par M. Maurice DRUON, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Quelle que soit sa langue d'expression, le droit français véhicule les notions d'ordre, de rigueur, de précision et de concision propres au raisonnement cartésien, par opposition au caractère flou, diffus et prolix de la Common Law qui régit les pays anglo-saxons. La « jurisfrancité » est donc d'une importance toute particulière dans le monde actuel des affaires, notamment des contrats internationaux et de l'arbitrage international.

Enfin, et depuis la mise en ligne du Code annoté de l'OHADA, la présence de la langue française se développera encore puisque n'importe quel juriste, ne parlant pas français, pourra, bientôt à l'aide d'une table alphabétique dans sa langue, trouver la notion juridique recherchée dans le Code annoté en français, puis en demander la traduction automatique. Ce qui permettra à un juriste étranger de se confronter au Droit français, peut-être en français, ou tout au moins traduit dans sa langue.

Par ailleurs, l'IDEF participe au conseil d'administration du Comité pour une langue du droit européen (CPLDE), présidé par Monsieur Maurice Druon, ancien ministre et ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)

« Une tolérance généralisée sera atteinte le plus sûrement si on laisse en paix ce qui fait la particularité des différents individus humains et des différents peuples, tout en restant convaincu que le trait distinctif de ce qui est réellement méritoire réside dans ce qui appartient à l'humanité ». (Goethe - Ecrits sur l'art).

« Torture : Relativisme politique, culturel et économique, le choc des convictions »

Au début des années 1990, lors des réunions préparatoires au Sommet de Vienne sur les droits de l'homme, les trois caractéristiques fondamentales des droits de l'homme, leur universalité, leur interdépendance et leur indissociabilité ont été réaffirmées sans ambiguïté. Cette affirmation était indispensable face à des courants cherchant à présenter les droits de l'homme comme un ensemble de règles créées par les seules démocraties industrialisées et imposées au reste du monde sans tenir compte des diversités culturelles ni des valeurs fondamentales de chaque civilisation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les attaques terroristes de septembre 2001 ont provoqué une mise en cause et une relativisation de la définition de la torture et de la prohibition absolue de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants au nom de la sécurité d'Etat. Cette relativisation a culminé avec la mise en place de politiques de lutte contre le terrorisme, en particulier par les démocraties occidentales. L'argument politique qui sous-tend la relativisation de l'interdiction absolue de la torture se fonde sur le fait que la prohibition ne serait plus absolue s'il en résultait un danger inacceptable pour la société. En prenant le risque d'un tel relativisme, non seulement les démocraties occidentales remettent en cause un des fondements de toute politique de promotion et de défense des droits de l'homme, mais de surcroît, elles reposent, après des années, le débat sur le relativisme, y compris culturel et social.

L'interdiction de la torture peut désormais être discutée, non seulement à partir du problème de la sécurité de l'Etat ou des citoyens, mais également en fonction des problèmes sociaux que traverse tel ou tel pays, ou de la

perception culturelle que peut avoir telle ou telle population plus encline à protéger des droits collectifs qu'à s'assurer que la torture est prohibée en toute occasion.

Relativisme politique

L'accent mis récemment dans de nombreux pays occidentaux sur la nécessité de renforcer la sécurité et durcir la lutte contre le terrorisme a conduit à des pratiques en contradiction avec les principes fondamentaux des droits de l'homme, ce que l'opinion publique a tendance à accepter. Une des méthodes utilisées par certaines de ces démocraties consiste à « sous-traiter » les cas d'interrogatoires « musclés » à des pays moins regardants vis-à-vis du respect des droits de l'homme. Il a été largement démontré qu'un véritable réseau d'échange de prisonniers et d'informations fonctionnait, une activité connue sous le nom de « Rendition policy ». Ces faits sont consignés notamment dans le récent Rapport de l'ancien Procureur suisse Dick Marty sur les prisons clandestines dans certains pays d'Europe.

« *Rendition policy* »

« L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dès que les premières informations dans ce domaine lui sont parvenues notamment par des membres de son réseau, a fortement réagi en rappelant systématiquement que tout suspect, même responsable d'actes terroristes, est protégé soit par les droits de l'homme, soit par le droit humanitaire qui tous deux prohibent de façon absolue le recours à la torture. L'OMCT a demandé aux Etats de refuser que transitent par leur territoire des avions pouvant transporter des détenus destinés à être interrogés, sans les garanties prévues par les instruments internationaux, dans des pays tiers et espère vivement que les Parlements des pays concernés prendront les mesures législatives nécessaires pour rapidement mettre un terme à cette pratique. »

Eric Sottas

Le corollaire de la « Rendition policy » est l'utilisation de l'information obtenue sous la torture ou par des traitements cruels, inhumains ou dégradants. De ce fait, les tentatives de relativiser l'interdiction de s'appuyer sur des aveux obtenus sous la torture, n'ont cessé d'augmenter depuis 2001. La plus connue s'est déroulée en Grande-Bretagne en 2005, lorsque le gouvernement a estimé qu'il pouvait faire usage de ce type d'informations en provenance de pays tiers, dans la mesure où ces celles-ci étaient vitales pour la sécurité du pays. La Chambre des Lords a opportunément, mis fin à cette interprétation en se basant notamment sur l'*amicus curiae* présenté par une coalition d'organisations (ONG), dont l'OMCT.

L'OMCT considère qu'il est fondamental de réaffirmer les acquis de Vienne. De même, pour les années à venir, une réflexion en profondeur impliquant non seulement des juristes et des philosophes, mais également des spécialistes des médias et de la communication ainsi que des agents sociaux, doit être développée pour éviter que le relativisme qui avait été rejeté à Vienne, soit accepté avec l'aide même de ceux qui en avaient assuré le refus.

Relativisme culturel

L'exclusivité des sources culturelles occidentales des droits de l'homme est régulièrement invoquée par certains dirigeants de pays du Sud ou des anciens pays socialistes pour dénoncer avec véhémence le nouvel impérialisme des droits de l'homme, imposé par la culture occidentale.

Curieusement, cet argument est avancé non seulement par des représentants de sociétés culturellement différentes du monde occidental, mais également par des gouvernements de pays à culture occidentale. C'est ainsi que durant la dictature militaire argentine, le délégué de ce pays à la Commission des droits de l'homme, s'est à plusieurs reprises insurgé pour défendre son régime contre le nouvel "impérialisme" de la dictature des droits de l'homme par lequel les nations du Nord cherchaient à maintenir leur hégémonie sur celles du Sud. Plus sérieusement, lors des comités préparatoires à la Conférence de Vienne de 1993, plusieurs délégations asiatiques et une très petite minorité de délégations africaines ont contesté l'universalité des droits de l'homme en arguant de leurs fondements philosophiques occidentaux souvent incompatibles avec leurs propres systèmes de références nés d'une histoire différente. Selon elles, le système juridique mis en place depuis la création de la Société des Nations (SDN), et surtout depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ne refléterait qu'une imposition normative découlant de l'hégémonie des sociétés industrielles européennes et américaines sur l'ensemble de la planète. A leurs yeux, les droits de l'homme ne seraient qu'une expression de cet impérialisme, puisqu'ils imposent aux autres nations, des règles qui leur sont souvent défavorables sous l'angle de leur développement propre, et qui contredisent également des valeurs fondamentales de leurs cultures.

Relativisme culturel

« Les droits de l'homme sont universels et il n'existe pas de particularismes culturels susceptibles de mettre en cause ce principe. Il faut continuer de se battre pour répéter haut et fort que les droits de l'homme ne sont pas un concept occidental, valable seulement pour les pays du Nord! La conférence de l'ONU à Vienne, en 1993 [qui a abouti à la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, basé à Genève] a solennellement réitéré

le caractère universel des droits de l'homme. C'est un acquis qu'il nous faut tous défendre ».

Eric Sottas, 2003

Bien avant le XVI^{ème} siècle et de manière encore plus évidente depuis le mouvement colonisateur qui a suivi les grandes découvertes, les sociétés européennes puis américaines, ont modelé le monde selon leurs intérêts et en fonction d'idéaux qui ne coïncidaient pas avec ceux des peuples soumis. Mais peut-on en déduire pour autant que le système des droits de l'homme en vigueur internationalement ne reflète que les vues occidentales sous prétexte que des penseurs européens ont, pour une bonne part, dégagés les principes qui le sous-tendent ? Est-il légitime de penser que, de ce fait, ce système ne peut prétendre à l'universalité, mais doit être vu comme un instrument de promotion au service d'une minorité cherchant à contrôler le reste de la planète ? Si cette affirmation du caractère purement relatif des droits de l'homme sert souvent à justifier les violations perpétrées systématiquement par des régimes totalitaires, elle est rejetée par les ONG locales et la plupart des intellectuels de ces mêmes pays qui, proclament sans réserve le caractère universel du seul système normatif susceptible de protéger les populations contre les exactions et l'arbitraire. Lors des réunions préparatoires à la Conférence de Vienne à Bangkok – où la question a été vivement débattue - et à Tunis où cette problématique était très minoritaire, on a assisté à une controverse, non pas entre Asiatiques (et/ou Africains) et Occidentaux, mais entre Asiatiques dans un cas et entre Africains dans l'autre. La controverse ne semble ainsi pas résulter d'approches culturelles divergentes, encore que celles-ci existent, mais de positionnements politiques et idéologiques au service d'intérêts contradictoires.

Les arguments avancés par les délégués gouvernementaux ont été balayés par les ONG et les universitaires démontrant que la lutte pour le respect des droits de l'homme, même si elle ne s'inscrit pas dans la même philosophie, est une constante historique décelable au sein de toute société.

Mais le débat prend une tournure plus délicate quand sont invoqués les principes religieux.

et qu'ils sont récupérés par des intégristes soutenus par des régimes corrompus et autoritaires mais aussi par certains gouvernements dits démocratiques.

Un débat doit s'ouvrir sur l'instrumentalisation de l'espace culturel (religieux et philosophique), tant par les gouvernements occidentaux qui justifient certaines de leurs actions au nom d'une prétendue défense des droits de l'homme, que par les leaders qui brandissent l'étendard de la religion pour rejeter toute valeur occidentale et certains droits fondamentaux tentant ainsi de justifier auprès de leur population des exactions que celles-ci réprouvent.

Relativisme économique

A l'instar de l'argument de la sécurité d'Etat, certains pays utilisent les notions de développement, d'industrialisation nationale et de croissance pour masquer et perpétrer des violations massives des droits de l'homme. La Chine, le Myanmar pour ne citer que ces exemples, ne cessent de violer les droits individuels et collectifs de leur population au nom du développement économique de leur nation.

Par ailleurs et depuis la chute du Mur de Berlin et la débâcle des ex Etats du bloc de l'est, certains recentrent le débat sur le respect des droits civils et politiques au préalable de « bonne santé » économique comme corollaire du respect des droits de la personne humaine. On assiste ainsi à l'émergence d'un relativisme économique, dont le principal argument est l'utilisation induite du droit au développement. Il importe de réfléchir avec un regard neuf sur les conséquences de ces violations des droits de l'homme stimulées par le système économique international qui considère la concurrence comme moteur du développement. Il est essentiel de réaffirmer l'indissociabilité des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels.

Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

Suite à l'appel adressé à tous les OING/OSC dotées du statut consultatif auprès des Instances de la Francophonie, nous vous présentons la contribution écrite, de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, nécessaire pour alimenter les débats et constituer un fond documentaire pour les travaux de la conférence.

La vision du Scoutisme est très similaire à celle de la Francophonie comme suit: Notre grande idée est de « créer un monde meilleur » en poursuivant la mission « d'éduquer les jeunes à jouer un rôle actif dans la société ».

En tant que Mouvement/Organisation mondiale, apporter une contribution significative à la création d'un monde meilleur.

Plus précisément, notre vision stratégique est ainsi exprimée : « Nous voyons le Scoutisme entrant dans le deuxième siècle de son existence comme un Mouvement éducatif influent et fondé sur des valeurs, centré sur la réalisation de sa mission, engageant les jeunes à agir collectivement pour développer tout leur potentiel individuel, avec le soutien d'adultes désireux et capables de mener à bien leur rôle éducatif.

Nous voyons le Scoutisme comme étant capable dans le monde entier d'attirer et de retenir un nombre toujours plus grand de jeunes des deux sexes (spécialement des adolescents) issus de plus grands segments de la société.

Nous voyons le Scoutisme comme étant capable d'attirer des adultes, femmes et hommes de toutes les cultures - un Mouvement à travers lequel ils peuvent contribuer au développement de la société par une action auprès des jeunes.

Pour pouvoir se régénérer tout mouvement doit redéfinir ses buts et dire comment il envisage son action pour l'avenir.

Aucune stratégie n'est possible sans une vision partagée de l'avenir. Celle-ci est vitale car elle permet de faire converger les efforts vers l'acquisition de connaissances nouvelles et donne l'énergie nécessaire pour surmonter les difficultés. Son importance vient également de ce qu'elle représente un puissant facteur émotionnel qui favorise l'engagement.

Plan d'action

Le Mouvement Scout sera heureux de pouvoir contribuer au développement de la Francophonie ; Nous vous proposons un plan d'action qui se résume comme suit :

1. Établir une stratégie sur une période déterminée et identifier les priorités stratégiques, cette stratégie aura pour but la réalisation de la mission de la Francophonie.
2. Joindre à cette stratégie une déclaration de mission visant spécifiquement les points clés de la stratégie.
3. Créer une vision commune pour la Francophonie liée à une image et un plan d'action.
4. S'appuyer sur les OING (les plus proches de la société civile) des pays pour développer cette stratégie et sa mise en œuvre.
5. Renforcer le sentiment d'appartenance.
6. Demander aux Organisations dotées d'un statut au sein de la Francophonie de soutenir les décisions prises et les faire promulguer/appliquer à travers leurs réseaux de partenaires.
7. Encourager les Organisations membres de créer entre elles des Partenariats afin de pouvoir échanger sur les expériences vécues.

Gouvernance

La Francophonie pourra définir 5 principes pour la révision de la Gouvernance :

- a) Ouverture
- b) Participation
- c) Responsabilité
- d) Efficacité
- e) Cohérence

La Francophonie devrait fonctionner de façon plus transparente. C'est en cela que nous parlons d'ouverture. La participation quant à elle, dépend de l'adoption d'une approche faisant appel à la contribution de tous. La participation demande également un effort d'éducation pour que chacun prenne conscience des enjeux. Mais il faut aussi plus de clarté et une prise de responsabilité accrue de la part de tous ceux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques à quelque niveau que ce soit. L'efficacité demande que les politiques produisent les résultats requis, à partir d'objectifs clairs et une évaluation de leur impact futur. La francophonie doit exiger aussi une prise de décision au niveau le plus approprié. Enfin la cohérence s'appuie sur la synchronisation des politiques menées avec les actions entreprises. L'éventail des tâches s'est étendu ; l'élargissement à de nouveaux membres ira dans le sens d'une plus grande diversité; les défis à relever transcendent

également les limites géographiques. Il faut garantir l'unité dans un système complexe et diversifié.

A cela s'ajoute aussi l'application à chaque fois que possible du principe de subsidiarité, qui permet aux acteurs culturels et sociaux locaux de mettre en œuvre la mission de l'OIF au plus près des bénéficiaires, améliorant ainsi leur participation. On peut aussi imaginer une gouvernance qui soutient l'émergence d'une société civile locale en créant des capacités démocratiques nouvelles.

Participation des Jeunes (Une force sociale) – Un Atout pour la Société.

La participation est un processus destiné à permettre aux jeunes d'être partie prenante dans les décisions qui les affectent (démocratie). Elle leur ouvre des possibilités d'engagement pour transformer leurs communautés.

Les adultes engagés dans les organisations de jeunesse, les gouvernements et l'opinion publique commencent à percevoir les jeunes comme des membres utiles à leur communauté. Il faut les traiter dès maintenant comme des citoyens au lieu d'être traités comme de « futurs citoyens » et donc impliqués dans les décisions qui sont prises à propos des communautés et des sociétés dans lesquelles ils vivent. La participation des jeunes est mieux acceptée lorsqu'on découvre que les décisions prises sans l'implication des jeunes ont peu de liens avec leurs besoins ou leurs intérêts véritables.

En parlant de démocratie, la participation est un Droit fondamental pour toute personne, quelque soit son âge comme garanti par la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant signée à ce jour par 191 pays.

La participation des jeunes/citoyens/organisations de jeunes, est un élément essentiel pour une démocratie. Cela inclut la participation des jeunes, notamment pour répondre au doute dans les processus politiques traditionnels. En impliquant les jeunes dans la planification et le management, on s'assure de la pertinence et de l'efficacité des services qui leur ont offerts puisque ceux-ci sont fondés sur leur réalité.

Nous espérons que cette contribution, axée sur la jeunesse, aidera à l'élaboration des orientations futures de votre organisation, au sein de laquelle le Scoutisme Mondial souhaite apporter tout son enthousiasme.

Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH)

La francophonie n'a presque tracé que peu de perspectives véritablement lisibles. Qu'elle soit institutionnelle, internationale ou tout simplement celle du cœur, faute de proposer une dynamique fédératrice, la francophonie peine à convaincre de sa propre existence. Si l'idéale devait céder à une quelconque torpeur. (Administrative, académique ou même politique, la francophonie perdrait alors très vite sa raison d'être. Le français pourrant, est la langue des droits de l'Homme, héritage imposant et exaltant qui l'appelle à embrasser une cause non seulement universelle, mais également explicite pour l'humanité. Tel est le préalable d'une communauté clairement identifiable et, par conséquent, rassembleuse pour les peuples.

Et pour rendre cette politique plus efficace il nous faut ressasser une évidence, à savoir que la cause de la francophonie est de défendre et de promouvoir la langue française, équivaut à réduire la dynamique fondatrice de cette institution à une simple rhétorique. Si la cause du français est effectivement celle de la francophonie, la seule fureur de vivre francophonie ne permettra pas, en l'état et à elle seule, d'actualiser les idéaux dont elle se réclame, et encore une fois la francophonie doit être bien, au-delà du seul domaine linguistique, un vecteur d'espoir et de dialogue humaniste entre les peuples.

D'emblée, l'identité de la francophonie, jette les bases d'un projet politique d'envergure : la francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'état de droits et aux droits de rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

Pour rendre plus visible la marque de l'identité de la francophonie, (elle) doit être définie comme une idée neuve associant une langue partagée à une certaine idée du pouvoir au service de l'humanité.

Les améliorations souhaitables qui peuvent se traduire concrètement dans la prochaine programmation quadriennale 2010/2013, en objectifs opérationnels réalistes au regard des ressources propres de la francophonie, et efficaces protecteurs d'effets démultipliateurs visibles et évaluables sur le moyen et le long terme, il faut signaler qu'il n'est pas de la campagne sans cause. Les

objectifs de la francophonie peuvent devenir conquérant au service d'une cause, dans le prolongement d'une alternative humaniste digne des idéaux fondateurs de la francophonie.

Cette alternative doit être exaltante pour l'humanité, posant l'apprentissage du français, du respect des droits humains, du bien être de la population, de la démocratie et de la protection de l'environnement comme les bases fondamentales de la francophonie.

La francophonie, naturellement, oeuvrant déjà dans le sens sur une multitude de fronts. Ses personnels et ses agents doivent développer des trésors de créativité pour promouvoir et défendre ses idéaux aux quatre coins de la planète. La cause que nous devons appeler de son vœux ne peut, c'est une évidence, déstabiliser le navire sur lequel nous sommes tous embarqués.

Il est en revanche urgent, dans le but salubre de susciter de nouvelles vocations et de réfléchir à une concentration des initiatives, des objectifs et des moyens existants au service d'une grande cause.

Dans le cadre d'améliorer le partenariat entre la francophonie, la conférence des OING/OSC dotées du statut consultatif et son comité de suivi, il faut organiser des débats qui peuvent et qui devraient s'engager sur la faisabilité de fédérer une multitude de dynamique et de moyens autour d'un grand dessein rassembleur. Il en va d'un impératif moral qui peu, enfin, embrasser la francophonie et que la francophonie peut embrasser : Donner à tous les OING/OSC francophones une mission unique et partagée, mais bien de l'orienter pour l'adapter pragmatiquement aux exigences particulières des pays respectifs de la francophonie.

Contributions écrites à la Mission C

Association Francophone d'Amitié et de liaison (AFAL)

Vers une culture de l'esprit de réseau

« Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence... »

Article 71 de la Charte des Nations unies, signée à San Francisco Etats-Unis le 26 juin 1945.

Si l'Article 71 de la Charte des Nations Unies de 1945 consacre aux ONG une telle recommandation, cela prouve toute l'importance que revêt ce secteur. C'est pourquoi l'action associative s'est intensément développée à travers le monde. Ce n'est pas un simple choix mais plutôt une nécessité vitale. Actuellement, il y a en France plus d'un million d'associations qui opèrent dans différents domaines, autant en Europe et bien plus aux États-Unis. L'aspiration à la liberté, à la démocratie, à la tolérance, à la dignité humaine, aux droits de l'Homme, à la solidarité, à la promotion de la diversité des expressions culturelles, à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la lutte contre l'ignorance et les pandémies provoque une croissance internationale du nombre d'associations.

Cependant, les ressources financières ne peuvent plus répondre aux besoins qui se multiplient forcément. Par conséquent, bon nombre d'associations n'arrivent plus à survivre. Ces difficultés ne concernent pas uniquement des ONG françaises ou européennes, mais, c'est un phénomène de portée général. Partout dans le monde la précarité frappe ce secteur. Les ONG francophones ne sont pas à l'abri à cette réalité préoccupante. C'est une conséquence directe d'une crise économique qui ébranle un monde en mutation.

Certes, le bilan n'est pas tout à fait sombre, mais il est temps de s'interroger, Comment faire face à de telle situation ? Cette question sérieuse mérite un vrai débat. Pour que la francophonie élargie soit rayonnante, il faut repenser courageusement le changement grâce à une approche stratégique approfondie. Sachant surtout qu'il n'y a plus de chasses gardées, l'oncle Sam et la Chine opèrent systématiquement en Afrique et ailleurs. Si on reste spectateur, à ce rythme, le Maghreb deviendra anglophone quelques années plus tard !

Donc, il faut bien tenir compte que l'environnement concurrentiel dans l'espace francophone est une réalité existante. Ensemble, nous serons plus

fort pour relever les défis. Ensemble, nous pourrions renforcer l'efficacité des OING pour construire un avenir commun, plein d'espoir et de progrès. La bonne gouvernance associative, la transparence des pratiques, et la culture réseau vont appuyer la mise en valeur des ressources humaines. C'est la base d'une démarche permettant de rendre plus sûrs la gestion de fonctionnement pour répondre à la compétitivité ...

L'avènement de la mondialisation a conduit à un bouleversement sans précédent. Le développement des technologies de l'information et des communications abolit les distances et rapproche ce qui était loin. Selon l'expression, le monde est devenu un village planétaire. L'Internet et le numérique ouvrent de nouvelles perspectives et révolutionnent les rapports entre les personnes et les structures. L'ère du temps est au réseau ! Donc il faut saisir ces leviers pour mettre les associations francophones en mouvement afin de promouvoir de nouvelles synergies dynamiques, solidaires et mutuelles. Il faut intégrer à notre tâche une véritable dimension humaine, structurante, fondamentale, et mobilisatrice.

Le fait associatif doit soutenir l'évolution de la société en participant à sa transformation positive. Il s'agit de se donner la volonté, les moyens, l'expérience, la connaissance, l'ouverture et l'expertise pour construire en partenariat solidaire des projets d'intérêt général. Ainsi le pouvoir de créativité et de productivité dans le secteur associatif francophone ne sera plus entre les mains d'une poignée de personnes mais plutôt enrichi d'innombrables acteurs. Le système de réseau d'information et de communication relie entre eux et chacun partage le savoir et les compétences de tous. L'action ne sera plus enfermée dans un lieu clos, mais plutôt elle jouira d'une liberté totale à l'échelle de l'espace francophone.

Pour finir sur une note optimiste, il faut signaler que dans les très anglophones Émirats arabes unis, la francophonie se porte bien. Le Lycée Louis Massignon d'Abou Dhabi, ainsi que 200 établissements privés enseignent le français aux Émirats. Abou Dhabi exprime son intérêt avec l'ouverture de la Sorbonne en septembre 2006. Au départ il y avait 150 inscrits, ils sont désormais 260. Sans oublier de mentionner l'intérêt que porte l'OIF et l'ALESCO à la traduction franco-arabe. Association Francophone d'Education Comparée (AFEC).

Association Francophone d'Éducation Comparée (AFEC)

Francophonie et langue française : une langue porteuse d'identités plurielles

S'il est permis, aujourd'hui, de proposer une définition de la francophonie de terrain, concept auquel le Secrétaire général de la Francophonie tient tant, nous pouvons dire que la francophonie est une rencontre : rencontre de cultures, rencontre de langues. Cette politique et cette dynamique de la convergence font de la francophonie un humanisme intégral tel que défini par le poète président et membre fondateur de la francophonie institutionnelle, Léopold Sédar Senghor que le monde entier vient de célébrer sur l'initiative de la Francophonie.

« La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des « énergies dormantes » de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ». Le mot est lancé : complémentarité.

C'est cela que le plan décennal a réaffirmé, en décrétant que le ciel des langues est apaisé, transformant du coup la conception largement répandue que les langues et cultures sont toujours en guerre. Concrétisant cette affirmation, la Francophonie a mis en place une direction qui traduira dans son organigramme et dans ses actions programmatiques les attentes liées à la Mission A **Langue française, diversité culturelle et linguistique**. Le programme de cette direction a été explicité lors de la rencontre organisée les 4 et 5 juin 2007 par la Conférence des OING et les directions de la Francophonie. Elle se propose, entre autres actions, de développer et d'accompagner dans l'espace francophone les partenariats de la langue française, des cultures francophones, des littératures francophones, de la musique, des arts, du cinéma, etc.

L'Agence Universitaire de la Francophonie de son côté, en sa qualité d'opérateur de la Francophonie traduira sur le plan universitaire ce même programme définissant du coup en francophonie deux zones d'intervention complémentaires : L'Organisation Internationale de la Francophonie s'occupant prioritairement de l'intergouvernemental et du terrain social dans sa complexité et l'AUF se chargeant de la recherche universitaire. Le programme de la Mission A est prise en charge au sein de l'AUF par cinq réseaux : Etude du français en francophonie (EFF), Lexicologie, terminologie, traduction (LTT), Dynamique des Langues et Francophonie (DLF), Littérature

critique francophone de l'Afrique subsaharienne et de l'océan indien (CRITAOI), Littérature d'enfance (LDE).

Ces deux opérateurs de terrain de la francophonie institutionnelle ont vocation, en dépassant l'étape de la complémentarité linguistique et culturelle, à faire évoluer les représentations de langues et cultures en conflit vers une conception plus constructive de langues et cultures partenaires. La francophonie devient, ainsi, un espace où s'organisent des partenariats multiples et complexes. C'est pour cela qu'elle se caractérise par la rencontre du français et des langues de souche nationale dans un espace qui fonctionne entièrement ou partiellement en français. La langue française se trouve ainsi au cœur d'un partenariat où elle est partout en situation de cohabitation, ce qui justifie et nourrit l'idéologie de la diversité culturelle et de la pluralité linguistique. Idéologie au sein de laquelle l'identité plurielle se vit en termes de complémentarité et de partenariat et non comme un facteur de conflit et de négation de soi. Le plurilinguisme et le pluriculturalisme doivent désormais apparaître comme un processus de neutralisation des différentes identités par l'altérité. Cette sauvegarde de l'identité culturelle doit être compatible avec la « convivialité culturelle » qui invite à passer du multiculturel à l'interculturel.

En outre, avec Jacques Barrat et Claudia Moisei, nous partageons l'idée que :
La Francophonie peut être définie comme un « mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples, dans un ensemble politique et économique plus large, et qui se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux de coopération. »

C'est dans ces programmes multilatéraux de coopération que les pays de la francophonie et de la francophilie membres ou observateurs de la Francophonie doivent trouver chacun sa voie, pour un développement durable prenant appui sur leur multilinguisme naturel car le monolinguisme est une utopie politique. Organiser les langues partenaires du français est un impératif en francophonie et cela passe par l'invention de nouveaux paradigmes et une meilleure implication de la société civile porte voie du terrain. A ce titre, le terrain didactique est un excellent révélateur des politiques linguistiques qui favorisent l'enseignement du français dans un contexte de plurilinguisme.

La société civile éducative peut aider à inventer de nouveaux paradigmes, de nouveaux modèles théoriques et méthodologiques pour un partenariat actif sur le terrain didactique entre le français et les autres langues. Un partenariat actif ne se mesure pas seulement par une balance équilibrée mais plutôt, surtout devrais-je dire, à l'aune de la dynamique des contacts perçus comme un lieu de « **rendez-vous du donner et du recevoir** » tel que défini par Léopold Sédar Senghor dans sa conception de la Civilisation de l'universel.

Un partenariat est une dynamique de compensation réciproque. Partant de la théorie des jeux et de la décision on peut expliquer qu'une politique concernant plusieurs langues dont le français ne peut se faire dans le cadre de **jeux à somme nulle**. C'est dans le cadre de **jeux à somme positive** qu'il faut réfléchir. Dans ce cadre, les partenaires doivent avoir un statut comparable, savoir quels sont leurs enjeux, ce qu'ils veulent gagner et ce qu'ils sont prêts à perdre.

L'Organisation Internationale de la Francophonie que dirige avec beaucoup d'intelligence et de savoir-faire son Secrétaire Général Abdou DIOUF, a compris qu'aujourd'hui, que la Francophonie est devenue une réalité géopolitique qui respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure qui ne menacent pas les valeurs de la Francophonie.

La nouvelle charte, d'ailleurs, précise en ces termes les objectifs de la Francophonie : « **La francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectif d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement des peuples par leur solidarité et par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation.** »

A la suite de Jacques Chirac, dans son discours prononcé en 1997 en Hongrie, nous dirons pour conclure que :

« **La Francophonie a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, soit sauvegardée. Au-delà du français, au-delà de la Francophonie, il nous faut être les militants du multiculturalisme dans le monde pour lutter contre l'étouffement, par une langue unique, des diverses cultures qui font la richesse et la dignité de l'humanité.** »

C'est cette philosophie de l'humain pluriel et de l'humanisme intégral qui doit toujours guider la réflexion en francophonie et nous souhaitons que la Francophonie impulse, avec le respect de la souveraineté des Etats, cette dynamique en s'appuyant autant que possible sur les organisations de la société civile inscrites dans la mission A.

Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES)

La gouvernance

Introduction

Le concept de gouvernance est souvent apparu sous le vocable de « Bonne Gouvernance » à la fin des années 80. Il est souvent utilisé depuis lors pour englober un mouvement de réformes touchant l'ensemble des pratiques politico administratives des états. Il s'inscrit également dans le contexte des nouvelles politiques d'ajustement structurel et suppose de facto une redéfinition du secteur public. La « bonne gouvernance » poursuit deux objectifs jugés étroitement liés, à savoir : une redéfinition du rôle et des objectifs du secteur public, d'une part, et le renforcement du rôle des citoyens dans le développement de sociétés démocratiques et participatives, d'autre part. La « bonne gouvernance » comprend des notions telles que la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité, l'équité, la primauté du droit, la gestion saine de la sphère publique.

Le concept de « bonne gouvernance » apparaît dès lors comme un concept englobant, d'une utilisation aisée, facilement compréhensible par tous. Et pourtant, derrière l'expression, combien d'ambiguïté, combien de difficultés, combien de trompe-l'œil? Autrement dit, existe-t-il une « bonne gouvernance » qui reposerait sur un modèle défini, achevé, précis, universellement applicable en tous temps et en tous lieux? Probablement pas. Par contre, ce qui est vrai, c'est la tendance actuelle d'introduire des nouveaux modes de gestion dans la vie publique qui vise à rencontrer l'obligation de plus en plus forte de « rendre des comptes » de l'action engagée, de faire participer l'ensemble de la société à l'action publique.

En ce sens, l'AFIDES, comme d'autres entités publiques ou autres OING, participe au mouvement dans le domaine de la gestion de systèmes éducatifs et a depuis 25 ans favorisé le développement de bonnes pratiques, s'inscrivant dans le cadre de la « bonne gouvernance ». Dans les pages qui viennent, vous retrouverez un ensemble de constats, de propositions et une action entreprise par l'AFIDES qui cadre bien le domaine de la « bonne gouvernance »

Certains constats

L'expérience et la recherche nous permettent de constater un ensemble d'éléments qui permettent de réfléchir sur le concept de « bonne gouvernance » et ses applications :

- Dans plusieurs pays, les paradigmes qui sous-tendent les orientations et le fonctionnement actuel de la gestion des systèmes éducatifs ne nous permettent pas d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous.
- La gestion du système constitue un élément essentiel dans la quête de qualité.
- La qualité de l'Éducation se réalise en grande partie au niveau local, mais les orientations et les stratégies mises en place aux autres niveaux du système sont essentielles à la mise en œuvre de la qualité.
- L'atteinte de la mission du système est grandement favorisée par une vision systémique de la gouvernance qui implique une saine gestion des ressources, incluant une évaluation axée sur les résultats, assurant une utilisation cohérente en lien avec les orientations; une volonté de rassembler tous les acteurs de l'Éducation dans un processus de gestion des établissements scolaires en vue d'assurer un partage des responsabilités et de susciter un réel engagement du législateur; une mobilisation de toute la communauté éducative locale (parents, partenaires sociaux) dans le but d'une gestion participative; la professionnalisation de la gestion scolaire qui inclut une formation adéquate, renforçant les capacités des gestionnaires et permettant ainsi d'accroître la qualité des services; enfin le partage lors d'échanges locaux, nationaux et internationaux soutenant le développement de la réflexion et des bonnes pratiques de gestion.

Propositions de l'AFIDES

Dans un contexte où tous les partenaires ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la gouvernance à l'intérieur des systèmes éducatifs, voici quelques propositions de l'AFIDES pour permettre une « bonne gouvernance » à différents paliers du système éducatif :

Pour les acteurs internationaux, il est prioritaire d'accompagner les États dans la mise en place des services publics démocratiques et équitables qui permettront un développement et une amélioration des compétences à tous les niveaux de gestion des systèmes éducatifs.

Pour les acteurs nationaux, l'AFIDES leur propose d'orienter et d'organiser leurs services éducatifs en fonction des besoins exprimés, de favoriser une participation activement dans l'orientation et l'évaluation de services; de mettre en place un processus systémique, équitable, transparent, d'évaluation

et de reddition de compte à tous les paliers du système ; de communiquer toutes les politiques et procédures pour assurer un meilleur suivi dans la mise en œuvre par les populations; de structurer le système en assurant une indépendance suffisante par rapport à la sphère politique; de développer une autonomie progressive et supervisée des acteurs, favorisant l'adaptation aux réalités locales, assortie d'une responsabilité et imputabilité conséquentes.

Pour les acteurs locaux, il est important de s'engager dans une participation active lors de consultations sur les orientations nationales, d'œuvrer à la réalisation de divers mandats, de développer les compétences nécessaires à la gouvernance locale, grâce à une formation adaptée et ainsi développer une bonne gouvernance locale sous un mode participatif.

Moyen privilégié : Gouvernance et charte du chef d'établissement

La charte du chef d'établissement, adoptée à Dakar en 2003, traduit un moyen favorisant une « bonne gouvernance » dans les établissements scolaires puisqu'elle décrit un ensemble de principes, de responsabilités et d'engagements porteuses des valeurs démocratiques, de la qualité de la gestion qui constitue l'élément essentiel de la qualité de l'éducation.

Elle fixe aussi les orientations, propose une vision de la gestion scolaire axée sur le service, l'éthique, la responsabilité et l'engagement. Elle exige une participation entière de tous les participants de tous les paliers du système éducatif.

Principes :

- L'accès à une éducation de qualité comme droit fondamental.
- L'éducation, essentielle au développement durable de toute société.
- L'éducation fait partie du bien commun et doit être gérée selon un modèle démocratique.
- Le système éducatif au service de la population.
- L'éducation doit viser le développement intégral de chaque individu.
- La cohérence, l'efficacité du système éducatif exigent le partage des responsabilités par tous les partenaires de l'école.
- La qualité de la gestion influence la qualité de l'éducation et a un impact sur l'amélioration de l'éducation.

Engagements :

- Agir dans le respect des lois et règlements dans le système éducatif.
- Remplir toutes les fonctions avec équité.
- Assumer pleinement les responsabilités qui nous sont confiées.
- Accorder la priorité, dans nos décisions, aux services éducatifs.

- Promouvoir divers échanges dont les échanges internationaux pour favoriser un enrichissement mutuel de notre profession.

Les principes de la charte et les engagements décrits ci –haut, favorisent les principes de « bonne gouvernance » en garantissant la qualité, la fiabilité, l'efficacité et la transparence dans l'organisation et le pilotage du système éducatif à tous ses paliers.

Conclusion

L'éducation est un domaine de responsabilités partagées, de dialogue constant, nourri entre les diverses parties et qui crée un espace favorable à la promotion de la qualité. Les différents acteurs du système éducatif doivent permettre une gestion de l'éducation transparente et performante, améliorant ainsi tout le système lui-même et favorisant ainsi une réussite efficace des élèves.

Nous souhaitons tous que s'implante une « bonne gouvernance » dans les systèmes éducatifs comme modèle permettant de contrer certaines difficultés rencontrées en gestion. Il faut se donner le temps et les moyens pour réaliser les objectifs fixés, dont ceux de développer les capacités des gestionnaires des systèmes éducatifs dans une perspective d'amélioration continue du système. Pour ce faire, il faut l'engagement de tous autant au niveau local, national qu'international, car si on garde à l'esprit qu'une « bonne gouvernance » pourra quitter le domaine de la rhétorique pour mieux s'incarner dans la réalité des systèmes éducatifs et leur apporter les principes qui sous-tendent des réponses adaptées aux besoins toujours plus aigus de transparence et démocratie, il faudra de la part de tous un engagement profond, solide, garant des valeurs démocratiques et de l'efficacité du système éducatif dans son entièreté.

Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales (AIRHM)

Droits humains, citoyenneté démocratique et handicap

Introduction

De l'exclusion à la participation sociale et démocratique, en passant par le mouvement de désinstitutionalisation et par le processus d'intégration sociale, les « personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental » se sont affranchies peu à peu, au cours des dernières décennies, de la dépendance et de la soumission à leurs proches ou à l'État, elles ont acquis le pouvoir de prendre des décisions pour elles-mêmes, ainsi que le droit de participer librement et démocratiquement à la vie civile, culturelle, économique et politique.

Cette lente évolution, de la reconnaissance de leurs droits de citoyens et de citoyennes à part entière, vers l'exercice effectif de ces droits, a modifié profondément les relations qu'elles entretiennent avec l'État, au sein des institutions publiques, et avec les autres groupes de la société civile. Cependant, elles sont encore loin d'exercer effectivement l'intégralité de leurs droits. Alors que dans le courant des années 1960 et 1970 on a insisté sur leurs droits civils, les années 1980 et 1990 ont présidé à la reconnaissance de leurs droits sociaux, culturels et économique. Ce n'est qu'assez récemment qu'on leur reconnaissant leurs droits politiques. Le engagement au sein de mouvements, d'associations ou de comités regroupant leur a permis de faire la preuve qu'elles savent promouvoir et défendre efficacement leurs droits. Cependant, beaucoup reste à faire pour qu'on leur reconnaisse l'intégralité des pouvoirs qui sont accordés à tout autre citoyen ou citoyenne. C'est sur cet aspect « d'empowerment » qu'insistait la récente *Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle* (2004).

Le présent projet propose de développer, expérimenter et évaluer un programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique avec des « personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental » afin d'améliorer l'exercice leurs droits civils, sociaux et plus particulièrement de leurs droits politiques dans leur milieu de vie, en conformité avec la *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée par l'ONU en 1948, et en s'inspirant de la *Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle*, adoptée en 2005, sous l'égide de l'Organisation panaméricaine de santé.

Dans les prochaines pages nous étudierons certains aspects historiques et théoriques de la reconnaissance des droits des personnes et de l'exercice de la participation démocratique et citoyenne, avant de présenter les grandes lignes du projet, et les objectifs de la recherche-action qui accompagnera la réalisation de ce programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique.

De la reconnaissance des droits à l'exercice de la citoyenneté

L'intervention publique dans le domaine de la déficience intellectuelle a subi des transformations si profondes, au cours des dernières décennies, que certains auteurs ont évoqué un changement de paradigme (Sckalock, 1993 ; Dionne et al 1995 ; Julien Gauthier, 2004 ; Mercier et Bazier 2004). Une analyse historique de cette évolution des rapports entre l'État et les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» permet de repérer trois phases distinctes, soit une première révolution culturelle, une seconde, organisationnelle et une troisième, professionnelle (Tremblay, 2005). La révolution culturelle, inspirée de la reconnaissance des droits universels, a modifié les valeurs, les croyances et la perception de la collectivité à l'égard des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». La seconde révolution que l'on peut qualifier d'organisationnelle, a présidé à la transformation des organisations et des structures de services, dans une perspective communautaire, afin de «normaliser» la situation des personnes et de «valoriser les rôles sociaux» qu'elles peuvent assumer au sein de la société, en accédant par exemple à l'éducation, au travail, à un revenu décent, au loisir, etc. La troisième révolution, en cours actuellement, peut être désignée comme une révolution professionnelle (Mercier et Bazier, 2004); elle repose sur l'apparition de pratiques cliniques et professionnelles innovantes, sur l'émergence d'une nouvelle expertise et sur la professionnalisation de l'intervention auprès des personnes. Cette troisième révolution est associée à un renversement des relations de pouvoir entre la «personne présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», les intervenantes et les intervenants à son service, et les institutions publiques qui l'accompagnent au cours du processus d'intégration sociale.

En fait les trois phases de cette révolution, dans le domaine de l'intervention en déficience intellectuelle, correspondent également à trois dimensions, ou niveaux d'intervention, dans une perspective écosystémique. Les valeurs et la culture (endo-système), les systèmes d'organisation de services (macro-système) et les pratiques cliniques et professionnelles (micro-système) apparaissent comme différentes dimensions du processus d'intégration sociale «des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», dimensions dont les divers éléments constitutifs interagissent les uns avec les autres. Ainsi, une triple analyse culturelle, organisationnelle et professionnelle, nous permettrait de mieux saisir l'évolution des rapports de pouvoir entre les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un

handicap mental», les intervenantes et les intervenants avec qui elles interagissent, les ressources de la communauté et l'État.

Nous verrons dans les prochains paragraphes, comment les progrès des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» vers une véritable participation sociale et démocratique et vers l'exercice de la citoyenneté se reflètent dans l'adoption d'une succession de déclarations internationales.

La reconnaissance des droits civils, des droits sociaux, économiques et culturels et des droits politiques

Cette triple révolution, culturelle, organisationnelle et clinique, inspirée d'abord, dans une perspective humaniste, par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par l'ONU en 1948, n'a suscité que très lentement la reconnaissance des droits des «personnes présentant une déficience intellectuelle». Les droits humains, énumérés dans la *Déclaration universelle*, peuvent être classés en trois grandes catégories (Quinn et Degener, 2002). Une première catégorie comprend les droits civils ayant pour objet la protection de l'intégrité physique, psychologique et morale des individus, et visant à les préserver des abus, de la torture ou de la dictature. Dans une deuxième catégorie, on retrouve les droits économiques, sociaux et culturels, qui permettent aux personnes de participer activement à la société, comme le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit au loisir ou le droit à un revenu décent. Finalement les droits politiques constituent la troisième catégorie de droits, soit ceux en vertu desquels les citoyennes et les citoyens exercent le pouvoir qui est le leur concernant les affaires publiques de la nation, au sein d'une société démocratique. L'histoire de l'intégration sociale des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» correspond à la reconnaissance progressive et à l'exercice croissant des ces trois catégories de droits.

Dans le cadre du processus de désinstitutionalisation, inspirées par la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, les sociétés occidentales ont pris conscience du sort inique réservé aux «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», qui avaient été jusque là rejetées par la communauté et enfermées dans des «asiles psychiatriques». C'est pour corriger cette injustice qu'ont été abolies les institutions asilaires, et qu'on a développé de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques dans le domaine de l'intervention publique en déficience intellectuelle. Dans le cadre de cette première étape du processus de reconnaissance des droits des personnes, ce sont leurs droits civils qui ont été reconnus; on a voulu corriger les abus dont elles étaient victimes et les soustraire à la violence institutionnelle trop souvent infligée dans ce type d'établissement.

En 1971, l'ONU proclamait la *Déclaration des droits du déficient mental*. Cette nouvelle déclaration, insistait plutôt sur la deuxième catégorie de droits

et marquait ainsi un progrès dans la reconnaissance des droits sociaux, économiques et culturels des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». En effet, en affirmant que le déficient mental a droit «à l’instruction, à la formation, à la réadaptation», qu’il a droit à un niveau de vie décent et «dans toute la mesure de ses possibilités, d’accomplir un travail productif ou d’exercer toute autre occupation utile» (art.3), en décrétant qu’il doit vivre au sein de sa famille, si possible, ou dans un foyer substitut et doit «participer à différentes formes de la vie communautaire» (art.4) les signataires de cette déclaration insistaient sur le processus d’intégration sociale des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». Les théories de la «normalisation» et de la «valorisation des rôles sociaux», popularisées dans le courant des années 1980, correspondaient à cette nouvelle vision du processus d’intégration sociale des personnes. C’est alors que l’on a vu apparaître des programmes d’intégration scolaire, d’intégration au travail, des services résidentiels communautaires, des programmes d’accessibilité aux transports, etc. tous programmes qui ont encouragé les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» à participer plus activement à la vie de leur communauté.

Plus récemment, plusieurs partenaires en provenance des Amériques se sont réunis à Montréal, sous l’égide de l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS), afin d’adopter la «*Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle*» (2004). Les promoteurs de la *Déclaration de Montréal* réitèrent que les «personnes présentant une déficience intellectuelle», bénéficient très certainement de l’ensemble des droits qui sont reconnus à tout citoyen et citoyenne dans la *Déclaration universelle des droits de l’Homme*. Dans une perspective «d’empowerment», la *Déclaration de Montréal* précise que les personnes doivent exercer davantage de pouvoir sur leur vie et dans leur communauté, en tant que citoyennes et citoyens à part entière et elle invite leurs familles, les organisations communautaires et publiques ainsi que l’État, à les soutenir dans l’exercice d’une citoyenneté active.

La reconnaissance du droit des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» à exercer davantage de pouvoir dans leur vie correspond à une révolution professionnelle, du point de vue de l’intervention, avec l’émergence, notamment, de la planification individualisée de services, de l’approche personnalisée, de l’intervention communautaire. Cette troisième révolution modifie profondément les rapports de pouvoir que les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» entretiennent individuellement avec les intervenantes et les intervenants oeuvrant dans les institutions publiques. Dans une perspective collective et plus explicitement politique, les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» commencent à exercer davantage de pouvoir au sein des comités, des conseils d’usagers, ou par le biais d’activités de représentation et de promotion de leurs droits réalisées au

sein d'organisations de type communautaire. Ces nouvelles pratiques sont de véritables «interventions politiques», au sens où elles contribuent à modifier les rapports que les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» entretiennent collectivement avec la communauté, les organisations de services publics et l'État.

Si l'on peut considérer l'histoire de l'intégration sociale des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» comme une histoire de transformation des pouvoirs dont elles jouissent (Ionescu, 1997, p.70) on peut espérer que dans le courant des prochaines années, elles occuperont davantage l'espace démocratique qui leur revient de droit, dans leur milieu de vie, au sein de la communauté et dans leurs relations avec l'État. Les activités qu'elles exercent au sein de divers comités d'usagers, de comités de bénéficiaires, les fonctions de représentation qu'elles assument dans des organisations communautaires, comme par exemple au sein du mouvement «Personne d'abord» témoignent des compétences que les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» peuvent acquérir et des responsabilités politiques qu'elles peuvent assumer avec de plus en plus de succès. C'est afin de soutenir l'exercice de leurs droits politiques, tels que reconnus dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, que nous suggérons l'élaboration d'un «programme d'éducation à la citoyenneté», programme qui sera développé par des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» et réalisé dans le cadre d'un projet de recherche-action international, suscitant la collaboration de partenaires français, belges, québécois et camerounais.

Participation démocratique, citoyenneté et compétences civiques

Avant de présenter le projet concernant l'élaboration d'un programme d'éducation à la citoyenneté, nous aborderons brièvement les concepts de participation démocratique, de citoyenneté et de compétences civiques, concepts qui sont étroitement associés à l'exercice des droits politiques.

La démocratie que Churchill considérait comme la «moins pire forme de gouvernement», c'est un gouvernement «par le peuple, pour le peuple, avec le peuple». La démocratie évolue dans le temps et dans l'espace; elle repose sur un processus permanent de négociation du contrat collectif. Ce contrat constitutionnel détermine les formes, les modalités, les lieux et les institutions qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de gouverner la nation et de résoudre, du moins temporairement, les tensions qui habitent toute société. La démocratie est essentiellement délibérative et permet aux citoyennes et aux citoyens de participer également et collégalement à la définition de l'identité collective, à la gestion et l'administration des affaires publiques, au sein d'une diversité d'institutions. La démocratie, c'est le processus qui permet à tout citoyenne et citoyen de participer à la délibération, à la négociation et à la résolution des conflits et des tensions qui habitent toute nation. L'État

démocratique est responsable de concilier le bien commun avec l'exercice des droits et des libertés individuelles garantis à toute citoyenne et à tout citoyen.

« Ainsi, la démocratie, qui exige à la fois consensus et conflictualité, est bien plus encore que l'exercice de la souveraineté du peuple. C'est un système complexe d'organisation et de civilisation politiques qui nourrit (en s'en nourrissant) l'autonomie d'esprit des individus, leur diversité d'opinion et d'expression, et l'idéal trinitaire Liberté, Égalité, Fraternité » (Morin, 1993, p.133).

C'est en interaction avec les membres d'une collectivité, qu'un individu se développe, apprend à se connaître et construit son identité, en évaluant ce qui le distingue des autres et en appréciant ce qu'il a partagé avec eux. Ainsi, chacun contribue à la définition mouvante de l'identité commune et des valeurs partagées. C'est dans cette interaction entre les individus qu'une culture, une nation, sa constitution et ses règles sont élaborées, consenties et fixées. Dans une société démocratique, il y a interpénétration entre la constitution de l'État et la conscience qu'ont les individus de leur identité propre ou collective. Si l'État permet à chacun d'acquérir une identité et de se développer, chaque individu contribue à l'élaboration du projet de société et à la négociation permanente du contrat collectif. Jacquard (1997) exprime ainsi cette réciprocité entre les individus et toute nation démocratique, dans une société de droits :

«La loi permet à l'ensemble des individus de constituer une structure organisée qui, en tant que structure, dispose de pouvoirs que ne possède aucun de ses éléments. Simultanément deux causalités sont à l'oeuvre :

- par les liens qu'ils créent entre eux, les individus créent une communauté plus complexe que chacun d'eux, donc riche de potentiels qu'aucun d'eux ne possède;*
- cette structure fait émerger en chaque individu la conscience d'être, le besoin de devenir, l'obligation d'orienter l'aventure collective.*

Les individus font de la collectivité un peuple; la collectivité fait de chaque individu une personne. C'est là la meilleure démonstration de la capacité d'autoconstruction des structures intégrées.

La démocratie réalise cette autoconstruction par l'instauration de réseaux auxquels tous les individus sont conviés» (Jacquard, 1997, 133-134).

Un État démocratique est une société de droits, de devoirs et de responsabilités partagées; ainsi, un ensemble de règles explicites, propres à chaque nation, définissent la citoyenneté et encadrent les relations que les citoyennes et les citoyens entretiennent les uns avec les autres au sein de la société. La participation citoyenne et démocratique est un processus réflexif de construction de la nation et de ses règles : la citoyenneté crée la nation, la nation crée la citoyenneté.

La participation démocratique c'est l'engagement libre et éclairé des citoyennes et des citoyens, qui en toute équité, et collégialement, contribuent à l'élaboration et à la formulation du contrat collectif. La participation démocratique requiert l'existence d'institutions et de mécanismes qui encouragent et suscitent la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires publiques. L'existence de lieux, qui permettent l'exercice de la citoyenneté, au sein d'une grande diversité d'institutions publiques, constitue l'une des conditions fondatrices de la participation démocratique. En outre, le développement des compétences civiques et l'éducation à la citoyenneté figurent parmi les mécanismes favorisant cette participation. On ne naît pas démocrate, on devient démocrate...

Les compétences civiques, qui permettent à tout citoyen et à toute citoyenne d'exercer librement et équitablement les pouvoirs qui sont les leurs, au coeur de la communauté dans laquelle ils évoluent, et au sein de leur nation d'appartenance, sont acquises et développées dans le cadre du processus d'inclusion sociale. Ces compétences ne sont pas innées, mais elles sont le fruit des innombrables interactions des individus avec d'autres citoyennes et citoyens, avec l'État et ses institutions. L'exercice de la citoyenneté s'inscrit dans une relation réciproque entre tout individu qui se développe au sein de la société et la nation qu'il contribue à construire.

«Une citoyenneté responsable, si elle est fortement rattachée à des obligations renvoie davantage à la participation du citoyen aux décisions qui le concernent, aux débats publics, aux différents lieux où s'édifie la vie collective. (...) La citoyenneté va de pair avec un enracinement dans une collectivité» (Conseil supérieur de l'éducation, 1998, p. 22 et 24).

Pour Henry Milner les compétences civiques réfèrent «aux compétences et aux habiletés dont disposent les citoyens pour comprendre le monde politique» elles reposent également sur «la volonté et la capacité de s'impliquer dans le discours public et d'évaluer la performance de ceux qui occupent des postes politiques» (Milner, 2004, p.13). Si d'une part, l'expérience individuelle de la participation citoyenne, au sein des diverses institutions démocratiques contribue à «l'apprentissage» de la citoyenneté, d'autre part l'éducation à la citoyenneté doit faire l'objet de politiques publiques et l'élaboration de programmes d'éducation à la citoyenneté

démocratique figure parmi les responsabilités d'un État démocratique. C'est pourquoi, considérant l'histoire de l'intégration des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», nous proposons d'élaborer et d'expérimenter un programme d'éducation à la citoyenneté afin d'élargir l'espace démocratique pour les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». C'est sans nul doute un moyen intéressant pour promouvoir l'exercice de leurs droits, et soutenir leur participation politique et démocratique.

L'élaboration d'un «programme d'éducation à la citoyenneté démocratique»

L'éducation à la citoyenneté démocratique constitue une excellente avenue pour développer les compétences nécessaires à la participation politique et démocratique de tout citoyen ou citoyenne. Cette responsabilité de l'État, est devenue de plus en plus populaire au cours de la dernière décennie. L'éducation à la citoyenneté est une condition importante de l'exercice des droits individuels et collectifs et elle soutient la vitalité de la vie démocratique de toute nation. Plusieurs définitions nous ont été proposées concernant l'éducation à la citoyenneté, au cours de la dernière décennie.

L'éducation à la citoyenneté...démocratique

Au Québec, le Conseil supérieur de l'éducation mettait en lumière la responsabilité de l'État, et plus particulièrement du Ministère de l'éducation, à cet égard, et le conseil définissait ainsi les objectifs d'un tel programme :

«L'éducation à la citoyenneté doit répondre à un double mandat : celui d'harmoniser les rapports sociaux, de favoriser la cohésion sociale et celui de stimuler un rôle actif de citoyen et de citoyenne lucide et responsable dans une société démocratique» L'éducation à la citoyenneté vise «le développement d'une capacité de participation active et éclairée des citoyens et des citoyennes à l'évolution et à la transformation de la société» (Conseil supérieur de l'éducation, 1998, p 34 et 35).

Dans un document publié par le Conseil de l'Europe, Ulrike Scholl en 1996, distinguait l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'éducation civique et l'éducation aux droits de la personne, de la manière suivante :

«Éducation à la citoyenneté démocratique : l'ensemble des pratiques et des activités destinées à rendre aptes les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique en assumant et en exerçant leurs droits et responsabilités au sein de la société.

Éducation civique : la transmission/acquisition dans un cadre éducatif formel des connaissances, compétences et valeurs qui régissent le fonctionnement de la société démocratique à tous les niveaux.

Éducation aux droits de la personne : La transmission des contenus et des valeurs inscrits dans les documents nationaux et internationaux relatifs aux droits de la personne (éducation sur les droits de la personne) ainsi que l'acquisition des compétences nécessaires pour défendre les droits de la personne et en appliquer les principes dans nos actes quotidiens (éducation aux droits)» (Birzea, 1996).

Plus récemment, Karen O'Shea, définissait ainsi l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) :

«L'ECD est une démarche qui privilégie l'expérience individuelle et la recherche de pratiques conçues pour promouvoir le développement de communautés attachées à des relations authentiques. Elle concerne la personne et ses relations avec les autres, la construction d'identités personnelles et collectives, et les conditions du «vivre ensemble», pour ne citer que quelques exemples. Un des buts de l'ECD est de promouvoir une culture de la démocratie et des droits de l'homme, une culture permettant aux individus de mettre en œuvre un projet collectif : la création d'un sens communautaire. Elle entend ainsi renforcer la cohésion sociale, l'entente et la solidarité» (O'Shea, 2003, p.10).

À la lumière de ces définitions et de ces orientations il apparaît clairement qu'un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique développé avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» contribuerait à lutter contre l'exclusion sociale, à promouvoir la reconnaissance de leurs droits civils, sociaux et politiques, et à les soutenir dans l'exercice de leurs droits politiques.

C'est pourquoi, nous inspirant des définitions précédentes, nous suggérons l'élaboration d'un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique pour les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap», afin notamment de :

- soutenir le processus de familiarisation et d'appropriation de leurs droits (éducation aux droits),
- développer les compétences requises afin de participer aux débats qui les intéressent (éducation civique),

- de réaliser des activités susceptibles d'accroître l'exercice de leurs droits et responsabilités démocratiques (éducation à la citoyenneté démocratique).

La démarche en cours...

Inspirés par l'évolution des valeurs et des pratiques dans le domaine de la déficience intellectuelle et du handicap mental, au dernier Congrès de l'Association internationale de recherche sur le handicap mental (AIRHM), tenu à Rimouski en août 2005, des usagers, des usagères, des personnes intervenant dans trois institutions, l'une sise à Mons en Belgique, la seconde à Montigny en Gohelle, en France et la troisième située à Montréal au Québec, ont partagé leur expérience dans le cadre d'un atelier portant sur «la participation sociale et démocratique des usagers à la planification et à l'organisation des services» (Tremblay, Herman et al, à paraître, Tremblay et Lachapelle, à paraître).

Encouragés par la teneur des propos et les orientations formulés dans la *Déclaration de Montréal*, à l'automne 2005, les partenaires de ces trois organisations ont souhaité poursuivre leur réflexion sur l'exercice des droits des personnes présentant une «déficience intellectuelle ou un handicap mental» afin de concevoir et expérimenter un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique. Les objectifs de ce programme et les activités seront conçus et réalisés par, pour et avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», membres d'un comité, d'un conseil ou d'une association, afin d'accroître leur pouvoir et leur influence dans leur milieu de vie, en tant que citoyennes et citoyens à par entière.

But et objectif du projet

Le projet a pour but de promouvoir l'exercice des droits, et l'exercice de la citoyenneté, en conformité avec la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, et tels que précisés dans la *Déclaration de Montréal sur la déficience intellectuelle*, des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental»; il vise à développer «pour, par et avec» les membres d'un comité, d'un conseil ou d'une association de «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique afin de soutenir l'appropriation de leurs droits et l'implantation de la *Déclaration de Montréal*, dans leur milieu de vie.

Le projet est enraciné localement dans un milieu de vie, une communauté particulière. Chaque comité ou association détermine et réalise les activités de son choix, dans le cadre d'un programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique, qui regroupera l'ensemble des expériences locales. Dans le courant des derniers mois, des membres du conseil d'unité du CAT

de Montigny en Gohelle, ainsi que des membres du comité des usages du CRDI Gabrielle-Major, ont poursuivi leur réflexion et ils ont envisagé d'organiser une diversité d'activités, comme par exemple :

- Organiser des séances de discussion, réunissant des « personnes présentant une déficience intellectuelle, ou un handicap mental » afin de se familiariser avec leurs droits, d'évaluer les situations qui portent atteinte à ces droits, d'identifier des moyens pour améliorer l'exercice de ces droits. Ces séances peuvent s'adresser aux membres du comité ou du conseil des usagers qui ont pour mandat de promouvoir et défendre leurs droits, ou encore à l'ensemble des usagers et des usagères d'un service ou d'un établissement, ou aux membres d'une organisation ;
- Organiser un débat avec des intervenants, des intervenantes, des parents d'usagers, et d'usagères afin de leur faire part de leurs besoins et de leurs attentes concernant l'exercice de leurs droits ;
- Organiser des assemblées délibératives, afin de discuter avec certains groupes cibles de la communauté (décideurs publics, jeunes et adolescents, associations, etc.), de l'exercice de leurs droits. Les membres du comité, du conseil ou de l'association, pourraient présenter une conférence et participer à un panel de discussion. On a également suggéré que dans le cadre de ces assemblées publiques on élabore des projets conjoints d'insertion sociale. Les membres du comité qui ont proposé cette activité ont exprimé le désir d'être utiles au développement de leur communauté et pourraient par exemple offrir leurs services dans certains secteurs d'action communautaire (assistance domestique aux personnes seules, activités de loisir) ;
- Organiser des activités de jumelage entre des étudiants et des étudiantes et de personnes travaillant dans un centre d'intégration au travail en déficience intellectuelle, afin d'échanger sur leurs compétences respectives et développer le respect mutuel ;
- Concevoir et implanter un projet d'évaluation par « des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental » des services en déficience intellectuelle, etc.

Toutes ces activités ont été suggérées par des membres de comités ou de conseils d'usagers, et devront être réalisées et dirigées par ces membres. Chacun des comités de travail a prévu de poursuivre sa réflexion afin de choisir et réaliser les activités pour l'année 2005-2006.

Sites de recherche et coordination du projet

Le projet a démarré avec trois sites d'expérimentation, soit avec des personnes représentant les trois organisations ayant présenté un atelier dans le cadre du congrès de l'AIRHM, tenu à Rimouski en août 2004. Ainsi, le comité des usagers du CRDI Gabrielle-Major, le conseil d'unité du CAT Montigny en Gohelle, et un comité du Sapha, sont interpellés pour contribuer à

l'élaboration de ce programme. Deux groupes se sont joints à ce projet dans le courant des derniers mois soit le Mouvement Personne D'abord de Drummondville et un cinquième groupe démarre son projet, à Douala au Cameroun. D'autres groupes peuvent se joindre au programme, selon les intérêts que suscitera le projet.

Chacun des sites est responsable de définir ses activités et contribue à l'élaboration du programme international, en collaboration avec les autres partenaires du projet. Un comité de coordination international assure la cohérence des projets, élabore le cadre d'analyse général et supervise l'échange d'informations.

Si le programme a des assises locales, il a été convenu qu'un processus de coordination internationale pourra faciliter l'échange d'outils et d'information entre les sites locaux. Les équipes qui acceptent de participer au projet international espèrent faire le point sur leur expérience respective dans le cadre du Congrès 2006 de l'AIRHM qui se tiendra à Lausanne et qui portera sur la participation des «personnes ayant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». Les résultats des travaux des comités des pays collaborateurs pourront être mis en commun, ce qui permettra aux participantes et aux participants notamment de faire le point sur la *Déclaration de Montréal*, d'évaluer les activités réalisées dans chacun des sites et d'identifier des pistes de développement de la participation citoyenne et démocratique pour «les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», dans le cadre d'une programmation internationale.

Une recherche-action par, pour et avec les personnes

Le projet est réalisé dans le cadre d'une recherche-action, centrée sur les besoins, les préoccupations et les responsabilités des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» membres de comités d'usagers, de conseils d'unité ou d'association locale.

Dans le cadre d'une recherche-action et dans une perspective «constructiviste» les sujets, soit «les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», sont les sujets actifs qui contribuent à l'émergence d'une nouvelle vision, de nouvelles connaissances et de nouvelles pratiques. La recherche est au service du «sujet» ; elle est au service du «sens» et de la construction d'un projet collectif. Ainsi les objectifs du projet, les questions de recherche, les méthodes de travail et d'analyse seront discutés avec les personnes responsables des activités et du programme. Nous espérons que dans le cadre de la programmation des activités, la dimension recherche-action, favorisera l'échange entre les usagers, les usagères, les personnes provenant du milieu de l'intervention et les personnes du milieu de la recherche.

Plusieurs chercheurs de renommée internationale dans le domaine de la déficience intellectuelle et du handicap mental soutiennent et participent au projet, il s'agit de Marie-Claire Haelewick, professeure de l'Université de Mons-Hénaut (Belgique), de Michel Mercier, professeur, Facultés Universitaires Notre-Dame-de-la-Paix, Namur, (Belgique), de Jean-Claude Kalubi, professeur Université de Sherbrooke et de Yves Lachapelle, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Deux étudiantes de 3^e cycle, de l'Université de Sherbrooke, ont accepté de contribuer au projet, soit Suzanne Paradis et Louise Bertrand. Le projet est coordonné par Mireille Tremblay, détentrice d'un doctorat, présidente de l'Observatoire québécois de la démocratie et secrétaire générale de l'AIRHM.

Résultats attendus sur le plan de la recherche et de l'intervention

Sur le plan de la recherche le projet vise à concevoir, développer, évaluer et diffuser un programme d'éducation à la citoyenneté regroupant des pratiques qui améliorent l'exercice des droits et la participation sociale et démocratique des «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental».

L'aspect recherche contribue notamment à :

- Réaliser un bilan des pratiques innovantes (best practices) et recenser les outils disponibles, concernant l'éducation à la citoyenneté et l'exercice des droits politiques ;
- Concernant la conceptualisation du projet, identifier et documenter les concepts théoriques, procéder à la revue de littérature et au recensement d'outils pertinents ;
- Contribuer à l'évaluation de l'exercice des droits avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle» en fonction notamment de la *Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de Montréal* ;
- Élaborer un cadre d'analyse de la programmation internationale et des activités locales, recueillir, analyser et interpréter les données recueillies ;
- Soutenir l'échange d'information entre les partenaires locaux et internationaux et contribuer à la diffusion des résultats, etc.

Bien qu'un tel programme s'adresse d'abord aux «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental», qui se sont engagées de plus en plus activement dans la promotion et la défense de leurs droits, et qui sont les premières concernées et responsables de leur engagement social et politique, nous croyons qu'il concerne également les familles, les intervenantes et les intervenants en déficience intellectuelle et divers partenaires de la communauté, parce que l'inclusion sociale, la participation démocratique et l'exercice de la citoyenneté «des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental» constitue une responsabilité

collective et un véritable projet de société. Aussi nous espérons que les résultats de ces travaux pourront contribuer à l'émergence de nouvelles pratiques dans le domaine de l'intervention en déficience intellectuelle.

Conclusion

Le développement démocratique suppose la lutte contre toute forme de discrimination. Certains groupes de la collectivité, comme par exemple les personnes handicapées, les femmes ou les personnes immigrantes, sont plus vulnérables à l'exclusion et à la privation de leurs droits. Comme pour tous les autres citoyennes et citoyens, vulnérables ou non, les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap intellectuel», afin de jouir de la totalité de leurs droits tels que reconnus dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, doivent d'abord être protégées physiquement, psychologiquement et moralement de toute forme d'abus et de violence; elles doivent ensuite être en mesure de participer activement à la vie culturelle, économique et sociale et finalement elles doivent occuper la place qui leur revient dans l'univers politique. C'est dans cet espace politique, espace dans lequel tous les citoyens et les citoyennes participent à la définition des valeurs communes, de l'identité partagée et du projet collectif, bref à la négociation du projet de société, et à la constitution du contrat social, que s'accomplit et s'achève le processus d'intégration sociale des personnes handicapées, parce qu'«une seule fierté m'habite : être un homme avec des droits et des devoirs égaux, partager la même condition, ses souffrances, ses joies, son exigence.» (Alexandre Jollien, 1999, *Le métier d'homme*, Éditions du Seuil, p.35).

C'est pourquoi nous avons suggéré le développement et l'implantation d'un programme d'éducation à la citoyenneté avec les «personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental». Depuis deux ans environ, des liens d'échange et de collaboration entre un groupe français, un groupe québécois et un groupe belge se sont développés, plus particulièrement dans la cadre de conférences et de congrès organisés par l'AIRHM, ces échanges les ont conduit à concevoir un projet commun, favorisant la reconnaissance et l'exercice des droits universels. Aujourd'hui deux nouveaux groupes se sont joints au projet, soit le Mouvement Personne d'Abord et le groupe de Douala au Cameroun. Dans le courant des prochains mois nous espérons réaliser des activités qui contribueront à accroître leur pouvoir dans leur milieu de vie, et à élargir l'espace démocratique auquel nous avons tous droit.

Références

- BIRZEA, C, (1996), *Éducation à la citoyenneté*. Conseil de l'Europe.
- Conseil supérieur de l'éducation (1998), *Éduquer à la citoyenneté*, Gouvernement du Québec.
- DIONNE, Carmen, Jacques LANGEVIN et Sylvie ROCQUE. (1995) Changement de paradigme en éducation, dans: *Actes du III^e colloque de l'AIRHM tenu à Trois-Rivières*, du 23 au 25 août.
- IONESCU, Serban. (1995) De l'intégration sociale comme idéologie, comme pratique et comme objet d'étude, dans : *Actes du III^e colloque de l'AIRHM tenu à Trois-Rivières*, du 23 au 25 août.
- JULIEN-GAUTHIER, Francine, Carmen DIONNE et Josiane PÉLOQUIN (2004) Qualifier la formulation des objectifs d'intervention spécialisée auprès des jeunes enfants qui présentent un retard global de développement, *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol. 15, numéro spécial, p17-20.
- JOLLIEN, Alexandre, (1999), *Le métier d'homme*, Paris : Éditions du Seuil.
- JACQUARD, Albert, (1997), *Petite philosophie à l'usage des non philosophes*, Québec-livres.
- MERCIER, Michel. Et Geneviève BAZIER, (2004) Droits des personnes déficientes mentale et changement de paradigme dans l'intervention, dans : *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol. 15, no1, pp. 123-129.
- MILNER, Henri, (2004), *La compétence civique*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- MORIN, Edgar et Brigitte KERN (1993), *Terre-Patrie*, Paris : Seuil.
- O'SHEA, Karen, (2003), *Éducation à la citoyenneté démocratique, comprendre pour mieux se comprendre : glossaire des termes de l'éducation à la citoyenneté démocratique*, Conseil de l'Europe et Education for Democratic Citizenship.
- SCHALOCK, R. (1993) La qualité de vie : conceptualisation, mesures et application, dans : *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol. 4, no 2, pp. 137-153.
- QUINN, Gerard, et Theresia DEGENER, (2002). *Droits de l'homme et invalidité : l'utilisation et l'usage potentiel des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme dans la perspective de l'invalidité*. Nations Unies : New York et Genève.
- TREMBLAY, Mireille, Nathalie HERMAN, Colette PIGEON, Réjean HAMELIN, Jean-Luc LEFEBVRE, (2006) Droits humains, droit de Cité et droit de parole : l'autodétermination et la participation politique dans trois centres de services spécialisés en déficience intellectuelle, dans Hubert GASCON et al, (dir), *Déficience intellectuelle : Savoirs et perspectives d'action*, Tome 1 ; Cap-Rouge : Presses Inter Universitaires.
- TREMBLAY, Mireille, Yves LACHAPPELLE, (2006), De la reconnaissance à l'exercice des droits politiques et démocratiques des «personnes présentant une déficience intellectuelle» Hubert GASCON et al, (dir), *Déficience intellectuelle : Savoirs et perspectives d'action*, Tome 1 ; Cap-Rouge : Presses Inter Universitaires.

TREMBLAY, Mireille. (2005), Une nouvelle expertise pour l'intégration sociale et démocratique des personnes, dans Actes du Colloque Recherche Défi 2005, *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, numéro spécial, mai 2005.

TREMBLAY, Mireille, (2002), De l'exclusion à la participation démocratique des «personnes présentant une déficience intellectuelle» dans : Jean-Pierre GAGNIER et Richard LACHAPELLE, (éds), *Les pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*, Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Association internationale des Technologistes biomédicaux (ASSITEB)

Pallier le manque aigu de techniciens biologistes dans les pays en développement : une urgence

Création de l'ASSITEB

L'Association Internationale des Technologistes Biomédicaux a été créée il y a 25 ans, pour répondre à une demande importante de techniciens étrangers, souhaitant bénéficier dans leur pays de moyens d'informations, de formations, d'échanges et surtout d'adaptation à l'évolution de leur profession dans les différents secteurs de la biologie.

Ce besoin de qualification du personnel technique des laboratoires avait été envisagé par l'OMS et le Conseil de l'Europe en 1974 mais n'avait jamais été mis en application dans les pays francophones.

Depuis sa création, l'ASSITEB a mis en place un réseau de professionnels sous forme d'associations nationales ayant une reconnaissance officielle, dont 21 dans des pays en développement.

L'ASSITEB bénéficie de statuts d'OING en relations officielles avec l'OMS depuis 1994 et du statut consultatif auprès des Instances de la Francophonie.

L'ensemble des pays membres de l'ASSITEB a élaboré un Code d'Ethique et une Charte Internationale qui ont été présentés officiellement le 04 Décembre 1991 à l'Arche de la Défense à Paris.

L'importance de son action dans le domaine de la formation initiale et continue justifie la collaboration étroite de l'Association avec le Réseau International de formation en Biologie.

Réalisations

Premières actions en Afrique francophone et constat

Dès sa création, l'ASSITEB réalise, d'abord en marge de congrès médicaux internationaux puis, avec des moyens limités, des actions ponctuelles de

formation pratique pour le personnel en activité, encouragée par la motivation des techniciens.

L'ASSITEB acquiert peu à peu l'expérience sur le terrain des conditions de travail dans les laboratoires.

- **La situation constatée dans la plupart des pays et à tous les niveaux de la pyramide sanitaire est catastrophique :**
- **Insuffisance du niveau de compétence du personnel technique :** ni encadrement, ni formation continue, ni informations, ni documentation.
- **Structures non fonctionnelles :** équipement vétuste, inutilisable ou non utilisé, manque aigu et mauvaise gestion des réactifs.

Dans certaines régions, 50% des laboratoires sont fermés.

Les conséquences graves du dysfonctionnement des laboratoires commencent à être dénoncées (recommandations de l'OMS) :

- Diagnostics biologiques impossibles à établir, erronés ou trop tardifs,
- Traitements mal adaptés,
- Absence de signaux d'alerte des épidémies,
- Pas de fiabilité de base de données indispensables aux enquêtes épidémiologiques et aux travaux de recherche

Motivation

Dans le secteur de la biologie technique concerné par les actions de l'ASSITEB, *il est indispensable de préserver l'usage de la langue française de plus en plus menacée* dans la communication, la formation, les publications et les rencontres internationales à caractère scientifique. (Moins de 3% des publications de l'OMS sont en langue française)

Les techniciens de laboratoire des pays membres de l'ASSITEB ont souvent beaucoup de mérite à maîtriser le français en plus de leur langue maternelle or, ils ont besoin d'informations précises directement applicables dans leur pratique journalière d'où l'intérêt de relais pour l'encadrement et le suivi de la formation par des « tuteurs locaux ». Dans certains pays, les programmes de formation professionnelle assurés par l'ASSITEB intègrent *un soutien en expression française*.

Les notices d'utilisation des produits et matériels (importation et dons dans les pays développement) libellés dans la langue du pays d'origine rendent impossible toute mise en œuvre de techniques. Leur traduction est une des priorités des actions de l'ASSITEB sur le terrain.

Objectifs

Créer un réseau de compétence international en biologie technique : contrôles, santé humaine et animale, industrie, recherche ...

Remotiver, revaloriser le corps professionnel des techniciens de laboratoire très souvent isolés

Pallier dans les pays en développement la pénurie grave en techniciens qualifiés en favorisant les moyens d'accès à la formation et à l'information en langue française.

Répondre aux exigences nouvelles des laboratoires par la mise en place en langue française de programmes de formation continue, d'organisation de séminaires, d'ateliers pratiques et de publications scientifiques (dont une revue professionnelle).

Créer dans les pays en développement des ateliers-écoles de fabrication et de contrôle des réactifs pour pallier les ruptures d'approvisionnement et diminuer les coûts.

Programme FIBIO

Pour pallier la situation inquiétante et renforcer la capacité des laboratoires, l'ASSITEB a mis en place et réalisé dans 6 pays africains et à Madagascar, un programme de formation du personnel technique des laboratoires de biologie (financé par l'Agence de la Francophonie (Ciffad), l'Union Européenne et l'OMS, puis par un projet FAC-FIBIO, Ministère français des Affaires étrangères).

Bilan

- Remise à niveau théorique et pratique de 100 techniciens. Jury d'examen externe 85% de réussite,
- Réhabilitation de laboratoires d'enseignement,
- Formation à la maintenance, remise en état de 350 microscopes,
- Création d'un atelier-école de fabrication et de contrôle de réactifs de base,
- Formation de formateurs – 5 tuteurs locaux par pays,
- Publications de documents techniques et pédagogiques en langue française, manuels, fiches plastifiées de laboratoire, panneaux muraux, guide pédagogique



Actions de 2000 à 2004

- En dépit de la qualité de son évaluation et de la demande des professionnels, le programme « FIBIO » n'est pas reconduit : d'autres objectifs apparaissent plus prioritaires.
- L'ASSITEB est consciente des besoins actuels et futurs, générés par le développement des réseaux de laboratoire en Afrique.
- Pour répondre à la forte demande des techniciens, l'ASSITEB poursuit son action de motivation, de sensibilisation et de formation du corps professionnel grâce à un réseau actif de bénévoles et des soutiens ponctuels.

Assistance technique et pédagogique aux Etablissements d'Enseignement

Programme de référence de formation initiale sous forme modulaire.
Réajustement des programmes existants à la demande des Etats : Cameroun, Madagascar, Tchad.

Ateliers pratiques sur des thèmes prioritaires de Santé Publique

Prévention des dangers de l'eau,
Diagnostic des diarrhées infectieuses,
Mise en place de l'Assurance de Qualité,
Mycologie,
Antibiogramme,
Hygiène/Sécurité ...

« Rencontres Africaines de Biologie Technique »

Organisées à l'origine à Abidjan pour répondre à la demande des tuteurs locaux d'actualiser les connaissances scientifiques, techniques et pédagogiques acquises, elles ont accueilli à Ouagadougou, Cotonou, Niamey, Dakar, Bamako, Yaoundé de 400 à 500 participants de 20 pays. Les 7èmes Rencontres auront lieu à Libreville en Mars 2009.

Rôle actuel de l'ASSITEB

Renforcement de la capacité des laboratoires par le développement des ressources humaines

Politique internationale

Après une longue période de méconnaissance, le rôle des laboratoires devient prioritaire : émergence de pathologies nouvelles, résurgence de pathologies qu'on croyait maîtrisées, progrès thérapeutiques moins rapides que prévus, importance de nouveaux axes de développement : sécurité alimentaire, santé animale, bio-industries...

La plupart des laboratoires mis à contribution manquent de moyens efficaces pour réagir.

Le rapport 2002 de l'OMS dénonce une situation alarmante : les objectifs espérés ne sont pas atteints.

Des mesures sont proposées :

- Création de laboratoires de référence et de recherche, nouvelles structures hospitalières, *ce qui implique la formation en urgence de personnel qualifié,*
- Des dons de matériel pallient le manque d'équipement, **des formations à la bonne utilisation et à la maintenance sont indispensables,**
- Ouverture de filières de formation de techniciens, *dans les établissements d'enseignement s'imposent un programme de formation adapté, des moyens pédagogiques, des formateurs,*
- Des programmes de formation continue sont financés dans le cadre des projets mondiaux de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, *le pré-requis indispensable doit être exigé ou assuré, de même l'évaluation des connaissances acquises.*
- 2006 – l'Assemblée Mondiale de la Santé dénonce la pénurie aiguë des ressources humaines de la santé qu'il faut pallier en urgence, dans les premiers communiqués de presse le personnel des laboratoires était oublié, il a fallu en urgence en rappeler le rôle, Création de l'Alliance Mondiale des personnels de Santé dont la mise en place est en cours...

Stratégie proposée par l'ASSITEB

- Renforcement du réseau des professionnels
- Etat des lieux- étude des besoins
- Formation initiale- Formation initiale
- Programme de référence, descriptif détaillé des contenus, présentation modulaire
- Soutien aux écoles : travaux pratiques, travaux dirigés, infrastructure, évaluations, suivis, jury externe
- Formation de formateurs
- Remise à niveau du personnel en activité : niveau minimal de connaissances exigibles –principe de précaution

- Formation continue qualifiante : évaluée et validée
- Dossiers professionnels de validation d'acquis
- Ateliers pratiques : perfectionnement, actualisation, spécialisation

- Création d'un Réseau de Formation Inter Etats en Biologie Médicale FIBIOM
- Alliance de structures partenaires, institutions publiques et privées, associations d'enseignants et de professionnels, Sociétés savantes, organismes de formation ...

Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale (Comité PECO)

En quoi « gouvernance et démocratie », « environnement », « langue française » sont-ils des « enjeux prioritaires » ?

Enjeux prioritaires 2 : Environnement : facteur de développement durable

L'environnement est une composante de la notion de développement durable. Avant de définir le contexte actuel de l'état environnemental des pays de l'est européen, il est nécessaire d'expliquer le concept de développement durable, un des enjeux prioritaires de ce siècle.

1. Développement durable

Concept de développement durable

Le développement durable a pour but le bien être matériel, social et culturel, des individus et des sociétés. Chacun a le droit à un minimum vital au niveau de ses droits humains (liberté, alimentation, santé, éducation, énergie). L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables et conciliant les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines. Ils sont à prendre en compte, par les collectivités comme par les entreprises et les individus :

- le paramètre économique mesure les performances financières « classiques », et la contribution au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise à tous les échelons, il tient compte du développement du commerce équitable.
- le paramètre social mesure les conséquences sociales de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ses échelons : employés (conditions de travail, niveau de rémunération...), fournisseurs, clients, communautés locales et société en général, satisfaction des besoins, accès à l'éducation et à la santé.
- le paramètre environnemental mesure la compatibilité entre l'activité sociale de l'entreprise et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes. Il comprend une analyse des impacts du développement social des entreprises et de leurs produits en termes de flux, de consommation de ressources, difficilement ou lentement renouvelables, ainsi qu'en terme

de production de déchets et d'émissions polluantes... Ce dernier paramètre étant nécessaire aux deux autres.

A ces trois paramètres s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et la mise en oeuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision. La gouvernance est une forme de démocratie participative.

Le développement durable est donc un processus qui vise à atteindre l'équité entre les êtres humains, la viabilité économique et l'équilibre écologique.

Mise en pratique des grands principes du développement durable

Le développement durable est affaire de tous, depuis le sommet de Rio de 1992, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance d'appliquer à l'échelle locale toutes sortes d'actions pour respecter les principes de développement durable. Les territoires locaux, les réseaux de villes et les communautés urbaines sont à même d'exprimer les besoins et de mettre en oeuvre des solutions dans le cadre de l'outil défini au sommet de la Terre de Rio de Janeiro : l'agenda 21. L'agenda type comprend 40 chapitres environ qui sont répartis en sections pour répondre aux objectifs du développement durable :

- la section « lutte contre le changement climatique »,
- la section « préservation de la biodiversité »,
- la section « respect de la diversité culturelle et lutte contre les exclusions »,
- la section « soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale »,
- la section « coopération internationale »,
- la section « éducation au développement durable ».

Pour cela les collectivités territoriales peuvent coopérer avec les entreprises, les universités (et les grandes écoles en France) ainsi qu'avec les centres de recherche, pour imaginer les solutions innovantes de demain.

Les gouvernements ont souvent élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux^{II}.

Les agendas 21 locaux sont de véritables plans d'actions de la politique de développement durable du territoire. Ils sont réalisables à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Ils sont définis en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie

participative. Ils se déroulent en plusieurs phases :

- définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques du territoire.
- établissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques.
- mise en oeuvre du plan d'actions.
- évaluation et ajustements des actions mises en oeuvre.

Le paramètre « Environnement »

Les points cruciaux qui pourront compromettre le développement durable sont l'épuisement des ressources naturelles (matières premières, énergies fossiles pour les humains), la destruction et fragmentation des écosystèmes, et la diminution de la biodiversité.

Le développement (industriel, agricole, urbain) génère des pollutions immédiates et différées (les pluies acides et gaz à effet de serre qui contribuent à un changement climatique et contribue à la surexploitation des ressources naturelles (exemple : déforestation de la forêt équatoriale)). Il provoque une perte inestimable en terme de biodiversité par l'extinction (donc irréversible) d'espèces végétales ou animales. Ce développement provoque une raréfaction des énergies fossiles et des matières premières qui rend imminent le pic pétrolier et nous rapproche de l'épuisement de nombreuses ressources naturelles vitales.

Au problème de viabilité s'ajoute un problème d'équité : les pauvres subissent le plus la crise écologique et climatique, et il est à craindre que le souhait de croissance (légitime) des pays en développement (souvent appelés pays du Sud) vers un état de prospérité similaire, édifié sur des principes équivalents, n'implique une dégradation encore plus importante et accélérée de la biosphère. Si tous les États de la planète adoptaient l'American Way Of Life (qui consomme près du quart des ressources de la Terre pour 7% de la population) il faudrait 5 ou 6 planètes. Et si tous les habitants de la planète vivaient avec le même train de vie que la moyenne française, ce ne sont pas moins de 3 Terre qui seraient nécessaires.

Les Etats doivent avoir de plus en plus recours aux énergies renouvelables pour pallier la disparition imminente des énergies non renouvelables qui regroupent :

- l'énergie solaire : énergie solaire thermique et énergie solaire photovoltaïque,
- l'énergie éolienne,
- l'énergie hydraulique : principalement exploitable par des centrales hydroélectriques sur les fleuves, mais aussi : énergie marine (énergie marémotrice, énergie des vagues, énergie maréthermique, énergie osmotique)

- la biomasse,
- la géothermie,
- la pile à combustible (hydrogène ou autre) pour le transport de l'énergie.

L'énergie nucléaire, quant à elle, est à court terme la seule énergie non émettrice de gaz à effet de serre à même de compenser la faiblesse de la production renouvelable pour subvenir aux besoins d'électricité.

Pourtant, les anti-nucléaires avancent les arguments suivants :

- Risques de prolifération nucléaire, au sujet des éléments radioactifs pouvant avoir un usage non civil,
- Impacts sur l'environnement (réchauffement des fleuves et rivières, au moment de l'étiage en particulier où les polluants sont plus concentrés),
- Problème des déchets nucléaires ultimes, vis-à-vis des générations futures.
- Les professionnels de l'industrie nucléaire soulignent que l'impact sur l'environnement est limité et que le problème de prolifération ne se pose pas pour les centrales des pays démocratiques. Les prochaines filières nucléaires devraient être encore plus sûres et économes en carburant.

2. L'habitat des Roms nomades et le développement durable

Le développement durable est un concept qui concerne tous les citoyens, les minorités sont donc elles aussi préoccupées par ces questions. Un des membres du Comité PECO, la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage) travaille avec les Roms et a suscité le débat autour de la problématique de l'habitat des gens du voyage et le développement durable. Ce débat a souligné les initiatives entreprises dans ce domaine. De nombreux projets ont été mis en place dans les régions de France pour répondre aux attentes que suppose le concept de développement durable. Les aires d'accueil, de passage, par exemple, sont donc repensées en tenant compte de ses grands principes. Les acteurs et bénéficiaires de ces projets sont alors consultés à chaque étape, de la conception à la réalisation, pour respecter la démocratie participative, un des paramètres du développement durable. Ces démarches permettent au gens du voyage de bénéficier d'une meilleure qualité de vie, d'un bien être accru, dans un cadre environnemental respecté et plus harmonieux.

3. L'environnement dans les pays d'Europe de l'est

Face aux exigences impératives d'un développement durable de la planète (Réduction de 20% d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE), la transition énergétique doit se faire à l'est pour passer d'un modèle polluant basé sur le charbon et le lignite à un modèle sain et équilibré basé sur les énergies renouvelables.

Etat des lieux à l'est

Les nouveaux états membres doivent faire face au poids de l'héritage d'un système énergétique polluant utilisateur de charbon et de lignite. De plus, l'Europe de l'est se trouve dans une perspective de rattrapage économique qui se traduit par une forte consommation d'énergie. Le charbon et le lignite représentent 38% de la consommation énergétique primaire, ce qui correspond à deux fois plus que la moyenne de l'UE. En conséquence, les pays de l'est sont les pays les plus pollueurs d'Europe. En effet, l'accès à la société de consommation, synonyme de liberté retrouvée, a augmenté les nuisances en tout genre (ex : circulation automobile, équipement des ménages en appareil électrique).

Les pays en transition n'ont d'autres souhaits que de rattraper le niveau de développement de leurs partenaires occidentaux.

Ce contexte n'est pas très favorable au concept de développement durable et de respect de l'environnement (par exemple : des retombées de pluie acide en République Tchèque ont causé des dégâts dans les forêts) pourtant, pour correspondre aux ambitions de l'UE mais également pour répondre à une volonté mondiale, les nouveaux états membres (NEM) et les états candidats à l'entrée dans l'UE (pays des Balkans) doivent faire des efforts pour limiter leurs impacts sur l'environnement et respecter les objectifs environnementaux fixés par le protocole de Kyoto en 1997 et réitérés lors du sommet de Bruxelles des 8 et 9 mars 2007.

Néanmoins, les pays à l'est disposent de certains atouts pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement, la Russie par exemple détient un potentiel considérable en énergie renouvelable, qu'elle exploite pourtant peu.

Les centrales nucléaires, quant à elle, sont présentes mais peu exploitées dans la production totale d'électricité, en effet, le nucléaire n'est pas exploité par la Roumanie et la Pologne qui fournissent la moitié de la production totale d'électricité de la zone.

Enfin, les pays, récemment membres de l'UE, disposent d'un délai pour correspondre aux ambitions de l'UE. C'est le cas de la Bulgarie et de la Roumanie qui peuvent augmenter dans une certaine mesure leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 pour ne pas compromettre leur désir de développement.

Solutions à développer :

Pour diminuer l'utilisation des polluants, les pays de l'est doivent consommer de manière plus efficace l'énergie et moderniser les centrales thermiques.

L'utilisation plus systématique du nucléaire est une solution envisagée même si certains détracteurs (Allemagne, Autriche) n'approuvent pas cette idée car les centrales nucléaires peuvent poser des inquiétudes environnementales (danger pour l'agriculture, le potentiel touristique, le stockage des déchets radioactifs, dans les zones sismiques, ou encore, en cas d'attaque terroriste). C'est pourquoi, les états de l'est ont détruit leurs réacteurs dangereux et ont fermé les centrales à risque. Ils construisent maintenant de nouvelles centrales en Bulgarie et Lituanie par exemple avec des matériaux importés des pays occidentaux et de Russie.

L'utilisation du potentiel hydrologique des pays de l'est, qui est une technique assez coûteuse à mettre en place pour le moment, est une solution possible.

Enfin, le développement des énergies renouvelables (ENR) qui représente un fort potentiel à l'est notamment en Russie est fortement encouragé. Les ressources en biomasse, en géothermie (exploitation de la chaleur provenant des eaux souterraines), en énergie solaire thermique, hydraulique, et éolienne sont énormes. Pourtant, elles ne peuvent se développer qu'avec le soutien des gouvernements de l'est en faveur de ces ENR.

La Lettonie fait figure de bon exemple en développant l'utilisation de ses ressources hydrauliques.

Conclusion :

La PEV (politique européenne de voisinage) inclue les questions de sécurité énergétique, et de défis posés par le réchauffement climatique qui concernent également les pays voisins de l'UE (Balkans, CEI, Turquie). De plus, la Russie et l'UE travaillent ensemble sur des pistes de coopération pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'adhésion future dans l'UE des nouveaux états comme les pays des Balkans suppose qu'ils correspondent aux critères environnementaux établis par l'UE, ces pays devront trouver le juste milieu entre leur croissance et les priorités environnementales ; problématique actuelle des pays en croissance économique (Chine, Inde, Brésil).

Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA)

L'enjeu de l'environnement : propositions de la FICEMEA

Tous les responsables politiques, toutes les collectivités locales parlent, depuis une quinzaine d'années, de développement durable. Il faut reconnaître qu'un certain nombre d'entre elles mettent en œuvre des politiques dynamiques de développement durable tenant compte à la fois des enjeux économiques, écologiques et sociaux. Ces collectivités sont des acteurs essentiels du développement durable en raison de leurs prérogatives en matière d'urbanisme, de transports, de traitement des déchets...

Agir localement – et globalement – pour un développement durable, et donc en faveur d'équilibres environnementaux plus satisfaisants, passe par la volonté politique des pouvoirs locaux et nationaux...mais aussi par l'action des citoyens et des organisations qui, depuis de très nombreuses années, militent pour des pratiques différentes dans ce domaine ;

Certaines d'entre elles défendent que la construction d'une société durable, qui se réfère à la défense de l'environnement dans la multiplicité de ses dimensions, nécessite d'articuler en permanence les problématiques économiques, sociales, culturelles, éducatives.

Par exemple, l'égalité de traitement de tous, la lutte contre les discriminations, l'injustice et la pauvreté sont des aspects fondamentaux à prendre en compte. La construction d'une société durable suppose donc, selon nous, de transformer les modèles de production, suppose de changer les rapports entre les hommes et la nature, suppose de modifier les modes de consommation et de relations entre les êtres humains, suppose la modification des processus de décision.

L'esprit critique, la prise de conscience des intérêts égoïstes et souvent antagonistes, de certains groupes sociaux, de certaines organisations ou Etats qui vont à l'encontre de la préservation de l'environnement et du développement durable, l'observation sur le terrain de ces contradictions, leur dénonciation...sont des éléments forts d'une éducation critique et émancipatrice promue par un certain nombre d'organisations de la société civile.

Les expériences se multiplient mais un effort important doit être fait, aujourd'hui, pour les capitaliser et diffuser largement les "bonnes pratiques" qui pourraient en être tirées.

Mais complémentirement à l'action des collectivités locales et des ONG engagées dans des politiques de développement durable, il est essentiel d'agir dans le champ de l'éducation et de la citoyenneté en direction des jeunes et des populations qui peuvent transformer les pratiques actuelles et futures. C'est le rôle de l'école pour l'éducation de base, et de façon complémentaire, de certaines des ONG dans le cadre de l'éducation non formelle. Il est important de construire une pensée commune sur l'éducation relative à l'environnement pour tendre vers une éducation globale efficiente.

Eduquer à l'environnement, c'est en effet s'engager dans un combat pour une conception de l'homme et de la société. L'éducation relative à l'environnement, de par ses objets et sa démarche, tend à recréer une proximité entre le citoyen, considéré comme sujet et les choix qui régissent sa vie quotidienne. Elle doit lui rendre sa capacité d'agir, de réfléchir, d'infléchir les choix sociaux en direction de l'environnement. Nous posons, pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de principes.

En premier lieu, les actions d'éducation relatives à l'environnement doivent être en rapport étroit avec les problématiques de terrain. Elle doivent s'intéresser aux besoins essentiels et concrets des populations et doivent d'abord s'appuyer sur une lecture de la réalité.

Il faut établir en permanence les liens entre les actions concrètes sur le terrain, aussi minimes soient elles, et leurs conséquences, en interrogeant les questions actuelles : de consommation, de qualité des produits, de cultures intensives, de brevetabilité du vivant, d'information/désinformation du consommateur...

Mais tout projet d'éducation relative à l'environnement (ERE) doit avoir en même temps une vision globale, sous-tendue par une approche systémique incluant tous les aspects du problème, impliquant tous les acteurs concernés et prenant en compte l'ensemble des relations qui les unissent.

Les synergies entre ces acteurs doivent jouer un rôle de levier. Pour que ces synergies réussissent et deviennent durables, pour que leurs modèles soient transférables, elles doivent se fonder sur des processus démocratiques, basés sur des principes de participation et de transparence absolues.

Dans ces processus, l'un des enjeux les plus importants concerne la capacité de générer des espaces de débats et de représentativité où la citoyenneté puisse être exercée avec de vraies possibilités d'influer sur le cours des choses...Il existe des interactions étroites entre ERE et éducation à la

citoyenneté : l'ERE est un levier essentiel d'éducation à la citoyenneté de même que la démocratie participative doit être un levier majeur de changement des politiques locales. Et les ONG ont, de ce point de vue, un rôle important à jouer.

L'approche de l'ERE doit promouvoir les compétences citoyennes, développer le sens critique afin de préparer à devenir des citoyens actifs, dans des contextes locaux et globaux. L'action individuelle et les changements de modes de vie individuels sont importants mais pas suffisants; il y a besoin d'impulser des initiatives afin que les personnes puissent s'organiser elles-mêmes, créer des espaces pour partager leurs pratiques et leurs projets.

Toute éducation relative à l'environnement doit intégrer une dimension de connaissance de sa propre culture et d'ouverture à la diversité culturelle. Les outils utilisés doivent permettre aux cultures de se rencontrer, de se renforcer, de s'enrichir mutuellement et non de dominer l'autre ou de le détruire; Elle doit contribuer aussi à construire des éléments nouveaux d'une culture commune et partagée par l'ensemble de l'humanité.

L'ERE demande la mise en œuvre de dispositifs de transformation sociale et culturelle. Cela nécessite de se projeter dans l'avenir et donc d'anticiper sur le cours des choses. Il faut cultiver cette capacité à anticiper qui n'est pas spontanée.

L'ERE doit viser la mise en œuvre de comportements (intérêt pour les autres, attitudes responsables, esprit d'initiative et de coopération...) qui ne se bâtissent pas en écoutant des leçons mais en vivant les comportements préconisés. Cette éducation doit viser aussi la construction de connaissances qui doivent concerner, entre autres, les réalités et les contraintes de la nature, les démarches scientifiques, les modes d'intégration de la vie économique et politique dans le quotidien...

En effet, l'ERE doit contribuer à développer la culture scientifique, qui n'exclut ni le doute ni la critique. Cela signifie qu'on fait le choix du progrès, au sens des incontestables acquis scientifiques qui améliorent globalement la condition de l'homme en lui permettant de mieux maîtriser les facteurs de son environnement. Cela signifie aussi le choix d'une approche scientifique où les faits constatés et mesurés seront privilégiés aux a priori idéologiques et où l'analyse et la compréhension de l'écosystème contribueront effectivement à une éducation de/à la complexité.

Pour avancer dans ces perspectives, il faut bâtir des programmes de sensibilisation, de conscientisation, d'information et de formation en partant des problèmes réels de la communauté et en s'efforçant de mener des actions de partenariat avec les autorités compétentes.

L'ERE suppose une pédagogie appropriée, c'est-à-dire une pédagogie active où les individus sont acteurs de leur propre développement, une pédagogie ouverte et plurielle.

Il existe de nombreux outils pédagogiques pour cela, plus ou moins adaptés aux situations, mais qu'il faut plus largement diffuser et socialiser. Nous devons nous attacher à en imaginer de nouveaux, favorisant une réelle accessibilité de tous à la construction de connaissances, de savoirs et de savoirs faire. Mais il nous faut aussi soutenir la créativité des acteurs et les aider à construire eux-mêmes des outils adaptés à leurs besoins d'apprentissage. La conception, la co-construction de ces outils didactiques avec les acteurs locaux peut permettre d'inscrire cette démarche de façon plus cohérente dans les projets de terrain.

Les ONG ont toute leur place à tenir dans les choix qui se dessinent concernant les pratiques éducatives que nous pouvons mettre en œuvre dans toutes les structures de l'éducation de base comme dans celles de l'éducation non formelle.

Elles doivent agir pour une éducation à l'environnement qui soit un véritable levier pour des transformations sociales plaçant l'homme comme acteur responsable et informé des enjeux et des choix en matière d'environnement. Elles doivent inscrire leurs actions dans la perspective d'un développement durable et soutenable au service des peuples, dans leur dignité, en référence à des valeurs de respect, de solidarité et d'humanisme.

Un tel défi requiert des stratégies d'action qui passent par la concertation et par des modes de gouvernance participative, de même qu'il implique des rapports de partenariats, de coopération plus soutenues et plus efficaces des ONG avec les pouvoirs publics et avec tous les autres acteurs institutionnels.

Secrétariat International des infirmières/infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

Les enjeux de la formation des infirmière dans les pays francophones

État de la situation

La formation adéquate des infirmières et des infirmiers s'inscrit dans les orientations de plusieurs organisations internationales. Premier prestataire d'aide au développement, la Banque mondiale insiste sur la valorisation et la formation des ressources humaines, particulièrement par le biais de la santé et de l'éducation. Cette institution prône les partenariats pour que le plus grand nombre profite des avantages de la connaissance, contribue à réduire la pauvreté et stimule les progrès sociaux et économiques.

Si, dans l'ensemble, le monde paraît s'enrichir, le problème de la pauvreté absolue augmente et 70 % des personnes les plus touchées sont des femmes. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont, d'ici 2015, de réduire, d'au moins la moitié, la pauvreté, la mortalité des mères et celle des jeunes enfants; d'offrir des soins et des services dans ce domaine; de contribuer à l'égalité homme-femme et à l'implantation de stratégies nationales de développement durable. L'ONU insiste sur le partage des savoirs, fondement d'une approche maîtrisée par le pays, permettant une vision à long terme, des partenariats solides et une détermination à atteindre des résultats.

Rappelant que le financement de la santé demeure une question capitale, particulièrement pour les pays dont le budget national est modeste, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prône le développement des ressources humaines pour assurer l'équité dans l'accès aux soins de santé. Les pays à faible ou moyen revenu ne représentent que 8 % du revenu mondial et 11 % des dépenses mondiales de santé (4 % du PIB de ces pays). Or, 84 % de la population mondiale vit dans ces pays et leur population supporte 93 % de l'ensemble de la morbidité. Ils font face à des problèmes complexes pour consacrer un financement adéquat à la santé, satisfaire les besoins sanitaires et faire en sorte que leurs ressources soient employées avec discernement, de manière juste et équitable. Selon l'OMS, le rehaussement des compétences des professionnels de la santé, dont les infirmières et les infirmiers, est un premier pas vers l'équité dans l'accès aux soins.

Il y a plus de 20 ans que la déclaration d'Alma Ata, aujourd'hui Altamy, Kazakhstan, a invité les pays membres de l'OMS à baser leur politique de santé sur les soins de santé primaires de manière à mettre en place un système orienté vers la communauté et à assurer l'équité dans l'accès aux soins pour l'ensemble de leur population. Dans cette perspective, plusieurs pays d'Afrique francophone ont entrepris une réforme de leur système de santé. Ils ont ainsi redéfini leurs orientations politiques en matière de santé, élaboré des scénarios de développement et engagé une décentralisation des structures administratives, permettant un transfert des responsabilités de santé vers les communautés locales.

Force est de constater que les efforts investis n'ont pas rejoint l'objectif visé ou n'ont pas contribué à des améliorations mesurables de la santé. Les stratégies de la réforme ont omis, entre autres, de prendre en compte la valorisation et la formation des professionnels, déjà trop peu nombreux, pour assurer les soins de première ligne qui sont au centre de la réforme du système de santé. Des pratiques de gestion et des mises en œuvre peu efficaces, l'instabilité politique et la fragilité des économies nationales sont autant de facteurs qui contribuent à expliquer le succès partiel de la réforme entreprise. C'est ainsi que la formation des professionnels, particulièrement celle des infirmières et infirmiers, a été laissée pour compte. Souvent isolés et sans ressources, ces infirmières et infirmiers doivent assumer de grandes responsabilités de prise en charge pour lesquelles leur formation initiale ne les a pas ou peu préparés.

Par exemple, les enjeux mondiaux prioritaires de santé publique (ex. épidémie de SRAS, grippe aviaire, etc.) mettent en cause la formation des infirmières et leur capacité à agir efficacement. Selon Colin et al. (2004), « *la formation des infirmières doit inclure des espaces d'apprentissage et de réflexion en interaction avec des acteurs d'autres disciplines pour préparer au travail en réseau qu'implique l'action intersectorielle (de santé publique). De plus, au-delà d'une formation traditionnellement centrée sur les déterminants cognitifs et psychologiques des comportements de santé, la compréhension des mécanismes producteurs d'inégalités de santé et la conception d'interventions infirmières novatrices en santé publique passent par une connaissance plus approfondie des théories sociales contemporaines. La formation à la pratique en santé publique doit non seulement porter sur les problèmes de santé, objets d'intervention, mais aussi sur les sujets et les finalités d'action, c'est-à-dire, les populations et les transformations sociales, politiques ou environnementales.*¹⁰

10 Collin, C. et al. (2004). « Infirmières et santé publique... Infirmières de santé publique », *Santé publique*, vol. 16 no 2, p. 181-183.

Les besoins de formation des infirmières et infirmiers dans les pays de la Francophonie

Une des caractéristiques de la mondialisation est le développement des connaissances et l'accélération de la circulation d'idées par les technologies de l'information. L'Internet a changé le monde : toutes les connaissances deviennent accessibles par le Web. L'accessibilité aux résultats de recherche par Internet est quasi immédiate. La mondialisation des connaissances met donc, en principe, à la disposition de tous, où que nous soyons, des savoirs susceptibles d'alimenter des choix locaux. Encore faut-il qu'il y ait un leadership professionnel fort. Les connaissances en langue française sont toutefois moins nombreuses sur Internet. Cela constitue également un défi pour notre réseau, celui des infirmières et infirmiers de l'espace francophone. Dans les pays de la francophonie, la profession d'infirmière se développe à un rythme différent des pays anglo-saxons notamment. En effet, encore aujourd'hui, peu de pays francophones offre une formation de niveau universitaire comparativement aux pays anglo-saxons. De plus, les programmes de formation d'infirmière sont difficilement comparables d'un pays francophone à un autre, tant dans le niveau de scolarisation que dans le contenu des formations. La formation professionnelle en soins infirmiers doit être évaluée et ajustée en tenant compte de la réalité culturelle et du niveau général de développement du système éducatif de chaque pays.

Ainsi, l'état de la profession n'est pas uniforme à travers le monde. Certes, la prestation des soins infirmiers est réglementée dans tous les pays, mais le champ d'exercice, le degré d'autonomie, l'organisation collective, les conditions de travail, la force de représentation politique sont très variables. Dans la mesure où la profession d'infirmières est généralement à prédominance féminine, des problèmes de statut peuvent, dans certains pays, être liés à des aspects de discrimination sexuelle.

Le SIDIEF, à titre d'association professionnelle internationale, peut fournir un soutien professionnel et pédagogique afin de permettre à l'infirmière de devenir un levier de changement et d'agir en partenariat avec la communauté dans la recherche de solutions à leurs problèmes de santé. La disponibilité de personnel infirmier contribue au développement d'un pays par son apport significatif à la santé d'un peuple, ainsi, on ne sera pas surpris de constater que le nombre d'infirmières dans un pays est, de façon générale, un indicateur de développement. Dans les pays du Sud, la pénurie d'infirmières et de médecins est une des manifestations critiques du sous-développement : un manque d'argent pour l'éducation professionnelle, pour les infrastructures de soins et pour les salaires. Le SIDIEF considère donc qu'il y va du devenir de la profession d'encourager le développement de programmes de formation adéquats en français et la recherche en sciences infirmières. Les pratiques professionnelles ne peuvent reposer sur des traditions ou des habitudes sans fondements scientifiques.

Recommandations aux chefs d'états et de gouvernement

L'OIF a retenu comme un de ses axes stratégiques d'appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement et la recherche comme moyens pour soutenir le développement et la solidarité entre les pays membres de la Francophonie. Compte tenu de l'importance de la contribution de la profession d'infirmière au mieux-être des populations et au rôle essentiel qu'elle accompli en termes d'éducation sanitaire auprès de la population, il est essentiel que ces professionnels reçoivent la formation et la valorisation nécessaire pour assumer leurs responsabilités.

Nombreuses sont les instances internationales qui insistent sur l'importance de considérer le droit à la santé et à l'éducation sanitaire comme un moyen permettant d'atteindre l'autonomisation, l'éducation et le développement économique.

En 1996, l'OMS suggérait que le développement des soins infirmiers repose sur la recherche de sorte que les découvertes profitent à la pratique. Pour ce faire, lors de la 49^{ème} Assemblée mondiale de la santé l'OMS prescrivait dans le point 17 une résolution pour le *Renforcement des Soins Infirmiers et Obstétricaux* dans les systèmes de santé (OMS, 1996). Cette résolution soulignait dans trois de ses points, les axes majeurs du renforcement des soins infirmiers et obstétricaux (OMS, 1996). Ce sont : 1) le financement de la formation des personnels infirmiers et sages-femmes, 2) le renforcement de l'enseignement et de la pratique des soins infirmiers dans les soins de santé primaires, 3) la promotion de la formation des infirmier(e) s et des sages-femmes à la méthodologie de la recherche.

Pour ces mêmes raisons, l'OMS recommandait déjà en 1986, la constitution d'un groupe multisectoriel de leaders de la promotion des soins infirmiers, surtout dans les pays en développement. Selon le Groupe d'étude de l'OMS sur les soins infirmiers au-delà de l'horizon 2000 (OMS, 1994), le mandat de ce groupe multisectoriel de leaders de la promotion des soins infirmiers, consiste à prendre les décisions appropriées, fixer les priorités, définir les objectifs et allouer les ressources nécessaires.

Le SIDIIEF mène déjà différentes activités visant le renforcement des compétences et la formation continue des infirmières et infirmiers. De par son statut d'organe consultatif de l'OIF, le SIDIIEF pourrait mener ce leadership de la promotion du développement de la formation en soins infirmiers, notamment dans les pays en développement où le personnel infirmier et sage-femme dispense l'essentiel des soins de santé à la majorité de la population.

Le SIDIIEF presse donc l'OIF de s'investir davantage dans les projets de formation et de renforcement des compétences infirmières.

Contributions écrites à la Mission D

Association francophone des experts de la coopération technique internationale (AFECTI)

I. La défense de l'usage de la langue française

« Avant trente ans, si nous n'y prenons pas garde, on ne parlera qu'américain dans les organisations internationales » Charles de Gaulle – 1965.

Exposé des motifs

1.1 Cinquième Conférence

Lors de la cinquième conférence des OING, tenue à Ouagadougou les 12 et 13 septembre 2005, le thème « Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française » constituant l'un des objectifs du Cadre stratégique décennal de l'OIF, avait fait l'objet d'un large débat.

En conclusion de ce débat, l'AFECTI avait suggéré, comme l'une des actions à mettre en œuvre, d'adresser un courrier au Président de la République Française, afin d'attirer son attention sur le recul constant de l'usage de la langue française, en particulier dans les organisations internationales où pourtant elle figure en tant que langue de travail ou langue officielle, en lui demandant notamment de bien vouloir rappeler aux représentants de l'Etat de faire usage de la langue française.

Début 2006, nous avons rédigé un projet de courrier qui a été transmis au comité de suivi mais qui, à notre connaissance, n'a pas eu de suite.

1.2 XI^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement – Bucarest 28-29 sept 2006

Déclaration finale du Sommet – Point 46

« A l'occasion de l'adoption par la Conférence ministérielle de la Francophonie du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, nous invitons le Secrétaire général de la Francophonie à poursuivre son engagement pour renforcer l'usage de la langue française dans les organisations internationales et régionales ou le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle ».

1.3 Présidentielles 2007

En février 2007, l'AFECTI a adressé à chacun des principaux candidats à la Présidence de la République une lettre leur demandant, quelle politique il mettrait en oeuvre en matière de développement durable et de francophonie, si le suffrage universel le conduisait aux plus hautes responsabilités de l'Etat. La plupart, dans leur réponse, ont fait état de leur engagement à tout mettre en oeuvre notamment pour la défense, la promotion et le développement de la francophonie.

1.4 Constat

Au niveau des institutions internationales la situation, malgré les déclarations de bonnes intentions, n'a cessé de se détériorer, quant à la situation sur le territoire national les infractions à la loi du 4 août 1994 dite « loi Toubon » sont légions. Jour après jour les manifestations de cette abdication se multiplient, cela va des colloques scientifiques ou l'usage du français est exclu par les organisateurs jusqu'au déroulement en anglais des conseils d'administration des grandes sociétés.

Autre recul, et non des moindres, la ratification par l'Assemblée Nationale et le Sénat du Protocole de Londres en octobre 2007 qui, en supprimant l'obligation de traduire en français les brevets en France (93% sont en anglais), va obliger, par la loi, les entreprises et les salariés à travailler en anglais ou à supporter, pour les entreprises, le coût de la traduction. Cela va donc conduire à une marginalisation de la langue française dans le domaine de la propriété industrielle puisque seulement 7% des brevets seront disponibles en français. La reconnaissance du français comme langue officielle de l'Office européen des brevets n'est qu'une illusion de plus.

En mai 2006, nous avons adressé au Comité de suivi *un projet de lettre* pour joindre les voix des OING accréditées à celles qui s'étaient déjà exprimées sur ce sujet pour faire entendre leur opposition à la ratification de ce protocole. Là aussi *pas de suite !*

Proposition

Saisir les deux opportunités qui vont se présenter au cours du dernier trimestre 2008, à savoir :

- la présidence française du Conseil de l'Union Européenne à partir du premier juillet,
- le Sommet de la Francophonie à Québec,

Pour :

1. adresser un courrier au Président de la République Française afin d'attirer son attention sur la dégradation constante de l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales, notamment européennes, et l'interroger sur les mesures qu'il compte prendre, lorsqu'il présidera aux destinées de l'Europe, pour enrayer cette dégradation,
2. proposer que la déclaration finale du prochain Sommet de Québec, comporte l'expression de l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, de leur volonté de faire respecter les conventions existantes dans les organisations internationales concernant l'usage de la langue française.

II. Création d'un réseau de Conseillers Francophones du Développement

Exposé des motifs

Fraîchement nommé dans un pays du Sud, l'expert ou le consultant, informé ou non d'un environnement radicalement différent, perd souvent les premières semaines de son séjour à identifier ses bons interlocuteurs et connaître les besoins réels et prioritaires en matière de développement durable. Les réseaux d'ambassades ou consulaires locaux, les références professionnelles nécessitent souvent une réactualisation quand bien même ils existent. Ce travail qui constitue la première démarche de tout nouvel arrivant est très chronophage et pas immédiatement productif.

Or, dans pratiquement tous les pays en développement, existe une communauté d'expatriés, français ou francophones, composée de professionnels, domiciliés dans le pays temporairement ou définitivement, qui possèdent une bonne connaissance de la culture locale et quelquefois même de la langue. Dans le meilleur des cas, certains d'entre eux pratiquent des métiers proches ou voisins de l'expert venu du nord. Leur propre expérience, leur propre contact professionnels représentent un gain de temps et une mine d'informations pour le nouvel arrivant. Plus que les institutions ou les entreprises locales, ils représentent la continuité .

Proposition

Créer dans la plupart des pays un *réseau des Conseillers Francophones du Développement*, à l'instar des Conseillers du Commerce Extérieur.

Ces Conseillers seraient réunis annuellement, sous des auspices institutionnels et des entreprises francophones spécialisées dans le développement, afin de mutualiser les expériences dans un cadre commun et valoriser cette force naturelle de lobbying francophone.

III. Base de données d'experts et de consultants francophones

Contexte

On constate que dans la plupart des grandes organisations internationales les acteurs, responsables ou collaborateurs, francophones d'origine, sont souvent très minoritaires par rapport aux anglophones d'origine. La cause est en partie à chercher dans l'absence d'une véritable base de données qui soit en mesure de permettre aux responsables de sélectionner en toute connaissance les collaborateurs qu'ils recherchent.

Un projet de constitution d'une telle base de données est dans les cartons de l'OIF mais sans suite pour le moment.

Proposition

Les 63 OING, dotées du statut consultatif, doivent sans doute disposer chacune d'un fichier de leurs adhérents. La réunion de cet ensemble de données permettrait d'élaborer et de nourrir une première ébauche de base de données qui pourrait ensuite s'enrichir avec d'autres sources.

IV- Une « maison » des OING accréditées

A notre connaissance l'OIF doit emménager dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés que ceux du Quai de Javel. Il serait judicieux qu'un espace dit « maison des OING » puisse être réservé afin que les OING et associations puissent disposer d'un lieu permanent de rencontres et d'échanges, lorsque certains de leurs responsables sont de passage à Paris. Cela permettrait également d'avoir des relations plus concrètes avec le Comité de suivi.

Association Internationale Francophone des Aînés (AIFA)

Gouvernance et Démocratie

L'histoire de l'humanité est passée par trois grandes phases.

Tout d'abord, les hommes, regroupés dans des entités peu nombreuses composées de quelques familles, se sont administrés de manière isolée, chaque père de famille gérant son épouse (ou ses épouses) et ses enfants et le patrimoine étant composé d'un lopin de terre, d'habitations et de quelques outils rudimentaires. Ce mode de gestion ayant très vite montré ses limites, les familles se sont regroupées en villages plus ou moins importants, autour d'un chef.

Puis les villages ont tissé entre eux, des liens de tous ordres qui ont abouti à la constitution de royaumes.

L'évolution des conditions de vie ayant entraîné des progrès dans tous les domaines, sciences, technique, médecine, économie, éducation etc., les peuples se sont sentis concernés par la façon dont ils sont gérés et ont exprimé, parfois violemment, leur souhait d'être associés à l'administration de la chose publique, par la participation au mode de désignation des dirigeants et au contrôle de leur action, menant ainsi à ce qu'on appelle aujourd'hui démocratie, d'abord, dans la Grèce antique, puis dans toute l'Europe avant d'atteindre le nouveau monde (Amérique) et l'Afrique.

Une fois le problème de l'exercice du pouvoir politique réglé, s'est posé celui de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique ainsi que sa transparence. Il convient donc d'analyser le phénomène démocratique dans son mode de fonctionnement dans l'espace francophone, puis de se pencher sur la façon dont les Etats qui la composent sont gérés avant de faire des propositions tendant à améliorer l'ensemble des concepts évoqués.

La démocratie dans l'espace francophone

L'espace francophone n'est pas uniforme. A côté de pays très développés tels que la France, le Canada, la Belgique, la Suisse... on retrouve des Etats figurant parmi les plus pauvres de la planète. Il va sans dire que les problèmes, y compris ceux relatifs au mode de gestion des Etats ne se posent pas dans les mêmes termes.

Entre un citoyen français, pour qui l'accès à une nourriture saine et équilibrée, à l'éducation, à la santé et à tous les progrès technologiques est une évidence et l'homme du Sud, particulièrement l'africain de base qui peine chaque jour à nourrir sa famille, à soigner ses enfants et à les envoyer à l'école, il y a bien évidemment un fossé eu égard à leur mode de vie, mais cette différence façonne les esprits et les oriente vers des objectifs qui ne peuvent en aucun cas être les mêmes. Les citoyens des pays industrialisés, qui sont correctement éduqués et qui ne connaissent relativement que peu de problèmes matériels, sont plus enclins à se pencher sur le mode de gestion des affaires publiques, car ils connaissent les droits que leur donne la Constitution de leur pays, dont ils appréhendent au moins les grandes lignes; ils sont informés des programmes des différents partis politiques en vue d'opérer un choix; ils sont à même d'apprécier la marche de l'Etat, car ils ont accès à une information et une presse libre et relativement indépendante, etc.

Quant à la majorité des peuples des pays du Sud, qui ne savent ni lire ni écrire, qui ont le ventre vide et qui sont tenaillés par la maladie et les manifestations les plus tragiques de la pauvreté, ils ne disposent d'aucun élément d'appréciation pouvant leur permettre de prendre part d'une manière consciente et avisée, à la vie publique de leur pays. Ils votent le plus souvent pour celui des candidats qui vient de la même région qu'eux, à moins qu'ils ne se décident en fonction d'un intéressement financier ou matériel. N'étant pas au fait des problèmes économiques, culturels ou sociaux, leur choix ne peut pas être éclairé. On peut donc dire que la démocratie, dans l'espace francophone est perçue et exercée de façon très différente selon la sphère géographique dans laquelle on se trouve. Cette différence d'approche a-t-elle une incidence sur la façon dont les Etats sont gérés ?

La Gouvernance

Récemment apparu dans le vocabulaire français, ce terme se réfère d'une part à l'efficacité et à l'efficience dans la gestion de la chose publique et de l'autre, à la transparence et à la façon dont les différents acteurs politiques, économiques et sociaux sont associés au mode de gestion.

Efficacité et efficience.

Les pouvoirs publics ont pour mission première de gérer les ressources de la nation de la manière la plus apte à satisfaire les attentes du plus grand nombre. Pour ce faire, trois facteurs entrent en jeu : les hommes et les femmes en charge des affaires, les moyens mis à leur disposition et une méthodologie adaptée. Ici comme dans le chapitre précédent, l'état de développement est essentiel. D'abord au niveau des ressources financières et matérielles. Il est évident qu'une chose est de gérer, par exemple, le budget de la France et une autre est de gérer celui des Etats du Sud. D'un côté, les infrastructures existent en quantité et qualité et demandent juste à être entretenues et parfois

améliorées , et de l'autre, tout est à mettre en place, les besoins étant plus prioritaires les uns que autres, tandis que les moyens sont étiques pour ne pas dire inexistantes. Ensuite, les Etats du Nord disposent de ressources humaines hautement qualifiées qui sont bien outillées pour la gestion de l'existant et le contrôle de l'action gouvernementale.

Il ne peut donc y avoir d'homogénéité que dans l'intention de bien faire, même s'il est vrai que l'efficacité et l'efficience d'une gestion se mesurent moins dans l'importance des ressources à gérer que dans la compétence et le sérieux dans l'approche des actes de gestion.

La transparence et le contrôle

Il s'agit d'habitudes et de réflexes qui doivent être impérativement instaurés dans tous les Etats, qu'ils soient du Nord ou du Sud. Mais la jeunesse, l'inexpérience et le sous-développement des pays du Sud ne leur permettent pas d'être aussi performants que dans les autres pays. Par exemple, la France dispose d'un parlement dont la composition politique permet le contrôle de l'action gouvernementale. Elle dispose d'institutions (inspection des Finances, cour des comptes notamment) crédibles et suffisamment indépendantes pour examiner et sanctionner la gestion des responsables au niveau de l'Etat et de ses démembrements.

Dans les pays du Sud, il existe certes des parlements et des institutions de contrôle mais qui, le plus souvent, ne sont pas fonctionnels. Les parlements sont dominés par les députés du parti au pouvoir qui empêchent de ce fait, tout débat sérieux, objectif et dans l'intérêt de la nation entière tandis que les systèmes judiciaires ,les inspections et cours des comptes sont truffés d'animateurs aux ordres. C'est ce que l'on appelle la mal gouvernance.

Après avoir passé en revue les problèmes liés à la démocratie et à la gouvernance, il convient de faire des propositions de solutions

Recommandations

Nous avons vu que l'exercice de la démocratie et de la bonne gouvernance était entravé par l'ignorance, la pauvreté et leurs corollaires dans les Etats du Sud tandis que la transparence étaient gênée par la complicité entre les acteurs et les pouvoirs en place. Les actions à mener doivent par conséquent, prendre en compte la problématique du développement d'une part, et de l'autre la nécessité du renforcement des organes de contrôle.

La problématique du développement

L'espace francophone est certes construit autour de la langue française mais il serait suicidaire qu'il se limite à la défense et à l'illustration de la langue de

Molière. Il est impératif et urgent que la francophonie intègre et privilégie également la notion de solidarité contenue dans sa devise (égalité, complémentarité, solidarité).

Celle-ci pourrait se manifester avec beaucoup plus de visibilité dans trois domaines qui sont la formation, l'économie et la gouvernance.

La formation

La francophonie devrait se doter rapidement d'une grande université (à l'instar de l'Université SENGHOR d'Alexandrie) pour les études de 3^e cycle et la recherche scientifique et technique. Elle devrait également octroyer plus généreusement des bourses d'études et de stages.

L'économie

Les pays du Nord pourraient assister plus efficacement ceux du Sud dans leurs recherches de financement de projets générateurs d'emploi et étudier la possibilité de délocalisation de certaines industries prioritairement dans l'espace francophone. Pour ce faire il faudrait mettre l'accent sur les conditions d'accueil de ces industries (formation, énergie, fiscalité, salaires etc.)

La Gouvernance

Des équipes indépendantes d'inspection et de contrôle composées d'experts du Nord et du Sud pourraient être mises en place pour veiller à la transparence et à la bonne gouvernance dans l'espace francophone. Ces équipes remettraient leurs rapports à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Démocratie et gouvernance se soutiennent mutuellement et sont indispensables l'une à l'autre. Elles sont le ciment de toute action de développement et les piliers sur lesquels devraient reposer la francophonie. Ici, le rôle des institutions de la Société civile doit être mis en exergue. Elles sont bien placées, de par leur engagement, et selon les pays, leur relative indépendance et neutralité, pour être associées aux mécanismes établis pour le bon fonctionnement des services publics. La société civile doit être une force de propositions qui n'hésite pas à critiquer et à dénoncer tous les travers. Les instances de la francophonie devraient donc donner les moyens nécessaires à cette société civile et privilégier son rôle de partenaire sur le terrain du développement.

Reste pour terminer, le lancinant problème de l'émigration et de la délivrance des visas qui, s'il n'est pas pris à bras le corps et étudié très sérieusement, est de nature à dynamiter la francophonie. Certes le Nord ne peut accueillir toute

la misère du Sud, mais un traitement plus humain du phénomène est possible et souhaitable. Il faudrait mettre par dessus tout le respect et la considération pour le genre humain, identifier objectivement et correctement les causes de l'émigration afin de mettre en place des solutions prenant en compte les intérêts bien compris de l'espace francophone.

Association Internationale des Femmes Francophones (AIFF)

Propositions d'orientation stratégique en matière de promotion féminine

Nous proposons d'organiser une *Conférence des femmes francophones* à l'exemple de celle de Luxembourg en 2001.

Cette conférence, à proximité de la base, viserait à exprimer les préoccupations des femmes à tous les niveaux et dans toutes les zones, singulièrement francophones, où sévissent la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies endémiques et handicapantes.

Propositions d'orientation

Ces propositions, après examen lors des travaux de la Conférence des OING, seraient à soumettre au Sommet d'octobre 2008

1. Renforcer les Structures

1. Poursuivre la décentralisation des structures et des organisations relatives à la femme
2. Créer des cadres de concertation entre société civile et structures étatiques concernées par la femme.
3. Rehausser le niveau départemental/ gouvernemental de la condition féminine.
4. Assister la femme travailleuse
 - a) Allongement du congé de maternité.
 - b) Multiplication des infrastructures socio sanitaires. SMI Crèche - garderie - école maternelle.
 - c) Détaxe des habits d'enfants, des jouets, des médicaments pédiatriques, aliments infantiles ou tout autre objet indispensable à l'enfant.

2. Favoriser l'enseignement des filles :

1. Sensibilisation des parents à l'impérieuse, nécessité de la scolarité féminine.
2. Encourager l'accès aux établissements techniques.

3. Favoriser la poursuite des études universitaires dans le pays et à l'étranger.
4. Offrir des bourses plus élevées aux filles pour couvrir leurs besoins spécifiques d'étudiantes.
5. Subventionner les parents ou créer des cantines pour les filles.
6. Poursuivre les manifestations d'encouragement aux filles (Prix, dons - fêtes des excellentes)
7. Mettre en place des structures de récupération des filles en ruptures de scolarité.

3. Accélérer et accroître la protection sociale :

1. Promulguer et appliquer le code de la famille.
2. Faire appliquer les mesures protectrices de la fille au mariage, la femme en cas de divorce et des enfants dont les parents sont séparés.
3. Soutenir les femmes et filles victimes des pratiques préjudiciables à leur dignité et intégrité corporelle - excision - polygamie - divorce arbitraire - abandon de la famille - victimes de violence - de discrimination.

4. Protéger la femme travailleuse :

1. Appliquer systématiquement les textes nationaux, les conventions internationales et modifier les comportements en faveur des femmes.
2. Assurer aux femmes des perfectionnements - des stages ici et à l'étranger pour une meilleure qualification de leur profession.
3. Favoriser la promotion interne au sein du milieu professionnel

5. Intégrer la femme dans toutes les activités :

1. Faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'esprit de l'égalité de compétence et d'égalité de responsabilité
2. Faire jouer aux femmes un rôle dans le processus démocratique.
3. Octroyer aux femmes des crédits, soutenir et développer les opérations de micro crédits.
4. Soutenir les femmes entrepreneuses et commerçantes de haut niveau.
Appuyer et aider les femmes du secteur informel.
5. Prendre des mesures et mettre à la disposition des femmes des équipements pour alléger les travaux domestiques et de production agricole.

5. Rôle des femmes dans cette action :

1. Prendre conscience de l'importance de leur rôle au sein de la nation et pour les générations futures.
2. S'impliquer fermement dans l'exercice des fonctions occupées.

3. Trouver l'équilibre équilibrant entre le statut privé (épouse - mère), et public (travailleuse - employée).
4. Accorder une attention particulière aux femmes rurales.
5. Mettre en œuvre toutes les possibilités et capacités pour freiner la pauvreté des femmes.
6. Éliminer l'analphabétisme chez les femmes et empêcher les filles d'être analphabètes grâce à la scolarisation systématique.

Pour un « trait bleu » de la Francophonie

COBATY International constitue un réseau international de réseaux nationaux, d'acteurs économiques, juridiques ou sociaux, tous engagés professionnellement dans le secteur de la construction.

Ces acteurs présentent des profils et des expériences variés, couvrant des activités relatives à l'environnement, à l'infrastructure, à l'architecture, à l'urbanisme, à la construction, autrement dit au « territoire et son cadre de vie ».

Cette organisation, qui regroupe plus de 200 métiers différents, tous en lien avec l'acte de construire, réunit des décideurs, femmes et hommes libres, adhérents volontaires et bénévoles d'associations territoriales laïques, apolitiques et non corporatistes, empreints de valeurs humanistes.

COBATY International représente donc, une forme originale d'expression de « *la société civile* », reconnue auprès des instances politiques, économiques, professionnelles et sociales, nationales et territoriales françaises, mais aussi internationales notamment européennes.

Le lecteur comprendra donc parfaitement pourquoi la contribution de COBATY International aux débats de CARAQUET se centrera sur l'expression de leurs convictions liées à leurs compétences et expériences plus « professionnelles » que « théoriques », sur ce qui donc les réunit.

Nous parlerons bien là de gouvernance, de responsabilité globale et intemporelle qui fait écho à l'enjeu universel du « développement durable », de solidarité, de société civile.

Mais parlons-nous de « francophonie » ?

Nous le savons tous, l'acte de construire engage 25% des consommations d'énergie, 50% des consommations des matières premières et engendre au moins 40% des gaz à effet de serre et 40 % du volume des déchets. Par ailleurs, il est démontré aujourd'hui que 17% des cancers sont dus à la mauvaise qualité sanitaire des logements et des espaces dans lesquels nous vivons, et nous passons 90% de notre temps à l'intérieur.

Ainsi, NE SE CONTENTER que d'engager nos pratiques de professionnels dans une démarche responsable au regard des générations futures ne répond-il pas à cette volonté de faire écho au philosophe qui entend que la morale deviendrait objective parce que « mesurable » ?

Mais seuls « les hommes de l'art » sont partiellement impuissants.

Dominique BIDOÛ, spécialiste reconnu de la démarche « Haute Qualité Environnementale » l'a bien souligné :

« Pas de développement durable sans négociation entre partenaires sur une vision de l'avenir. On parle souvent de gouvernance, et il s'agit bien de trouver les modalités de cette négociation en continu, intégrant les aspirations et les besoins ressentis, les contraintes incontournables. Il n'y a pas de développement durable figé, défini une fois pour toutes. Ce n'est pas une « révélation », mais un contrat entre partenaires, « contrat social » à mettre régulièrement à jour. »

COBATY International se fonde bien dans cette réflexion puisque l'un de ses anciens présidents pouvait dire que « la problématique de la ville est sortie du seul débat architectural et technique pour s'inscrire dans une dimension culturelle, sociale et philosophique. Il faut réintroduire dans la ville le plaisir de vivre ensemble et intégrer les besoins de la population au projet urbain ». Et de citer Aristote :

« Ce sont les personnes et les gens qui sont la matière de la cité, mais son ordonnance et sa gouvernance en sont la forme.... »

Nous parlons bien là de développement durable, de gouvernance, de solidarité.

Mais parlons-nous de « francophonie » ?

Alors s'il est impossible de concevoir la ville sans les habitants, s'il n'y a pas de démocratie sans information partagée, doit intervenir ici la « société civile », organisée.

COBATY International, par sa présence permanente à Bruxelles, depuis bientôt 20 années, auprès des Institutions communautaires a pu voir évoluer ce concept de « société civile ».

A terme, si bien sûr les distinctions formelles perdureront, on sent bien que d'une « Société » divisée classiquement en trois secteurs – public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif – nous nous orientons vers une « interpénétration subtile » de ceux-ci. Cette évolution est guidée par la nécessité absolue, une fois la reconnaissance des « acteurs non étatiques »

acquise, à faire participer ceux-ci, à les impliquer pourrions-nous dire, tout au long des processus de décision.

Aujourd'hui, il est clair que, dans des domaines aussi complexes que ceux touchant aux enjeux multisectoriels attachés au « développement durable », se met en place une transition vers un nouveau modèle de gouvernance.

Si COBATY International, comme pour le moins, toutes les OING/OSC accréditées sont, et participent à, l'expression de la société civile, sa responsabilité première est, parce que ses membres sont des « professionnels responsables », de devenir un médiateur entre les différents acteurs de la cité, pour que le concept de « développement durable » prenne sens au quotidien.

Nous parlons bien là de développement durable, de gouvernance et de société civile.

Mais parlons-nous de « francophonie » ?

« Si les villes sont incontestablement des moteurs puissants et incontournables de la croissance économique mondiale, il n'en demeure pas moins que l'on constate simultanément un découplage entre développement urbain et développement humain. Mais s'il est indéniable que la ville inquiète, parce qu'elle est devenue un vecteur de disparités et d'inégalités, elle reste malgré tout un lieu de civilisation et d'engagements collectifs car la ville est « paradoxe » ».

Le problème ne relève donc pas du caractère urbain d'une entité géographique mais plutôt de sa gestion et de sa gouvernance.

Car les gestionnaires semblent avoir oublié, qu'une ville, au-delà de son potentiel économique et industriel, constitue un formidable potentiel humain, qu'il convient de protéger, de soigner et de respecter en lui assurant les meilleures conditions de vie dans un environnement favorable où esthétique et fonctionnalité s'allient dans un équilibre heureux. »

Ainsi pouvait s'exprimer le président de COBATY Maroc, architecte et urbaniste.

Mais il soulignait également cette spécificité des « nombreuses villes de l'espace francophone » qui, parce qu'elles subissent encore les conséquences d'un schéma urbain instauré par le colonisateur – séparation stricte entre villes existantes (la medina) et les villes nouvelles (quartier européen), vivent encore cette dichotomie entre une ville inscrite dans une véritable dynamique de développement humain et la stricte poursuite d'intérêts économiques et politiques.

Nous parlons là de développement durable – la génération de nos pères nous lègue une situation que nous devons gérer et transmettre –, de solidarité – comment faire vivre et surtout réduire cette dichotomie existante, tant dans les villes de pays « riches » que dans celles des pays « pauvres » et que nos expériences réciproques nous profitent mutuellement, de société civile – ce sont les professionnels conscients associés aux habitants concernés et mobilisés qui ont, peut-être les moyens de faire « bouger les lignes » -

... car nous devons concilier et mettre en œuvre quatre grands principes :

- la préservation de l'intégrité environnementale.
- la recherche de l'équité sociale.
- la prise en compte des impératifs économiques.
- le respect des spécificités culturelles.

Alors ..., une proposition.

COBATY International est persuadé que l'émergence d'une « société civile francophone » se concrétisera à travers un projet commun.

Dans la culture de « l'homme du bâtiment », un trait bleu est avant tout le tracé à la craie, à un mètre du sol fini, d'une ligne horizontale sur le mur d'une construction. C'est par référence à cette ligne que tous les corps d'état vont ensuite organiser leur travail et garantir ainsi l'exactitude et la qualité de leur ouvrage.

Alors décidons de créer et de faire vivre un « Trait bleu de la francophonie ».

Nous, OING/OSC accréditées, au-delà de notre appartenance à cette famille de la francophonie, nous avons besoin d'un axe de référence pour progresser ensemble, pour favoriser l'émergence d'une société civile « francophone » dans les pays du Sud afin que l'expression ne soit pas « monopolisée » par celle du Nord, pour répondre ensemble aux défis qui nous pressent et en tout premier lieu ceux liés au « développement durable » et pour COBATY International à ceux du « développement urbain durable ».

Nous avons besoin également, et en tout premier lieu, de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour soutenir financièrement des actions qui ne peuvent se satisfaire uniquement de l'engagement des membres des différentes organisations prêtes à participer.

Avons-nous parlé de « francophonie » ?

Oui, si nous acceptons de nous engager résolument et pragmatiquement dans une réflexion basée sur les expériences et réalisations urbaines de l'ensemble des pays de la sphère francophone dont le socle commun permet une analyse cohérente.

Cette réflexion, concomitante avec le débat que COBATY International a initié « pour une Charte d'engagement en faveur du développement durable », devrait permettre de créer un véritable lien entre les ONG francophones, tout en dégagant après « évaluation comparative » des « bonnes pratiques », ce qui vaut bien, clin d'œil à nos amis anglophones, le « benchmarking » et les « best practices ».

Non, si nous considérons que c'est de l'humanité dont il est question et que de ce point de vue la contribution de COBATY International pourrait se résumer dans cette magnifique phrase du philosophe Michel SERRES :

« Agir de telle sorte que la vie reste possible, que la génération puisse continuer et que le genre humain se perpétue. Nous entrons dans une période où la morale devient objective. »

Mais il s'agit bien d'un philosophe ... francophone !

Conclusion : Message aux chefs d'Etat

Le Comité de suivi souhaite que la Conférence de CARAQUET élabore un message à destination des chefs d'Etat membres de la Francophonie.

COBATY International souhaite, pour sa part, rester modeste quant à sa « compétence » pour ce type d'exercice.

Néanmoins notre association profitera, comme il en a été pour la rédaction de la première partie de sa contribution, de son « expérience de terrain », en particulier, dans le cas précis, de sa présence permanente et continue depuis près de 20 années au contact direct des institutions communautaires, pour tenter de souligner un fait voire un paradoxe.

L'Union européenne est aujourd'hui composée de 27 Etats membres.

Sur ces 27 Etats, 14 sont membres de la Francophonie soit comme, adhérents, associés ou observateurs. On peut ajouter à ces 14 pays, 3 autres en négociations officielles d'adhésion.

Paradoxe, le français, langue officielle de travail de l'Union européenne, recule de plus en plus dans la pratique quotidienne. Certaines Directions générales de la Commission européenne ont des sites Internet uniquement en langue anglaise.

Question : *pourquoi cette dérive alors que « nous » sommes majoritairement, pour le moins, défenseurs officiels de la pratique de la langue française ?*

Un débat s'est engagé et va se poursuivre sur l'élaboration d'une « politique euro méditerranéenne » destinée à relancer le « processus de Barcelone ».

Selon le décompte officiel, si l'on ne tient pas compte de la Turquie, 14 pays composent le « pourtour méditerranéen. 7 parmi eux appartiennent à la Francophonie.

Un débat est également engagé, dans le cadre des négociations OMC, entre l'Union européenne et nos partenaires des Accords de COTONOU, communément appelés pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Sur le total des 104 pays (UE+ACP) en négociations, difficiles, 46 appartiennent à la Francophonie.

Question : *nos pays appartenant à l'espace francophone officiellement constitué et reconnu sur la scène internationale, se sont-ils concertés pour tenter d'élaborer et proposer des solutions communes ?*

Notre message au Chefs d'Etat est donc le suivant :

Donnez nous des signes tangibles d'un message francophone sur les grands sujets du monde, ou pour le moins, sur les sujets qui peuvent être légitimement abordés d'une manière concertée par le « monde de la Francophonie ». La forme de désespérance que vit aujourd'hui un pays comme le Liban, qui se tourne progressivement vers les pays du Golfe, vers les langues arabe et anglaise, est symptomatique d'une absence. L'émergence d'une « société civile francophone » que beaucoup appellent de leurs vœux, pouvant s'exprimer dans l'enceinte des grandes réunions internationales, passe à notre sens par une plus grande visibilité « d'une volonté politique francophone » qui permettra de fédérer les réflexions et les énergies.

C'est votre mobilisation qui sera mobilisatrice.

Conférence panafricaine coopérative (CPC)

L'Entrepreneurship coopératif : une option alternative de lutte contre la pauvreté

I. De l'entrepreneuriat coopératif comme stratégie de lutte contre la pauvreté

Fondements du développement de l'entrepreneuriat coopératif

La coopérative est une forme particulière d'entreprise sociale : elle associe « *une association* » à une entreprise, qui lui imprime un cachet économique particulier.

Baignant, à ses débuts, dans un environnement prévisible et un contexte de concurrence relativement faible des années «50» les premières stratégies coopératives étaient synonymes de *processus interne de budgétisation et de contrôle financier de l'entreprise* (Lafleur, 2005)¹¹. Dès les années «60» les coopératives ont été obligées d'adapter leurs stratégies à leur environnement caractéristique d'une concurrence devenue de plus en plus féroce.

A partir des années «80» les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) de la Banque mondiale ont préparé l'implantation de la mondialisation et de ses corollaires et renforcé, sans le vouloir, le caractère entrepreneurial des coopératives, les obligeant à plus de compétitivité sur la firme classique. Ceci faillit entamer leur identité et leur différenciation d'avec l'entreprise privée de profit.

L'entrepreneurship coopératif aura puisé ses sources de ce contexte pour alimenter les besoins du « *renouveau coopératif* » amorcé au début des années '90 avec la chute du Mur de Berlin. Il aura fallu remonter à l'autorité de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) pour remettre les pendules à l'heure à son centenaire à Manchester (1995), et pour faire reconnaître que « au plan mondial, les coopératives offrent une solution entrepreneuriale plus appropriée aux déséquilibres de développement » (Fairbain, 1999 ;

11 LAFLEUR, M., La stratégie de la coopérative basée sur son identité : la théorie des défis coopératifs, IRECUS, 2005

Leclerc, 1982 ; Lambert, 1980) et plus d'emplois que l'ensemble des multinationales (CCQ, 2003).

Ce type d'entrepreneuriat, le coopératif, remonte, en fait, à l'historique succès des équitables pionniers de Rochdale (1895) fondé sur la critique du capitalisme naissant et la formulation de principes universels découlant d'une vision novatrice du développement

Défis de l'entrepreneurship coopératif

Nécessité d'un entrepreneuriat coopératif stratégique de lutte contre la pauvreté en Afrique

La pauvreté revêt un statut particulier en Afrique, dont il faut maîtriser les contours si l'on veut se lancer avec succès dans des stratégies de sa réduction. Rapportant la Banque mondiale (1990), Morasse¹² (1991) estime que l'Afrique subsaharienne compte 47% de pauvres de sa population et qu'elle 30% de pauvres au plan mondial, contre 16% en 1985. Les indicateurs sociaux qui expliquent cette détérioration de la situation africaine étaient :

- la chute du PIB par habitant ;
- le ralentissement de la réduction de la mortalité infantile ;
- l'augmentation de la malnutrition ;
- la faible expérience de vie et la régression de la scolarisation

Etaient associés à ces causes les effets inducteurs des PAS et de leurs mesures spécifiques.

Depuis les années «90» des voies s'élèvent de plus en plus pour dénoncer les business plans du FMI et de la Banque mondiale visant à accroître leurs parts du marché et à créer de la valeur pour leurs actionnaires majoritaires que sont les pays du G7 et de l'OCDE¹³

Défis de l'entrepreneurship coopératif face à la globalisation

Des études ont établi¹⁴ que, pour sa survie face au contexte actuel, « *la coopérative doit être capable de mener une offre de services et/ou de produits concurrentiels intégrant les dimensions de prix, de qualité et de plus-value*

12 Morasse J. A., Idem.

13 Le Messenger, n° 1856 du 11/04/05.

14 LAFLEUR, M., La stratégie de la coopérative basée sur son identité : la théorie des défis coopératifs, IRECUS, 2005.

coopérative ». Dans ce cadre, les huit (8) niveaux identifiés à la coopérative pour faire face à la mondialisation et à la globalisation sont :

– *Défi de la bonne gouvernance coopérative (DGC) ou de la proximité*

Il passe nécessairement par des Assemblées générales à pleins pouvoirs, le renouvellement périodique des administrateurs, le respect des valeurs de prise en charge, de solidarité et de responsabilités personnelle et mutuelle, etc., le tout se traduisant par un droit et une obligation de participation des membres et une série de règles de délégation de pouvoir entre les membres, les administrateurs, les gestionnaires et les employés.

– *Défi de l'inter coopération (DIN) ou du réseautique*

Il témoigne, aux plans vertical et horizontal, de la dynamique du partenariat entre les coopératives, leur permettant de développer des projets de regroupement et d'offrir à leurs membres de meilleurs produits et des services supplémentaires, afin de profiter des économies d'échelle.

– *Défi de l'investissement et de la capitalisation (DIC) ou du financement*

Il s'agit de renforcer la dynamique de la capitalisation et du financement des coopératives par une meilleure implication de leurs membres et de leur communauté de base dans la prise en charge financière de leurs entreprises.

– *Défi des valeurs coopératives (DVC) ou de la vision*

Il s'agit d'assurer l'adéquation entre les besoins des membres de la coopérative et sa mission, se traduisant par le fait que la prise de décision face aux différents acteurs de la coopérative doit refléter cet engagement envers tout projet coopératif.

– *Défi de la relation d'usage (DRU) ou de la satisfaction des besoins des membres*

La maximisation des relations d'usage entre les membres et l'entreprise collective devra servir, au premier plan, de guide d'un développement centré sur les besoins des membres. La dynamique devra toujours être en lien avec cette relation d'usage et non avec une relation financière.

– *Défi du développement de la collectivité (DDC) ou de l'intégration communautaire*

La coopérative participe, selon ses moyens, au développement harmonieux de sa communauté, du fait qu'elle appartient à cette

communauté de par la provenance de ses membres. Cela fait partie de sa vision développementale.

- *Défi de l'éducation coopérative (DEC) ou de la communication différenciée*

La coopérative doit faire valoir sa réussite à une plus grande échelle, faisant en sorte que ses membres et ses parties prenantes connaissent mieux ses différents forums, ses rôles, ses responsabilités, etc., afin de développer et de maintenir une cohésion dans son développement.

- *Défi du service/produit (DSP) ou de la performance*

Stratégiquement, la coopérative est basée sur la réponse à un besoin par l'offre d'un produit ou d'un service dans un cadre du développement de sa formule. Cependant, ce produit ou ce service va au-delà de la traditionnelle équation qualité/prix et devra s'offrir à un prix et à une qualité concurrentiels et à une série de plus-values coopératives.

II. Du rôle de la CPC dans la promotion de l'entrepreneuriat coopératif africain dans la globalisation.

Historique

La Conférence Panafricaine Coopérative (CPC) reste une manifestation tangible de la solidarité africaine dans la volonté de lutter contre la pauvreté.

Aujourd'hui, la CPC se veut une Institution panafricaine des Etats et des Organisations coopératives d'Afrique, créée en octobre 1967 avec l'appui du Centre Afro Américain du Travail (CAAT), à un moment où était pressenti le besoin de se doter d'un Outil d'appui au développement des organisations de l'économie sociale : le Centre Panafricain de Formation Coopérative (CPFC), devenu plus tard l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC) fut alors créé.

Depuis sa création, l'ISPEC est demeuré le produit d'une série d'initiatives de ses fondateurs, soutenus par divers partenaires au développement, sous l'orientation et la direction de la Conférence Panafricaine Coopérative. Les grandes étapes de l'évolution de ces deux Institutions sont confondues et se résument en :

1967 – 1969 : Création du CPFC à la faveur de la CPC et à l'initiative des Organisations coopératives, associatives et syndicales de onze pays africains francophones subsahariens, avec l'appui du Centre Afro Américain du Travail (CAAT). L'étape a été particulièrement marquée par la réflexion profonde des pays

africains sur la nécessité de se doter d'un Centre de formation coopérative, le CPFC ;

- 1969 – 1976 : Démarrage effectif des activités de formation de courte durée (formation continue), avec l'appui du Centre Afro -Américain du Travail (CAAT), premier partenaire technique et financier du CPFC. Malheureusement, cet appui ne dura pas longtemps, puisque le CAAT devait se retirer en 1972, après le changement d'orientation politique marxiste-léniniste) du Dahomey, pays siège du CPFC et de la CPC ;
- 1976 – 1984 : Léthargie du CPFC, après le retrait du CAAT. Les pays membres de la CPC prennent conscience du danger d'un échec et institutionnalisent la CPC et le CPFC par une Convention inter-Etats (12 mars 1976) ;
- 1984 – 1993 : Premier appui financier de l'Agence Canadienne de Coopération Internationale (ACDI) à la CPC et du CPFC, pour l'implantation de la formation supérieure de longue durée, avec l'appui pédagogique de l'Institut de Recherches et d'Etudes sur les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS) ;
- 1993 – 2000 : Profondes restructurations touchant aussi bien les programmes que les structures de fonctionnement de l'ISPEC :
- Révision de la Convention inter-Etats du 12 mars 1976, débouchant sur une plus grande autonomie administrative du CPFC, suite au désengagement des Etats et au retrait de ceux-ci de la CPC ;
 - Retour du CPFC à la formation continue et implantation de la recherche en appui au programme de formation académique ;
 - Changement de la dénomination du CPFC en ISPEC, ainsi que du Diplôme d'Etudes Supérieures en Coopération (DESCOOP) en Diplôme d'Etudes Supérieures en Economie Coopérative (DESEC) ;
 - Première révision du Programme de formation académique pour coller aux réalités du terrain ;
 - Dotation de l'ISPEC de son premier Plan de développement stratégique (PDS) pour la période 1996 – 2000 ;

- Retrait prononcé de l'appui de Gauthier durant les quatre dernières années de la période ;
- Dotation de la CPC de son Plan d'Action Décennal (PAD) de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif (Yaoundé 2000) ;

Depuis 2000 : Retour de l'appui de Gauthier dans la mise en œuvre du PAD de la CPC, par son projet d'Intervention Panafricaine en coopératives (INPACOOOP). Les deux objectifs majeurs visés par cette intervention sont :

- la réduction de la pauvreté par le secteur coopératif, par la promotion de l'apprentissage de la démocratie et la participation égalitaire des femmes avec, comme impact, l'amélioration des conditions de vie dans les pays membres de la CPC par le biais d'entreprises coopératives démocratiquement gérées et offrant des chances égales aux hommes et aux femmes ;
- la mise en œuvre du PAD par la formation des intervenants, visant comme impact que :
 - L'ISPEC a une vision stratégique de son développement, qui colle aux besoins réels des Organisations coopératives et associatives (OCA) ;
 - L'ISPEC améliore sa capacité à offrir et administrer des programmes de formation académique et continue répondant aux besoins réels des OCA ;
 - Le PAD est adopté et appliqué par les Etats membres de la CPC ;

Ainsi, depuis 2003, avec le PAD et l'appui de Gauthier, un vaste chantier est en construction dans les pays membres de la CPC. Les faits autorisent désormais d'espérer que l'ISPEC et la CPC se dotent de puissants outils de lutte contre la pauvreté et font reculer les nombreuses barrières qui jonchent l'itinéraire qui mène à la globalisation de la solidarité mondiale.

Itinéraire d'un renouveau coopératif intégrateur

Les nouvelles orientations amorcées depuis la 13^e CPC de Yaoundé (2000) ont permis à la CPC et à l'ISPEC de faire un important progrès face aux nouvelles exigences. Ainsi, au lendemain du sommet de Copenhague sur la

lutte contre la pauvreté en 1995, les grands repères de l'itinéraire de la CPC dans sa lutte contre la pauvreté peuvent se résumer comme suit :

- Organisation ou participation à des ateliers/rencontres sur :
 - le renouveau coopératif en Afrique (Cotonou, janvier 1996) ;
 - les réformes coopératives en Afrique et à Haïti (Abidjan, avril 1996) ;
 - les réformes des politiques et législations coopératives (Cotonou, juillet 1996) ;
 - le renouvellement de la culture coopérative en Afrique francophone (Cotonou, décembre 1996) ;
 - l'introduction de la recherche, des pratiques et des enseignements coopératifs dans les programmes scolaires et universitaires en pays francophones d'Afrique (Cotonou, octobre 1997) ;
 - La tenue de Conférences Panafricaines Coopératives comme forums d'orientation de politiques et de stratégies de lutte contre la pauvreté, dont la 13^e CPC (Yaoundé, 2000), qui donna naissance au Plan d'Action Décennal (PAD) de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif ;
- Participation à des rencontres stratégiques pour le positionnement de la CPC et communication sur son image de marque : Dakar (2003 ; 2005), Ouagadougou (2004 ; 2005), etc.
- Lobbying auprès de nouveaux partenaires, pour renforcer l'appui de Gauthier et des partenaires habituels de la CPC/ISPEC dans la mise en œuvre de INPACOOOP : NEPAD, Union européenne, Union africaine, Pays bas, PNUD, Allemane, OIF, IRECUS, etc. ;
- Elaboration de documents de politiques et de stratégies d'implication des Etats membres de la CPC à la mise en œuvre de INPACOOOP (action du PAD) ;
- Communication et marketing autour de l'ISPEC, de la CPC et de leurs produits :
 - meilleure visibilité de la CPC/ISPEC au niveau des principaux acteurs de l'économie sociale du continent, notamment, les réseaux de coopératives et d'associations ;
 - stratégie de positionnement du PAD et de sa mise en œuvre ;
 - lancement de nouveaux produits de formation sur site (master en microfinance, micro assurance santé) et à distance Programme de formation en Entrepreneuriat et Développement des Organisations Coopératives et Associatives (PREDOCA)
 - Elaboration de nouveaux produits de formation, attendant l'appui de partenaires techniques et financiers pour être implantés et diffusés (Master en développement local)

- Restructurations profondes dans la hiérarchie et renforcement de l'équipe technique de l'ISPEC pour accompagner les mutations en cours :
 - Changements opérés (2000, 2004 et 2008) à la tête de l'ISPEC ;
 - Renouvellement de l'équipe administrative de la CPC (2004) ;
 - Recrutement de nouvelles ressources pour réorienter (communication/marketing, 2005), ou renforcer les capacités de certains services (Formation continue, 2005).

Contraintes de l'ISPEC

Les contraintes auxquelles la CPC/ISPEC fait face actuellement sont :

- Caducité des textes fondamentaux de la CPC/ISPEC ;
- La 15^e Conférence prévue à Brazzaville se consacrera à la révision de la convention inter Etats et aux autres textes y afférents. Elle s'attaquera aussi aux sensibles questions de la permanence du siège permanent de la CPC, de sa vision stratégique, de ses activités et de la définition de ses cibles ;
- Forte pression des Etats africains autres que francophones à adhérer à la Conférence et à participer à la mise en œuvre du PAD ;
- Faible volonté politique des Etats à relever le défi de la lutte contre la pauvreté par l'entrepreneurship coopératif ;
- Limite des ressources actuelles de l'ISPEC et de la CPC à gérer les changements en cours.

Des moyens sont en examen pour étoffer le potentiel humain et doter ces Institutions de moyens matériels de travail ;

- Absence de stratégies fiables de plaidoyer de la CPC/ISPEC pour impliquer plus de partenaires fiables à ses projets de développement.

Une conscience sur cette situation est faite, et des démarches sont en cours, en vue de la doter de stratégies de communication et de plaidoyer auprès des grandes instances comme l'ONU, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'Union Européenne, l'Union Africaine, etc. ;

- Faibles niveaux d'organisation et de développement des organisations de base de l'économie sociale, limitant ainsi leur implication efficace dans les programmes de développement de l'entrepreneurship coopératif.

Il est espéré qu'avec l'avancée significative des activités de mise en œuvre du PAD, les 12 pays qui s'y sont engagés seront à hauteur des attentes.

Défis de la CPC dans la lutte contre la pauvreté :

A l'étape actuelle du développement de l'entrepreneuriat coopératif comme stratégie de lutte contre la pauvreté et pour la globalisation de la solidarité, la CPC/ISPEC est consciente des défis qu'elle a à relever. Il s'agit, plus particulièrement, pour l'Afrique, du défi ¹⁵ :

- de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques coopératives volontaristes, comme stratégie efficace de planification et de partenariat fiable ;
- de l'harmonisation du droit coopératif africain, comme fondement juridique de l'action coopérative propre aux diversités africaines ;
- du développement d'un entrepreneuriat coopératif et associatif plus engagé, comme stratégie alternative d'exploitation des opportunités de la mondialisation et de la globalisation de la solidarité ;
- de renforcement des capacités d'autofinancement des Organisations coopératives et associatives, comme une volonté manifeste des acteurs de l'économie sociale à se prendre en charge et à affirmer leur autonomie financière et décisionnelle ;
- du développement de la culture coopérative et des ressources humaines, comme source du savoir et du savoir-faire devant guider les orientations et les pratiques coopératives en Afrique ;
- de l'élargissement de la protection sociale aux plus pauvres, comme stratégie de levée des filets de sécurité sociale formels difficiles d'accès à la majorité des acteurs de l'économie sociale ;
- de la promotion du dialogue social, dans le respect de l'éthique et des valeurs coopératives consacrées dans l'énoncé de l'Identité coopérative par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI, 1995) à Manchester ;
- de la promotion de l'inter coopération susceptible d'aider à tisser entre les OCA des liens de solidarité, dans le respect de leurs spécificités et de leurs divergences.

15 Plateforme de promotion de l'entrepreneuriat coopératif pour la création d'emplois décents en Afrique centrale, OIT/ISPEC, Brazzaville, juillet 2005, page 7-9.

Pour terminer, méditons sur cette réflexion si chère à un sage président africain.

« La pauvreté est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre conscience de soi, de se faire confiance et de mener une existence digne et épanouie »

Fédération internationale des Experts-comptables francophones (FIDEF)

Exemple d'actions d'un organisme relevant de la société civile dans l'espace francophone : la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF)

Il existe un domaine particulier autre que la langue qui constitue un point commun entre pays francophones : c'est le domaine de l'information financière.

En effet la plupart des pays francophones ont une 'culture comptable' commune qui se traduit par des systèmes d'information financière (souvent appelés 'plan comptable') comparables.

Or une véritable révolution culturelle est en cours : la normalisation dans ce domaine n'appartient plus aux Etats mais à la société civile, des normes internationales ont vu le jour et la transparence financière est érigée en dogme.

Cette révolution peut constituer un progrès, mais à condition qu'elle soit correctement prise en compte au niveau de chaque pays.

Il est donc indispensable que les Etats francophones prennent conscience de leurs spécificités, renforcent leur cohésion, et intègrent ces normes internationales dans leur réglementation et leur culture sans abandonner leurs acquis.

Les actions de la FIDEF (Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones), qui regroupent actuellement les organisations professionnelles comptables de 32 pays francophones, se situent dans ce contexte.

Propositions :

La mise en place d'une politique de traduction en langue française des normes internationales élaborées par l'IFAC¹⁶ et l'IASB¹⁷ constitue une urgence.

16 International federation of accountants

17 International Accounting Standards Board

Par ailleurs l'intégration de ces normes internationales dans les réglementations nationales représente un coût important, et des actions spécifiques destinées à faciliter l'accès des pays émergents aux financements des bailleurs de fonds internationaux, doivent être envisagées (Organisation de rencontres avec les bailleurs de fonds, rédaction de guides...).

La Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF), a été créée en 1981, et rassemble actuellement 35 organisations de professionnels comptables relevant de 32 pays totalement ou partiellement francophones.

Cette Fédération exerce dans le domaine spécifique de l'information financière les trois fonctions définies par 'Le groupe consultatif sur la société civile' de l'OCDE comme caractéristiques de la société civile :

- Favoriser la participation des citoyens à la vie publique en encourageant l'information financière « à usage général »,
- Exécuter des programmes et des opérations de développement axés sur le renforcement de la sécurité financière et de l'information financière (renforcement des structures, mise à jour des réglementations).
- Renforcer la crédibilité des professionnels de la comptabilité au niveau national et international, et donc leur pouvoir social, dans le but d'améliorer les droits à l'information non pas uniquement des investisseurs, mais également des 'parties prenantes' aux actions économiques et du public en général.

Il est intéressant d'examiner quelles sont les actions concrètes que la FIDEF, dont le financement est entièrement assuré par ses membres, peut ainsi poursuivre dans chacune de ces trois fonctions.

1) Développer l'information financière « à usage général »

L'intervention de la société civile dans ce domaine de l'information financière résulte de deux changements majeurs apparus récemment :

L'apparition de normes reconnues sur le plan international, de haute qualité, compréhensibles, et dont le cadre conceptuel est applicable dans le monde entier et à toutes les entités.

L'apparition d'organismes internationaux de normalisation de type privé, relevant de la société civile, et qui s'appuient sur leurs compétences techniques pour affirmer leur autorité¹⁸. Ces organismes viennent

18 L'IASB (International Accounting Standard Board) dont le siège est à Londres.
L'IFAC (International Federation of Accountants) dont le siège est à New York.

concurrer ou se substituer aux pouvoirs des Etats, en particulier dans les Etats de culture comptable francophone. En effet dans les pays de culture comptable anglo-saxonne le rôle de l'Etat dans la normalisation de l'information financière a toujours été beaucoup plus réduit que dans les pays francophones.

C'est ce double changement, l'internationalisation de l'information financière et l'origine non gouvernementale de la normalisation comptable, qui amène un organisme comme la FIDEF, structure d'échange et de coopération au sein de la communauté linguistique francophone, à jouer un rôle de plus en plus important au niveau des Etats francophones.

Ses actions visent essentiellement :

- à assurer la promotion d'une culture comptable francophone qui prend en compte les évolutions internationales, tout en respectant certaines spécificités des pays francophones¹⁹.
- à appuyer la création et le fonctionnement des structures nationales et régionales existant au niveau des pays francophones et intervenant dans le domaine de l'élaboration, de la publication ou du contrôle de l'information financière :
 - organisation nationale des professionnels comptables (Ordre des experts comptables et comptables agréés, institut des auditeurs et réviseurs...)
 - Structures nationales d'origine étatique comme les Conseils Nationaux de la Comptabilité, ou les Cours des Comptes.
 - Structures régionales, en particulier en Afrique sub-saharienne²⁰
- à participer à la publication d'ouvrages, de guides et de traductions concernant les normes internationales d'information financière et les normes professionnelles.

Problèmes liés aux traductions en langue française

Il faut souligner l'importance du problème de traduction des normes internationales.

19 Ces spécificités sont, entre autres, un système d'information reposant sur une nomenclature de comptes, une forte connexion comptabilité/fiscalité, une connexion comptabilité/statistiques nationales, une certaine influence du droit sur l'information financière.

20 On peut citer : le CCOA (Conseil comptable Ouest Africain), le CPCC (Conseil permanent de la Profession Comptable –Afrique de l'Ouest francophone), l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires)

Contrairement à la politique menée par l'Union européenne, les deux organismes chargés d'élaborer les normes internationales en matière d'information financière et d'audit (IASB et IFAC) n'ont pas mis en place une politique de traduction, estimant qu'il appartient à chaque pays de mettre à la disposition des intéressés les traductions en langue nationale.

Or les pays développés intègrent ces normes internationales dans leur propre réglementation et ne considèrent pas comme une priorité de procéder à leur traduction. Par conséquent plusieurs normes, pourtant reconnues par la quasi-totalité des pays francophones comme des normes internationales, ne font à ce jour l'objet d'aucune traduction officielle en langue française.

2) L'amélioration de l'information financière comme programme de développement

Plusieurs Etats francophones ont entrepris la mise en place d'un programme de développement visant à créer un environnement favorable à l'amélioration de l'information financière.

Ces programmes s'étalent sur plusieurs années et consistent essentiellement :

- à mettre en place, ou à renforcer les principales institutions chargées au niveau national de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des textes et règlements qui permettent d'assurer la transparence financière : Conseil National de la Comptabilité, association des professionnels comptables, Cour des Comptes...
- à modifier les réglementations nationales afin d'y introduire les normes internationales d'audit et d'information financière : modification du plan comptable, élaboration de normes professionnelles d'audit, adaptation du code de commerce et du droit des sociétés, mise en place de divers dispositifs destinés à faire appliquer la réglementation..

La FIDEF est généralement associée au suivi de ces programmes de développement. On constate en effet une grande similitude dans les difficultés rencontrées par les différents pays de culture comptable francophone pour adapter leur réglementation à des normes internationales relevant le plus souvent d'une culture anglo-saxonne.

Il ne fait cependant aucun doute que l'adoption de ces normes internationales, ainsi que l'harmonisation des législations qu'implique cette adoption, constituent un progrès vers la transparence financière pour tous les pays francophones, quel que soit leur niveau actuel de développement.

Le problème de financement des programmes de développement

Il existe toujours un financement possible pour une action ou un projet de développement clairement conçu et bien défendu. Les aides proposées par les

baillleurs de fonds internationaux²¹ sont nombreuses.

Cependant les pays les moins favorisés de la francophonie rencontrent très souvent des difficultés pour accéder aux financements extérieurs publics et privés nécessaires à la mise en place de leur programme de développement. Ainsi des actions spécifiques destinées à l'ensemble des pays francophones pourraient être mises en place dans le but :

- d'accroître et de diversifier l'information disponible sur chacun des bailleurs. (au besoin par l'élaboration de manuels de procédure en français, de guides de bonne pratique, ou de mise à disposition de bases de données).
- de fournir des occasions de rencontres et d'échanges entre bailleurs de fonds et organismes potentiellement demandeurs.

3) Le renforcement du pouvoir social des professionnels comptables

Militer pour renforcer le pouvoir social de certains groupes correspond à une des fonctions qui permet de caractériser, selon le Groupe Consultatif sur la Société Civile, une organisation relevant de la société civile.

Ainsi la Fédération Internationale des Experts Comptables francophones (FIDEF) milite-t-elle pour le renforcement du pouvoir social des professionnels comptables des pays francophones.

Mais les actions de la FIDEF dans ce domaine ne visent pas la défense d'intérêts particuliers immédiats ; elle a pour objectif la défense d'un intérêt général, puisqu'il s'agit, en renforçant le pouvoir social de ces professionnels, de militer pour un renforcement de la qualité de l'information financière dans tous les domaines où il doit exister une information financière : entreprises, Etat, collectivités publiques, organisations non gouvernementales...

En effet il s'agit avant tout de renforcer la crédibilité et la compétence des professionnels comptables, de façon à ce que les informations financières communiquées aux acteurs économiques et aux citoyens contribuent à instaurer la confiance dans l'économie, cette instauration de la confiance étant un préalable à tout développement durable.

A ce niveau la FIDEF a pour objectifs :

- de garantir la reconnaissance et l'autorité de la profession comptable francophone,

21 On peut citer : la Commission Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, ainsi que les aides bilatérales disponibles auprès du Ministère de la Coopération française (ADETEF) ou les Ambassades.

- d'assurer aux professionnels un niveau de compétence technique homogène, reconnu sur le plan international, en adéquation avec les besoins des économies des pays.
- Et également, compte tenu de la mondialisation de l'économie, de permettre aux professionnels comptables nationaux, d'être reconnus au niveau international

Les actions entreprises par la FIDEF dans le cadre de ces objectifs sont les suivants :

- Encourager la participation de professionnels comptables de culture francophone dans les instances internationales comme l'IFAC ou l'IASB ; En effet ces instances, dont la langue de travail est exclusivement l'anglais, sont largement dominées par des professionnels de culture anglo-saxonne.
- Renforcer les liens entre les organisations membres de la FIDEF par des actions de formation, et par l'organisation de congrès et de séminaires²².
- Assurer aux professionnels comptables un niveau de compétence technique homogène reconnu sur le plan international, et en adéquation avec les besoins des économies des pays.
- Contribuer à la mise en place d'un diplôme international francophone de comptabilité (ce type de diplôme existe depuis plusieurs années pour les professionnels anglophones).

Par ailleurs pour pouvoir jouer pleinement son rôle, la FIDEF doit s'affirmer en tant qu'institution internationale francophone par une participation active en tant que membre :

- de l'IFAC (International Federation of Accountants)
- de l'ISAR (Groupe de travail intergouvernemental d'experts des Normes internationales de comptabilité des Nations Unies)
- et une participation à la création d'une Fédération Panafricaine des Experts-comptables

22 Le stand de la FIDEF à Istanbul en novembre 2006 lors du Congrès Mondial des professionnels comptables a servi de point de rencontre à l'ensemble des francophones présents à ce congrès

Fédération internationale des Experts-comptables francophones (FIDEF)

La transparence financière : un pilier essentiel de la démocratie et de la bonne gouvernance

La transparence financière est essentielle d'une part au bon fonctionnement de toute démocratie, d'autre part à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance.

Les techniques qui permettent d'aboutir à cette transparence financière font actuellement l'objet d'une normalisation internationale, ce qui constitue sans aucun doute un progrès.

Cependant les évolutions récentes ont montré que l'on se dirige vers une conception plutôt anglo-saxonne de la transparence financière, qui revient à limiter cette transparence aux besoins des marchés financiers et boursiers.

Le bon fonctionnement des marchés financiers ne suffit pas à garantir la démocratie et à assurer une bonne gouvernance, même s'il peut y contribuer. Il est donc nécessaire de réhabiliter et de généraliser la transparence financière dans tous les domaines, et non uniquement dans le but de répondre aux besoins des investisseurs.

Propositions :

La société civile doit profiter du courant actuel qui vise à renforcer la transparence sur les marchés financiers pour élargir ce besoin de transparence à tous les domaines, afin de répondre au droit d'information des citoyens.

Une première mesure, qui concernerait directement les OING, serait d'élaborer, en conformité avec les normes internationales d'information financière, un guide des informations que toute OING devrait fournir dans le cadre de ses activités.

«Bonne gouvernance et démocratie» : s'agit-il de deux enjeux distincts ?

On peut en effet citer des pays où le fonctionnement de l'Etat ne s'appuie pas sur les principes de la démocratie, mais où il existe une gestion rigoureuse et

efficace des affaires publiques ; inversement certains pays présentent toutes les caractéristiques d'un pays démocratique, mais ne respectent pas au niveau des affaires publiques les principes élémentaires d'une bonne gestion.

Cependant il existe un point commun essentiel entre ces deux enjeux : la transparence financière. Une démocratie peut-elle fonctionner sans transparence financière à tous les niveaux ? Et peut-on concevoir une bonne gouvernance sans transparence financière ?

Sur un plan technique, la transparence financière consiste à élaborer, contrôler, publier et utiliser des informations à caractère financier qui soient fiables, accessibles à tous (intelligibles), comparables dans le temps et dans l'espace, et pertinentes (c'est-à-dire qui aient un impact sur le jugement de son utilisateur).

La transparence financière relève également d'une certaine culture, et sur ce plan on constate qu'il existe une culture francophone, sensiblement différente de la culture anglo-saxonne. En effet à l'origine la normalisation de l'information financière, qui constitue un acte politique majeur, était initiée par les pouvoirs publics dans les Etats francophones, alors qu'elle relevait de la société civile (marchés financiers, professionnels comptables) dans les Etats anglo-saxons.

Ainsi, bien que «bonne gouvernance» et «démocratie» appartiennent maintenant au vocabulaire de la mondialisation, le positionnement de la société civile francophone face à ces notions peut présenter certaines spécificités qu'il est nécessaire de bien connaître pour pouvoir les défendre.

1. La transparence financière, un pilier de la démocratie

Pour qu'un débat démocratique puisse s'instituer, il est nécessaire :

- d'une part que les citoyens et les politiques soient sensibilisés à l'utilité d'une bonne information financière,
- d'autre part qu'ils aient la possibilité d'obtenir les informations financières pertinentes, intelligibles, fiables et comparables, nécessaires à toute prise de décision, ou à tout jugement sur les décisions prises.

Or actuellement la transparence financière dont il est largement débattu dans les instances internationales et au niveau de la société civile concerne exclusivement la transparence des marchés financiers et boursiers.

Cette transparence est effectivement indispensable au bon fonctionnement des marchés financiers qui sont, dans les pays développés et surtout dans les pays anglo-saxons, à la base du développement économique.

Mais la transparence financière qu'exige le bon fonctionnement d'une démocratie va bien au-delà de la transparence des marchés financiers, puisqu'elle concerne par exemple :

- le fonctionnement de l'Etat, les dépenses et les recettes publiques,
- le coût des établissements publics et des actions publiques,
- la situation et le fonctionnement de toutes les entités d'intérêt public,
- la situation et le fonctionnement des petites et moyennes entreprises, et plus généralement de toutes les entités qui ne font pas appel aux marchés financiers (y compris les organisations non gouvernementales).

Des normes internationales concernant l'information financière des entités relevant de la comptabilité publique (Etat, collectivités locales...) ont été élaborées, mais ni les élus ni les citoyens ne sont actuellement suffisamment sensibilisés aux progrès que pourrait apporter l'application de ces normes dans le processus démocratique des pays développés comme des pays émergents.

Dans les pays développés, la publication par une entreprise de prévisions erronées déclenche une crise qui se traduit par une chute brutale des actions et souvent une démission des dirigeants. Toute insuffisance en matière de transparence financière au niveau des marchés financiers est ainsi sévèrement sanctionnée.

On constate que ces mêmes insuffisances en matière d'information financière dans des domaines essentiels pour le bon fonctionnement d'une démocratie mais qui ne touchent pas aux marchés financiers sont rarement sanctionnées ; et ceci même lorsque ces anomalies sont dénoncées par des économistes, des analystes financiers ou même par des organismes étatiques comme les Cours des Comptes ou les Cours Suprêmes.

Ainsi la société civile doit prendre conscience que la transparence financière est essentielle pour la démocratie, et que cette transparence ne doit pas se limiter aux besoins des marchés financiers.

2. La transparence financière, élément essentiel d'une bonne gouvernance

2.1 La transparence financière, un moyen de lutte efficace contre la corruption

La transparence financière peut à elle seule transformer en bonne gouvernance ce qui sans elle serait assimilé à une mauvaise gouvernance ; ainsi une commission versée à un tiers est considérée comme un acte de corruption, ou du moins comme un acte de mauvaise gouvernance, lorsqu'elle est occulte.

Par un raisonnement malicieux, mais non dépourvu de pertinence et de bon sens, certains ont pu assimiler des actes de corruption à une simple 'rémunération non transparente'. Sans aller jusqu'à cette extrémité, on peut cependant estimer que l'absence de transparence dans les transactions et dans les rémunérations favorise grandement la corruption, ou du moins crée un climat favorable à son développement.

Les moyens pour lutter contre la corruption en encourageant la transparence financière sont nombreux et extrêmement variés ; en France par exemple a été créé en 1988 la «*commission pour la transparence financière de la vie politique*», auprès de laquelle tout élu ainsi que les dirigeants des établissements publics doivent déclarer leur situation patrimoniale en début et en fin de mandat.

Un refus de transparence de la part des acteurs économiques peut simplement traduire la volonté de cacher des pratiques illicites ; dans ce cas l'exigence par les autorités d'une plus grande transparence ne pose pas de problème particulier.

Mais très souvent des motifs sécuritaires ou économiques sont mis en avant par les acteurs économiques (Etat, Entreprises, ONG...) pour s'opposer à la transparence. Il est vrai que la transparence financière peut, au moins à court terme, présenter des dangers ; mais ces dangers sont moins graves que la perte de confiance, ou le climat de suspicion et de corruption qui résulte du manque de transparence.

Ainsi dans de nombreuses situations, la principale arme contre la corruption n'est sans doute pas les sanctions, mais la transparence financière.

2.2 La transparence financière, élément indispensable au développement économique

La qualité de l'information financière est un élément fondamental de l'efficacité des marchés, de la solidité des systèmes financiers et du renom comme de la compétitivité des places boursières.

Ainsi la transparence des informations financières reste-t-elle l'une des composantes sinon une des conditions du développement durable dont le souci est l'instauration d'un climat de confiance permettant de rassurer les bailleurs de fonds et protéger les investisseurs.

Nombreux sont les pays émergents à la recherche d'un mécanisme de normalisation comptable efficace, car il est évident pour tous qu'un système d'information financière fiable est l'un des piliers sur lesquels reposent les marchés de capitaux et la croissance économique.

Quelque soit le régime économique et politique, la confiance des citoyens dans les mécanismes de l'économie est en effet indispensable à la croissance économique.

2.3 La transparence financière pour juger les choix économiques

Une gestion efficace des affaires publiques exige d'effectuer constamment des choix et des arbitrages entre le présent et le futur, entre le social et l'économique, entre l'individu et la collectivité.

L'instauration de mécanismes de surveillance basés sur la transparence financière et le contrôle financier facilite ces arbitrages, et permet de réduire les abus résultant de conflit d'intérêt (conflit entre la génération présente et les générations futures, comme en matière d'environnement, ou conflit dans les choix d'investissements, ou conflit entre des intérêts particuliers et des intérêts collectifs).

Les critères financiers ne sont évidemment pas les seuls critères à prendre en compte dans la gestion des affaires publiques, mais ignorer ces critères sous prétexte que la recherche du profit n'est pas la finalité de l'action politique est une grave erreur.

A ce niveau on constate généralement dans les pays émergents que les projets et programmes de développement issus de partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux ou avec des OING ne font pas l'objet d'informations financières régulières et fiables à destination du public ou même des autorités locales.

Trop souvent les OING intervenant dans ces pays refusent même de fournir aux autorités les informations financières qui permettraient d'apprécier leurs actions en terme macro-économique.

Une normalisation de l'information financière qui devrait être fournie par toute ONG, même si elle n'exerce aucune activité marchande, doit être envisagée.

Conclusion

Tous les choix économiques, toutes les décisions politiques ne peuvent évidemment pas se résumer en une simple équation financière ; cependant très souvent une équation financière permet de mieux comprendre les enjeux. La sensation de bien-être du citoyen ne dépend pas uniquement d'éléments financiers, de la même façon que la sensation de froid ne dépend pas uniquement de la température.

Cependant rejeter toute référence à l'information financière sous prétexte qu'elle ne rend pas compte de la totalité de la réalité est une grossière erreur.

S'il faut admettre que la seule information financière ne suffit pas le plus souvent à assurer une bonne gouvernance et le bon fonctionnement d'une démocratie, il faut également constater que sans transparence financière, démocratie et bonne gouvernance ne peuvent fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Contribution au thème “Gouvernance et démocratie”**La définition**

Nous acceptons volontiers la définition de la « société civile » rappelée en page 2 de « l'Appel à contributions ». Mais nous craignons que pour les institutions économiques de régulation ou de profit, les structures marchandes ne soient elles aussi considérées comme des membres actifs de la société civile et même d'importance prioritaire (voir étude du « forum de Delphes », bulletin de Décembre 2007)

L'état des lieux dans le cas de nos partenaires d'Europe (Roumanie).

Notre association a pris et prend encore des initiatives régulières pour des échanges franco-roumains entre groupes et personnes. Elle mène en plus diverses actions en Maramures qui favorisent la vie associative et la francophonie. Dans le domaine de la francophonie, l'action la plus importante se situe dans la sous-préfecture du département, Sighetu-Marmatiei (ville natale de Elie Wiesel). A la demande de professeurs et d'autres personnes, nous y avons installé une bibliothèque en langue française, qui s'appelle maintenant «Bibliothèque francophone». (Depuis l'année du Sommet de Bucarest). Autour de cette bibliothèque: des activités conduites soit par notre coopérant formateur un mois par an soit par les membres de l'association locale partenaire, en particulier des prestations remarquables avec les classes pour le jour de la Francophonie. Nous avons aussi revu les statuts. Nous avons constaté à regret que la conscience de la société civile n'est pas encore vraiment intégrée par nos partenaires, même les plus actifs, malgré nos efforts réguliers pour en discuter. Ils souhaitent être en règle – par rapport à la loi sur les associations - mais ont du mal à voir l'importance que les associations pourraient avoir dans la société, que leur association «Cartea franceza» fait partie de la société civile. Ce n'est pas un cas isolé, nous sommes en relation avec d'autres associations, capables de détermination au plan local mais pas encore conscientes de l'influence possible dans la région ou le pays.

Pourquoi cette situation? L'histoire des peuples d'Europe ayant subi longtemps la chape de régimes autoritaires, dont l'interdiction des associations, n'a pas encore permis l'évolution que d'autres pays ont eu le temps de mettre en pratique.

Sans doute n'avons-nous pas assez, en tant qu'association partenaire, mis l'accent sur cette prise de conscience, sur la force que peuvent représenter des valeurs fortes unies.

En Roumanie justement, les gens voient l'encouragement du profit maximum passer loin devant les budgets de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'environnement. Tout récemment, début mars 2008, il a été annoncé une réduction de 6% des budgets de l'éducation et de la santé en Roumanie. Et il semble que ce soit suite à des injonctions européennes ou de l'OMC ! (Voir bulletin du forum de Delphes).

Au niveau local, la détermination est parfois efficace

Nous avons dû rendre le local de la bibliothèque il y a 2 ans. A ce moment-là; les amis se sont mobilisés pour demander à la mairie de la Ville de trouver une solution. Même si celle-ci n'était pas très satisfaisante, tous ont voulu persévérer, défendre la bibliothèque. Des professeurs ne ménagent pas leurs efforts pour des activités en dehors de leur temps de travail, pas seulement pour le jour de la Francophonie. De même en ce qui concerne les associations et les responsables avec qui nous agissons pour l'enfance (droit à la famille et à l'éducation). Au niveau local, ils sont plus positifs.

Au niveau régional, national, international?

Dans ces pays venant peu à peu à la démocratie, la confiance a du mal à émerger à ces niveaux. Trop de corruption, de favoritisme, de loi du plus fort... peu d'expérience encore de l'identité et du rôle possible de la société civile.

Conclusion

Même si ce n'est pas encore dans *les attentes* de tous les individus et groupes intéressés par la francophonie, il nous semble que nous pouvons parler d'une «société civile francophone», au moins en gestation : aux plus investis d'entraîner les autres. Donc au niveau des diverses associations agréées nous devons agir plus solidairement avec nos partenaires, les associations plus récentes, les encourager à s'inscrire dans cette évolution, les informer sur ses enjeux et y participer. Peut-être la Conférence pourra-t-elle proposer des pistes organisationnelles et pédagogiques pour nous aider dans cette direction ? Peut-être faudrait-il organiser des rencontres régionales - au niveau des associations (avec un peu d'aide parfois), pour concrétiser l'évolution en cours. Dans l'intervalle entre les grandes conférences.

Contribution au point II

Nous sommes nombreux, je crois, à prendre conscience que notre humanité se trouve à un tournant qui s'avère assez inquiétant pour l'ensemble de la planète, même si en Europe nous bénéficions au moins de la paix.

« Gouvernance et démocratie »

Elles sont nécessaires pour résister au terrorisme, au risque de le voir s'étendre, ou ailleurs pour résister à un fatalisme dangereux. C'est aussi la voie qui paraît la plus juste vers des relations positives entre Etats et entre secteurs du globe. De même à l'intérieur d'un Etat, pour permettre aux individus et aux associations de s'exprimer, se rencontrer, communiquer, agir dans le sens de la fraternité. Et prendre en compte les besoins fondamentaux, aussitôt après le minimum vital pour survivre, comme l'éducation, la santé, la culture

« L'environnement »

Pour tous ceux qui s'informent et ne jouent pas l'autruche, il est bien devenu un souci majeur pour la planète. A la fois par la nécessité de prendre très vite des mesures partout pour éviter le pire, à grande échelle, et à la fois pour que chacun prenne conscience de sa propre responsabilité et change ses pratiques quotidiennes au mieux.

Ce qui nous renvoie, pour la partie à grande échelle, aux Etats, et à la société civile qui doit les inciter à agir même si cela dérange certains intérêts; et pour la partie personnelle, à la responsabilité individuelle, souvent à encourager par des associations.

« La langue française »

Pourrait, dans ce contexte, renforcer son rôle de vecteur culturel et fraternel, en complétant ce rôle par une diffusion en grand des points précédents. De plus elle sous-tend, nous semble-t-il, un choix de communication au service de l'humain plus que du profit maximum de quelques-uns sans scrupule. Défendre la langue française est aussi une contribution à la nécessaire défense de la diversité linguistique : résister à l'hégémonie de l'anglais, considéré non en tant que langue mais comme vecteur de la mondialisation effrénée.

III. Contributions en vue du message aux Chefs d'Etat et de Gouvernement

Il faut avancer tous ensemble et influencer les Etats membres : alors la Francophonie sera le lien fort pour défendre les grandes valeurs humaines et redonner confiance en elles.

C'est vraiment une grande chance à saisir, à partir des grands thèmes des dernières années. Disons «*les enjeux*» si c'est plus positif et plus efficace! Mais en veillant bien à mettre les points sur les **i** pour ne pas tomber dans *le piège du rendement comme objectif suprême. Les pays et organisations ayant plus d'expérience de la société civile et de son rôle peuvent être sollicités pour s'engager plus, et aussi agir auprès des autres Etats pour que tous ensemble, unis dans l'OIF, ils donnent la priorité aux valeurs de la démocratie - éducation, culture, environnement, solidarité, santé, et non aux recherches de profit sans âme. En renforçant par là - même la francophonie.*

Nous apprécions la démarche proposée, qui sera sans doute autant que possible celle de la Conférence: participation des OING/OSC aux réflexions et décisions, avant et sans doute pendant. Nous faisons confiance aux organisateurs pour y favoriser les échanges et les décisions dans l'esprit de la démocratie participative.

Prise de conscience du rôle positif des OING

Dans un monde en transformation rapide, les ONG jouent un rôle grandissant, équilibrant et bénéfique, car dédié à l'intérêt public. Elles sont souvent là pour aider à redresser la barre.

La plupart du temps, cependant, en particulier dans nos sociétés francophones, les ONG sont encore considérées comme des citoyens que l'on tolère mal, un peu comme la « mouche du coche », minuscule et irritante. Ainsi est-il regrettable que, dans des situations critiques pour l'ensemble d'une société, certains cherchent davantage à les réduire au silence qu'à les respecter et à les intégrer adéquatement dans le processus de gouvernance.

En effet, les ONG ont le droit de s'occuper de ce qui concerne la vie publique et ont beaucoup à apporter dans les débats et les décisions. Notamment :

- cette fameuse « vision de la base » qui échappe à tant de dirigeants,
- des idées pour le développement du capital social,
- l'enthousiasme pour l'avenir (que le Grenelle de l'Environnement a tenté de mobiliser dernièrement en France),
- et tant d'autres contributions qui constituent la vraie vie de la nation.

En n'écoutant pas suffisamment les porte-voix de la société civile que sont les ONG, certains se privent donc d'un apport essentiel pour leurs politiques et les mesures qu'ils veulent mettre en place. Ce préjugé envers les ONG et la société civile doit disparaître au plus vite pour que l'apport de chacun compte positivement et contribue à construire des sociétés plus vivantes, plus conviviales et plus responsables.

Propositions pour organiser une bonne gouvernance :

Le cas de l'énergie

La présentation de ce thème dans le texte de l'appel à contribution du 1^{er} février en définit bien la problématique : « La bonne gouvernance de l'entreprise s'apprécie selon les critères du marché, celle de l'Etat selon ceux

de la démocratie, qui ne coïncident pas nécessairement. ». En effet, mais comment identifier et évaluer les critères de la bonne gouvernance ?

On nous répond que dans les démocraties, le droit de vote suffit à sanctionner la gouvernance. Oui, les citoyens votent, mais pas partout et le processus laisse parfois certains doutes sur sa transparence. Les gens votent aussi avec leurs pieds évidemment, mais émigrer est rarement une solution viable à long terme. Ce mode d'évaluation est donc insuffisant. Alors comment évaluer si un pays jouit d'une bonne gouvernance sans devoir évaluer des paramètres non quantitatifs, donc difficiles à évaluer objectivement et sans mettre en place des mécanismes nouveaux ?

Heureusement les débats environnementaux internationaux nous ont dotés de la Convention d'Aarhus qui définit les standards de base que les pays doivent respecter pour permettre : 1) l'accès à l'information, 2) la participation du public, et 3) l'accès à la justice, afin que la société civile puisse exercer ses droits et prérogatives légitimes. Signée en 1998 et ratifiée en 2001, la Convention d'Aarhus lie les droits environnementaux et humains et reconnaît nos obligations envers les générations à venir, mais surtout elle établit que l'écodéveloppement ne peut se réaliser qu'avec l'implication directe de toutes les parties concernées.

« Cette convention lie la protection de l'environnement à la responsabilité gouvernementale. Elle met l'accent sur les interactions entre la société civile et les pouvoirs publics dans un contexte démocratique et établit le processus de participation publique dans la négociation et la mise en vigueur des accords internationaux.

La Convention d'Aarhus va au cœur de la relation entre le peuple et son gouvernement. La Convention n'est pas qu'un accord environnemental, c'est aussi une Convention sur la façon dont le gouvernement rend des comptes, agit en toute transparence et interagit avec la société civile.

La Convention d'Aarhus accorde des droits à la société civile et impose aux signataires et aux pouvoirs publics des obligations permettant au public l'accès à l'information, la participation et l'accès à la justice ».
<http://www.unece.org/env/pp/welcome.html>

L'application de la Convention d'Aarhus est cruciale pour la rationalisation des relations entre les gouvernements et la société civile du XXI^{ème} siècle. C'est un outil indispensable à la bonne gouvernance. Si les entreprises se plient aux règles du marché, les Etats doivent s'engager à respecter la Convention d'Aarhus s'ils ne le font déjà.

Les implications de la Convention se retrouvent dans tous les domaines d'activité publique. Nous avons choisi de signaler ici le cas du secteur énergétique en suggérant des approches qui ont fait leurs preuves dans des pays non francophones et qu'il faut adapter à nos contextes.

Comment rééquilibrer la gouvernance énergétique

La Convention d'Aarhus est issue du désir de résoudre des problèmes environnementaux le plus souvent créés par des politiques énergétiques myopes et inappropriées. Trop souvent les décisions énergétiques sont encore prises par les tenants de l'offre sans égards à la demande réelle, dont la quantité et qualité requerraient souvent une tout autre approche.

Les décisions énergétiques ont trop de répercussions sur la société et son environnement pour continuer à être élaborées en vase clos. Elles méritent d'être prises en toute sérénité, après une véritable concertation avec la société civile, qui aura permis d'exposer et de discuter ouvertement de l'ensemble des coûts et avantages sur tout le cycle des chaînes énergétiques envisageables.

Il importe, par exemple, au fournisseur d'énergie que l'accès à l'information soit organisé rationnellement et qu'il ait un interlocuteur-client légitime, informé et doté de moyens pour exprimer ses besoins et attentes. Ce rôle est rempli par diverses sortes de conseils d'utilisateurs dans de nombreux pays, dotés de moyens d'action et d'un rôle reconnu dans leurs sociétés respectives. Leurs interventions ont servi notamment à instaurer des mesures de bon sens pour améliorer l'efficacité énergétique. Les économies ainsi réalisées ont permis des investissements dans d'autres équipements productifs et souvent pour rehausser la qualité de vie des citoyens.

En effet, le rôle d'un CUBE est d'initier toutes recherches pertinentes, d'informer les usagers de façon indépendante et objective et de leur donner une voix pour faire valoir leur point de vue sur les questions énergétiques. Il permettra donc à chacun de prendre de meilleures décisions, de mieux tenir compte de tous les coûts, en incluant les externalités que ne reflètent pas actuellement les prix de l'énergie.

C'est dans chaque pays qu'il faut étudier comment permettre aux utilisateurs de se mobiliser dans des structures nouvelles, démocratiques, intégrées dans le processus de prise de décision et de réglementation énergétiques. Citons ici une tentative du Conseil National du développement durable français, suite aux résolutions prises au Sommet de Johannesburg (2002)

Recommandation du CNDD :

Objectif D : Réorienter nos politiques énergétiques. Cette réorientation ne sera valable et acceptée que si les décisions sont prises en concertation avec l'ensemble de la société civile, après un débat éclairé

et avec une garantie de contrôle indépendant des initiatives mises en place (p. 132).

Proposition d'action du CNDD :

Mettre sur pied des conseils d'utilisateurs. A l'instar des Citizens Utility Boards américains (CUB) et profitant de l'expérience des Comités de bassin, ces conseils pourront développer une expertise citoyenne, diffuser de l'information en utilisant le canal des factures de gaz et d'électricité, représenter les consommateurs et faire valoir leurs droits. Pour faciliter l'élaboration et la transition vers une nouvelle politique énergétique, l'implication des citoyens est essentielle et demande, en particulier, une meilleure information, systématique et indépendante. (p. 133).

Ainsi la création de Conseil d'utilisateurs des biens énergétiques (CUBE) avait été retenue par le Comité national de développement durable. (CNDD) dans ses recommandations au gouvernement, car elle constitue un instrument nécessaire à la viabilité économique, écologique et sociale du développement énergétique de notre pays. Les membres de la CNDD et leurs partenaires dans la société civile désiraient que cette recommandation se concrétise le plus rapidement possible notamment en raison de la difficulté d'obtenir des d'informations objectives et indépendantes sur l'énergie en France et de l'importance du secteur énergétique pour garantir un écodéveloppement authentique.

Les CUBE existent dans plusieurs pays, dont les Etats-Unis depuis les années soixante-dix (voir la liste de références et sites à consulter). De tels conseils indépendants ont leur place dans tous les pays et sont encore plus nécessaires avec l'ouverture des marchés énergétiques en Europe.

Références

- Citizens Advisory Panel, Long Island's Energy Watchdog, New York, <http://www.energymatters.org> <<http://www.energymatters.org/>
- Citizen Utility Board in Chicago, Illinois, <http://www.citizensutilityboard.org/>
- Citizen Works, http://www.citizenworks.org/issues/justice/justice-issue-utility_dereg.php
- Energie-Cites, <http://www.energie-cites.org/>
- EnergyWatch, <http://www.energywatch.org.uk/>
- HELIO International, <http://www.helio-international.org/projects/citizenparticipation.cfm>
- NorthWest Energy Coalition, <http://www.nwenergy.org>
- Utility Reform Network, <http://www.turn.org> <<http://www.turn.org/>

Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation (PRODERE) en Afrique de l'Ouest,

Programme Concerté pour l'Initiative Locale (PROCOFIL) dans les Pays de l'Europe Continentale.

Sur des thématiques à la fois différentes et voisines, ces deux programmes ont comme axe central le renforcement des sociétés civiles des pays concernés.

Au delà des débats – nombreux et souvent vifs - sur ce qu'est la société civile en tant que concept (et là on peut remonter à Aristote – *koinona politike* - puis beaucoup plus tard à Montesquieu, Hegel, Marx ou encore Gramsci et Tocqueville), elle est devenue incontestablement une réalité sociale incontournable.

A des périodes différentes de l'après seconde guerre mondiale et dans tous les espaces géopolitiques (Ouest, Sud et Est pour être schématique), elles (il vaut mieux parler de sociétés civileS) ont participé activement aux transitions politiques à l'Ouest (affaiblissement de l'Etat-providence), à l'Est (lutte contre les régimes dictatoriaux), au Sud (lutte contre les régimes dictatoriaux également et échec du Développement).

De fait, les sociétés civiles (organisées) sont parties prenantes des mouvements sociaux qui se sont constitués à la fin du siècle dernier. Elles se sont données comme objectifs principaux d'être porteuses des revendications citoyennes et interpellatrices des pouvoirs publics dans pratiquement tous les domaines de la vie quotidienne : environnement, économie, culture, éducation, droits civils et politiques ... sans éviter parfois une certaine dispersion. Mais, de plus en plus, ces sociétés civiles s'organisent au niveau mondial (Internationales syndicales, environnementales, éducatives, Forums sociaux...) et tentent d'élaborer des propositions relevant de l'intérêt général et avec une vision transversale. Exercice difficile mais véritable enjeu pour améliorer ce qu'il est convenu d'appeler désormais la « bonne gouvernance » du local au global au service du « bien public ».

Les deux programmes portés par Solidarité Laïque avec plusieurs de ses organisations membres*, à leur place, participent de ce processus de construction d'une société civile mondiale organisée, devant prendre toute sa

place entre le marché et l'Etat (et les collectivités territoriales bien sûr), à la fois comme « tiers-secteur » et contre-pouvoir.

Ils ont comme ambition, à la place qui est la leur, de participer, modestement mais avec opiniâtreté, à la réalisation des Objectifs Du Millénaire, considérés comme leviers pour atteindre les objectifs fixés à l'occasion de Sommets mondiaux des années 90/2000 (Education Pour Tous de Dakar, Développement Durable de Johannesburg...).

Le PRODERE, soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes dans le cadre du dispositif CPR (Convention Programme) est un programme régional (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) de mise en réseau et d'appui à des organisations (associations, syndicats, organisations de parents d'élèves...) oeuvrant dans le domaine de l'éducation, prioritairement dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation de base et de l'éducation non formelle.

Le PROCOPIL, soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes dans le cadre du dispositif PCPA (Programme Concerté Pluri-Acteurs) est également un programme régional (Roumanie, République Moldave et Bulgarie) de lutte contre les maltraitances infantiles et de promotion des pratiques de bien-traitance.

Les objectifs, conformément à ce qui précède, sont le renforcement des sociétés civiles roumaines, bulgares et moldaves par la création d'un réseau régional de protection de l'enfance, la capitalisation et la diffusion des pratiques de bien-traitance et la contribution à l'amélioration et à l'application des politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance dans les trois pays et sans doute au-delà (dans les Balkans par exemple).

Ces programmes ont permis d'établir des partenariats avec des collectivités territoriales de France et des pays concernés à tous les échelons (communes, départements, régions), des entreprises de l'économie sociale et solidaire, et seront d'autant plus pertinents qu'ils sauront s'ouvrir encore à d'autres collaborations.

Mes collègues et moi-même sommes à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations, participer à l'un ou l'autre de ces programmes ou plus simplement les faire connaître.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

(*) Organisations membres de Solidarité Laïque impliquées dans le programme PROCOPIL : l'APAJH, l'Entraide Universitaire, les PEP, les

CEMEA, la Ligue de l'Enseignement, les FRANCAS
Organisations membres de Solidarité Laïque impliquées dans le
programme PRODERE :
Les CEMEA, la Ligue de l'Enseignement, les Eclaireurs et Eclaireuses de
France, les FRANCAS, le
GREF, l'ICEM, la FCPE, le SNU-IPP / FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA
Education
Site : www.solidarite-laique.asso.fr

Comité des Jeunes Volontaires Francophones (CJVF)

Mieux prendre en compte le point de vue de la jeunesse

Introduction

L'espace francophone représente une entité non négligeable de l'humanité. A travers sa politique générale, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) participe à sa manière au maintien de la paix, à l'éradication de la pauvreté, bref au développement des pays membres. Cette politique générale prend en compte de nombreuses thématiques telles : la démocratie, la bonne gouvernance, la gestion de l'environnement et la question de la langue française. La contribution des Jeunes Volontaires Francophones (JVF) sur ces sujets vise à enrichir cette politique générale de notre organisation afin qu'elle soit davantage plus populaire et plus pragmatique dans l'application de ses grandes résolutions. Nous allons alors analyser ces enjeux prioritaires et proposer des recommandations. Nous préciserons enfin comment l'OIF peut intégrer, à notre avis, les organisations des jeunes comme le Réseau JVF dans sa politique générale.

De la démocratie

La démocratisation des institutions républicaines est satisfaisante dans des pays francophones occidentaux de façon générale et en Afrique dans les pays comme le Mali, le Bénin, le Sénégal où les élections se déroulent presque sans contestation. La situation démocratique est encore fragile au Togo, en Centrafrique, en RDC, en Haïti où les contestations électorales sont si fréquentes. Ces pays sortent timidement des troubles politiques causés par le déficit démocratique. Le Rwanda et le Burundi sont fragilisés par le génocide causé du fait des guerres civiles.

Par ailleurs, la Liberté d'expression reste encore un mythe dans certains milieux. Les journalistes sont mutilés : Jean Hélène, journaliste français, de RFI assassiné en Côte d'Ivoire. Moussa Kaka, journaliste du même organe est emprisonné à Niamey, Norber Zongo assassiné dans son propre pays au Burkina Faso. Guy André Kiffer, Journaliste franco-canadien enlevé en Côte d'Ivoire. La Radio France Internationale (RFI) est brouillée ou supprimée dans certaines localités par les gouvernements. Des directeurs de publication de presses privées interpellés, jugés et emprisonnés.

Beaucoup de choses restent encore à faire pour parfaire la démocratie francophone. Nous recommandons donc que :

- L'OIF s'implique davantage dans l'observation des élections dans les pays en voie de développement. Ces observateurs devraient être unanimes et objectifs dans leurs déclarations finales.
- De soutenir le projet des jeunes observateurs francophones initié par le Réseau JVF
- Les candidats aux élections et les responsables politiques soient bien sensibilisés, afin de réduire les contestations qui semblent être la mode dans certains pays
- Les Gouvernements veillent à ce que les partis politiques de chaque pays ne reflètent pas une ethnie, mais qu'ils soient des partis républicains, populaires et représentatifs de la majorité des ethnies.
- La sensibilisation périodique des responsables politique et chefs de gouvernement sur la nécessité de respecter les journalistes, et de leur faciliter le travail d'information et d'éducation des populations dans la mesure du possible.
- Un code de la presse de l'espace francophone soit mis sur pied et respecté.

De la gouvernance

La gouvernance est l'art, la manière de gouverner qui vise un développement économique, social et institutionnel durable en maintenant un sain équilibre entre l'Etat, la société civile et le marché économique. Ce qui suppose une bonne conduite des affaires publiques, la gestion rationnelle des affaires publiques grâce à un bon gouvernement, à une bonne administration.

On ne peut pas dire que la bonne gouvernance est effective dans l'espace francophone.

En effet, nous observons dans certains pays, la modification de la loi fondamentale (la Constitution) par des dirigeants qui veulent se maintenir interminablement au pouvoir (Burkina Faso, Tchad, Gabon...), les élections sont régulièrement contestées dans d'autres pays. La *corruption* est devenue une gangrène de certaines administrations (Cameroun) tout comme les détournements des deniers publics (cas des fêtes tournantes au Gabon), les conflits ethniques et politiques (Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo), les coups d'Etats ne sont pas encore totalement oubliés.

Tous ces paramètres remettent en cause la bonne gouvernance dans certains pays francophones. A cet effet:

- L'OIF devrait sanctionner sévèrement les gouvernements qui s'illustrent par un déficit de la bonne gouvernance : embargo économique et politique, isolement diplomatique.

- Harmoniser les politiques de lutte contre la corruption et la délinquance financière dans l'espace francophone.
- Initier une gestion rigoureuse et commune de l'administration dans l'espace francophone grâce à un mécanisme spécifique identique.
- Les agents corrompus ou corrupteurs devraient être sévèrement sanctionnés par la loi de chaque pays : mise à pied, prison, licenciement, remboursement des sommes perçues frauduleusement.
- Mettre sur pied un système francophone commun de contrôle des gestionnaires des crédits publics. Et les responsables des services administratifs devraient déclarer leur bien lors de leur prise de fonction et lorsqu'ils quittent celles-ci.
- Le laxisme, le retard et les absences (répétées ou injustifiées) au travail devraient être punis sévèrement et effectivement, afin que les citoyens se mettent réellement au travail pour bâtir dignement leur pays.

De l'environnement

L'environnement est le milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant la terre, les eaux, les ressources naturelles, la faune, la flore, l'être humain et leur inter relation. Ceci implique automatiquement qu'il y a une influence réciproque des uns sur les autres. Cette influence conditionne une bonne ou une mauvaise vie dans un même cadre. L'environnement détermine donc la qualité de la vie des êtres humains. Mais, malheureusement :

- Plusieurs villes du sud sont encore à l'état sauvage avec des constructions anarchiques. Ce qui ne favorise pas la circulation des personnes, des biens et des services (adduction d'eau potable, extension du courant électrique, des câbles téléphoniques, etc.) ;
- Les déchets toxiques, les voitures et divers appareils d'occasion sont transportés des pays riches vers les pays pauvres ;
- La pauvreté et le non respect des réglementations en vigueur sur la chasse encouragent le braconnage : une destruction anarchique de la faune sauvage ;
- L'exploitation anarchique des richesses forestières par des sociétés véreuses qui ne se soucient parfois pas d'initier des politiques de reboisement des espèces abattues. La déforestation est aussi causée par des pratiques agricoles et la recherche du bois de chauffage. Or le réchauffement climatique naît de cette déforestation qui provoque aussi des perturbations écologiques ;
- Le désert du Sahara avance en Afrique de l'ouest. Il y a aussi la déforestation liée à l'agriculture et à la recherche du bois de chauffage.

Face à ces drames, il convient :

De développer *une énorme campagne de sensibilisation* de toutes les populations de l'espace francophone sur les corrélations intrinsèques entre l'environnement et la qualité de la vie : à cet effet, *le Réseau des Jeunes Volontaires Francophones et les Clubs francophonie* devraient jouer un rôle non négligeable dans les établissements scolaires : ils peuvent animer des conférences sur l'environnement, publier un journal, organiser des opérations retrouvons les manches pour nettoyer leur établissement ou leur ville. Les médias essayent de jouer leur rôle de sensibilisation certes, mais il est temps que les hommes et les femmes passent aux actions concrètes.

Pour parer l'avancée du désert, le reboisement doit être systématique partout dans l'espace francophone. Les Gouvernements peuvent initier une « *journée nationale de l'arbre* » comme au Togo, au Congo. Les Clubs Francophonie et les ONG peuvent créer des vergers, des espaces verts à l'image du club francophonie Nyanga du Gabon.

Intégrer les communautés dans toutes les politiques de protection de l'environnement et surtout dans la gestion des Parcs Nationaux, afin qu'ils comprennent qu'ils ont tout intérêt à s'impliquer dans cette affaire commune.

Favoriser l'éclosion de l'écotourisme en créant des aires protégées. Ce sera une ressource économique pour les Etats, et une source d'emploi pour les populations.

Réduire au maximum sinon contrôler l'entrée des voitures et autres appareils d'occasion dans l'espace francophone. Et que les produits nuisibles à l'environnement et à la santé soient saisis et les transporteurs de ces produits punis.

De la langue française

La langue est le véhicule du savoir, de la science, de la culture, de la civilisation. La langue est le génie d'un peuple. Et à propos du français, le poète président Senghor disait que c'était « une langue d'honnêteté et de gentillesse », une langue de « la diplomatie » et de la « recherche scientifique », pour ainsi magnifier les richesses incalculables et intarissables de notre langue commune aujourd'hui. Ce trésor est en ce moment menacé par les influences américaines, anglo-saxonnes, chinoises etc. La musique, le cinéma et les arts non francophones envahissent notre univers et fragilisent nos propres produits artistiques et notre langue.

Les jeunes inventent, de leur côté, une autre langue qui ne se soucie guère des règles établies. La textographie à travers la messagerie téléphonique porte une atteinte grave à la grammaire et à l'orthographe française.

En plus, le coût de l'édition du livre revient très cher aux auteurs du sud. Ce qui ne favorise pas la diffusion du livre ni de la littérature encore moins du savoir. Or le livre est l'un des supports de diffusion non négligeable de la langue et de la connaissance (linguistique).

Enfin, les professeurs de français, chargés d'enseigner et de défendre la langue sur le terrain manque de recyclage, de séminaires et de bain linguistique dans d'autres pays francophones. Ce qui ne leur permet pas d'innover dans leurs pratiques pédagogiques quotidiennes.

A cet effet nous recommandons :

- Enseignement et la pratique de la langue française avec toute la rigueur académique et donc sans aucun relâchement par le biais de l'enseignement ;
- Rendre l'école obligatoire dans tous les pays (surtout les pays du sud), afin que la langue soit maîtrisée avec toutes les règles : veiller aussi au respect de ce principe ;
- Initier, sur le plan national ou international, des stages, des excursions, des séminaires périodiques des professeurs de français, afin qu'ils renouvellent leurs connaissances et qu'ils se familiarisent avec certaines civilisations de l'espace francophones ;
- Le renforcement du fonds de soutien à la création artistiques en langue française (cinéma, danse, musique, affiche, dessin, etc.) ;
- La diffusion sur toutes les chaînes de télévisions francophones du maximum des produits artistiques d'auteurs francophones;
- L'encourager et financer davantage la recherche scientifique en langue française en augmentant les fonds de soutien et le nombre des bourses d'études dans certains domaines jugés prioritaires;
- Bien préparer et renforcer les cadres francophones à la fonction publique internationale;
- Encourager la création et la publication des œuvres littéraires (romans, poésie, théâtre etc.) ;
- Faciliter spécialement *l'édition et la diffusion des livres des jeunes* (cas des jeunes élèves poètes du Club Francophonie Nyanga de Tchibanga (livre en préparation) et ceux du Club Francophonie Arthur Rimbaud de Mouila qui ont déjà publié (**Poèmes du Val**) ;

- Sanctionner avec la dernière rigueur la textographie dans les copies d’élèves et d’étudiants et la censurer dans les émissions télévisées. Toujours veiller à la pratique de la langue dans les grandes réunions internationales ;
- Favoriser l’éclosion des langues nationales en les introduisant aussi dans l’enseignement.

Le français reste une langue de communication internationale et aussi la langue de nos administrations, c’est la langue de l’enseignement et de nos communications quotidiennes. Il est donc urgent que, de façon individuelle ou institutionnelle, chacun prenne les dispositions qui s’imposent pour la protéger, mais sans toutefois abandonner sa langue maternelle. Le français est le symbole de notre union et de notre fraternité internationale, et nos langues maternelles l’attachement à nos valeurs autochtones.

Conclusion

Tout compte fait, l’Organisation Internationale de la Francophonie ne reste pas en marge des grandes questions touchant l’avenir de notre planète, en dépit des difficultés qu’elle rencontre dans l’application de sa politique générale notamment le non respect des principes de la Démocratie et de la bonne Gouvernance, la dégradation persistante de l’environnement, la menace que d’autres langues font peser sur la langue française. L’espoir reste tout de même largement permis si les gouvernements mettent un peu plus de bonne volonté dans l’application des différentes résolutions de la politique générale de l’Organisation tout en prenant en compte les avis des jeunes réunis au sein du Réseau des Jeunes Volontaires Francophones et du Conseil International de la Jeunesse Francophone (CIJEF).

Annexe

Cadre stratégique: Corps des jeunes volontaires francophones de l’OIF

Contexte

Au terme de la première rencontre des Jeunes Volontaires Francophones en novembre 2004 à Dakar et lors du Forum national des Jeunes Volontaires Francophones à Libreville du 18 au 21 avril 2005, les Jeunes Francophones proclamaient que le volontariat de solidarité nationale et internationale devrait être un élément important de toute stratégie de l’OIF visant à lutter contre la pauvreté, à assurer un développement durable et l’intégration sociale dans les pays du sud francophone, notamment, à éliminer l’exclusion sociale et la discrimination.

Pour une institution comme la Francophonie, le volontariat doit s’inscrire en première ligne, à la fois, des stratégies de réduction de la pauvreté et de

promotion du développement durable avec au centre des domaines d'intervention porteurs d'enjeux et de défis majeurs que sont : l'environnement, la culture de la paix, la sécurité humaine, et la promotion de la langue française via les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Dans cette perspective et pour amener le volontariat à jouer un rôle important et efficace pour un développement humain durable des pays francophones du sud, il y a lieu de mieux le structurer et le consolider. La mise en place d'un Corps de Volontaires Francophones serait pour nous la meilleure réponse que l'OIF pourrait donner aux milliers de jeunes francophones animés des valeurs du volontariat mais ne disposant d'aucun cadre leur permettant de s'engager véritablement.

C'est de cette vision, que le Réseau des Jeunes Volontaires Francophones a, lors de sa première rencontre internationale, financée par l'OIF dans le cadre de l'appel à proposition du PMJ a mis en œuvre un plan d'action concerté entre les organisations de volontariat implantées dans 46 pays membres de l'OIF. Les actions mises en œuvre au titre du Programme Volontariat Francophone ont concerné à la fois l'échelle locale, régionale et internationale.

Pour la commodité de la présentation, le présent document rappelle quelques uns des principes généraux du volontariat, formule des recommandations visant à pérenniser les résultats de la rencontre de Libreville et de Dakar tant du point de vue des objectifs fixés par l'ensemble des jeunes responsables d'associations, que des domaines d'intervention porteurs d'enjeux et de défis majeurs dans la perspective d'un développement humain durable pour les pays francophones du sud.

Volontaires francophones et protection de l'environnement

La facilité d'accès aux ressources naturelles est un élément essentiel de lutte contre la pauvreté. Les pauvres sont donc, les premiers à souffrir de la dégradation des ressources naturelles. Pour promouvoir des actions à la dimension du mal dont souffre les pays membre de la Francophonie, nous recommandons à l'OIF :

- De promouvoir des actions en s'appuyant sur des structures et initiatives bénévoles existantes afin d'obtenir un taux de mobilisation significatif et réussir mieux à mettre en place des systèmes de gestion locale opérationnels ;
- D'impliquer activement les organisations de volontariat afin qu'elles consacrent une partie de leur temps à la gestion des ressources naturelles.

- Des Volontaires Francophones Internationaux pourraient intervenir ponctuellement sur certaines actions afin d’apporter l’expertise nécessaire à la pérennité du projet ;
- D’accorder les moyens adéquats aux jeunes volontaires pour aider les mairies dans le ramassage des ordures et la sensibilisation auprès des autres jeunes.

Volontaires francophones, prévention des conflits et sécurité humaine

Pour consolider la démocratie et l’unité nationale souvent fragile des pays francophones du sud, la prévention des conflits et la sécurité humaine devraient occuper une place importante dans l’intervention des Volontaires Francophones.

Pour une action significative et de masse et espérer une paix durable dans certaines zones de conflit, des Volontaires Francophones Nationaux et Internationaux doivent être mis à contribution dans la mise en œuvre des programmes et projets de consolidation de la paix.

En effet, dans la plupart des conflits actuels en Afrique francophone où des volontaires interviennent les francophones ne représentent qu’une infime minorité.

Les résultats dans les médiations tentées ici et là en sont alors réellement affectés. La mise en place du projet pilote des *Volontaires Francophones pour la Paix*, financé par l’OIF est vivement souhaitée et permettrait à terme d’impliquer davantage d’Africains francophones dans la prévention et la résolution des conflits. Le but de la présence des futurs Volontaires Francophones Internationaux sera aussi d’accompagner des processus politiques et sociaux grâce à une double stratégie de dissuasion de la violence et de promotion de la non-violence active.

Les équipes nationales et internationales de volontaires utiliseront des méthodes telles que l’accompagnement protecteur des populations civiles, l’éducation à la paix, l’observation indépendante des élections et l’analyse des situations de conflit.

Volontaires francophones et observation des élections

Depuis 2004, les opérations de supervision et d’observation des élections se sont multipliées dans les pays francophones. Or, moins de 10% du personnel employé y sont francophones. D’où la nécessité pour la Francophonie de former des personnels spécialisées, notamment dans le domaine de l’observation des différents processus électoraux dans les pays du sud.

Parler la langue du pays où l'on intervient est un gage d'efficacité pour de telles missions. C'est à partir de ce constat que JVF sollicite le concours de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la mobilisation et la formation d'un Corps de Volontaires Francophones Internationaux. On sait par expérience que si on veut que les Missions d'Observation des Elections réussissent, il est important qu'une bonne communication existe entre les observateurs internationaux et les populations locales.

Pour une institution comme la Francophonie, le volontariat doit s'inscrire au premier plan, à la fois, des stratégies de réduction de la pauvreté et de promotion du développement durable avec au centre, la culture de la paix et la sécurité humaine dont l'observation des élections constitue un des piliers fondamentaux.

La mise en place d'un Corps des jeunes observateurs Francophones serait pour nous la meilleure réponse que l'OIF pourrait donner aux milliers de jeunes animés des valeurs du volontariat mais ne disposant d'aucun cadre leur permettant de s'engager véritablement. Les prochaines élections dans l'espace francophone pourraient être l'occasion de former et de constituer les premiers Volontaires Francophones Internationaux.

Formation des volontaires francophones

La Formation des formateurs

Une formation poussée sur le modèle des VNU sera donnée à un premier nombre limité de Volontaires Francophones avec plusieurs objectifs: approfondir l'analyse et la compréhension des liens entre relations internationales et acteurs humanitaires (privés et publics) dans les contextes de crises et post-crisis et préparer les participants à des fonctions dans le secteur local et international pour renforcer leurs capacités à les exercer. Cette formation doit leur permettre de devenir des multiplicateurs, une fois envoyés dans leurs pays de missions. Par souci d'économie, la formation peut se faire par zone géographique.

La formation doit ainsi être élaborée pour répondre aux besoins des organismes de solidarité internationale et des volontaires envoyés sur le terrain. Parallèlement à la transmission d'outils théoriques, ils introduisent des notions qui permettent de mieux appréhender les enjeux économiques et politiques propres à chaque pays et d'adapter son comportement aux diverses situations qui peuvent survenir au cours d'une mission humanitaire.

La transmission des connaissances

Une fois formé, le Volontaire Francophone pourra assurer la coordination de l'équipe du projet. Il aidera également les autorités gouvernementales à

développer une stratégie pour la création d'un Corps de Volontaires Francophones. Pour ce faire, il facilitera la mise en œuvre de recherches sur les coûts/bénéfices, l'analyse des formes traditionnelles de volontariat dans la région, l'étude d'une législation sur le volontariat...

Il devra aussi transmettre les savoirs ainsi acquis à d'autres personnes. Les jeunes volontaires ainsi formés sensibiliseront, avec l'aide de *VF spécialistes*, les populations sur l'importance du Volontariat au cours de la mise en pratique de leur formation. Ainsi, ils organiseront et animeront des débats au sein de ces communautés sur les coûts/bénéfices d'une participation volontaire dans la gestion des différents problèmes qui se posent dans chaque communauté.

Le partenaires cibles

Les buts et les objectifs des Volontaires Francophones peuvent seulement être atteints par une coopération étroite avec une vaste gamme de partenaires, dont nous présentons une liste ci-dessous :

- Les organisations intergouvernementales du système des Nations unies, ou d'autres organisations et agences internationales, actives dans le champ du volontariat de solidarité internationale. Un partenaire majeur pourrait être le PNUD, représentants du programme des Volontaires des Nations Unies. Les Volontaires Francophones peuvent devenir une extension de ce programme pour le personnel et l'expertise de haut niveau dans un premier temps.
- Les autres organisations, agences et institutions à l'intérieur du système des Nations unies avec lesquelles une coopération peut être envisagée sont la Banque mondiale, la FAO, WHO, ECOSOC, UNESCO etc. D'autres organisations intergouvernementales qui sont actives dans le domaine du volontariat et qui ont développé des programmes de coopération internationale, comme l'AFVP, Léo Lagrange peuvent apporter un concours intéressant pour la mise en place du Corps des Volontaires Francophones.
- Des agences et des fondations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, qui accordent des aides au développement, seront contactées pour étudier le financement des Volontaires. Des compagnies multinationales et le secteur privé au sens large pourraient apporter leur appui, si des projets pertinents leurs sont soumis.

Annexes

I.	Rapport l'enquête de satisfaction des OING et des OSC à l'égard de leur participation à la Conférence des OING et des OSC, Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick) Préparé par la Direction de la planification stratégique	373
II.	Questionnaire.....	379
III.	Liste des participants	381

Rapport de l'enquête de satisfaction des OING et des OSC à l'égard de leur participation à la Conférence des OING et des OSC Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick)

Préparé par la
Direction de la planification stratégique
19 septembre 2008

INTRODUCTION

Dans le cadre de la tenue de la VI^{ème} Conférence des OING et des OSC, un questionnaire de satisfaction a été complété par les OING et OSC membres de la Conférence afin de connaître leur appréciation à l'égard de :

- l'organisation de la Conférence
- de l'atteinte des objectifs
- des aspects logistiques de la conférence.

Pour chacun des thèmes, les personnes interrogées pouvaient également émettre des commentaires ou suggestions d'amélioration.

Taux de réponse

Quarante et un (41) répondants sur quarante-six (46) OING/OSC présentes à la Conférence ont complété le questionnaire. Mentionnons qu'une OING ou OSC pouvait avoir plus d'un représentant présent mais que seulement un représentant était invité à compléter le formulaire d'évaluation. Le taux de réponse s'élève à 89 %. Cela constitue un taux fort appréciable.

Mentionnons que ces résultats quant à l'appréciation de la Conférence de Caraquet pourront être capitalisés pour la prochaine Conférence.

FAITS SAILLANTS

De façon générale, les répondants se déclarent majoritairement très satisfaits ou satisfaits à l'égard des trois thèmes ayant fait l'objet de ce suivi (voir tableau-synthèse). Les aspects logistiques obtiennent la plus grande appréciation des représentants des OING/OSC ayant complété le questionnaire. La Conférence a été appréciée et s'est fort bien déroulée comme l'atteste les constats suivants.

1. Conférence

De façon générale, les répondants se déclarent majoritairement très satisfaits ou satisfaits à l'égard des différents aspects de la Conférence. On observe une plus grande appréciation concernant la pertinence des thèmes (cote moyenne de satisfaction de 3,5 sur 4) et de la séance d'ouverture (3,4 sur 4).

Une vingtaine de représentants ont fait des commentaires et suggestions. Certains d'entre eux concernaient la gestion du temps entre les divers intervenants pour les discussions et les délibérations. Voici quelques extraits.

- *« Il est important de conserver du temps pour les discussions, pour les plénières. »*
- *« Trop de retard et de temps perdu ce qui a diminué le temps pour les plénières »*
- *« Être plus directif dans la conduite des débats pour empêcher les interventions trop longues, car souvent trop généralistes qui finalement, faute de temps suffisant empêchent certains de s'exprimer à leur tour. »*

D'autres ont fait des commentaires sur la méthodologie ou les procédures de fonctionnement :

- « Toutes assemblée délibérante doit avoir des règles de procédures claires et connues par l'ensemble des participants »*
- « Améliorer le processus démocratique de validation des propositions. »*
- « Plénières gagneraient à être assujetties à une procédure claire sur l'adoption des textes, pour permettre des échanges plutôt que des remarques juxtaposées. »*

2. Atteinte des objectifs

Les répondants se déclarent satisfaits des aspects liés à l'atteinte des objectifs de la Conférence ou de leur utilité, de leur organisation (cote moyenne de satisfaction de 3,0 ou 3,1 sur 4). Neuf (9) représentants ont émis divers commentaires sur ce thème.

Le commentaire principal concerne le faible contrôle des participants sur l'atteinte des Objectifs de la Conférence. Deux extraits illustrent bien cette contrainte.

- *« Il est difficile de déterminer si la VI^{ème} conférence a atteint ses objectifs cela dépendra de la prise en compte ou non de ses recommandations pour le Sommet de Québec. Il est donc nécessaire que seules les recommandations prioritaires soient retenues pour être présentes de manière claire et synthétique au Sommet et ne soit pas présentée une liste trop longue de recommandations du type cahier de doléances. »*

- *Quel est le mécanisme de suivi des recommandations et celui de leur mise en œuvre pratique éventuelle ?*

3. Logistique

Pour ce qui est des aspects logistiques, ceux-ci recueillent généralement les taux les plus élevés de satisfaction notamment les aspects liés à l'accueil et au transport (cote moyenne de satisfaction de 3,8 sur 4).

Les différents commentaires viennent appuyer l'appréciation des personnes participantes.

« Je n'ai qu'à me louer de la qualité de l'accueil et de l'amabilité sans failles de nos hôtes et de nos hôtes. Je n'oublie pas non plus de souligner l'extrême courtoisie et la disponibilité des autorités de Nouveau Brunswick à tous les niveaux et plus particulièrement ministériel et municipal. .»

« Très bonne organisation dont les prochaines réunions devraient s'inspirer. »

« Très bonne conditions d'accueil et de travail. », «Quasi-parfait »

« La chaleur et l'efficacité de l'accueil sont à louer. Cependant les espaces de logement et rencontre étaient éclatés, certains étaient très loin des lieux des réunions, cela a affecté les contraintes de temps. »

« Il serait intéressant que la prochaine Conférence soit ecoresponsable et carboneutre. Il existe des normes pour de tels événements. »

Synthèse de l'appréciation des répondants à l'égard de la VI^{ème} Conférence des OING et des OSC

A –CONFERENCE	
1. Ordre du jour (agenda)	3,0
2. Séance d'ouverture (présentation et exposés)	3,4
3. Séances en plénières	3,0
4. Travaux en ateliers	3,3
5. Élection du Comité de suivi	3,3
6. Pertinence des thèmes	3,5
7. Déroulement de la conférence	3,1
B – ATTEINTE DES OBJECTIFS	
1. Atteinte des objectifs de la Conférence	3,2
2. Atteinte de vos objectifs personnels	3,1
3. Utilité pour votre organisation	3,1
C – LOGISTIQUE	
1. Accueil	3,8
2. Secrétariat	3,6
3. Salles de réunion	3,7
4. Documentation	3,3
5. Transport	3,8
6. Hébergement	3,6
7. Repas	3,7
8. Durée de la conférence	3,4

4. Thèmes de la prochaine Conférence

Une section du questionnaire visait à obtenir des suggestions quant au(x) prochain(s) thème(s) de la Conférence. Les différentes suggestions sont fortement reliées à la mission dont font partie les représentants des OING/OSC. Il n'y a pas de thème prépondérant. Le tableau suivant reprend les différentes propositions émises par les répondants.

Thèmes proposés en vue de la prochaine Conférence

1. Centrer l'organisation de la conférence sur les liens entre OING
2. Inclure les Jeunes dans les différentes thématiques
3. La jeunesse; Les enjeux environnementaux; la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation; la dépendance du pétrole et ses effets (crise alimentaire, politique, énergétique etc.)
4. Suivi des recommandations de la VIème Conférence
5. La liberté de circulation au sein de l'espace Francophone/ La crédibilité des élections dans l'espace Francophone
6. Les stratégies d'intervention pour influencer les décideurs.
7. Le TIC au service de l'éducation et de la formation: diffusion des expériences pédagogiques pertinentes. Réflexions sur la petite enfance et l'éducation des tout-petits.
8. La Francophonie face à la menace climatique-(Déstabilisation, guerre pour les ressources, désertification, pauvreté accrue) et ses moyens d'organiser une solidarité pratique.
9. Identité culturelle et droits et citoyenneté démocratique dans la Francophonie
10. Je crains que faute d'action soutenue et volontariats de la part des Etats et Gouvernements nous soyons dans l'obligation lors de la VIIème Conférence de réinscrire à l'ordre du jour les mêmes thèmes prioritaires.
11. En fonction du thème qui sera retenu pour les chefs d'Etats
12. Démocratie acteurs base des populations. Les populations de base exigent d'être associées au processus de démocratie
13. La femme et la langue française
14. Prévention des conflits armés. Formation du personnel militaire et civil sur le droit humanitaire, droit de l'homme, droit des réfugiés.

5. Principales caractéristiques des répondants

– La mission principale des répondants :

A Langue française, diversité culturelle et linguistique	5
B Paix, démocratie et droits	10
C Education, formation, enseignement supérieur et recherche	12
B Coopération, économie, développement durable et solidarité	9

Le pays du Siège de l'Organisation des répondants :

1. France	16
2. Canada	9
3. Belgique	3
4. Burkina Faso	2
5. Suisse	1
6. Tunisie	1
7. Cameroun	1
8. Mauritanie	1
9. Autre	1

QUESTIONNAIRE D'APPRÉCIATION

6^e Conférence francophone des OING/OSC (Caraquet - Canada-NB, 15-17 mai 2008)

Dans le souci d'améliorer la pertinence et la qualité de nos activités nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre degré d'appréciation quant à l'organisation et au déroulement de la 6^{ème} Conférence des OING et des OSC.

Pour chacun des aspects, encerclez votre degré de satisfaction sur une échelle de 1 (très insatisfaisant) à 5 (très satisfaisant)

A –CONFERENCE

Ordre du jour (agenda)	1	2	3	4	5
Séance d'ouverture (présentation et exposés)	1	2	3	4	5
Séances en plénières	1	2	3	4	5
Travaux en ateliers	1	2	3	4	5
Élection du Comité de suivi	1	2	3	4	5
Pertinence des thèmes	1	2	3	4	5
Déroulement de la conférence	1	2	3	4	5

Commentaires ou suggestions :

.....

.....

.....

B – ATTEINTE DES OBJECTIFS

Atteinte des objectifs de la Conférence	1	2	3	4	5
Atteinte de vos objectifs personnels	1	2	3	4	5
Utilité pour votre organisation					

Commentaires ou suggestions :

.....

.....

.....

C – LOGISTIQUE

Accueil	1	2	3	4	5
Secrétariat	1	2	3	4	5
Salles de réunion	1	2	3	4	5
Documentation	1	2	3	4	5
Transport	1	2	3	4	5
Hébergement	1	2	3	4	5
Repas	1	2	3	4	5
Durée de la conférence	1	2	3	4	5

1. Commentaires ou suggestions

.....
.....
.....
.....
.....

D – AUTRES COMMENTAIRES

- Prochains thèmes de conférence

.....
.....
.....
.....
.....

- Votre principal secteur d'activité

- Langue française, diversité culturelle et linguistique.....1
- Paix, démocratie et droits2
- Education, formation, enseignement supérieur et recherche.....3
- Coopération, économie, développement durable et solidarité.....4

- Pays du Siège de votre Organisation :

.....

Merci pour votre contribution

Liste des participants de la 6^e Conférence francophone des OING/OSC

AFAL (*Association francophone d'Amitié et de liaison*)

M. Mohamed Larbi HAOUAT
Vice-Président

AFEC (*Association francophone d'éducation comparée*)

M. Moussa DAFF
Président du Comité de suivi
Professeur Université CAD

M. Henri FOLLIET
Membre Comité de suivi

M. Alain CARRY
Membre Comité de suivi
Chargé de recherches

AFECTI (*Association francophone des experts de la coopération technique internationale*)

M. Jacques MOSCHETTI
Vice-Président

AFIDES (*francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires*)

M. Ali KHALLADI
Président Afrique
Chef d'Etablissement Ecole préparatoire Louis-Braille

Mme Denise BERGERON
Secrétaire générale

AIFA (*Association Internationale Francophone des Aînés*)

Mme Alimata SALAMBÉRIÉ
Présidente

M. Adrien BOULANGER
Secrétaire général

Mme Ndeye FALL

AIFF (*Association internationale des femmes Francophones*)

Mme Aïssata KANE
Présidente

AIRF (*Association Internationale des Régions Francophones*)

M. Oumarou AG MOHAMED IBRAHIM
Trésorier général
Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales du Mali

AIRHM (*Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales*)

Mme Mireille TREMBLAY
Présidente

ALLIANCE FRANCOPHONE

M. Jean R. GUION
Président

Mme Rose NIA NGONGO
Déléguée générale Cameroun

ANF (*Association du Notariat Francophone*)

Me Maurice PIETTE
Notaire

APT (*Association pour la Prévention de la Torture*)

Mme Audrey OLIVIER
Coordinatrice

AQUADEV

M. Pierre-Yves DEFOSSE
Administrateur

AVOCATS SANS FRONTIERES

M. François CANTIER
Président

Mme Laëtitia FERRER
Avocate

ASSITEB (*Association internationale des Technologistes biomédicaux*)

Mme Nelly MARCHAL
Présidente

CFC (*Conseil francophone de la Chanson*)

M. Jean Marc GENIER
Président du Conseil d'Administration

M. Ludovic Georges NJOH M'BOULE
Directeur Afrique

CI-AF (*Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles*)

Mme Berhane RAS-WORK
Présidente

CIB (*Conférence internationale des Barreaux*)

Le Bâtonnier Jean PETRO
Bâtonnier du Congo Brazzaville

COBATY INTERNATIONAL

M. Bernard THEOBALD
Président

M. Jacques LORTHIOIR
Membre du CA

COMITÉ PECO (*Comité pour les partenariats avec l'Europe Continentale*)

M. Roland BIACHE
Président

CSFEF (*Comité Syndical Francophone de l'éducation et de la formation*)

M. Roger FERRARI
Président

M. Jean KAFANDO
Délégué général SNEAB

M. Gabriel MARCHAND
Secrétaire général

CSI/FS (*Confédération syndicale internationale - Francophonie Syndicale*)

Mme Mamounata CISSE
Secrétaire générale adjointe

M. Mamadou DIALLO
Coordinateur

EIP (*Association internationale pour l'Ecole Instrument de Paix*)

Mme Monique PRINTEZIS
Secrétaire générale

FAS (*Femmes Africa Solidarité*)

Mme Adama DIOP
Chef Bureau New York

FCFA (*Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada*)

Mme Marielle BEAULIEU
Directrice générale

Mme Lise ROUTHIER-BOUDREAU

Mme Diane CHEVRIER

FICEMEA (*Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active*)

M. Mama SOW
Président Sénégal

FIDEF (*Fédération internationale des Experts-comptables francophones*)

M. Jean PRECOURT
Président

M. Georges LAXENAIRE
Délégué général

FIDH (*Fédération internationale des ligues des droits de l'homme*)

Mme Souhair BEN HASSEN
Présidente

FIPF (*Fédération internationale des Professeurs de français*)

M. Félix BIKOI
Président de la Commission Afrique/Océan indien

FORUM DE DELPHES

Mme Sophie MAPPA
Secrétaire général

GERDDES-AFRIQUE

M. Ayo Sadikou ALAO
Président

GRADINITSA

Mme Monique MAUGAIN
Vice présidente

HELIO International

Mme Hélène CONNOR
Présidente

IADH (*Institut Arabe des Droits de l'Homme*)

M. Naceur KEFI
Coordonnateur des programmes

IDEF (*Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises*)

Mme Maryse CAUSSIN-ZANTE
Avocate au Barreau de Paris

IIDH (*Institut international de Droit humanitaire*)

Dr Gianluca BERUTO
Secrétaire général adjoint

OMMS (*Organisation mondiale du Mouvement Scout*)

Melle Daniella DOUEIRY
Représentante de l'OMMS auprès des Organisations internationales

OPAD (*Observatoire panafricain de la Démocratie*)

M. Djovi GALLY
Président

RADDHO (*Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme*)

M. Alioune TINE
Secrétaire général

REDDA/NESDA (*Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique*)

Prof. Pascal Valentin HOUENOU
Coordinateur

SAILD (*Service d'Appui aux initiatives locales de Développement*)

Mme Marie-Martine YOBOL
Directrice Centre de documentation

SIDIIEF (*Secrétariat International des infirmières et infirmiers de l'espace francophone*)

M. Kan KOFFI

Sous-directeur de l'Institut national de formation des agents de santé (INFAS)

Mme Hélène SALETTE

Secrétaire générale

SL (*Solidarité laïque*)

Mme Nathalie BOYER

Coordinatrice des actions de coopération internationale

SNA (*Société nationale de l'Acadie*)

Mme Françoise ENGUEHARD

Présidente

M. Gérald C. BOUDREAU

Vice-président

Mme Lucie LEBOUTHILLIER

Directrice générale

M. Pierre-André DOUCET

Conseiller jeunesse

UIDH (*Union interafricaine des Droits de l'Homme*)

Maître Emmanuel SAFARI

Vice président chargé de la Région des Grands lacs

UPF (*Union internationale de la presse francophone*)

M. Jean SAINT-CYR

Vice-président international pour l'Amérique du Nord

S.E. M. Abdou DIOUF
Secrétaire général

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Ousmane PAYE
Conseiller spécial, chargé des Affaires politiques et diplomatiques

M. Marc COUSINEAU
Conseiller chargé de la coopération
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Melle Julie TILMAN
Attachée de presse

Mme Francine BOLDUC
Secrétaire particulière du Secrétaire général

DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Mme Hary ANDRIAMBOAVONJY
Directeur de la planification stratégique

Mme Blanche SIMONNY
Responsable de projets

M. Boubacar NOUMANSANA
Responsable de projets (programmation)

Mme Magnan SY KOUANDA
Secrétaire

MISSION A

M. Tidiane DIOH
Responsable de projets (DLC)

MISSION B

M. Lazare KI-ZERBO
Responsable de projets (DDHDP)

MISSION C

M. Ramsamy RUMAJOGEE
Responsable de projets (DEF)

MISSION D

M. Tiburce GUEDEGBE
Responsable de projets (DDS)

SERVICE DE LA COMMUNICATION

Mme Francine MOOCK
Chargée de la visibilité des événements

ORGANISATION LOGISTIQUE

Mme Marie-Louise AKONDJIA
Chargée de l'Administration des conférences

Mme Laurence JOURNOUD
Bureau des voyages

Mme Dominique GIRAULT
Assistante administrative, chargée de la gestion des délégués

M. Daniel BALEGE
Assistant audiovisuel et informatique

Mme Isabelle BA
Gestionnaire-comptable

M. André BEAUCHAMP
Logistique du Sommet de Québec

M. Philippe GAGNÉ-ÉMOND
Logistique du Sommet de Québec

OPERATEURS DIRECTS

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
Administratrice-déléguée

UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE

M. Yves LANGEVIN
Directeur Département Administration – Gestion

INVITES SPECIAUX

M. Philippe BEAULNE
Ministère des Affaires étrangères du Canada

M. Jacques BILODEAU
Représentant personnel du Premier Ministre canadien pour la Francophonie

Mme Mirelle CYR
Représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau Brunswick au CPF

M. Jean FORTIN
Ministère des Affaires étrangères du Canada

Mme Sandrine GUALA-MOLINO
Chargée de mission
Présidence de la République française

Mme Rose-Marie LOSIER-COOL
Sénatrice

M. Olivier NICOLAS
Consul de France

M. Christian PHILIP
Représentant personnel du Président de la République française pour la Francophonie

M. Sylvain POIRIER, Ph. D
Directeur adjoint du Direction du développement et de l'innovation
du CCNB

INVITES ET OBSERVATEURS

Mme Louise AUCOIN
FAJEF

Mme Anne-Marie GAUMMON
FCENB

M. Réналd REMILLARD
FAJEF

M. Olivier TREMBLAY
Conseiller, Langue, culture et TV5

Mme Jéanne VALOIS
CEFAN

Mme Maria-Luisa MONREAL
Directrice générale
AQOCI

Mme Hélène DUMAIS
Vice présidente du Conseil permanent de la jeunesse
CIJEF (Conseil international des organisations de jeunes de la
Francophonie)

M. Mohamed SALEM
Coordonateur
CIJEF (Conseil international des organisations de jeunes de la
Francophonie)

M. Bakary DOUMBIA
Président
FECONG

M. Andy Roland NZIENGUI NZIENGUI
Président
JVFI (Réseau international des jeunes volontaires francophones)

M. Saïd BALA
Conseiller en politiques
Patrimoine canadien

Mme Catherine BOUCHER
Unité jeunesse

M. Moussa SINON
Unité jeunesse

M. Yvan AMAR
Producteur
Radio France Internationale (RFI)

Mme Flore-Anne BOURGEOIS
Associate Programme Officer
UN-NGLS (United Nations Non-Governmental Liaison Service)

M. Yvan BEDARD
Directeur de la Direction du développement international
Ministère des Relations internationales du Québec

ORGANISATION LOCALE

M. Léo-Paul CHAREST
Coordonnateur en chef

M. Mathieu G. CAISSIE
Organisateur principal

Mme Martine THÉRIAULT
Chargée de l'organisation

Mme Gisèle REGIMBAL
Responsable des communications

Mme Anne REYNOLDS
Chef du Protocole

M. Amal BOUGUEJJA
Responsable du transport local

M. Maurice RICHARD
Responsable des installations informatiques

Mme Gisèle GAUDET
Chargée du centre d'information et de coordination générale